This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 478749

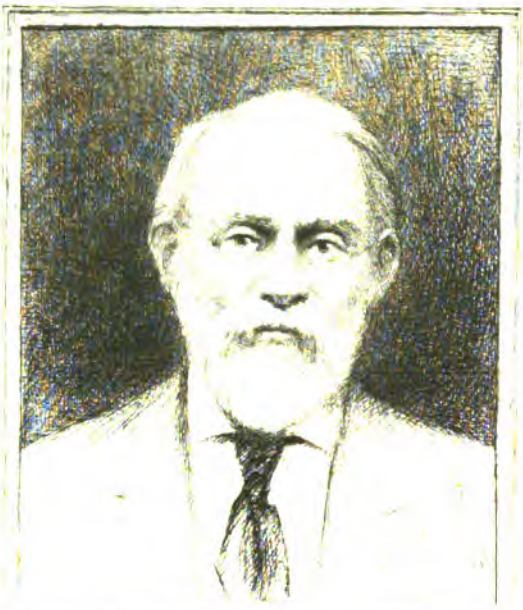

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

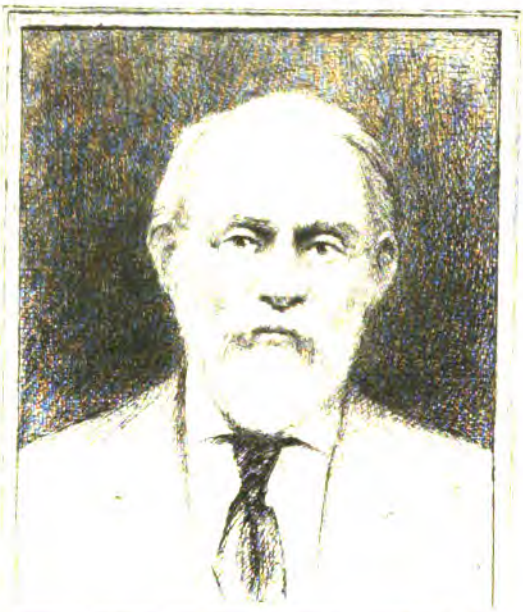

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

—

XLVIII

Il a été tiré, pour les Membres titulaires de la Société, 80 exemplaires numérotés sur papier des manufactures d'Arches.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

MÉMOIRES. — TOME XLVIII

MÉLANGES

L. PÉRICAT

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

35, rue de la Scellerie, 35

TOURS

—

MDCCCCIX

6-9-28
16143

LE

CLOITRE OU PRÉAU SAINT-GATIEN [1]

I

Avant d'entrer dans l'étude de ce monument si intéressant, nous devons préciser le nom qu'il convient de lui attribuer. La désignation populaire l'appelle « Cloître de la Psallette ». Mais il y a à cela un inconvénient historique. A parler rigoureusement, ce n'est ni le Cloître ni la Psallette de Saint-Gatien. Par cloître on entendait l'ensemble des immeubles qui servaient de demeure aux chanoines et qui constituaient un quartier spécial, ayant sa « cloison, closture » ou cloître, avec ses portes ou entrées particulières. Tout naturellement le groupement des maisons canoniales se trouvait dans le voisinage de la cathédrale, et pour ne parler que de celui de Saint-Gatien, le quartier des chanoines ou le cloître était limité à l'ouest par la cathédrale et l'archevêché ou la rue actuelle du Général-Meunier, au midi par le rempart gallo-romain, à l'est par la rue de la Bazoche, et au nord par la rue de Saint-Pierre-des-Corps ou de la Caserne. Quant à la Psallette ou maîtrise des enfants chantant au chœur, elle avait son siège dans un logis plus au nord et ce n'est qu'au cours du XIXe siècle que son installation dans le voisinage au n° 8, puis dans une portion des galeries, a produit la désignation de Cloître et de Rue de la Psallette.

(1) Cette notice a été communiquée à la séance du 24 avril 1907.

L'appellation conforme à la destination du monument, aussi bien qu'au langage traditionnel, est celle de Préau et de galerie du Préau. C'est celle qui exprime le mieux l'usage de l'édifice et que l'on rencontre dans les documents anciens, comme employée par les chanoines. Cependant, pour tenir compte de la coutume, qui fait que couramment l'on appelle cloîtres les préaux avec galerie qui sont élevés à l'ombre des collégiales ou abbatiales dans le monde entier, sans doute parce qu'ils sont, eux aussi, des « clostures » ecclésiastiques, nous retiendrons le terme de cloître, tout en maintenant celui de Préau comme plus logique et plus vrai.

Nous n'avons pas à exposer ici l'institution et le rôle des collégiales ou collèges de chanoines, dont on trouve les circonstances dans les ouvrages spéciaux. De bonne heure, certaines églises de ville ou certaines chapelles seigneuriales d'une importance particulière furent dotées d'un service de clercs destinés à réciter et chanter l'office religieux, aux heures réglées par la liturgie. Formé de quelques ecclésiastiques pour les chapitres de châteaux comme Ussé, Champigny, les Roche-Tranchelion et Montrésor, le nombre atteignait parfois un chiffre élevé pour les églises considérables. Ainsi le chapitre de Saint Martin comprenait 129 bénéficiaires, et la collégiale de Saint-Maurice, puis de Saint-Gatien, comptait 74 bénéficiaires, sans parler de plusieurs chapelains (1).

La réunion des chanoines desservant l'église cathédrale ou épiscopale, ayant une situation prépondérante par suite de la mission de desservir la première église du diocèse, ou celle que l'évêque considérait comme son siège, occupa toujours le premier rang dans la hiérarchie. C'était comme le sénat ou conseil du prélat, avec lequel d'ailleurs on n'hésitait pas, le

(1) *La France ecclésiastique pour l'année* 1787, p. 282-285.

cas échéant, à se rencontrer pour soutenir des droits ou des privilèges que l'on croyait menacés.

A l'époque mérovingienne, ces groupements de clercs reçurent des statuts ou règles qui fixèrent les devoirs et les droits du corps aussi bien que les attributions des dignitaires, dont les principaux étaient le doyen, le chantre et le trésorier. Ce sont ces règles, *canon*, qui valurent leur nom aux chanoines, *canonici*. Entre le clergé régulier proprement dit, où les membres des ordres religieux en possession d'une règle spéciale, approuvée par l'Eglise, et le clergé séculier, que la mission d'évangélisation dissémine dans le siècle sur les divers points du territoire diocésain, il y avait ainsi des corps de clercs groupés et soumis à une règle de vie, plus ou moins commune, du moins pour certains côtés de leur existence; c'étaient comme des semi-réguliers.

Les membres du chapitre de Saint-Maurice reçurent des mains de S. Baud ou Baudin, qui de référendaire du roi Clotaire devint évêque de Tours en 539, une organisation en rapport avec les besoins du temps, suivant le récit de saint Grégoire de Tours, qui nous apprend que ce prélat « *instituit mensam canonicorum* » (1).

La communauté de la table, aussi bien que de certains exercices journaliers, amena tout naturellement l'habitude de prolonger par la promenade et la causerie les agapes fraternelles. Aussi bien, à l'ombre de l'église des clercs et de l'évêque, un promenoir fut réservé pour les récréations ou les méditations des chanoines. Le préau, qui servait au délassement ou aux oraisons privées des membres de la collégiale, eut sa chapelle particulière et devint aussi une nécropole. Après une existence de retraite à l'ombre de la cathédrale, on souhaita reposer dans le

(1) *Historia Francorum*, X, 31.

pieux murmure des prières liturgiques. On sait que la galerie du cloître de Saint-Martin conserve encore les armoiries de plusieurs doyens de ce chapitre. Quant au préau de la cathédrale, lors de travaux de terrassement, l'on a découvert une grande quantité d'ossements provenant du cimetière canonial. La demeure de l'évêque s'élevait au midi de la cathédrale ; et c'est au nord que les chanoines placèrent leur lieu de réunion et de distraction en commun, dont le développement suivit les phases même de l'église métropolitaine.

Le rempart gallo-romain à l'ouest formait une protection toute naturelle pour la cathédrale et pour cet asile tranquille. Pour les défendre contre l'aquilon, aussi bien que contre les menaces de la Loire, on éleva au nord une muraille également très solide, dont on reconnaît l'origine fort ancienne sous les transformations qu'elle a subies, et dont les diverses parties vont, au plus tard, du XI^e^ au XV^e^ siècle. A l'époque où fut rebâtie la cathédrale de style roman, presque dans la proportion qu'on lui voit actuellement, avec les tours chevauchant le rempart à l'ouest, il est vraisemblable que le préau avec ses galeries prit une forme plus monumentale, et il n'est pas difficile d'imaginer, se développant dans la cour nord, ses galeries à arcades romanes sur piliers robustes avec lambris en bois. Peut-être y voyait-on dès lors une chapelle privée et faut-il en rechercher des vestiges dans le mur septentrional, avec son appareil à gros joints passés au fer du XI^e^ siècle, et sa fenêtre avec arc à plein cintre.

Quoi qu'il en soit, le XV^e^ siècle devait avoir l'honneur d'inaugurer pour le préau la forme définitive et si élégante que nous lui voyons. Les constructeurs avaient le choix entre les divers types et pouvaient adopter la disposition complètement rectangulaire et symétrique, de manière à dérouler le promenoir sur

les quatre côtés. Ainsi le remarque-t-on dans les magnifiques cloîtres de Tréguier et de Noirlac aux lignes pittoresques, du Mont Saint-Michel à la silhouette aérienne ; et pour l'Italie, dans les cloîtres de S.-Paul Hors-les-Murs et de S.-Jean de Latran aux délicieuses colonnades, à Rome ; de la Chartreuse de Pavie, aux exquises décorations en terre cuite ; de Monréal, près de Palerme, aux précieuses colonnettes de mosaïque.

Mais la série des contreforts du mur nord de la cathédrale rendait ce travail d'une exécution difficile et peu harmonique, et l'on adopta l'idée tout à fait logique des galeries enveloppant la cour sur les trois autres côtés et venant buter contre la cathédrale, de façon à pouvoir y pénétrer directement par les deux extrémités sans avoir à sortir au dehors. C'est d'après ce procédé qu'était conçu notamment le cloître de Saint-Martin à Tours.

Pour asseoir le monument, les constructeurs, dont nous verrons plus loin les noms, trouvèrent à l'ouest le colossal rempart romain et, au nord, le mur médiéval. Ils en profitèrent comme de points d'appui tout indiqués pour y adosser les galeries, en sorte que le cloître ogival conserva les proportions de son prédécesseur, comme la cathédrale ogivale garde à peu près les dimensions de l'église romane qu'elle a remplacée.

Mais avant d'esquisser l'histoire de la construction de l'édifice, nous avons à en faire la visite détaillée en restituant, par la pensée et à l'aide des armoiries et des documents, les états successifs et les diverses modifications.

II

Pour aborder le cloître, il conviendrait peut être d'y pénétrer à l'est, par la porte principale, qui tout natu-

rellement s'ouvrait plutôt du côté du chœur de la cathédrale et du quartier canonial ; mais, comme il nous parait préférable de faire marcher de front la chronologie et la topographie, nous y pénétrerons par le côté occidental. Aussitôt franchie la grille moderne, fruit d'une heureuse pensée de protection artistique, nous sommes frappés par les arrachements en petit appareil avec chaînes de brique et ciment rougeâtre, qui paraissent tout à la fois dans les soubassements de la tour nord, sur le sol et dans les bâtiments à gauche. Ce sont les restes du rempart romain qui mesurait 3 m. d'épaisseur, et de la tour circulaire dans le genre de celle de l'archevêché, qui le défendait en cet endroit, ainsi d'ailleurs que cela avait lieu sur tout le développement. A cet égard, dans les restaurations à venir, nous souhaitons qu'on indique sur le sol le tracé de ces anciennes constructions, qui remontent au berceau même de la capitale des Turones.

Au milieu des arrachements gallo-romains paraissent ceux du moyen-âge, en particulier ceux de la galerie coupée par l'ouverture du passage, et d'une salle rectangulaire installée sur l'emplacement du rempart entaillé. Cette pièce, qui devait servir de salle capitulaire, mesurait 7 mètres de longueur de l'est à l'ouest ; elle était voûtée dans le style flamboyant de la galerie avec quatre travées disposées en carré, et peut-être avec une colonne centrale ; l'on voit encore les vestiges des nervures ornés de choux avec les culots de même dans le mur du nord, où l'un est tout à fait mutilé, celui du centre est décoré de chardons, et le troisième semble orné d'un animal.

La tour romaine avait dû être conservée au moins partiellement et formait une sorte d'absidiole sur le côté ouest de la salle ; c'est ce qui explique que dans certains documents il est question de salle de forme ronde.

Jadis, au lieu de la coupure que l'on voit et dont nous indiquerons plus loin l'époque, la galerie se poursuivait sur une longueur de 15 m. jusqu'à la cathédrale, dans laquelle on pénétrait, au rez-de-chaussée et au premier étage, par des portes actuellement murées, mais dont on constate l'existence. On remarque sur le mur nord de l'église la place où aboutissait la voûte de la galerie, qui devait comprendre trois travées disparues ; et l'on voit d'ailleurs, au nord, les arrachements de voûtes, nervures et consoles de la première.

Du côté de la cour, cette galerie avait ses arcades appuyées de contreforts du genre de ceux qui subsistent et, du côté ouest, elle présentait un mur la séparant de la salle capitulaire et dont on voit la porte avec voussoirs arrondis aux angles et rehaussés de choux frisés.

Au-dessus, était une salle allant de l'est à l'ouest avec une voûte en bois dont on observe la place des chevrons en berceau ; elle était éclairée, au levant, par une grande fenêtre à ogive dont il subsiste une partie de l'arc avec allège ornée de choux, et elle communiquait, par la porte conservée, dans la Bibliothèque, dont le sommet offre une frise identique et que nous visiterons dans quelques instants.

Nous devons en effet étudier tout d'abord la galerie du rez-de-chaussée. Cette aile mesure plus de 15 m. de longueur et 5 m. de largeur. Elle comprend une série de sept arcades, dont la première, au sud, n'a que 1 m. 15 de longueur et 3 m. de hauteur tandis que les autres ont 2 m. 15 de largeur sur 3 m. 40 de hauteur sous clefs. Entre les baies, se dressent les contreforts destinés à butter les voûtes et qui ont pu être renforcés, lors de la construction de la Bibliothèque ; ces contreforts, avec les quatre premières assises en pierre dure, mesurent 65 centimètres de largeur et 1 m. 07 de profondeur.

L'ornementation est bien celle de la période flamboyante. A l'extérieur, les arcades, dont le seuil avec tore et talon est à 0 m. 60 au-dessus du sol actuel de la cour, ont leurs voussoirs décorés des motifs ordinaires ; sur l'extrados, se déroulent les choux frisés avec le sommet rehaussé du même motif plus touffu ; et, au-dessous, une série de détails plus ou moins ajourés par manière de guirlandes. Celles-ci consistent en tiges de vignes avec grappes, aux arcades (à partir du sud) 1, 2, 7, en chardons aux arcades 3, 5, et 8 (celle en retour), et en tiges avec feuilles et fleurs aux arcades 4, 6 ; les extrémités sont terminées tour à tour par des lions, des chiens, des animaux fantastiques, et, à la deuxième arcade, se voit un homme assis.

A l'aile nord en retour, la première arcade de 2 mètres de large est analogue à celle de l'aile occidentale et les nervures des deux baies juxtaposées se fondent dans l'angle commun. De fait le contrefort qui suit et qui butte cette première travée nord, jusqu'à la hauteur du premier étage, est identique à la première série de l'ouest, tandis que les suivants ont un caractère tout différent. Le caractère un peu resserré des arcades de l'aile du couchant tient peut-être à ce que les contreforts du plan primitif, d'abord moins épais pour butter seulement la voûte du rez-de-chaussée, ont été fortifiés quand il s'est agi de butter la voûte de la salle ensuite élevée au-dessus. Quoi qu'il en soit, on est frappé par le caractère simple et noble des arcades du rez-de-chaussée, des fenêtres du premier, avec meneau central et nervures arrondies à l'angle supérieur, qui correspondent à chaque travée de la salle, par la noble élégance de la frise de chardons qui court au sommet du mur, et par l'effet que devait produire la série des pinacles couronnant les contreforts et dont on remarque celui du N-O ; du reste, il est à regretter que le prolongement du toit soit un obstacle à la réfec-

tion de ces pinacles, en même temps qu'il cache la frise supérieure.

La noble simplicité de l'extérieur paraît à l'intérieur de la galerie de l'ouest, ainsi d'ailleurs que des autres parties. Les nervures des arcades reposent, à droite et à gauche de chaque baie, sur un faisceau de petits piliers avec chapiteaux de feuillage. Les nervures des voûtes retombent sur des culots ornés de motifs de feuillages, ainsi que les clefs des voûtes.

La Bibliothèque occupe tout le premier étage de l'aile occidentale et mesure environ 22 mètres de long sur 6 mètres de large. Elle comprend sept travées voûtées, de 3 m. 20 de long sur 5 m. 30 de large du dedans au dedans. Les voûtes sont d'une harmonie parfaite et de proportions excellentes, qui forment une salle admirable ; mais l'avant-dernier doubleau au nord n'a pas été fini. Les doubleaux et les croisées des voûtes, de chaque côté, reposent sur des faisceaux de colonnettes avec chapiteaux de feuillages et de fruits, qui forment autant de corbeilles très légères et toutes différentes. Les feuillages sont heureusement animés par une série d'animaux du meilleur effet. A partir du nord, on observe tour à tour trois oiseaux, dont deux tiennent des brindilles et un autre nourrit ses petits dans un nid ; quatre angelots, dont deux tiennent un écu couronné chargé de trois fleurs de lys sur fond rouge ; cinq chauves-souris, des fruits, et enfin, à l'extrémité sud, un agneau avec une banderole autour du cou et un oiseau sur la banderole, et, sur l'autre chapiteau, paraît un coq.

Le charme produit par la vue des faisceaux des nervures et des corbeilles des chapiteaux s'accroît par l'examen des pendentifs des clefs de voûtes. Au milieu de gracieux encadrements ajourés se détachent des blasons d'autant plus appréciables qu'ils constituent des documents historiques. En commençant par le sud, on

relève : Un écu de sable à sept tourteaux d'or posés 3, 3, 1, au chef d'or chargé d'un lion rampant de gueules; un écu de sable (?) au chevron d'azur accompagné de trois têtes de léopards posées 2 et 1 (auréolées); celle du bas porte un cornet à bouquin attaché par un lacs d'or, à l'instar du blason qui paraît dans la cour de l'immeuble au nord du préau.

La troisième clef garde les armes du chapitre, ou la croix, mais sans les émaux ; et la quatrième est identique à la seconde. La clef suivante est ornée de feuillages dans un double triangle; la sixième reproduit les 2 et 4, et la dernière également, avec cette différence que la tête d'en bas ne porte pas de corne et que l'écu n'a pas d'émaux.

En abordant l'aile nord, à part la première travée qui garde le caractère de l'ouest, on remarque que les arcades — cette série est au nombre de sept de 2 m. 55 de large — offrent une physionomie plus dégagée et plus grasse, résultant de ce que les voussures sont moins chargées de nervures et de ce que le dos des arcades, réhaussé seulement de quatre choux sur chaque côté, s'élève en doucine harmonieuse, de manière que le sommet de l'arc traverse la corniche pour s'épanouir en un faisceau de choux frisés. Sur les quatre premières travées du côté ouest, est assis un bâtiment en retour avec voûtes en pierre, dans le goût de la Renaissance, ayant 9 m. 80 de longueur.

Nous visiterons plus tard le dedans, mais pour le moment nous nous arrêterons à la façade. Au-dessus des contreforts de la galerie (49 c. de largeur sur 50 c. de profondeur) à arête droite avec base figurant un quadruple socle arrondi et colonnettes d'angle à la partie supérieure, avec le talon orné des choux traditionnels, viennent reposer des pilastres plats à la naissance desquels paraissent des pieds de griffon, comme l'on en remarque en particulier sur certains monuments

de l'école Florentine, et aussi sur le tombeau des enfants de Charles VIII. Les chapiteaux du premier étage sont rehaussés de feuillages et d'arabesques dans le goût de la Renaissance, mais surtout l'ornementation s'épanouit sur les chapiteaux supérieurs. A partir de l'ouest, on observe successivement un lion tenant un anneau d'où pend un cartouche au milieu des feuillages avec, aux angles, des volutes en forme de cornes de bélier (cartouche hélas! vide des indications chronologiques que nous y avons cherchées); on relève enfin deux cornes d'abondance, et au-dessous une tête de mort; la répétition des volutes précédentes et, au-dessus, une tête de lion.

Les fenêtres qui éclairent les deux travées de la salle supérieure sont à croisillons et pieds droits rectilignes, avec des moulures circulaires ou losangées sur le plat et des consoles feuillagées au sommet.

Le rampant du mur est de cette salle est orné de choux et, au sommet ainsi qu'à la base, on remarque des ornements en forme de balustres; une élégante fenêtre, encadrée de pilastres avec chapiteaux du même goût, éclairait d'abord la salle à l'orient et a été ensuite transformée en porte, pour accéder à la terrasse qui recouvre le reste de la galerie. A l'intérieur, est une salle agréablement voûtée et réchauffée par une cheminée Renaissance, appuyée au mur du nord.

Il est à remarquer que l'arcade centrale de cette aile, au lieu des gros choux, d'ailleurs très décoratifs, est rehaussée de quatre génies d'un gracieux mouvement tenant sur les côtés des guirlandes de fruits Ce motif avec une légère variante, mais non moins d'élégance, est répété à l'arcade centrale de l'aile orientale.

L'intérieur de l'aile septentrionale a ses voûtes d'une irréprochable régularité. Sur le mur nord, les nervures des arcs doubleaux retombent en faisceaux qui descendent jusqu'au sol; et, du côté de la cour, elles

s'appuient sur des piliers qui encadrent heureusement les bases.

Les clefs de voûtes de forme arrondie étaient rehaussées d'armoiries, dont la mutilation est regrettable non seulement au point de vue artistique, mais aussi sous le rapport historique, à cause des lumières qu'elles nous auraient fournies sur les circonstances de l'érection. On observera que, dans la troisième travée, le mur nord est percé d'une charmante porte de style Renaissance.

Quelque séduction que nous offre l'escalier de l'angle nord-est, nous le saluons sans nous y arrêter, mais avec l'intention d'y revenir et de nous y attarder, afin de parcourir de suite l'aile occidentale qui présente une parfaite analogie avec la précédente et lui est contemporaine. Les lignes, les détails d'architecture et d'ornementation offrent le même caractère, soit pour les cinq baies qui éclairent cette aile, soit pour les contreforts.

Naguère cette galerie, tout en passant sous le grand contrefort du transept de la cathédrale, se prolongeait jusqu'à l'église, ainsi que nous le savons pour la galerie opposée En effet, indépendamment de la travée qui sert de passage et communique avec la porte de l'est, il y avait deux autres travées dont on voit les arrachements avec nervures et consoles dans le mur de l'église, où l'on remarque également la porte murée, qui faisait communiquer les deux monuments. Au-dessus de cette galerie régnait une balustrade élégante, identique à celle de l'aile nord et dont on voit une portion dans le voisinage du contrefort.

Du côté est, sur la rue, le mur de cette galerie est appuyé de pilastres plats en face des arcs doubleaux, et la partie supérieure est ornée d'une série d'imbrications avec double rangée de crosses végétales ; et à chaque pilastre, se trouvait une gargouille qui a dispa-

ru, comme devenue inutile par suite de la construction d'un premier étage au cours du XIXe siècle.

La porte de ce côté était la principale du préau; elle est élégamment ornée de pilastres avec chapiteaux, d'une frise dans laquelle deux putti au milieu de rinceaux tiennent les armes du chapitre, et d'une corniche avec grecque et piécettes. Nous retrouverons bientôt une porte sœur de celle-ci, en pénétrant à l'intérieur de l'aile occidentale. Mais il est un détail que nous devons relever auparavant.

Le cloître monastique ou canonial a pour annexe ordinaire la fontaine ou le puits plus ou moins monumental; qu'il s'agisse des usages vulgaires ou de l'eau nécessaire pour certaines cérémonies à l'intérieur de l'église et du préau, celui-ci renfermait presque toujours une fontaine alimentée par une source pure. Parfois elle était accompagnée d'un édicule avec arcades et pyramide ouvragée, de grande dimension, comme celle de l'abbaye bénédictine de Beaulieu, ou d'un encadrement de colonnes rehaussées de mosaïque, comme au cloître de Monréal en Sicile. Mais le plus ordinairement il s'agissait d'une fontaine surmontée de la margelle et de l'armature pour tirer l'eau. A Saint-Gatien, le puits était installé auprès du contrefort du transept, sous une arcade de raccord se soudant à la galerie et dont la voûte garde encore l'anneau qui supportait la corde du puits, dont le rebord est élevé de 45 centimètres au-dessus du sol. Il est facile de le remettre en état, en le dotant même de quelque margelle du XVe siècle, comme on en remarque à Plessis-lès-Tours, à la Rabatterie, à l'hôtel de Pierre Dupuy et en divers autres endroits.

La galerie orientale est celle dont l'intérieur a été le plus mutilé par suite de l'installation du passage, ou de l'aménagement en salle de service avec cheminée. Les six travées qui subsistent avaient leurs clefs

de voûtes décorées d'ornements qui ont été martelés, ce qui indique qu'elles portaient des armoiries ou des emblèmes. La dernière travée au nord communique avec la tour d'escalier par une élégante porte qui mesure 2 m. 35 de largeur et 3 m. 10 de hauteur.

La porte est encadrée de pilastres à candélabres où les putti paraissent au milieu des arabesques avec des cartouches, et la frise qui la surmonte est ornée, au milieu de rinceaux, d'un blason vide tenu par deux anges assis dans l'attitude, dans la manière et le style de ceux qui se voient sur le tombeau des enfants de Charles VIII. Le fronton est orné de motifs dans le goût ordinaire de la Renaissance.

En outre, cette dernière travée, aussi bien que la dernière de l'aile nord, ouvrait sur la chapelle bâtie à l'angle nord-est et faisant quelque peu saillie au dehors. La grâce de l'oratoire canonial, orienté, répond absolument au reste de l'édifice. Il mesure 9 mètres de longueur sur 3 m. 40 cent. de largeur, et est formé de trois travées; la première s'appuye, au sud, à la tour d'escalier, la deuxième correspond avec la galerie orientale, et la troisième plus petite (2 mètres sur 2 m. 40) servait de sanctuaire pour l'autel; celle-ci était éclairée, à l'est, d'une charmante fenêtre à vitraux à la fois flamboyante et Renaissance et, au sud, d'une autre fenêtre plus simple. Au lieu de la voûte ogivale, cette partie, qui a peut-être été ajoutée, car elle fait saillie au dehors, est surmontée d'un délicieux plafond à deux rangées de caissons ornés de fleurons et encadrés de consoles dorées dans le style de l'époque de François Ier.

Au contraire, le reste de la voûte conserve bien le style flamboyant à nervures prismatiques, avec cette différence qu'il n'y a qu'une clef à la première travée et que la seconde a sa voûte divisée par des nervures secondaires qui, outre la clef centrale, produisent quatre

autres intersections ou clefs plus petites. Les unes et les autres portaient des sujets, peut-être des blasons, qui ont été effacés ; et celle de l'est laisse voir encore un fond bleu avec les attaches de l'écu.

Dans le mur nord de cette travée, s'ouvre une porte Renaissance d'un effet d'autant plus pittoresque que le pied gauche est orné d'un pilastre avec chapiteau, et que le pied droit se confond avec le faisceau de nervures retombant de la voûte. A la partie supérieure, une élégante frise montre deux cygnes becquetant des fruits dans un vase, et le couronnement est formé de deux grands rinceaux en forme de S couchés, rehaussés de fleurs et de rubans. La décoration de cette porte un peu basse est plus grasse de facture que celle de la porte d'escalier, et se rapproche de celle de l'aile nord qui lui fait, en quelque sorte, un pendant. L'une et l'autre faisaient communiquer le préau avec les bâtiments situés au septentrion et qui servaient à l'usage des chanoines et, croyons-nous, de la psallette ou maîtrise des enfants de chœur.

Dès l'origine, les parois et les voûtes furent recouvertes de peintures avec arabesques et symboles, comme il paraît en plusieurs endroits. Dans la suite, on représenta, sur la paroi nord de la deuxième et troisième travée, le *Massacre des Innocents*, dans lequel deux soldats se préparent à tuer des enfants que leur disputent les mères, tandis que dans la campagne, à la partie supérieure, une petite scène figure la *Fuite de la Sainte Famille en Egypte*. Le second panneau représente l'*Adoration des Mages* tournés du côté de l'autel vers lequel ils dirigeaient leurs offrandes. Le dessin est d'une exécution commune et le coloris laisse paraître des tons, notamment des bleus, qui manquent d'harmonie. Ces peintures sont très endommagées et il serait à propos d'en faire un relevé pour en conserver le souvenir. Nous examinerons plus loin leur date

dans un paragraphe spécial, et, après la chapelle, nous arrivons à « la vis », suivant l'expression ancienne.

Le cloître de Saint-Gatien présente un édicule que d'ordinaire l'on ne voit pas dans les monuments de ce genre, habituellement formés d'une galerie au rez-de-chaussée; il s'agit de l'escalier à l'angle nord-est, et ce n'est pas l'un des moindres charmes du séduisant préau.

La tour, qui est absolument ronde à l'intérieur, est également circulaire à l extérieur, à l'exception de la base qui est rectiligne. Elle mesure 2 m 60 de diamètre intérieur et 8 m. d'élévation jusqu'à la voûte à caissons, non moins remarquable que le noyau d'un mouvement capricieux. En dépit de la mutilation qui a muré certaines fenêtres et taillé telle autre pour la transformer en porte, il est aisé de se figurer l'harmonieux effet produit par cette construction.

L'escalier est éclairé par une double rangée de fenêtres ; celles du bas, mesurant 1 mètre de large, sont géminées avec pilier central et double arcade à anse de panier, et celles du haut sont à linteau droit. Entre les fenêtres, s'élèvent des pilastres larges de 24 cent. avec, aux deux étages, des chapiteaux ornés de feuillages, d'arabesques : celui du dessous suivant la ligne en spirale, et celui du haut plus ouvragé, sur ligne horizontale.

L'espace entre les deux rangées de fenêtres est décoré par de jolis bandeaux sculptés. Celui de l'est montre deux boucliers supposés, suspendus à un anneau avec un lacs, et portant les armes du chapitre, sur les deux tridents posés en sautoir. Le second garde deux griffons à queue feuillagée, tenant un écu aussi aux armes du chapitre; et le troisième concerne deux cygnes becquetant des fruits dans un vase placé entre eux.

Au dehors court un bandeau circulaire avec mou-

lures, où se trouvaient les gargouilles dont on voit les restes, vis-à-vis des pilastres. L'édicule se termine par une élégante balustrade à balustres ronds ornés de feuillages et caissons entre eux. La tour au début n'avait pas de toit conique, qui a été ajouté pour préserver de la pluie, mais se terminait par une terrasse pavée dont les eaux s'écoulaient par les gargouilles. Alors que la tour d'escalier, exempte de toute mutilation, émergeait à l'angle des terrasses nord et est qui n'avaient pas de premier étage, sa silhouette devait offrir le plus ravissant coup d'œil, et ses lignes, s'enlevant sur l'azur du ciel, captivaient le regard. Du reste, le dedans répond parfaitement au dehors pour l'harmonie des lignes et des proportions.

III

Maintenant que nous avons fait connaissance avec le préau de Saint-Gatien, c'est le moment d'essayer d'en esquisser l'histoire, en suivant comme fil conducteur les quelques rares documents qu'on possède et surtout en se guidant par l'examen des différentes parties du monument, en particulier à l'aide et des caractères architectoniques et des indications historiques, spécialement des armoiries.

Quelle qu'ait été la disposition du cloître médiéval, les chanoines du milieu du XV^e^ siècle eurent la conception nette du plan qu'ils entendaient suivre. Un quadrilatère, formé de trois galeries dont les extrémités aboutiraient au mur nord de la cathédrale avec laquelle elles communiqueraient par une double porte, leur apparut comme la forme à réaliser, sans d'ailleurs appuyer de galerie le long de l'église qui garderait ainsi le pittoresque de ses lignes harmonieuses. C'est le plan qui fut adopté et réalisé sans autres modifications

que celles du style imposé par la succession des temps. En effet, la construction plusieurs fois interrompue par les circonstances, et peut-être par le défaut d'argent, dura environ trois quarts de siècle.

C'est vers 1440 que l'on dut jeter les fondements de la galerie occidentale, que l'on appuya à l'ouest sur le rempart gallo romain. La construction dans son exécution primitive comprit la galerie du couchant avec la première travée en retour, de la galerie du nord. Vers la même époque, on construisit la salle capitulaire sur l'emplacement du rempart en conservant la tour gallo-romaine, et les détails de sculpture ne laissent pas de doute à cet égard. On pourrait supposer que cette galerie fut recouverte, à l'instar de ce qui arriva pour les autres, par une terrasse posée en promenoir à découvert, dont les eaux se seraient écoulées par des gargouilles disparues avec les constructions suivantes Mais il est peut-être plus vraisemblable d'admettre que « la librairie » ou bibliothèque a été bâtie au-dessus sans qu'il y eût d'intervalle. Le style et les ornements de celle-ci concordent en effet à merveille, comme date, avec l'époque qui nous occupe.

A cet égard, si nous ouvrons l'histoire ecclésiastique du chanoine Maan, nous y lirons, à propos de Jean Bernard, qui fut archevêque de Tours de 1442 à 1466: « *Eo Turonorum pontifice exœdificata est Ecclesiæ Bibliotheca, inferis superisque fornicibus concamerata, et excelsis elata porticibus, columnisque; Xystus pariter ex adverso constructus est decussatis subnixus cameris, ut duo cœperint esse peristylii ecclesiæ latera.* »

Et, au sujet de Hélie de Bourdeilles qui gouverna le diocèse de Tours de 1468 à 1484, le même historien écrit: « *Ædificia ejus curâ in Ecclesiæ decus et ornamentum edita quid commemorem? Bibliothecam*

tignaria mole exstructam et litostilbeâ opertam tegulâ: Peristilium ecclesiæ cum cavœdio lustrali aquâ consecratum condendis humandisque corporibus (1) ».

De son côté, le chanoine du Baut, qui vivait à la fin du XVIII[e] siècle, dans son histoire ecclésiastique demeurée inédite, écrit :

« Il paraît que, sous cet épiscopat (de Jean Bernard), on construisit encore la tour ronde dans la partie du nord aboutissant au gros clocher. Bernard la destina à une bibliothèque capitulaire. Le chapitre y tint dans la suite ses séances ; on bâtit aussi auprès de cette tour une galerie formée en arcades et des voûtes peu élevées, sous lesquelles on pouvait se promener ou faire des processions ; ces galeries parallèles formaient un quadrilatère. Par la suite, on y bâtit des chambres, on y forma une bibliothèque et une galerie supérieure. L'escalier qui y monte est digne d'être vu, ainsi que celui du sommet de la grosse tour qui, soutenu par quatre demi-cercles en pierres qui se joignent au centre, s'appuie sur la clef même et paraît isolé dans le vide, entouré par une balustrade de pierres taillées à jour, pour diminuer l'inquiétude qu'on éprouve en montant autour de son noyau. Il faut avouer que le quinzième siècle fut bien favorable à Saint-Gatien pour ses constructions ». Et le même auteur ajoute : « L'archevêque Elie de Bourdeilles fit couvrir à ses frais la nouvelle bibliothèque et bénit le préau pour servir à la sépulture des chanoines ».

Le texte de Maan, commenté par du Baut, a l'avantage de donner une indication générale touchant la construction des galeries et de la bibliothèque, mais il a eu la mauvaise fortune d'être généralement mal compris. En pendant au sophisme : *post hoc, ergo propter hoc*, il a fourni une occasion à un autre

(1) *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, p. 178, 179.

sophisme, non moins périlleux : *sub hoc, ergo ab hoc.* On s'est trompé sur l'attribution et l'on a eu tort de mettre à l'actif des prélats ce qui s'est passé sous leur gouvernement (1). La preuve se tire de l'absence des armoiries, en particulier de celles de Jean Bernard, qui se voient aux monuments où il a joué un rôle sérieux comme à la cathédrale. En outre, l'Obituaire de Saint-Gatien, qui mentionne les œuvres et vante notamment : *Locorum archiepiscopalium reparator magnificus*, ne dit absolument rien de sa participation à la construction du cloître. Nous n'entendons pas dire, d'ailleurs, que Jean Bernard n'a pris aucune part à cette œuvre, ce qui serait surprenant vu son goût pour les arts, mais nous pensons qu'il n'a pas joué à cet égard le rôle prépondérant qu'on lui a attribué.

D'autres personnages nous paraissent avoir des droits acquis autrement sérieux.

On n'a pas oublié les blasons que nous avons relevés sur les clefs de voûte de la bibliothèque, et c'est notamment du côté des chanoines dont plusieurs appartenaient à de riches familles, qu'il convient de rechercher les bienfaiteurs. Le premier blason du côté du sud est celui de Gui de Versailles, ami des lettres et des livres, qui occupa des dignités élevées dans le chapitre au milieu du xv^e^ siècle. Guido Versaille, suivant l'orthographe et l'indication de Maan, échangea ses dignités avec le chanoine Jean Blondelet. Il avait succédé comme chancelier à Jean Bernard institué par le pape Eugène IV, et ce chanoine ayant résigné son poste lors de son élection au siège de Tours en 1442, la charge fut donnée à Gui de Versailles. Mais dans la suite il permuta, avec Jean Blondelet, sa place contre celle de chantre du Chapitre, qu'il semble avoir occupée jusqu'en 1498 (2). Or, cette époque est

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XVII, p. 49.
(2) *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, t. XVII, p. 39.

précisément celle de la construction de la première partie des galeries et celle de la bibliothèque. Il est tout naturel qu'un haut dignitaire du Chapitre, en possession de beaux deniers, ait jugé à propos de collaborer à la grande œuvre capitulaire en formation.

D'autres chanoines également enclins à favoriser les lettres et les arts, et doués de bons revenus, se firent un point d'honneur de contribuer à la construction. Une place à part revient à Raoul Segaler ou Le Segaler. L'Obituaire de la cathédrale lui consacre une longue notice. Après avoir parlé de plusieurs fondations pieuses, il ajoute :

« *Insuper eidem ecclesiæ dedit defunctus memoratus diversos jurium canonici et civilis libros, cum diversis pecuniarum summis etiam usque ad valorem XII^c LX scutorum auri, de quibus facta fuit libraria et major pars vitrinorum in debito statu, ac etiam fundamenta majoris januæ minoris turris ecclesiæ predictæ Turonensis consummata.* » (Maan, p. 66.)

Cette somme, importante pour l'époque, permettait de réaliser un travail sérieux à tous égards.

On n'est pas fixé au juste sur l'époque du décès de Raoul Segaler. L'Obituaire place le 9 novembre le décès de « maître Raoul Segaler, licencié en droit civil et canonique, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure en l'église de Tours » ; mais, suivant la coutume, il se borne à mentionner le jour en vue de l'anniversaire à célébrer sans indiquer l'année. Cependant un détail que nous relevons ailleurs nous aide à préciser. Dans un autre endroit, l'Obituaire fait remarquer, à l'occasion de l'anniversaire de l'archevêque de Tours Philippe de Coetquis, que le chanoine Raoul Segaler, « pour augmenter l'anniversaire du seigneur archevêque Philippe, donna cent livres de revenu ».

Or, on sait que ce prélat décéda le 12 juillet 1441. Ici encore, nous nous trouvons au milieu du xv^e^ siècle. Quant au rôle prépondérant de Raoul dans l'édification du cloître et de la bibliothèque il est nettement indiqué par la répétition des armoiries du chanoine qui paraissent sur les clefs des travées 2, 4, 6 et 7, c'est-à-dire de deux en deux voûtes, comme par une alternance qui est le perpétuel commentaire du legs dont nous connaissons l'importance (1).

Quant aux armes du Chapitre lui-même, qui paraissent sur la clef de la troisième travée, et qui se retrouvent en plusieurs endroits du cloître, elles sont là pour indiquer, sinon la participation de la caisse canoniale, du moins la direction générale et le droit commun : c'est comme le sceau de propriété.

En présence du silence des documents, la conservation de ces armoiries, sauvées parce qu'elles étaient dans une salle close, ne peut que nous faire regretter vivement la mutilation de celles qui ornaient les voûtes des autres galeries et de la chapelle. Elles nous auraient éclairé sur les noms des personnes, dont la munificence permit de poursuivre ce bel ouvrage.

Indépendamment des deniers du Chapitre, s'il nous était permis de mettre en avant des noms de personnages connus pour leur goût prononcé pour les arts, nous citerions quelques autres membres du clergé : tels le chanoine Jean Brette, qui fut trésorier et chantre et mourut en 1492 et, entre autres objets précieux,

(1) Dans sa nomenclature (p. 259) Maan a laissé échapper une erreur de typographie. A propos des *Præcentores* il écrit : « *Joannes Blondelet* 1440, *Guido Versailles post Blondelet* 1456, *Stephanus Lopin* 1498 » — et au sujet des *Cancellarii* : « *Joannes Bernardi* 1449, *Guido Versaille per ejus resignationem* 1444, *Jean Blondelet ex permutatione Guidonis* 1456, *Joannes Martin postea Cenomanensis episcopus* 1466. » Peut-être pour Jean Bernard faut-il lire 1439 au lieu de 1449. Gui Versaille aurait occupé le poste de chancelier de 1414 à 1456 et celui de chantre à partir de 1436 jusqu'à l'année 1498, en admettant que cette date, attribuée à son successeur, soit celle de sa mort.

légua à la cathédrale une superbe suite de tapisseries; Jean de Lenoncourt, qui fut trésorier du Chapitre en 1496 (on sait la part de son parent l'archevêque Robert de Lenoncourt dans la façade de la cathédrale) ; Gilles Descartes, dont le nom comme trésorier est gravé dans l'intérieur de la coupole de la tour nord avec la date 1507.

Parmi les inscriptions ou graffites que la pointe a laissées sur les murs, nous avons relevé le nom de André Cavé, et nous voyons Andreas Cavé dans la série des archidiacres d'Outre-Vienne en 1544. D'autre part, des extraits des comptes de la cathédrale — hélas! très impuissants à nous consoler de la disparition de l'ensemble de ces mêmes comptes — placent la construction de galeries entre les années 1513 et 1524, ainsi qu'on l'a d'ailleurs fait remarquer (1). Enfin une glanée de noms gravés sur les murs en caractères des XV^e^ et XVI^e^ siècles, nous a fait recueillir des mentions au milieu desquelles nous tenterons un jour de rechercher quelques éclaircissements.

Après avoir parlé des bienfaiteurs, notre tâche nous amène à dire un mot des artistes, architectes, sculpteurs et peintres qui ont travaillé au cloître. Mais hélas ! les documents se font encore plus rares et nous sommes presque réduits à procéder par voie d'analogie.

Un rôle tout a fait à part dans l'architecture en Touraine, à la seconde moitié du XV^e^ siècle, appartient à Jehan Papin, dont l'église de Saint-Pierre-des-Corps garde la mémoire dans une inscription gothique. On place sa mort vers 1486, et, durant quelque

(1) Ainsi que l'a fait remarquer M. Palustre, les armoiries des Le Segaler, famille des environs de Tréguier, étaient : *d'azur au sautoir d'argent accompagné de trois quintefeuilles d'or*. Mais Raoul prit celles de sa mère, ou de Boiséon, qu'il brisa d'un huchet, en sorte qu'il porte : *« azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard de même, celle de la pointe surmontée d'un huchet d'or »* (*Bulletin*, t. VIII, p. 16, 17).

30 ans, il dirigea les travaux en qualité de maître de l'œuvre de maçonnerie de la cathédrale. Le roi et la ville recoururent plus d'une fois à sa particulière compétence. Il est donc tout naturel de supposer que la direction, au moins partielle, du travail du cloître, dépendant de la cathédrale, fut confiée à cet artiste. C'est qu'en effet, sans vouloir ériger en architectes maints maitres-maçons, ainsi qu'on l'a fait souvent, il y a lieu d'assigner un rang spécial aux « maîtres-d'œuvre », auxquels leur talent éprouvé et leur rôle officiel permettent d'attribuer la paternité de travaux plus ou moins considérables.

La succession de Papin revenait tout naturellement à deux frères dignes de figurer avec honneur sur le livre d'or de l'architecture, les Françoys. Martin et Bastien Françoys exécutèrent des ouvrages très importants pour le compte du Chapitre de Saint-Gatien (1). En particulier, on le sait, leur souvenir est associé à la construction de la superbe tour nord de la cathédrale, où leurs initiales sont gravées à l'intérieur du dôme. Ces deux constructeurs éminents, en qualité de maîtres de l'œuvre des églises de Saint-Gatien et de Saint-Martin, ne durent pas rester étrangers à l'édification de deux cloîtres, qui, chacun à leur façon, reflètent deux périodes et deux styles différents, mais toujours dignes d'intérêt. Au surplus, l'influence de la seconde manière, qui caractérise l'ensemble du cloître martinien, s'est exercée sur la seconde partie du cloître de la cathédrale, et le rapprochement des deux époques donne à celui-ci un charme tout particulier.

Le travail du constructeur reçoit son complément du ciseau du sculpteur. Or, pour la décoration, aussi

(1) Ch. de Grandmaison. *Tours archéologique* (Tours, 1879), p. 201. — Giraudet, *Les Artistes tourangeaux*, p. 317-318. — Palustre, *Bulletin de la Soc. arch. de Touraine*, t. VIII.

bien que pour l'édification, le cloître de la cathédrale garde en ses deux parties distinctes la marque d'un double procédé. Les ornemanistes des premiers temps appliquèrent à la décoration du cloître (chapiteaux, voussoirs, culots, clefs de voûtes et frises) la facture gothique, qui fait l'intérêt du triple portail de Saint-Gatien. Les choux frisés, les chardons, les houx, les tiges de vigne et de chêne et autres motifs semblables continuèrent d'agrémenter les lignes sous le ciseau de sculpteurs fidèles aux données traditionnelles. Mais, à côté, l'entrée en scène de la Renaissance italienne, surtout depuis l'arrivée de la colonie de « maistres de mestier » ramenés par Charles VIII, introduisit tout un ensemble de principes, de modèles et de motifs nouveaux, qui ne tardèrent pas à coudoyer les procédés gothiques en attendant de les remplacer.

C'est à ces ornemanistes, ou « tailleurs de maçonnerie antique », comme on disait alors, que l'on doit la décoration du délicieux tombeau des deux enfants de Charles VIII, la sculpture exquise du cloître de Saint-Martin, et l'exécution de tant de jolis morceaux à Tours et en Touraine. Le principal chef de ces ornemanistes durant quelque 30 ans fut Jérôme Pacherot, dont l'atelier, animé d'ouvriers experts, devait se trouver rue Bernard-Palissy, n° 2, vers l'endroit où son nom est gardé par une plaque d'ardoise, que nous voudrions voir arracher à l'oubli Tout naturellement Jérôme Pacherot et ses auxiliaires durent jouer un rôle prépondérant dans l'exécution des charmantes frises et des élégants motifs qui ornent le cloître de Saint-Gatien et que nous souhaitons si fort voir préserver de la ruine qui les menace par suite de l'humidité croissante.

Pour ce qui est des peintures de la chapelle à l'angle nord-est, il y a lieu de les rapprocher de celles qui furent exécutées, au XVII^e^ siècle, dans la chapelle

Mais voici que l'immeuble va faire, en partie du moins, retour à son ancienne destination, grâce à la généreuse intervention du curé de la cathédrale, M. Nicolas Simon, dont le souvenir charitable s'est conservé jusqu'à nos jours. Par acte du 1er décembre 1804, il acheta le préau et ses dépendances, à la réserve du terrain consacré à la rue, pour la somme de 3.000 fr. soit 2.400 fr. pour l'immeuble et 600 fr. pour les matériaux provenant de la démolition faite en vue du passage; et, d'après le plan annexé, on voit que la tour romaine n'était pas entièrement démolie.

A quelque temps de là, la liberté du passage fut interceptée par la construction, aux extrémités de l'est et de l'ouest, d'un double mur qui a subsisté jusqu'à une époque assez rapprochée.

A sa mort, le 18 mai 1822, M. Nicolas Simon laissait un testament rédigé le 6 août 1821, dans lequel il disait : « Si je meurs propriétaire de ma maison du préau, je la lègue à Mgr de Montblanc, archevêque de Carthage *in partibus* et coadjuteur avec succession future au siège de Tours. »

Le chef du diocèse installa dans le préau une école des Frères de la Doctrine chrétienne, et c'est alors que l'on construisit le premier étage au-dessus de la galerie de l'est et que l'on aménagea celle-ci en cuisine, non sans y causer de sérieuses mutilations.

Par acte du 6 septembre 1824, Mgr de Montblanc, en vue d'assurer aux chanoines un lieu pour leur réunion et l'installation de leur bibliothèque et de leurs archives, donna au Chapitre les deux salles du premier étage de l'aile occidentale. Mais les chanoines ne devront pas traverser la cour du préau; et, à cet effet, ils devront établir une communication directe entre la tour nord de la cathédrale et les salles indiquées, et ils feront murer la porte des archives communiquant avec la galerie supérieure du nord.

Le 20 février 1830, Mgr de Montblanc donna au diocèse : l'aile orientale du préau ayant son entrée sur la rue de la Psallette ; la partie de la galerie nord comprenant trois arcades en retour d'équerre et allant vers l'ouest, ainsi que l'escalier du préau à l'angle nord-est; et enfin, une partie de la cour sur toute la longueur de l'aile est et sur une largeur de 6 m. 50, c'est-à-dire jusqu'à la partie occupée par l'école des Frères et séparée par un mur. De son côté, le diocèse devra y installer la Psallette, jadis au nord du cloître dans des bâtiments maintenant aliénés.

Par son testament du 12 décembre 1841, Mgr de Montblanc légua à MM. Genty, chanoine honoraire, Plailly, curé de Saint-Pierre-des-Corps, et Boullay, chanoine-secrétaire de l'archevêché, ce qu'il possédait encore, c'est-à-dire l'usufruit après sa mort avec réserve de la nue-propriété au dernier survivant, ce qui était évidemment un legs indirect fait au diocèse lui-même.

Cette succession d'actes de propriété créait une situation inextricable, en divisant l'immeuble entre une série de propriétaires. Pour remédier à cette situation, par acte du 4 avril 1858 et moyennant la somme de 50.000 francs au profit de la caisse diocésaine, les légataires de Mgr de Montblanc vendirent à l'Etat l'immeuble du cloître contenant environ 9 ares 50 centiares, « pour être réunis définitivement aux dépendances de la cathédrale de Tours et demeurer affectés au service du culte ».

On entrait dans la voie des améliorations. Par lettre du 4 février 1865, Mgr Guibert, archevêque de Tours, demanda à l'administration municipale de dégager la cathédrale, le parvis et les voies adjacentes, en apportant tous les embellissements utiles, en particulier au sud et à l'ouest de l'église.

Pour ce qui est du côté nord, il demandait la démolition du mur partant de l'angle nord-ouest de la cathé-

drale, d'un caveau appuyé à la tour nord, de la galerie supérieure faisant communiquer le faîte avec la bibliothèque, et du mur supportant cette galerie, ainsi que de la muraille divisant la cour du préau.

Une commission fut nommée pour examiner cette demande, et le rapporteur, M. E. Soloman, déposa un rapport favorable dans la séance du 24 juin. Ce long rapport a été imprimé sous le titre : *La Cathédrale et la maison du préau*, et nous y avons puisé maints renseignements sur le cloître, pour ce qui est de la période moderne. Il conclut à l'exécution du projet d'isolement de la cathédrale avec part contributive du fait de la ville (1).

Des travaux d'embellissement furent alors réalisés; et, pour ce qui est de l'avenir, le ministère des Beaux-Arts et le Comité des Monuments historiques ne peuvent manquer de se préoccupper dès réparations urgentes et aussi de l'étude des restaurations utiles, dont l'heureux commencement fait désirer la continuation, d'autant plus aisée que l'Etat a toute facilité pour conduire l'œuvre à bonne fin.

De son côté, la Société archéologique, dont la mission est de veiller à la conservation des monuments offrant un intérêt d'art ou d'histoire, n'a pas négligé de s'intéresser, en toutes circonstances, à cet ouvrage si admirable de tout point. A plusieurs reprises, des documents sur le Préau ont été communiqués aux séances par quelques-uns de ses membres, notamment par MM. Chevalier, Palustre et Bossebœuf, tandis que des notes étaient imprimées dans des ouvrages spéciaux comme *Tours archéologique* par M. Ch. de Grandmaison, ou dans des périodiques tourangeaux.

En outre, en diverses circonstances, la Société a émis des vœux pour la conservation du cloître comme dans la séance du 27 mars 1872. Dans la séance du 27 mars 1889, à l'occasion du projet d'ouvrir la rue au

(1) Tours, imprimerie Ladevèze, 1868, 100 pages.

nord de la cathédrale, la Société, sur l'initiative du président, émit le vœu de voir le cloître devenir le musée de la Société (1). La résolution ne fut pas couronnée de succès par suite des différentes affectations de l'immeuble. Depuis lors, la direction des Beaux-Arts a continué de s'intéresser à l'entretien du cloître, où elle a fait placer une double grille aux deux extrémités de la rue.

D'un autre côté, Mgr Meignan, en vue d'une restauration complète du cloître, s'était entendu avec l'administration des Beaux-Arts pour que le premier étage de l'est ne servît plus d'habitation au chanoine vicaire du Chapitre. Outre la bibliothèque du Chapitre, les galeries disponibles ne servaient plus que de lieu de réunion pour la maîtrise et de débarras pour divers objets. Les conséquences de la loi de séparation ont amené l'Etat à reprendre l'immeuble placé provisoirement sous le séquestre. Et actuellement il ne renferme plus que des objets d'art, qui sont comme les prémices d'un musée, réunies par l'architecte diocésain, M. Lambert.

Dans ces conditions, considérant l'intérêt de premier ordre du cloître de Saint-Gatien, en terminant ces lignes, nous formulerons le vœu que la Direction des Beaux-Arts donne tous ses soins à la conservation de cette œuvre capitale et aussi à sa restauration aussi sérieuse que possible — Qu'en raison de son caractère architectonique et des souvenirs d'art et d'histoire qui s'y rapportent, en cas de désaffectation, il soit affecté à servir de musée rétrospectif de sculpture — Que ce musée, pour son organisation et sa direction, soit confié à la Société archéologique qui, en toutes circonstances, a montré qu'elle s'intéressait à toutes les questions d'art et tout particulièrement à la conservation du cloître de Saint-Gatien.

L. Bossebœuf.

(1) Cf. *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VIII, p. 8.

L'ENSEIGNEMENT des SAGES-FEMMES

EN TOURAINE

CHAPITRE I

RABELAIS ET LES SAGES-FEMMES. — LEURS PROCÉDÉS THÉRAPEUTIQUES. — LEURS RAPPORTS AVEC LES CHIRURGIENS. — LES FAISEUSES D'ANGES AU XVI[e] SIÈCLE. — L'AUTORITÉ CIVILE ET L'AUTORITÉ RELIGIEUSE. — LOUISE BOURGEOIS, FEMME BOURCIER.

L'histoire des professions et des métiers est d'un vif intérêt pour ceux qui s'occupent de l'évolution sociale d'un peuple ; aussi, de toutes parts, on exhume des documents relatifs à l'organisation ouvrière et patronale des corporations et des confréries, qui nous font connaître, avec leur pittoresque et leur diversité, les détails les plus précis sur la vie intime et publique de nos pères.

Pour la Touraine nous possédons déjà les monographies importantes consacrées aux imprimeurs, aux fabricants de soieries, aux céramistes, qui firent la renommée de notre ville.

L'histoire des sages-femmes nous conduit dans un milieu tout différent.

Malheureusement, pour notre province, les documents sont peu nombreux et dispersés çà et là dans les dépôts d'archives. Cette pénurie de renseignements provient de ce que cette profession n'était pas

soumise au régime corporatif. Nous ne possédons donc pas, comme pour la plupart des corps de métiers, de statuts, de règlements et registres de communautés, de livres de comptes, de rapports officiels avec les pouvoirs publics, qui constituent un fonds important de documentation.

Il est par suite assez difficile de connaître avec exactitude ce que furent les habitudes, les usages, les mœurs, l'instruction et la technique opératoire des *ventrières* tourangelles, qui assistaient au moyen-âge les femmes en couches.

Dans ce travail, nous avons pour but de montrer comment se releva peu à peu le niveau moral et intellectuel des sages-femmes et comment s'organisa sur des bases normales l'enseignement professionnel de l'obstétrique.

Rabelais, dans son *Gargantua*, nous donne une peinture des plus piquantes des matrones de son temps, ignorantes et bavardes, plus occupées à s'enquérir des petites nouvelles du jour qu'à surveiller le travail de la patiente, qui encombraient la chambre des parturiantes (1).

Ecoutons le récit de l'accouchement de Gargamelle :

« Peu de temps après elle commença à soupirer, lamenter et crier. Soudain vindrent à tas sages femmes de tous costés, et, la tastans par le bas, trouverent quelques pellauderies assez de mauvais goust et pensoient que ce fust l'enfant ; mais c'estoit le fondement, qui luy eschappoit à la mollification du droit intestin, lequel vous appelez le boyau cullier, par trop avoir mangé des tripes, comme avons declaré cy dessus.

(1) *Gargantua*, livre I, chapitre VI. Le savant professeur Ledouble, dans son livre *Rabelais anatomiste et physiologiste* (page 233), a commenté de façon très précise le passage de l'accouchement de Gargamelle. Nous y renvoyons nos lecteurs.

« Dont une horde vieille de la compagnie, laquelle avoit reputation d'estre grande medicine, et là estoit venue de Brisepaille, d'auprès Saint-Genou, d'avant soixante ans, luy fit un restrinctif si horrible que tous ses larrys tant furent oppilés et reserrés qu'à grand peine, avec les dents, vous les eussiez eslargis ; qui est chose bien horrible à penser. Mesmement que le diable, à la messe de saint Martin, escrivant le caquet de deux gualoises, à belles dents alongea bien son parchemin

« Par cest inconvenient, furent au dessus relaschés les cotyledons de la matrice, par lesquelz sursaulta l'enfant, et entra en la vene creuse ; et gravant par le diaphragme jusques au dessus des espaules, où ladite vene se part en deux, prit son chemin à gauche, et sortit par l'oreille senestre. »

Nous ignorons à qui fait allusion Rabelais, quand il parle de la « horde vieille femme de Brisepaille, d'auprès Saint-Genou ». Brisepaille (1) est un hameau situé non loin du bourg de Saint-Genou, sur la rivière de l'Indre, en Berry. Y avait-il alors en Touraine une

(1) M. Hubert, le distingué archiviste de l'Indre, dans son travail sur le *Bas Berry* (I, page 550), faisant allusion à ce passage de Rabelais, s'exprime en ces termes : « En venant à l'abbaye [de Saint-Genou], Rabelais ne manquait pas d'observer les coutumes, qui, par leur singularité, pouvaient frapper son esprit curieux et observateur. Il avait pu apprendre que chaque année, dans les premiers jours d'octobre, le dimanche d'après la Saint-Michel, le moine chambrier avait droit, au moment de la messe, de se transporter dans le chœur de l'église, avec un équipement seigneurial, « tout botté, l'oiseau sur le poing », prêt à se rendre ensuite au village de Brisepaille, où il se faisait, par les laboureurs de l'endroit, servir à déjeuner « de deux sortes de viandes et de trois sortes de vins, blanc, rouge, clairet, la poule pour son oison, le pain pour ses chiens, et l'avoine pour ses chevaulx, et de la mousse pour en disposer à son plaisir ». C'est vraisemblablement à cause de cet usage qu'il retint dans sa mémoire le nom du hameau de Brisepaille, dont il fait venir la fameuse sage-femme du chapitre de la naissance de Gargantua. »

sage-femme réputée originaire de cette contrée (1), ou bien les sages-femmes de Saint-Genou passaient-elles pour particulièrement instruites? Nous ne saurions le dire, et il y a là un point à éclaircir dans l'œuvre de Rabelais.

Lors de l'accouchement de Badebec nous retrouvons les mêmes commères caquetant autour du lit de la pauvre vieille et « beuvant quelque bon trait » pour se donner courage.

« Car, alors que sa mere Badebec l'enfantoit, et que les sages femmes attendoient pour le recevoir, issirent premier de son ventre soixante et huit tregeniers, chascun tirant par le licol un mulet tout chargé de sel; après lesquelz, sortirent neuf dromadaires chargés de jambons et langues de bœuf fumées, sept chameaux chargés d'anguillettes, puis vingt et cinq charrettes de porreaux, d'aulx, d'oignons et de cibotz. Ce qui espouvanta bien les dites sages femmes; mais les aucunes d'entre elles disoient : Voicy bonne provision, aussi bien ne beuvions nous que laschement, non en lancement. Cecy n'est que bon signe, ce sont aguillons de vin.

« Et, comme elles caquetoient de ces menus propos entre elles, voicy sortir Pantagruel, tout velu comme un ours, dont dist une d'elles en esprit prophétique : Il est né à tout le poil, il fera choses merveilleuses, et, s'il vit, il aura de l'aage (2). »

(1) La plupart des héros de l'œuvre de Rabelais ont pu être identifiés avec des personnages vivants de son temps. La sage-femme de Brisepaille ne doit donc pas être un héros de l'invention du spirituel conteur; à notre avis, et c'est une hypothèse que les documents viendront peut-être vérifier un jour, Rabelais doit faire allusion à quelque matrone réputée, venue en Touraine pour accoucher une grande dame de la Cour, la reine peut-être, ou une princesse royale. On sait en particulier que Claude de France mit au monde, à Amboise, trois de ses sept enfants de 1515 à 1518. Il serait intéressant de connaître le nom de sa sage-femme.

(2) *Pantagruel*, livre II, chapitre II.

Il n'est pas impossible que la mort de dame Badebec ne soit imputable à une faute opératoire de quelqu'une de ces matrones; l'accouchement était difficile, en effet, et la science de toutes ces sages-femmes réunies fut probablement mise en défaut en présence d'un cas aussi extraordinaire. La naissance de Gargantua par l'oreille de sa mère ne fut-elle pas aussi la conséquence d'une lourde faute de cette ventrière qui administra inoportunément à dame Gargamelle un *restrinctif* si violent ?

Il faut voir dans les railleries de Rabelais une critique sévère des sages-femmes d'alors et ce n'était évidemment que justice.

Recrutées dans les classes les plus basses de la société, ignorantes des lettres et de l'écriture, apprenant leurs pratiques des vieilles matrones, qui leur confiaient les secrets transmis des générations antérieures, les sages-femmes, à cette époque, s'établissaient sans avoir subi aucun examen, sans surveillance effective, et faisaient montre d'un vain savoir. Pourvu qu'elles sussent « recevoir l'enfant à sa naissance, lui couper le nombril d'une longueur de quatre doigts et le nouer, puis laver l'enfant et le frotter de miel et de sel pour fortifier ses membres », il suffisait amplement.

Il entrait dans leur fonction de couper le filet de la langue aux enfants pour leur permettre de parler de bonne heure et faciliter leur élocution. Cette coutume est toujours en usage en Touraine et, de même qu'aux siècles passés, c'est à la matrone qu'on a recours pour cette petite opération. Un dicton, faisant allusion aux personnes loquaces, est souvent employé du côté de Loches :

Celle qui lui a coupé le lignou
Ne lui a pas volé ses cinq sous.

Le *lignou* est l'appellation populaire du filet lingual.

Veut-on avoir une idée des moyens thérapeutiques dont se servaient les matrones du XVI^e^ siècle auprès de leurs clientes ? Nous avons trouvé dans un recueil manuscrit, d'origine tourangelle, datant du début du XVII^e^ siècle, nombre de *remèdes certains* et de *formules très éprouvées* employés par les accoucheuses d'alors. C'est un volume de la bibliothèque de Tours, catalogué sous le n° 800, qui fit autrefois partie de la bibliothèque de Marmoutier et avait appartenu à l'abbé de Plaisance, Jean de Grellet, chanoine et grand archiprêtre de Tours en 1720 (1). Au milieu de secrets de toutes sortes, tant de médecine que d'économie ménagère, on note ceux des sages-femmes. En voici quelques-uns pris au hasard :

Sterilitatis unicum remedium (p. 40).

Un mulon de fourmis tout entier, œufs, fourmis et toutes les matières étrangères, mettez dans un sac de canevas ou autre toile bien claire, faicte cuire environ 1/4 d'heure dans suffisante quantité d'eau pour faire un demi bain dans lequel la femme se tiendra jusqu'à ce que l'eau soit froide. Il faut reitérer 5 ou 6 fois.

Sterilité, pour la guérir et provoquer les règles.

Donnez souvent du jus de sauge et prenez quelques gouttes dans du vin et de l'eau. Ensuite pilez de l'ail et le melez avec de l'huile de spic, faicte un pessaire et introduisez dans la matrice bien profondément. Ce remède pousse puissamment les mois, donne un très sensible plaisir à la matrice et la nettoye parfaitement. Ce remède a rendu fécondes plusieurs femmes qui estoient stériles ; il réussira beaucoup mieux si vous donnez quelques gouttes

(1) Jean de Grellet était fils de Jacques de Grellet, écuyer, seigneur de Plaisance, dans la paroisse de Ciran-la-Latte. Cf. Louis Dubreuil-Chambardel, *La Seigneurie de la Roche-Bertauld*, p. 117.

distillées de marjolaine, metre pour le mieux avec de la caillette de lievre et un peu de musc ; c'est le plus grand et le plus sur secret du monde pour la conception.

Pour provoquer les règles (p. 65).

Prenez l'essence de ratte de bœuf ou son extraict et la preparez avec l'esprit de melisse. L'extraict de ratte se fait ainsi : coupez la par tranches, puis la moudre 4 ou 5 jours avec l'eau myrrifiée, sechez à l'air, puis tirez la teinture.

Pour provoquer les règles (p. 94).

Détrempez du levain de seigle dans de l'eau et le faites boire.

Pour provoquer les règles (p. 6).

Les entrailles, le cœur et le fiel et toutte la chair de l'anguille, calcinez dans un + dont vous donnerez ʒ I dans du vin blanc ʒ I.

Pour provoquer les règles (p. 135).

Purgez avec de la coloquinte. Item la moelle de coloquinte dans le vagin en forme de pessaire.

Pour faire sortir l'arrière faix (p. 95).

Infusez de la fiente de cheval dissoute avec du vin blanc ou clairet, puis coulez, passez et donnez à boire, subito curat.

Pour expulser l'arrière faix et l'enfant mort et guérir les tranchés et douleurs après l'enfantement.

Prendre l'intérieur du gésier des poules qui pondent, essuyez bien sous l'eau, puis le sechez au soleil ; pour l'usage il faut le réduire en poudre subtile et donner avec un peu de vin. On peut réitérer le même jour une ou deux fois selon le besoing.

Pour faire rendre l'arrière faix et faire sortir l'enfant mort (p. 75).

Prenez les testicules de cheval reduits en poudre, ʒ I borax, ʒ II safran ; faites melange avec eau de muguet q. s. et faites prendre.

Pour faciliter l'accouchement et faire sortir l'enfant mort (p. 84).

Prenez armoise rouge, feuilles et racines, faites les cuire dans de la bière avec de la semence de lavande ; faict pareillement sortir l'arrière faix ; on en boit d'heure en heure.

Préparation de l'arrière faix (p. 55).

Prenez l'arrière faix d'une femme bien saine dans ses premières couches et que ce soit d'un garçon, laissez aussi tout ce qui a coutume de l'accompagner. Mettez dans une ... avec son chapiteau et son....., le tout bien tassé mettez dans une douce digestion, que tout pourisse de manière que tout se résolve en liqueur, ce qui se faict dans l'espace de 6 mois, puis c'est un esprit très subtil pour toutes les maladies des femmes, les règles, les couches, etc.

Contre la stérilité.

L'arrière faix d'une femme qui devient grosse tous les ans, lavez le avec du vin et puis avec de l'eau de..... et la sechez au four, puis la pulverisez. Dose ʒ I en eau de sauge; ajoutez une goutte d'essence de perle et de teinture de corail.

Nota. — Pour les femmes en peine d'enfant elles accoucheront sur le champ, et pour apaiser leurs douleurs on donne la même dose dans du bouillon.

Pour connoistre si une femme peut devenir féconde.

Introduisez dans la matrice une teste d'ail pilée. Si le lendemain l'odeur se sent à la bouche elle sera féconde.

Item provoquera les règles : faictes une decoction de gayac, adjoutez dictamme ʒ I, donnez à boire; rend les femmes fécondes.

Pour faire perdre le lait (p. 27).

Fondez du beurre frais, otez du feu, puis faicte onguent avec de l'eau-de-vie ; on en gresse les deux mamelles puis on les couvre de papier gris ; estant sec réiterez et continuez de même.

Suffocation de matrice (p. 55).

Poudre de verrues de chevaux ʒ I, assa fœtida ʒ III, ongle de chèvre, le tout en poudre dont vous mettez un ʒ sur les charbons et ferez entrer la fumée dans la matrice par un canal.

Perte de sang des femmes (p. 17).

Metez une peau de lièvre par morceaux, faicte la bruler sur une tuille placée sur un réchaud plein de charbons, remuez la tant qu'elle se puisse réduire en poudre, dont vous remplirez de petits sachets, faits en forme de pessaires de taille fine. Vous en introduirez dans la matrice le plus profondément que vous pourrez, le sang s'arretera d'abord, vous attacherez un petit ruban pour le retirer quand vous voudrez.

Item. — Prenez la pointe de la corne d'une vache en vie reduitte en poudre impalpable dont vous donnerez ʒ I dans un bouillon.

Pour arreter les menstrues immoderées (p. 84).

Broyez des limax avec leurs coquilles et appliquez sur le nombril.

Pour faire venir le poil et les cheveux (p. 65).

Prenez des verrues qui se trouvent aux jarrets des asnes, dont vous frotterez la partie. Si bien qu'on pourroit faire venir de la barbe à une femme.

Nous pouvons être quelque peu surpris à la lecture de tels procédés thérapeutiques, qui nous paraissent aujourd'hui répugnants et grotesques. Il faut, pour bien juger de telles formules, s'en rapporter à l'état des sciences médicales à cette époque. Au XVI^e^ siècle, la pharmacopée était sous l'influence des doctrines arabistes, qui préconisaient l'usage des médications organiques. La rate de bœuf, les testicules de cheval, le cœur de l'anguille, le foie de renard ou de lièvre, étaient d'un emploi courant. Le *Traité de la Génération* du tourangeau Bretonnayau, écrit en 1584, est

rempli de formules aussi bizarres qu'on retrouve, d'ailleurs, dans les ouvrages didactiques de ce temps.

Mais ce qui, pour nous, est intéressant c'est de constater que ces méthodes, qui au XVIIIe siècle furent à peu près abandonnées par la science officielle, se sont conservées jusqu'à nos jours dans les milieux populaires. Dans le fond de nos campagnes tourangelles, notamment, ces vieux remèdes sont encore fréquemment prescrits avec les mêmes indications : le sang de l'anguille est d'un usage journalier pour amener le retour des règles; la rate de bœuf est communément employée par les mégères de nos bourgs pour provoquer l'avortement ; la médication orchitique est un bon adjuvant pour mener à bien une grossesse, et les bains de fourmis, du côté de Bréhémont, sont, m'a-t-on assuré, conseillés aux femmes stériles.

Ce qui est digne de remarque, c'est que quelques-uns de ces procédés empiriques, complètement délaissés, reviennent à la mode sous l'influence des doctrines de Brown Séquard. La *médication placentaire*, dont nous avons cité deux recettes, est depuis quelques années fort en honneur auprès d'une certaine école médicale, et nombre de spécialités pour provoquer la lactation sont à base d'extrait de placenta. N'a-t-on pas aussi, dans ces derniers temps, fait grand bruit au sujet de l'*acide formique*, dont nous avons retrouvé ci-dessus un mode très simple de préparation?

Comme le disait fort philosophiquement le spirituel docteur Helme dans une de ses récentes chroniques de la *Revue de Médecine et de Chirurgie* :

« Les humains n'ont à leur disposition qu'un nombre restreint d'idées, toutes dans le même sac : nous les tirons au hasard, d'âge en âge, et, telle que nous croyons neuve avait déjà été extraite autrefois puis rejetée au sac ; ainsi en est-il pour la thérapeutique par les extraits d'organes, mal utilisée par nos pères,

tombée dans l'oubli, et remise en honneur aujourd'hui ».

Ne critiquons donc pas outre mesure la thérapeutique des sages-femmes d'autrefois, elle reflète les tendances des doctrines officielles du temps. Ce dont il faut leur faire grief plutôt, c'est de leur inexpérience opératoire, de leurs méthodes obstétricales primitives. Elles ne savaient pas corriger une position vicieuse et le moindre incident se produisait-il : hémorragie, syncope, asphyxie passagère, elles étaient incapables d'apporter un secours efficace à la mère et à l'enfant.

Aussi leur ignorance était-elle proverbiale et on ne comptait pas les désastres dont elle était la cause. Ces inconvénients étaient d'autant plus graves, qu'à cette époque une femme, noble ou roturière, bourgeoise ou courtisane, n'aurait jamais consenti à se faire accoucher par un homme. Un prêtre, neveu de M^me^ de la Marche, maîtresse sage-femme à l'Hôtel-Dieu de Paris, avait même écrit, au milieu du XVII^e^ siècle, une dissertation pour prouver qu'une femme qui se laissait accoucher par un homme pouvait perdre cinq vertus : la pudeur, la pureté, la fidélité du mariage, le bon exemple et la mortification.

Ce n'est guère qu'au début du XVII^e^ siècle qu'à Paris les femmes du grand monde et les coquettes prirent l'habitude de demander pour leur accouchement l'assistance d'un homme. C'est dont se plaint, en 1617, M^me^ Bourcier dans ses *Observations* (II, page 215) : « Une infinité de coquetes disent qu'elles ayment beaucoup mieux qu'aux accouchemens où l'enfant se présente bien, qu'il (le chirurgien) les accouche, qu'une femme : cela est à present de la mode. Il n'y a pas plus de vingt cinq ans, que la plus grande partie des femmes estoyent toutes d'une autre humeur que je

ne les voy, il y en a eu toujours de mal-sages, mais ce n'estoit communement qu'à ceste heure. »

La mode, qui fait gémir Mme Bourcier, resta cantonnée longtemps dans un certain milieu. En province, dans les campagnes, les usages anciens continuaient et les chirurgiens n'étaient appelés qu'à la dernière extrémité et dans les cas très graves, et il en résultait pour eux plus de tracas que de profit. Aussi refusaient-ils souvent de répondre à l'appel des parturiantes s'ils savaient qu'une sage-femme y était déjà passée et avoit « gasté tout ».

Un curieux document, retrouvé et publié par M. E. Boutineau (1), nous fait saisir sur le vif cette situation délicate. Le chirurgien Guillaume Herpin, homme estimé et très habile dans les interventions obstétricales, à la suite de plusieurs opérations malheureuses, dont la faute retombait sur les matrones qui l'avaient fait appeler trop tard, alors que tout était perdu, et qui, de ce fait, avait eu des ennuis et même des procès, se refusa à répondre à un nouvel appel, qui lui était fait cependant par un ancien client. Mais rien ne vaut le document lui-même :

« Aujourd'huy penultième jour de novembre l'an mil cinq cent quatre vingt trois en la presance de moy Jehan Foucher, nottaire royal à Tours, et des tesmoings soubsignez, les dicts temoings cy après nommez, honnorable personne Pierre Bonnadventure, Me filateur en soye, demeurant en ceste ville de Tours, parroisse Sainct Vincent, s'est transporté pardevant et à la personne de honnorable Me Guille Herpin, premier et entien chirurgien de la ville de Tours, auquel parlant estant en son domicille le d. Bonnad-

(1) E. Boutineau, *Un trait de mœurs chirurgicales en Touraine au* XVIe *siècle*, dans la *Gazette médicale du Centre*, 1899. Nous saisissons ici l'occasion qui nous est offerte de remercier M. Boutineau de l'obligeance qu'il a mise, en nous permettant d'utiliser les notes très nombreuses qu'il a réunies sur l'histoire des sciences médicales en Touraine.

venture l'a instamment prié et requis, comme il dict avoir naguères faict, que son plaisir feust vouloir prendre la poyne se transporter en sa maison pour faire delivrer sa femme accouchée d'une fille, dont elle ne pouvoit délivrer, laquelle le demande sans cesse ny relasche, parce qu'il a de coustume à faire à son endroict et y estant fort subtille, et le même, qui au moys d'aoust mil cinq cent quatre vingt un, lui tira son enfant et délivrance promptement hors de son corps, dont elle se seroit bien trouvée.

A quoy le dict Herpin a dict qu'à la vérité il est bien mémoratif d'avoir autrefoys secouru la d. femme du dict Bonnadventure, mais qu'il l'excusat pour le présans, veu la poyne et le tourmant qu'on luy a faict de l'avoir mis en action et procès pour avoir esté ainsy appellé pour le secour d'une aultre femme, après qu'une matrosne qui estoit avoit tout gasté, et dont le dict procès est encore du presant pendant par devant Nosseigneurs de la Court du Parlement de Paris, et qu'il avoit faict veu à Dieu qu'il n'y mettroit jamais la main que Nos d. seigneurs de la Court du Parlement de Paris ne luy eussent enjoinct et commandé le faire, pour les causes que dessus et mauvais traictements qu'il en a receu et qu'il en est le plus fasché pour le grand travail qu'en ont le plus souffert et enduré plusieurs aultres femmes depuis qu'il en a esté troublé, mesme y en avoir eu cinq mortes faulte d'avoir esté secoureues et qu'il voye aultre part où bon lui semblera.

Le dict Bonnadventure a dict qu'il n'en savoit aultre en ceste ville, qui la pust secourir comme luy, et mesme pour l'avoir toujours secoureue, ainsy qu'il a dict cy dessus, le sommant et priant de rechef de voulloyr se transporter pour l'urgente necessité.

Le dict Herpin a persisté en son dyre cy dessus au moyen de quoy a le d. Bonnadventure protesté que où il adviendroit fortune ou inconvenyant à sa femme faulte de secours de s'en prandre à luy en son propre et privé nom.

Dont et de toust ce que dessus le d. Bonnadventure a requis et demandé à nous nottaire le present acte, que nous luy avons octroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu et que de raison, heure de 5 heures après midy, en

presance de Charles Falliguay et Jacques Launay dem^t. au d. Tours.

[*Signé :*] Herpin, J.-B. Launay, Falligay, Foucher. »

Ce qui était bien plus grave, c'est qu'on accusait encore tout bas les sages-femmes de se livrer aux pratiques criminelles de l'avortement et d'être des faiseuses d'anges. De nombreux scandales éclataient constamment à Tours à ce propos. La police s'en émouvait parfois et procédait à des enquêtes. « Aujourd'hui 27 de mars 1699, en la chambre du conseil, est entré maistre Jean Bourassé, conseiller et avocat du Roy à ce siège, lequel nous a remontré qu'il lui a été dénoncé et fait plainte que les marguillers des paroisses de cette ville et fauxbourgs se sont donnez jusqu'ici la liberté d'enterrer, à l'insçû et sans la participation des curez, des enfants mort-nez, dans l'endroit des cimetières destinés pour cet effet, que depuis quelques mois l'un des dits marguillers en aurait enterré un, qu'une prétendue sage-femme lui auroit apporté sans dire le nom de la mère, que le sieur Curé auroit depuis apris être d'une femme ou fille étrangère et inconnue, accoutumée de produire ses enfants morts dans ses couches, ce qui lui aurait donné lieu de soupçonner, que ce dernier enfant n'étoit pas mort d'une mort naturelle. »

Aussi de toutes parts s'élevaient de nombreuses plaintes et on demandait aux pouvoirs publics d'aviser à réformer les abus. « Ces désordres ne viennent en partie, que parce que plusieurs femmes se mêlent de leur propre authorité, et sans aucun droit de faire les fonctions de sages-femmes, que les unes n'ont aucune expérience, ni les connoissances, et les qualitez requises et nécessaires pour cet effet, que les autres ne sont pas d'une conduite assez réglée pour cela. Ce qui d'un côté cause souvent la mort à un

grand nombre de femmes, et d'un autre côté donne lieu à des filles, ou de se laisser corrompre, ou de continuer leurs désordres par la facilité qu'elles trouvent auprès des dites femmes, et par la retraite qu'elles leur donnent, dans leurs maisons, pour y faire leurs couches. »

Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, le relâchement des mœurs, les troubles intérieurs et les guerres civiles favorisèrent d'étrange façon les avortements criminels et la mort des enfants nouveau-nés, au point que ce devint une véritable plaie sociale. On connaît le passage de l'Edit de Henri II, promulgué en février 1556 : « Etant dûement avertis d'un crime très énorme et exécrable, fréquent en notre Royaume, qui est, que plusieurs femmes ayant conçu enfans par moyens déshonnêtes, ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, déguisent, occultent et cachent leurs grossesses, sans en rien découvrir et déclarer ; et, advenant le tems de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis les suffoquent, meurtrissent, ou autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le Saint Sacrement de Baptême ; ce fait, en jettent ès lieux secrets et immondes, ou enfouissent en terre profane, les privant par tels moyens de la sépulture coutumière des Chrétiens. »

Pour prévenir de tels délits, Henri II ordonna des mesures très rigoureuses, des enquêtes minutieuses et imposa les peines les plus sévères aux coupables : « Toute femme qui se trouvera dûement atteinte et convaincue d'avoir celé, couvert et occulté tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et d'avoir pris de l'un ou de l'autre témoignage suffisant, même de la vie ou mort de son enfant, lors de l'issue de son ventre, et après se trouve l'enfant avoir été privé, tant du Saint Sacrement de Baptême que de sépulture publique et accoutumée,

soit cette femme tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant, et pour réparation, punie de mort et dernier supplice. » Mais ces mesures ne furent probablement pas strictement appliquées et la surveillance dut rapidement se relâcher, puisqu'au siècle suivant, en 1708, Louis XIV ayant reconnu que la « licence et le déréglement des mœurs » avaient fait de continuels progrès, décréta que l'Edit de 1556 serait de nouveau exécuté « selon sa forme et teneur ».

Les matrones étaient le plus souvent les inspiratrices et complices de ces méfaits. Elles recevaient chez elles les malheureuses femmes et par des remèdes abortifs et des manœuvres secrètes provoquaient l'avortement ; ou, si l'accouchement avait eu lieu, faisaient clandestinement disparaître le produit de la conception, ou déclaraient morts-nés des enfants nés vivants.

La réputation des sages-femmes prenant des pensionnaires était déplorable. Aussi, dans l'*Instruction à sa fille*, madame Louise Bourgeois, dite Bourcier, a-t-elle bien soin de lui recommander de ne recevoir dans sa maison « ny fille, ny femme pour accoucher ». « Recevoir de telles gens ne pensez pas que ce soit moins de péché que d'être recéleuse d'objets desrobés ; que les recéleurs donnent hardiesse aux larrons de dérober, ainsi les femmes qui se font appeler sages, qui retirent telle puantise, aident à faire le mal qu'elles font. »

Régulièrement cependant, aucune femme ne pouvait pratiquer les accouchements sans avoir été examinée et interrogée par le médecin superintendant, établi à Tours par ordonnance de Henri II de juillet 1556 daté de Fontainebleau, lequel vérifiait si la postulante avait suivi un apprentissage sérieux ; elle allait ensuite se présenter devant le bailli qui l'inscrivait sur un registre.

LOUISE BOURGEOIS, FEMME BOURCIER.

UNIV. OF MICH.

Mais jamais ces prescriptions ne furent appliquées et l'autorité civile semblait se désintéresser tout à fait de cette question, comme elle le fit d'ailleurs toujours pour tout ce qui touche à l'exercice illégal de la médecine.

L'autorité religieuse, au contraire, exerçait une surveillance rigoureuse sur les matrones ; mais c'était à vrai dire une surveillance qui ne touchait en rien aux capacités professionnelles des intéressées. Aucune femme ne pouvait s'installer comme accoucheuse dans une paroisse avant d'en avoir avisé le curé de la localité, lequel devait s'informer si la postulante était de bonnes mœurs et en dehors de tout soupçon d'hérésie, de magie ou de superstition ; si elle était mariée ou veuve, — c'était là une condition essentielle, — prudente et honnête ; si elle ne bredouillait pas, *facile tandem pronuntians ut recte baptizet.* Le curé devait s'enquêter aussi de l'esprit de charité de la candidate, de son désintéressement, la poussant à secourir le pauvre comme le riche, le jour comme la nuit, *diù noctùque ferendum paratam se atque erectam ostendat*, de sa discrétion, *num fidelis et linguæ temperans.* Il devait encore et surtout l'interroger sur le sacrement du baptême, la façon de l'administrer, les formules à prononcer, les cas de nécessité où il faut le donner, et aussi sur la conduite à tenir pour la déclaration des enfants illégitimes.

Si la sage-femme remplissait toutes les conditions requises, elle était admise à prêter le serment sur les Saints Evangiles. Le prêtre, se tenant près de l'autel, revêtu de l'étole blanche, recevait ce serment dont voici la formule :

« Je N., épouse (ou veuve) de N., promets et jure à Dieu, le Créateur tout puissant, et à vous, Monsieur, qui êtes son Ministre, de vivre et de mourir dans la Foi de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et de m'acquitter,

avec le plus d'exactitude et de fidélité qu'il me sera possible, de la fonction qui m'est confiée. J'assisterai de nuit et de jour dans leurs couches les femmes pauvres comme les riches; j'apporterai tous mes soins pour qu'il n'arrive aucun accident ni à la Mère ni à l'Enfant ; et si je vois quelque danger, qui m'inspire une juste défiance de mes forces et de mes lumières, j'appellerai des Médecins, ou des Chirurgiens, ou des femmes expérimentées dans cet art, pour ne rien faire que de leur avis et avec leur secours. Je promets de ne point révéler les secrets des familles, ni des personnes que j'assisterai ; de ne point user ni souffrir qu'on use de superstition, ou de moyens illicites, soit par paroles, soit par signes, ou de quelque autre manière que ce puisse être, pour procurer la délivrance des femmes dont les couches seront difficiles et paraîtront devoir être dangereuses; mais de les avertir de mettre leur confiance en Dieu, et d'avoir recours aux sacrements et aux prières de l'Eglise. Je promets aussi de ne rien faire par vengeance, ni par aucun autre motif criminel ; de ne jamais consentir, sous quelque prétexte que ce soit, à ce qui pourroit faire périr le fruit ou avancer l'accouchement par des voies extraordinaires et contre nature; mais de procurer de tout mon pouvoir, comme femme de bien, craignant Dieu, fidèle à l'Eglise et à l'Etat, le salut corporel et spirituel, tant de la Mère que de l'Enfant. Enfin, je promets de vous avertir sans délai vous, Monsieur, ou vos successeurs, de la naissance des Enfants ; de n'en baptiser, et de ne souffrir qu'on en baptise aucun à la maison, hors le cas d'une vraie nécessité (et de n'en porter aucun à baptiser aux Ministres des Hérétiques). »

Dans certaines villes : à Loches, à Chinon, à Tours, à Amboise, il était d'usage qu'un docteur en médecine assistât au serment et signât un procès-verbal, qui devait être transcrit sur les registres des délibérations de la fabrique.

Les archevêques de Tours se montrèrent très sévères dans l'observation de ces prescriptions. En 1632, Monseigneur Bertrand d'Eschaux rendit une ordon-

nance qui enjoignait à tous les curés du diocèse d'interroger les sages-femmes, tant anciennes que postulantes, sur le catéchisme et le rituel du baptême.

Dans ses *Ordonnances synodales* (1) publiées au synode tenu à Tours le 7 novembre 1674, Monseigneur Amelot de Gournay insiste auprès des curés du diocèse sur les précautions dont ils doivent s'entourer pour avoir de bonnes sages-femmes :

Du Baptême. — *Article IV.* — Pour prévenir les inconvénients qui peuvent arriver aux femmes et aux enfans, par l'ignorance, la témérité et l'inconsidération des sages-femmes, nous leur défendons, sous peine d'excommunication, de s'ingérer à en faire la charge, qu'elles n'ayent prêté auparavant le serment devant le curé de la paroisse de leur demeure, comme elles s'en acquitteront bien et deüement ; et defendons aux curés de recevoir leur serment, s'ils ne sont informez de leurs bonnes mœurs, addresse pour cette fonction, et de la capacité nécessaire pour administrer le sacrement en cas de nécessité.

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, nous trouvons assez souvent, dans les registres de l'état civil, des avis rappelant aux doyens et aux desservants leur devoir et faisant défense à toute femme de pratiquer l'art des accouchements sans l'autorisation du pasteur.

Cependant on rencontrait parfois des sages-femmes d'un réel talent. Le maire cherchait à en attirer qui avaient suivi un apprentissage sérieux chez une matrone en renom de la capitale, et leur donnait quelques avantages en nature. Elles n'étaient ordinairement pas comprises dans l'état des habitants sujets au logement, et ne payaient pas le taillon, mais ne devaient pas sortir, sans autorisation, des barrières de la ville. En 1586, nous trouvons la femme Tareau

(1) *Ordonnances, mandemens et lettres pastorales de Monseigneur l'Archevêque de Tours.* — Tours, Poinsot, 1681, page 43.

installée dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. Elle avait obtenu ses lettres de maîtrise au Châtelet de Paris et était venue se fixer à Tours, sa ville d'origine, où elle exerçait encore en 1596.

A cette époque, la profession de sage-femme commençait à être réglementée de façon assez rigoureuse à Paris. Nulle n'était admise à exercer, si elle n'avait pas fait un stage de deux ans au moins, chez « une maîtresse ou mère ». Elle devait « faire paraître de sa demeure, de sa vie et conversation vertueuse ». Elle passait ensuite un examen devant un jury composé d'un médecin, de deux chirurgiens jurés du Roi au Châtelet de Paris et de deux matrones jurées au Châtelet.

Une fois reçue à cet examen, elle prêtait serment et était dès lors admise « à mettre et aposer au-devant de sa maison enseignes de sage-femme comme ont les autres, qui sont une femme portant un enfant, et un petit garçon portant un cierge, ou un berceau avec une fleur de lys ».

Les sages-femmes de cette catégorie donnaient de réelles garanties de savoir et s'attachaient rapidement une clientèle sérieuse. C'était une bonne fortune pour les villes lorsque quelqu'une se décidait à quitter la capitale pour se fixer en province. C'étaient là des faits exceptionnels, dont Tours profita plusieurs fois par suite sans doute de la réputation de richesse de la cité, des avantages qui devaient leur être faits et aussi à cause des séjours fréquents de la Cour dans les résidences royales des bords de la Loire.

Il nous faut dire quelques mots d'une sage-femme célèbre au début du XVII^{e} siècle, Louise Bourgeois, accoucheuse attitrée de Marie de Médicis.

Cette matrone naquit en 1563 de parents appartenant à la bourgeoisie et occupant à Paris dans la rue Saint-André-des-Arts, auprès de la porte de Bussy, une

situation enviée de riches propriétaires. Sa famille avait des attaches à Tours ; et des cousins de son nom, chez qui elle séjourna en 1617, à l'occasion d'un baptême, demeuraient sur la paroisse de Lariche. Le 30 décembre 1584, dans l'église Saint-Sulpice à Paris, elle épousa un Tourangeau, chirurgien-barbier de grand talent, Maître Martin Bourcier, attaché à l'armée du Roi et élève d'Ambroise Paré. Les guerres civiles vinrent bientôt apporter dans le ménage de grands sujets d'ennuis, et, à la suite du siège de Paris (1590), ils furent complètement ruinés et réduits pour vivre, elle à travailler à de menus ouvrages d'aiguille, lui à courir après le client qui ne payait pas. Ils résolurent de se rendre à Tours, pensant y trouver, grâce aux puissantes relations que les parents de Martin Bourcier possédaient dans le monde des fabricants de soie, des ressources suffisantes.

Mais les chirurgiens étaient nombreux à Tours, où il n'y avait alors pas moins de quinze maîtres tenant boutique et se disputant une clientèle appauvrie par les troubles récents. Aussi Bourcier ne tarda pas à se rendre compte qu'il lui serait difficile de s'y créer une situation lucrative et, après un séjour de quelques mois sur les bords de la Loire, retourna à Paris.

Louise Bourgeois, dès ce moment, pour aider son ménage, eut l'idée d'apprendre l'état de sage-femme et se mit en quête de quelqu'un pouvant la guider dans cette voie. Laissons-la nous raconter elle-même ses débuts dans l'art obstétrical (1) :

« Une honneste femme, qui m'avoit accouchée de mes enfans, qui m'aymoit, me persuada d'apprendre à estre sage-femme, et que si elle eust sçeu lire et escrire comme moy, qu'elle eust fait des merveilles ; que le cœur lui disoit que si je l'entreprenois, je serois en peu de temps la pre-

(1) *Observations de Louise Bourgeois ditte Boursier*, livre deuxième, page 107, édition de 1617.

mière de mon estat ; que mon mary, qui avoit demeuré vingt ans en la maison de feu Maistre Ambroise Paré, premier chirurgien du Roy, me pourroit beaucoup apprendre. Je ne m'y pouvois résoudre quand je pensois à porter des enfans au baptesme. Enfin, la crainte que j'eus de voir de la nécessité à mes enfans me le fit faire. Je me mis à estudier dans Paré, et m'offris à accoucher la femme de notre crocheteur, et l'accouchis d'un fils qui estoit roüy par tout le corps, d'autant qu'il y avoit avec luy un demy seau d'eau.

« J'avois leu et retenu qu'il ne faut pas laisser dormir une femme qui vient d'accoucher, de peur qu'une faiblesse ne l'emporte à cause de l'évacuation.

« Je demeure seule ; comme je remuois l'enfant, je parlois quelquefois à elle ; une fois elle ne me répondit point. Je mis l'enfant sur un oreiller à terre, et courus à elle, que je trouvay esvanoüye. Je cherchay du vinaigre et de l'eau, et la fis revenir à bonne heure.

« De petites gens à autres, je fus employée grandement. Il y avoit force peuple retiré dans les Collèges, entre autres au Collège de Bourgogne, près les Cordeliers, où il y avoit grand nombre de mesnages. Le premier enfant que je portay baptiser à Saint-Cosme, il me sembloit que les murailles des Cordeliers me regardoient.

« Je pratiquay environ cinq ans avec pauvres et médiocres ; au bout desquels je me fis recevoir jurée à Paris. Il doit avoir à la réception d'une Sage-femme : un médecin, deux chirurgiens et deux sage-femmes, qui estoient la dame Dupuis et la dame Péronne. Elles me donnèrent jour pour les aller trouver ensemble. Elles m'interrogèrent sur quelle vacation estoit mon mary ; ce que sçachant, elles ne vouloient pas me recevoir, au moins Madame Dupuis, qui disoit à l'autre :

« — Par Dieu, ma compagne, le cœur ne me dit rien de bon pour nous, puisqu'elle est femme d'un Surgean (chirurgien) ; elle s'entendra avec ces médecins comme coupeurs de bources en foire. Il ne nous faut recevoir que des femmes d'artisans qui n'entendent rien à nos affaires.

« Elle me disoit que mon mary me devoit nourrir à rien faire, et que si je faisois autrement, il me faudroit brusler

pour faire de la cendre aux autres. Elles me tinrent en telles longueurs et avec tant de sots propos, qu'un bel enfant que je nourrissois en mourut, de l'ennuy que surtout la Dupuis me donna. Je dis cela pour faire voir comment Dieu sçait venger ceux à qui l'on fait du mal lorsqu'ils y pensent le moins. Cela se dira en son lieu. Ayant esté reçeüe de tout le reste, elle fut contraincte de me recevoir à grand regret.

« Ayant esté reçeüe, je continuois à practiquer, où je servis grand nombre de femmes, tant pauvres que médiocres, Dames que Damoiselles, et jusques à des Princesses. »

Louise Bourgeois ne tarda pas à acquérir dans son art une très grande réputation et, à la suite d'un heureux concours de circonstances, ayant été choisie pour assister Marie de Médicis à son premier accouchement, demeura la sage-femme en titre de la Reine qu'elle délivra six fois.

Elle jouit pendant un quart de siècle d'une vogue incroyable et en profita pour caser ses fils dans des emplois lucratifs et pour marier ses filles de la plus heureuse façon. Elle mourut le 20 décembre 1636. Son mari était décédé le 23 novembre 1632.

En 1609, elle avait publié un curieux recueil d'*Observations diverses sur la stérilité, perte du fruict, fécondité, accouchement et maladies des femmes et enfants nouveaux nés*. Ce livre obtint rapidement un gros succès, qui s'explique par ce fait que c'était là le premier ouvrage didactique écrit pour l'instruction des sages-femmes ; ce n'est pas qu'il ait une grande valeur scientifique ; on y trouve pêle-mêle des notes les plus disparates sur des cas bizarres d'obstétrique, des conseils sur la pratique des accouchements, des recettes thérapeutiques compliquées, des dissertations naïves sur les grossesses pathologiques. Mais, tel qu'il est, ce livre était précieux pour les matrones de l'époque, tant par la clarté du style que par les

explications simples des méthodes à employer dans les diverses présentations fœtales. C'est la raison de la vogue persistante qu'il eut pendant un demi-siècle, des éditions, des réimpressions, des contrefaçons qui en furent faites en France et à l'étranger. L'édition de 1617 renferme différents chapitres dans lesquels l'auteur fait le récit des six accouchements de Marie de Médicis et donne à une de ses filles, qui se destinait à lui succéder, de précieuses instructions concernant la profession et les moyens d'y acquérir fortune et considération. Beaucoup de femmes tenaient à s'attacher les bonnes grâces de Louise Bourgeois et à faire avec elle leurs deux années d'apprentissage. Aussi avait-elle toujours des aides nombreuses, qui la secondaient auprès de sa clientèle recrutée dans la haute noblesse et la riche bourgeoisie.

Ses conseils pratiques, son expérience, son enseignement étaient très appréciés et les apprenties qu'elle formait, reçues ensuite par le jury du Châtelet, devenaient à leur tour des matrones qu'on recherchait. Une d'elles, Louise Peltereau, femme Pouvreau, vint à Tours et y exerça longtemps avec succès dans la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier ; nous la voyons installée dès 1627, elle vivait encore très âgée en 1672 dans une bonne aisance, entourée de ses cinq filles dont une au moins, Madeleine Pouvreau, femme Chanteau, continua à exercer l'obstétrique.

Ainsi Louise Bourgeois eut, tant par son livre que par ses élèves, une heureuse influence sur l'instruction des sages-femmes de son temps. Aussi avons-nous cru bon de parler d'elle avec quelques détails ; elle commence la série de ces praticiennes distinguées, qui, avec les La Chapelle, les Ducoudray, les Boivin, relevèrent singulièrement le niveau moral de la profession et fondèrent, sur une observation exacte des phénomènes, la science obstétricale.

CHAPITRE II

L'ÉDIT DE 1692 ET SON EXÉCUTION EN TOURAINE. — RÉCEPTION D'UNE SAGE-FEMME A LOCHES. — LE COLLÈGE DE CHIRURGIE DE TOURS ET L'ENSEIGNEMENT DE BOBIERRE.

Nous avons signalé les dangers réels résultant de l'incapacité des sages-femmes et les plaintes qui se faisaient entendre dans toutes les provinces. Louis XIV résolut de porter remède à cet état de choses et rendit, en février 1692, un édit, qui devait, semble-t-il, n'avoir que d'excellentes conséquences.

Dans tout le royaume il devait être dressé une liste des femmes pratiquant les accouchements, lesquelles seraient interrogées par un jury composé de médecins et de chirurgiens jurés royaux. A l'issue de cet examen, les plus capables des postulantes seraient reçues *matrones* et leurs noms inscrits sur un tableau placé dans la chambre de communauté des chirurgiens. Elles seules auraient le droit d'exercer la profession et nulle ne pourrait à l'avenir prétendre à ce titre si elle ne passait l'examen prescrit. Des peines très sévères étaient en même temps prononcées contre toute personne qui se mêlerait d'exercer sans autorisation l'état de sage-femme. La première infraction, par exemple, était taxée d'une amende de cinq cents livres.

Cet édit reçut son application à Tours et le 27 mars 1699 « Messieurs du bailliage et présidial de Tours » rendirent une ordonnance, dont voici le texte (1) :

« A laquelle remontrance nous disons que tous les curez, tant de cette ville et fauxbourgs que des paroisses de ce ressort, et les médecins et chirurgiens jurez royaux de

(1) Publiée par M. E. Boutineau, *Gazette médicale du Centre*, août 1899.

cette ville, seront tenus d'apporter ou d'envoyer au greffe de ce siège, quinzaine après la publication de la présente ordonnance ce qui sera fait à l'issue de la grand'messe et service des dites paroisses, les noms, surnoms et demeures de toutes les femmes et matrones qui exercent l'état de sages-femmes, chacun dans leur paroisse, pour être par elles subis les examens requis et nécessaires devant lesdits chirurgiens jurez royaux de cette ville, en présence des médecins en charge, et ensuite admises et reçues matrones, si elles en sont jugées capables, et leurs noms inscrits dans un tableau, qui sera apposé, tant en la salle du Palais, qu'en la chambre de communauté des maîtres-chirurgiens de cette ville.

« Deffenses à toutes femmes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se mêler et exercer le métier de sage-femme, jusqu'à ce qu'elles aient été reçues et admises, à peine de cinq cens livres d'amende pour la première fois, applicable moitié au dénonciateur, et de plus grande peine en cas de récidive.

« Pareillement deffenses aux marguilliers des paroisses d'enterrer aucuns enfants mortz nais, sans donner avis aux curez du nom de ceux ou celles qui les auront apportez, et des mères qui en seront accouchées, à peine de destitution de leurs marguilleries et de punition corporelle. Ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconques, attendu qu'il s'agit d'exécution d'arrêt du Conseil et de fait de police.

« Donné en la chambre du conseil du bailliage et siège présidial de Tours, le 27 mars mil six cens quatre-vingt-dix-neuf.

[*Signé* :] Brodeau ; Tachereau de Baudry ; Legras ; Carré ; Dauphin ; Robin de la Roche ; Hubert ; Chavanne ; Decop et Deslages, conseillers ; et Frappier, greffier. »

Les statuts de la communauté des chirurgiens de Tours, qui avaient été rédigés en 1408, furent remaniés en 1701, afin d'y incorporer les dispositions nouvel-

les (1). L'article XL, relatif aux sages-femmes, consacre les règlements de l'édit de 1692 ; le voici :

« Toutes les sages-femmes ou matrones, tant de cette ville que de ce ressort, subiront l'examen requis et nécessaire devant les jurés et communauté, en présence du conseiller-médecin, et, si elles sont jugées capables, seront reçues et ensuite prêteront serment devant M. le lieutenant général de police et paieront les droits en conformité de l'arrêt du mois de février 1692 et en sera fait un tableau de leurs noms et surnoms qui sera mis dans la chambre de communauté. »

Les statuts et règlements des communautés des villes de la région furent aussi modifiés dans le même sens. Ceux de Loches furent publiés en 1711, ceux de Chinon en 1720 (2), ceux de Langeais en 1728, ceux de Saumur en 1729 (3).

Les frais d'examen et de réception d'une sage-femme par la communauté des chirurgiens étaient variables, semble-t-il, d'une ville à une autre. A Tours, nous voyons, en 1760, la femme Pinon payer 23 livres pour sa réception à la maîtrise.

Les dispositions de l'édit de 1692 étaient excellentes et marquaient un réel et considérable progrès. On pouvait espérer, grâce à lui, voir bientôt se relever le niveau moral et intellectuel de la profession et d'habiles accoucheuses remplacer dans un bref délai les dangereuses empiriques qui peuplaient les provinces.

Malheureusement, il ne reçut nulle part son entière exécution. La preuve nous en est fournie pour la Touraine par la communauté des chirurgiens de Loches, dont la juridiction s'étendait sur les trois

(1) Publiés par M. E. Boutineau, *Documents pour servir à l'histoire de la chirurgie en Touraine* (Tours, 1900), page 13.

(2) Publiés par M. E. H. Tourlet, *Statuts et règlements de la communauté des Barbiers-chirurgiens de Chinon en* 1720 (Chinon, Dehais, 1897).

(3) O. de Chavigny, *Les corporations des arts et métiers à Saumur.*

quarts de l'actuel arrondissement de Loches et sur les villes de Cormery et d'Ecueillé.

Nous possédons le registre de cette communauté pour la période qui va de 1741 à 1781 (1). Or, durant ces quarante années, une seule sage-femme demanda à passer l'examen de maîtrise ; c'est une dame Héron, qui avait fait pendant deux ans un apprentissage à Paris chez une certaine Turpaud et désirait se fixer à Loches.

Voici le procès-verbal de sa réception à la maîtrise. C'est un précieux document pour servir à l'histoire des sages-femmes :

Germain Pichaux de la Martinière, écuyer, conseiller, premier chirurgien du Roy, chevalier de l'ordre Saint-Michel, chef de la chirurgie du royaume, président de l'Académie royale de chirurgie et garde des chartres et privilèges du dit art, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que sur la requête, à nous présentée le trois février dernier par dame Marguerite Héron, femme du sieur Chatain, native du bourg de Tauxigny, âgée de quarante-sept ans, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant qu'elle s'est appliqué en l'art des accouchements et fait son apprentissage pendant deux années sous la dame Turpaud, maîtresse sage-femme en la ville de Paris, suivant le brevet daté du quinze juin mil sept cent cinquante-trois, ainsi que l'enregistrement de l'Hôtel-Dieu du vingt-un aoust mil sept cent quarante-huit, n° 467, désirant parvenir à la maîtrise de sage-femme en la ville de Loches, elle nous aurait requis de lui donner jour pour procéder à son examen ; sur laquelle requête, notre lieutenant aurait ordonné qu'elle serait communiquée à notre prévôt en charge, lequel ayant eu communication a consenti qu'il fut donné jour à la suppliante, vu lequel consentement, ensemble l'extrait baptistaire, vie et de mœurs et le brevet d'apprentissage, etc , notre lieutenant aurait ordonné que la d. suppliante se présenterait aujour-

(1) Archives d'Indre-et-Loire, *Registre des chirurgiens de Loches* (1741-1781), *acquisition récente.*

d'huy trente mars mil sept cent cinquante-huit à une heure de relevée en notre chambre de juridiction de la dite ville de Loches, où étant comparue, elle a été interrogée et examinée par notre lieutenant et prévôt et le doyen sur le dit art des accouchements ; ensuite duquel examen, la dite femme Chatain retirée, pris l'avis de l'assemblée qui l'a trouvée capable, nous avons la dite Chatain reçue et admise, recevons et admettons maîtresse sage femme en la dite ville de Loches pour y exercer le dit art, prendre enseigne et avoir les marques accoutumées, à la charge que dans les accouchements laborieux, dans lesquels il y aura risque de la vie, soit pour la mère, soit pour l'enfant, elle sera tenue d'apeller un maître chirurgien de la communauté pour lui donner conseil, sous peine de nullité des présentes, et après que notre lieutenant a de la dite Chatain pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé ; en témoin de ce, notre lieutenant a signé ces présentes, contresigné par notre greffier ordinaire, est de notre ditte chambre de juridiction, fait ce dit jour et an que dessus.

[*Signé* :] Droulin ; Boistard ; Texier ; Lamblardie ; Meunier ; Michau ; Héron ; Bretonneau, greffier.

Le dernier paragraphe de cet acte nous rappelle quels étaient les devoirs des sages-femmes en présence de cas difficiles : « que si elles reconnaissent que l'enfant se présente autrement que le chef devant, qui est l'accouchement naturel, ou par les pieds, qui est un autre accouchement, le premier après le naturel, qu'avant qu'une femme soit en extrémité, elles seraient tenues appeler conseil, soit de médecins ou maistres chirurgiens jurez, ou des anciennes maîtresses et matrones ».

Ces règles fort sages étaient une garantie et une sauvegarde pour les parturiantes. Mais encore une fois elles n'étaient pas appliquées, et, comme par le passé, les matrones ignorantes, bravant les édits et les ordonnances, esquivant les amendes et les peines, se mo-

quant des procureurs et des chirurgiens, continuaient leurs pratiques routinières et dangereuses pour le plus grand mal de l'humanité. Les pouvoirs publics ne pouvaient rien contre un état de choses aussi généralisé, contre cette force d'inertie manifestée par toute une corporation ; on laissait faire, ou on poursuivait mollement, pour la forme, quelque aventurière qu'un scandale trop évident amenait bien malgré eux entre les mains des juges.

Rien ne saurait donner une idée des procédés bizarres, des méthodes extravagantes employées par de telles femmes au milieu du XVIII^e^ siècle et des conséquences douloureuses qui en résultaient. Mais laissons parler un témoin oculaire des faits (1), sage-femme de son état ; le récit est d'ailleurs très pittoresque :

« En Franche-Comté, elle vit les spectacles horribles que l'ignorance et la cruauté imaginèrent pour délivrer une femme dont l'enfant se présentait mal, et dont le récit faisoit frémir ; elle fut appelée chez une pauvre paysanne, épuisée par un long travail, on l'avait assise sur une chaise avec un billot sous ses cuisses, pour lui couper avec des bassoires tout ce qui paroissoit au dehors d'un enfant vivant ; on marchoit sur la tête et sur les morceaux de membres de cet enfant en entrant dans cette chambre, et pour tirer le reste de cette victime hors du corps de cette infortunée mère, on l'arrachoit avec des crochets de cuillier à pot et de celui d'une romaine tour à tour, sous lesquels la femme expiroit dans ce triste moment.

« Elle a connu d'autres contrées, dans lesquelles pour toutes ressources, aussitôt que la tête de l'enfant étoit sortie, on lui attachoit une corde au col pour aider le passage des épaules, et souvent la tête suivoit la corde, sans que le reste pût franchir le passage.

« Elle a de même vu une contrée dans le Poitou où toute la science des accoucheuses se réduisoit à faire marcher la mère aussitôt que la tête de l'enfant étoit sortie, afin que le

(1) *Lettre d'un citoyen amateur du bien public à M****, Paris, Simon, 1777.

poids du corps fit sortir le reste. Cette horrible ressource en faisoit périr beaucoup par étranglement.

« Elle assuroit, durant un voyage qu'elle fit à Paris, il y a environ dix-huit mois, qu'elle avoit été témoin d'une infinité d'autre inepties que ces mauvaises manœuvres avaient occasionnées, tels que des déchirures excessives faites avec des sols marqués, et d'autres avec des ciseaux à la fourchette, des descentes de matrices, des canaux urinaires attaqués et déchirés, ce qui causoit des incontinences d'urine sans la pouvoir retenir pour tout le reste de la vie, des vagins renversés qui pendoient au dehors et une quantité d autres infirmités dont les femmes de campagne surtout étoient estropiées. »

La fondation des collèges de Chirurgie, vers le milieu du XVIII[e] siècle, put donner un moment l'espoir que de telles pratiques allaient enfin disparaître.

La ville de Tours fut choisie pour être le siège d'un de ces collèges établis à l'instar du collège de Saint-Côme à Paris, dans lesquels les chirurgiens furent en possession de faire professer et enseigner publiquement toutes les parties de leur art par des professeurs royaux.

C'est en 1766, le 5 juillet, que furent signées par Louis XV les lettres patentes, qui portaient l'établissement d'un collège à Tours. Elles furent enregistrées au Parlement le 2 septembre suivant : le 8 octobre, des brevets furent délivrés aux chirurgiens appelés à occuper les chaires professorales qui étaient au nombre de cinq : Anatomie, Principes, Ostéologie, Opérations, Accouchements. Le collège fut installé dans les locaux du couvent des Cordeliers, et les élèves s'inscrivirent en nombre pour les cours, qui commencèrent dès le mois de novembre de cette même année 1766.

Le cours des accouchements fut confié au chirurgien Pierre Bobierre (1). C'était un Poitevin, origi-

(1) On trouvera d'importants documents sur Bobierre dans la brochure de M. E. Boutineau, *Mémoires de chirurgiens de Touraine* (Tours, Salmon, 1905).

naire de Parthenay, où il était né vers 1730. Venu tout jeune à Tours, pour suivre un apprentissage sous la direction d'un maître, il entra dans la boutique de Claude-Robert Corbeau, l'une des notabilités de la profession, qui occupait la fonction fort honorifique et très recherchée de greffier du lieutenant du premier chirurgien du Roy, alors François-Victor Barbier. Le jeune apprenti ne tarda pas à remarquer la nièce de son patron, Marguerite Bault, demanda sa main et l'oncle, le jour du mariage, associa Pierre Bobierre à ses affaires et lui promit la succession de sa boutique située rue Neuve-Saint-Louis, dans la paroisse de Saint-Hilaire. Bobierre reçut ses lettres de maîtrise le 18 avril 1777, il lui en coûta mille livres. Recommandé par Corbeau, il acquit rapidement dans la corporation une situation privilégiée et en clientèle une réputation méritée. En 1764, il était greffier de la communauté; en 1779, il fut admis à l'Hôtel-Dieu comme chirurgien et resta deux ans en fonctions ; il devait quelques années après, le 9 janvier 1778, retourner à cet hôpital comme chirurgien en chef désigné « d'une unanime voye » pour occuper la place vacante par suite du décès de Davy, et y demeura, semble-t-il, jusqu'à sa mort survenue le 20 messidor an IX (1).

Le cours de Bobierre était ouvert à la fois aux élèves en chirurgie et aux élèves sages-femmes. Parmi les chirurgiens qu'il forma, il convient de citer les noms de Heurteloup, le grand chirurgien des armées de Napoléon, de Margueron, de Bretonneau le père, de Louis Moreau et de Gilles de la Tourette, qui devaient acquérir plus tard, l'un à Tours, l'autre à Loudun, une réputation justifiée d'accoucheur, de Félix Herpin, dont nous aurons à parler dans un chapitre de ce travail.

(1) Son fils Pierre-Robert Bobierre, docteur en médecine, épousa à Tours (Sainte-Croix), le 19 sept. 1791, Cécile Bouzanne des Mazeries.

La façon d'enseigner du maître, sa parole facile, son talent d'exposition, son aménité aussi et le soin qu'il mettait à rester toujours à la portée de ses élèves, le rendit très populaire et assurèrent à son cours une notoriété de bon aloi dont profita du reste le collège de Chirurgie tout entier.

Le cours des sages-femmes était essentiellement théorique et avait une durée de quatre mois, au bout desquels elles subissaient un examen public devant les médecins et les membres du collège de Chirurgie. Ce cours ne dispensait pas les élèves de suivre un apprentissage de deux ans chez une maîtresse de la ville.

En 1775, le collège de Chirurgie eut à juger d'un cas assez particulier (1). Une femme Gage, se destinant à l'état de matrone, avait suivi au Mans les cours du chirurgien Mathurin-Julien Goutard, professeur démonstrateur royal pour les accouchements dans cette ville. Ce Goutard était un homme fort distingué et d'une grande probité professionnelle, mais d'un naturel autoritaire et de relations difficiles, ce qui le brouilla avec la plupart de ses confrères. Il avait été nommé professeur par brevet en date du 10 mars 1774, et faisait chaque année un cours gratuit, qui commençait au premier mars, et grâce auquel furent formées d'excellentes sages-femmes. Lorsque, après avoir suivi le cours de Goutard, la femme Gage se présenta devant la communauté des chirurgiens du Mans pour obtenir sa maîtrise, ces derniers la jugèrent incapable et la renvoyèrent à un autre examen. Là-dessus, grand tapage : querelle entre Goutard qui crie à l'injustice et les autres chirurgiens, protestations de la femme Gage, rapport au premier chirurgien du Roi, enquête de celui-ci, observations des chirurgiens du Mans, et

(1) Archives d'Indre-et-Loire, C. 355.

autres procédures du même genre, finalement la dite Gage fut autorisée à se présenter devant le collège de Tours, pour subir l'examen de maîtrise. Le 3 avril 1778, l'examen eut lieu ; la postulante fut reçue avec félicitations et éloges, et il lui fut délivré le certificat que voici :

Nous, soussignés, Lieutenant, Prévost et Membres du Collège royal de Chirurgie de la ville de Tours, vu la contestation qu'il y eut au sujet de la femme Gage, élève de M. Goutard, professeur breveté pour les accouchemens au Mans, Monsieur le premier Chirurgien du Roy nous ayant commis pour examiner la ditte Gage sur la théorie et la pratique des accouchemens, et la recevoir maîtraisse sage-femme pour la ville du Mans, si nous l'en jugions capable, nous y procédames toute la compagnie assemblée, le dix-neuf octobre mil sept cent soixante-quinze ; nous fûmes très satisfaits de ses réponses, tant sur la théorie que sur la pratique ; nous la reçumes d'unanime voix maîtraisse sage-femme pour la ville du Mans ; nous lui donnâmes, pour remettre à Monsieur Goutard, une lettre de félicitation sur ses talents à bien instruire des élèves dans cet art, et pour l'engager à continuer ses utiles leçons. Ce que nous certifions véritable pour valoir et servir ce que de raison. A Tours, le trois avril mil sept cent soixante dix-huit.

[*Signé* :] F.- V. Barbier, lieutenant et doyen ; Bobierre, greffier et professeur.

Le cours du collège royal de Chirurgie de Tours n'attira jamais un très grand nombre d'élèves sages-femmes. La durée des cours était cause de lourdes dépenses pour les élèves recrutées en général dans un milieu très pauvre. Il fallait, de plus, ajouter à ces dépenses de séjour, les frais d'examen et de maîtrise toujours assez importants. Il y avait, en outre, un défaut de méthode capital. Le cours était commun, avons-nous dit, aux chirurgiens et aux sages-femmes, aussi les explications données aux premiers étaient

souvent trop relevées pour être comprises de ces dernières, qui n'avaient qu'une instruction assez rudimentaire.

Aussi bien, les leçons de Bobierre ne s'adressaient en fait qu'à une élite. On peut dire que les sages-femmes qui les fréquentèrent et qui s'établirent pour la plupart, soit à Tours, soit dans les villes des environs, en emportèrent de solides principes et se montrèrent par la suite matrones capables.

La grande masse des sages-femmes ignora l'institution de ces cours et dans les bourgs et les villages aucun progrès ne fut accompli.

En résumé, ni la réglementation de 1692, ni la fondation des collèges de Chirurgie ne déterminèrent de changement appréciable dans le mode de recrutement et dans l'éducation des sages-femmes. Ces deux tentatives furent donc insuffisantes ; il fallait une mesure plus radicale.

CHAPITRE III (1)

L'Intendant du Cluzel. — Les Cours de Madame Ducoudray. — Leur résultat. — Opposition des chirurgiens. — Proposition du chirurgien Daligny. — Protestations des anciennes matrones.

Cette réforme, il appartenait à l'Intendant du Cluzel de la tenter (2). Le nom de cet habile administrateur, qui eut sous son autorité, de 1766 à 1782, la Généralité de Touraine, l'une des plus étendues du royaume, mérite d'être retenu. Rien de ce qui touchait aux intérêts matériels et moraux des populations placées sous son gouvernement ne lui fut étranger, et c'est à lui qu'on doit les embellissements de la ville de Tours : la construction du pont sur la Loire, la percée de la rue Nationale, le tracé de la grande route de Bordeaux et de Paris, qui firent de cette cité une des plus belles de France. C'est lui qui, dans un ordre d'idées qui nous intéresse plus particulièrement, améliora l'organisation de l'assistance publique, créa les médecins des épidémies, tenta le placement des enfants trouvés dans des familles rurales, multiplia dans les bourgs les postes de vétérinaires.

La situation déplorable des sages-femmes dans

(1) Les sources qui ont été consultées pour ce chapitre sont : Archives d'Indre-et-Loire, C. 355, 356, 357 et Paul Delaunay, *L'Obstétrique dans le Maine aux* XVIII^e^ *et* XIX^e^ *siècles* (1909). Dans ce travail, on trouvera des détails très intéressants sur le passage de Mme Ducoudray au Mans et sur les intrigues menées par le chirugien Goutard.

(2) Sur du Cluzel consulter : *La Généralité de Tours au* XVIII^e^ *siècle, administration de l'intendant du Cluzel*, par F. Dumas dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, tome XXXIX, 1894.

toute l'étendue de la Généralité ne le laissa pas indifférent, et nous allons assister, grâce à ses efforts, à une transformation presque complète de cette profession, dont le niveau moral et la situation sociale se relevèrent singulièrement.

Vers 1754, exerçait à Clermont, en Auvergne, une sage-femme de l'Ecole de Paris, Mme Le Boursier-Ducoudray, très instruite dans sa partie et capable d'enseigner à son tour l'art obstétrical M. de Tiers, grand seigneur d'Auvergne, témoin de la perte des enfants et de leurs mères qui périssaient en couches, conçut le dessein de faire instruire par cette matrone un certain nombre de sages-femmes exerçant dans les paroisses placées sous son autorité. Le succès répondit à son initiative et l'Intendant de Clermont, M. de la Michaudière, en ayant eu connaissance, chargea Mme Ducoudray de former des élèves dans l'étendue de sa Généralité.

Pour rendre plus pratique cet enseignement, Mme Ducoudray construisit des organes artificiels, qui permettaient de démontrer sur une espèce de mannequin, ou *fantôme* (1), les diverses phases de l'accouchement. Sur le rapport de l'Intendant d'Auvergne,

(1) Voici de quelle façon Mme Ducoudray décrit son mannequin : « Je construisis une machine qui représentait le bassin d'une femme, la matrice, son orifice, ses ligaments, le conduit appelé vagin, la vessie et l'intestin rectum. J'y joignis un modèle d'enfant de grandeur naturelle, dont je rendis les jointures assez flexibles pour pouvoir le mettre dans des positions différentes ; un arrière faix, avec ses membranes et la démonstration des eaux qu'elles renferment; le cordon ombilical composé de ses deux artères, et de la veine, laissant une moitié flétrie et l'autre gonflée, pour imiter en quelque sorte le cordon d'un enfant mort, et celui d'un enfant vivant, auquel on sent les battements des vaisseaux qui le composent. J'ajoutai le modèle de la tête d'un enfant séparée du tronc, dont les os du crâne passaient les uns sur les autres ; je crois qu'avec une démonstration aussi sensible, si je ne pouvais pas rendre ces femmes fort habiles, je leur ferais du moins sentir la nécessité de demander du secours assez tôt pour sauver la mère et l'enfant » (Avant-propos, p. VI).

le Roi délivra à Mme Ducoudray un brevet l'autorisant à former partout des élèves et à tenir des cours d'instruction publique dans toutes les provinces du royaume (19 oct. 1759 et 18 août 1767). Peu après, elle recevait une pension annuelle de 8.000 livres pour faire ces cours et « lorsque l'âge, ou les infirmités, ne lui permettrait plus de tenir les dits cours », cette pension serait réduite à 3.000 livres.

Mme Ducoudray parcourut ainsi successivement les Intendances de Moulins, de Limoges, de Poitiers, de la Rochelle, d'Auch, de Montauban, de Grenoble, de Châlons, de Verdun, de Neufchâteau, d'Amiens, de Lille, de Soissons, de Caen, de Rouen, etc. Partout son enseignement fut suivi par de nombreuses élèves qui étaient à même de recevoir de la sorte une éducation scientifique certaine.

Pour aider à son enseignement, Mme Ducoudray publia, en 1773, un *Abrégé de l'art des accouchements* qui eut rapidement plusieurs éditions. C'est un ouvrage didactique, qui reflète les idées et les doctrines de La Motte, dont l'auteur avait suivi les leçons, et qui évidemment constituait pour les élèves un guide très précieux. On y trouve, il est vrai, à côté de chapitres très judicieux et d'observations très intéressantes, des pages d'une naïveté extrême et des conseils bizarres, mais il faut, pour juger cet ouvrage, se repporter à l'état de la science obstétricale au moment où il fut imprimé.

Mme Ducoudray faisait un cours à Rouen, lorsque l'Intendant du Cluzel résolut de faire profiter la Touraine des leçons de cette habile matrone. Il entra en pourparlers avec elle et n'eut pas de peine à la décider à venir professer dans la Généralité de Tours.

Une difficulté, qui se présenta de suite, provenait de l'étendue territoriale de la Généralité. L'intendance de Touraine comprenait en effet trois grandes

provinces, la Touraine, le Maine et l'Anjou, d'une population totale de 1.200.000 habitants. Il était impossible de faire venir, dans la même ville et à la fois, toutes les élèves appelées à suivre les démonstrations de Mme Ducoudray ; cela aurait été très dispendieux par suite des longs déplacements des élèves; et aussi le grand nombre de femmes à instruire aurait nui aux bons résultats des leçons (1). Il fut donc décidé que des cours auraient lieu successivement dans les capitales des trois provinces (2), c'est-à-dire au Mans, à Angers et à Tours ; au Mans même, par suite du nombre considérable de paroisses à pourvoir, on arrêta qu'il serait fait deux séries de leçons.

Mme Ducoudray voyageait avec un certain train. Elle était accompagnée de son gendre et de sa fille, le ménage Coutanceau, de trois domestiques et de nombreux bagages. Il fallait pour loger tout ce monde un vaste appartement et Mme Ducoudray se montrait exigeante : sa résidence devait être rapprochée de la salle des cours, et se trouver au centre de la ville ; elle demandait un mobilier confortable, de la vaisselle, etc., etc.

Aussi, les municipalités du Mans et d'Angers eurent beaucoup de peine à trouver un local convenable. Les difficultés n'étaient pas moindres pour le choix d'une salle de cours suffisante. Au Mans, le

(1) Du Cluzel avait pensé tout d'abord à ne faire qu'un seul cours, qui aurait eu lieu à Tours. On lui objecta que Tours n'était pas au centre de la Généralité et qu'une ville comme la Flèche conviendrait mieux, par suite de sa situation, pour « la plus grande commodité des paroisses ». A la Flèche « les élèves pourraient vivre à meilleur marché qu'à Tours et il s'y trouve un subdélégué intelligent et zélé qui pourvoirait à tout ».

(2) Les villes de la Flèche, Saumur et Amboise avaient été primitivement choisies pour être le siège des cours de Mme Ducoudray. On renonça à ce projet, par suite des difficultés qu'on rencontra pour trouver une salle assez vaste, dans laquelle il eût été possible de faire des démonstrations pratiques à plus de cent femmes à la fois.

Corps des marchands offrit la grande salle de ses réunions ; à Angers, un particulier prêta son hôtel ; à Tours, où les élèves furent moins nombreuses, les cours eurent lieu dans la salle du collège de Chirurgie.

Le sieur Coutanceau, que d'aucuns considéraient comme plus habile que sa belle-mère, servait d'aide démonstrateur, de répétiteur, et suppléait souvent dans ses leçons la Ducoudray, que ses infirmités, un catarrhe chronique et une obésité gênante, forçaient souvent à garder la chambre.

Le recrutement des élèves était somme toute la chose qui importait le plus. Pour cela, il fut envoyé à tous les curés et aux principaux seigneurs de la Généralité une lettre circulaire leur montrant la pénurie de sages-femmes habiles, et l'utilité d'en former d'instruites, les invitant à choisir dans chaque paroisse une femme de bonne volonté, intelligente, encore jeune, capable de suivre des cours et de pratiquer l'art des accouchements. Il était alloué par les soins de l'Intendant une somme de 12 livres pour l'entretien de ces femmes pendant la durée des cours ; ce subside alloué par l'Intendant fut, après le premier cours du Mans, reporté à la charge des paroisses et des municipalités. Le logement des femmes était assuré chez les particuliers aux frais de l'Intendant.

Les femmes, qui seraient jugées dignes d'exercer, recevraient un diplôme signé par Madame Ducoudray et seraient exemptes de la corvée, ainsi que leur mari, pendant tout le temps qu'elles exerceraient leur profession Il fut question aussi de l'exemption de la taille ; le projet n'eut pas de suite.

Cette circulaire fut généralement bien reçue, et dans chacune des trois provinces, le nombre des femmes qui suivirent les cours fut très élevé.

Au premier cours du Mans, qui dura du 15 décembre 1777 au 15 février 1778, il y eut 135 élèves.

Au second cours du Mans, qui dura du 1er mars 1778 au 15 mai de la même année, il y eut 90 élèves.

Au cours d'Angers (1), qui dura du 15 juin au 14 août 1778, on inscrivit 140 élèves.

Au cours de Tours, qui dura du 15 octobre au 20 janvier 1779, on inscrivit 70 élèves.

Il y eut donc 435 femmes qui profitèrent des leçons de Madame Ducoudray. Un certain nombre, soit par défaut d'intelligence, soit par manque de dispositions, abandonnèrent les cours avant la fin. Quelques-unes ne furent pas jugées capables d'exercer. Mais le grand nombre, près de 400, reçurent le certificat, qui leur permettait la pratique des accouchements, et les exemptait en même temps de la corvée (2).

Les élèves furent interrogées en grande pompe au Mans et à Angers, en présence du subdélégué, à Tours, en présence de l'Intendant en personne, qui tenait à montrer ainsi toute l'importance qu'il attachait à cette épreuve. Deux médecins assistèrent à l'examen en vertu d'un ancien privilège, mais ils étaient là comme conseillers et non comme jurés ; à Tours, un maître en chirurgie, et ce fut Bobierre, fut invité à aider à l'interrogatoire en sa qualité de professeur au collège de Chirurgie.

On donna à chaque élève un exemplaire du livre de Madame Ducoudray, afin qu'elles puissent, le cas échéant, se rappeler les leçons suivies et conserver intacte la doctrine et les méthodes enseignées.

La dépense de ces cours fut assez élevée. Elle fut de 10.765 livres pour le Mans, de 5.486 pour Angers et de 5.815 livres pour Tours.

(1) Voir ci-dessous *Appendice I* le texte de la circulaire, qui fut adressée par Du Cluzel aux curés et seigneurs de la province d'Anjou pour annoncer le cours de Madame Ducoudray.

(2) Nous donnons à l'*Appendice II* le spécimen d'un de ces certificats.

L'état général de ces dépenses s'établit ainsi pour chacune des trois villes :

	Le Mans.	Angers.	Tours.
Logement de Mme Ducoudray.	1.785 l. 14,4	1.074 l. 8	1.671 l. 5
Logement des élèves sag.-fem.	969 4	489 7,6	343 10
Logement des chirurgiens....	—	602	75
Subsistance des élèves (1). ...	3.266	—	—
Achat de livres et fantômes...	4.135 6	3.320 16	2.457 18
Frais extraordinaires.....	615 8,6 (2)	—	1.267 10 (3)

Voici maintenant le détail de la dépense pour Tours :

Logement de la dame Ducoudray	Loyer de la maison occupée par la dame Ducoudray pendant six mois.....	410 »	1.671 l. 50
	Loyer des meubles, linges, ustensiles de table et cuisines en tout genre.....	700 »	
	Fourniture de bois de chauffage et charbon (ménage et salle de démonstration)	354 50	
	Fourniture de 265 livres de chandelles à 12 fr la livre.....	159 »	
	Loyer de bancs, tables et chaises pour la salle de démonstration.	48 »	
Logement des élèves.	Le logement des élèves à raison de 45 francs par mois et pour chaque élève se monte à la somme de.....		343 l. 10
Logement des chirurgiens.	Le logement des six chirurgiens envoyés par les villes de la Touraine au cours de la dame Ducoudray se monte à		75 l. »

(1) Pour le premier cours du Mans, la subsistance fut payée par l'Intendant ; pour le second cours du Mans et les cours d'Angers et de Tours, ces frais furent à la charge des paroisses.

(2) Les frais extraordinaires pour le Mans comprennent 600 livres de gratification au sieur Coutanceau.

(3) Les frais extraordinaires pour Tours comprennent 1.200 livres de gratification à Mme Ducoudray et au sieur Coutanceau.

Fournitures de livres, ustensiles et machines aux élèves et chirurgiens	Fourniture de 65 exemplaires du traité fait par la dame Ducoudray sur l'art des accouchements tant aux chirurgiens qu'aux élèves à raison de 6 fr. 10 l'exemplaire, cy.....	422 10	2.457 l. 10
	Fourniture faite aux élèves de 59 pessaires à 12 fr. la pièce.....	35 80	
	Fourniture de 6 machines propres aux démonstrations faites aux chirurgiens des villes de Tours, Amboise. Loches, Chinon, Loudun et Richelieu, montant à...	2.000 »	
Frais extraordinaires	Gratification accordée au sieur Coutanceau, démonstrateur de la dame Ducoudray pour les deux cours d'Angers et de Tours, suivant l'usage, à raison de 300 par cours, cy.....	600 »	1.267 l. 10
	Gratification ou présent fait à la dame Ducoudray en quittant la Généralité.....	600 »	
	Pour salaires d'un copiste employé à l'expédition de plusieurs copies d'instructions données aux six chirurgiens démonstrateurs....	30 »	
	Pour subsistance fournie à deux pauvres élèves du cours de la dame Ducoudray.....	36 »	
	Frais.....	1 10	
			5 815 l. 30

Sur le montant de cette dépense, les six villes de la Touraine qui ont envoyé des chirurgiens à Tours ont payé les prix des machines, montant à..... 2.000 l. »

Et le surplus, montant à 3.815 l. 30, a été pris sur les fonds libres de la cap^ne^ 1778, cy..... ..... 3.815 l. 30

TOTAL PAREIL..... 5.815 l. 30

Madame Ducoudray quitta Tours à la fin de février 1779, pour se rendre dans les Généralités de

Paris et d'Alençon, où elle continua à enseigner l'obstétrique avec grand succès. Son passage en Touraine avait eu d'excellents résultats. Un grand nombre de sages-femmes instruites et capables exerçaient dès lors dans les campagnes, même les plus reculées, et apportaient dans ces milieux des notions d'hygiène, des préceptes opératoires, des principes de saine thérapeutique, qui devaient avoir d'excellentes conséquences sur le relèvement de la natalité et l'abaissement de la mortalité infantile.

« Ne leur eut-on appris qu'à ne pas faire de mal dans l'accouchement naturel, à délivrer à propos, à remédier aux accidents si fréquents à la campagne et qui y font périr tant de femmes, enfin à donner à l'enfant nouveau-né les soins que son état exige, il est inconcevable combien de mères et d'enfants seraient conservés. Parmi les enfants nouveaux-nés, il y en a beaucoup que l'on regarde comme morts et qui ne sont qu'asphyxiés, et qu'on peut rappeller à la vie par des soins bien entendus et bien aisés à donner (1) ».

Cette réforme si indispensable ne fut cependant pas sans susciter de vives réclamations de la part des chirurgiens d'abord et ensuite de la part des anciennes matrones.

Les chirurgiens prirent les premiers l'offensive.

Un maître en chirurgie de Tours, Maurice Daligny, ayant appris que l'Intendant était dans l'intention de faire venir la dame Ducoudray, s'était offert aussitôt pour organiser un cours dans le but d'instruire un certain nombre de sages-femmes de la Province, et avait rédigé dans ce but la supplique suivante :

MONSEIGNEUR,

La protection, dont vous honnorez notre collègue de Chirurgie, ne pouvant être que l'effet de votre amour pour

(1) Lettre de Chevreul à l'Intendant, 1782.

l'humanité, tout ce qui peut diminuer les maux sous lesquels elle gémit, mérite de vous intéresser, et plus ces maux sont nombreux et considérables, plus j'ose dire qu'il est digne de vous de protéger, de faciliter, les moyens propres à les détruire.

Vous avez certainement, Monseigneur, entendu parler des malheurs auquel l'ignorance de femmes et les vûes trop bornées des chirurgiens de campagnes donnent lieu, dans ce qui a rapport aux femmes en couche.

Chaque païs fourni des exemples malheureux de la témérité des uns, de la timidité des autres, et de l'ignorance de tous. J'ai vu les chirurgiens d'un certain ordre plaindre les victimes.

Mais persuadé que se sont des secours et non de stérilles lamentations qu'on est en droit d'attendre de vous, je m'occupe depuis longtems de ce qui peut propager les lumières de l'art sur ce point important, et comme, pour instruire il faut être au moins au niveau des connoissances, j'ai consacré l'hivert, qui vient de s'écouler, à l'étude des progrès de l'art depuis huit ou neuf ans que j'avais quitté les Ecoles de la Capitale.

L'effet a passé mon attente et je dois dire, parce que le bien de la chose l'éxige, que je raporte des vérités aussi nouvelles qu'elles sont intéressantes ; depuis ce tems, je cherche les moyens de les rendre aussi généralles qu'elles sont nécessaires et je balançois sur le choix, lors ce que la *Gazette de France* du neuf de ce mois a fixé mon incertitude. On y lit qu'un chirurgien de Clermon a fait par ordre de Mgr l'Intendant d'Auvergne des cours d'accouchemens dans les élections de cette Généralité. Vous méritiez, Monseigneur, d'être l'inventeur d'un tel projet; il répond parfaitement à la bienfaisance qui caractérise votre gouvernement; mais j'espère que vous ne dédaignerez pas de l'imiter, je puis disputer de zèle avec ce chirurgien de Clermon, et j'ose dire que la doctrine que j'ai à enseigner est le résultat des conférances et de la pratique de ce que Paris a de plus recommandable en ce genre ; je suis tout prêt, et, si vous approuvez mon dessein, vos ordres fixeront le tems et les lieux par où je dois commencer. Je

m'estimerai très heureux si cela peut vous plaire, car j'y trouverai le double avantage de vous faire ma cour et de servir la portion de l'humanité la plus nombreuse et la plus négligée.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humole et très obéissant serviteur.

Tours, ce 15 mars 1777. [*Signé* :] DALYGNY.

Maurice Daligny était un chirurgien assez entreprenant, qui fit preuve d'initiative dans plusieurs circonstances. Doué de réelles capacités professionnelles, le 10 mai 1768, il avait été reçu compagnon chirurgien gagnant maîtrise à l'Hôpital de la Charité. En cette qualité, il avait été chargé « pour le bien de l'humanité, son instruction et celle des élèves de la maison, de faire toutes démonstrations d'anatomie, ostéologie, opérations et toutes autres que dans les écoles de Chirurgie ; pourquoy il est autorisé à prendre tels sujets qui luy seront nécessaires, en se conformant à tout ce que la prudence inspire et aux règles prescrites dans les hôpitaux ».

Il devait chaque jour donner deux leçons, le matin à l'issue de la visite des chirurgiens et le soir immédiatement après le dîner. Daligny resta compagnon chirurgien jusqu'en 1774. Le 9 juillet de cette même année, il se fit agréer au corps des chirurgiens de Tours, et plus tard, en 1778, lorsque la chaire des Principes devint vacante par le départ de Louis Désormeaux, il fut nommé professeur au collège de Chirurgie.

Du Cluzel remercia Daligny de son offre généreuse, mais lui fit valoir que la dame Ducoudray, « qui peut-être est moins savante », était cependant « plus propre par sa méthode à instruire les femmes de campagne, parce qu'elle parle aux yeux ».

Vaincus de ce côté les chirurgiens continuèrent

leur campagne avec énergie et multiplièrent, à l'adresse de l'Intendant, les réclamations et les remontrances les plus vives, soit particulières, soit collectives. Ils eurent soin de s'appuyer toujours sur des textes de règlements antérieurs.

Ils soutinrent que l'institution des cours de Madame Ducoudray et la délivrance par celle-ci de certificats permettant l'exercice de l'obstétrique étaient en contradiction absolue avec leurs statuts et privilèges, qui étaient ainsi méconnus (1). Ils prétendaient que, de par les édits royaux, eux seuls avaient qualité pour recevoir une sage-femme, après lui avoir fait passer un examen à l'issue d'un stage de deux années. Ils blâmèrent ouvertement, au début, au Mans comme à Tours, la façon d'enseigner de Madame Ducoudray, critiquèrent ses machines et présentèrent d'énergiques protestations pour demander l'application stricte des anciens règlements. Ils dirent encore que les professeurs d'accouchements nommés depuis quelques années dans certaines villes, comme Goutard au Mans (2), que les professeurs des collèges de Chirurgie, comme Bobierre à Tours, étaient aussi qualifiés que la femme Ducoudray pour enseigner aux élèves sages-femmes, et que la venue de cette *intrigante incapable* dans la Généralité était tout au moins

(1) Les chirurgiens furent soutenus dans cette occasion par les médecins, et, le 22 avril 1778, le collège des Médecins du Mans émit l'avis que, pour donner un état légal aux élèves de la Ducoudray, on les fit interroger par elle à la fin du cours, par-devant M. le subdélégué, deux représentants au corps médical et deux du corps chirurgical; de la sorte on éviterait « les difficultés et les frais que les réceptions ordinaires par les maîtres chirurgiens de chaque communauté pourraient entraîner pour chacune de ces femmes » (Delaunay, *op. cit.*). Nous avons vu qu'il leur fut donné en partie satisfaction et qu'un médecin assista aux examens des élèves de Madame Ducoudray au Mans, à Angers et à Tours.

(2) Sur les intrigues de Goutard, voir le travail du Dr Delaunay (*op. cit.*).

inutile et une source de dépenses, dont on ne pouvait prévoir le total.

Ces réclamations furent assez fortes pour émouvoir du Cluzel, qui crut devoir en référer au Ministre. Mais celui-ci rassura son Intendant et fit « défense, aux collèges de Chirurgie et à tous autres, d'empêcher ou autrement troubler les démonstrateurs dans l'exercice de leurs fonctions ».

Les anciennes matrones, de leur côté, menaient grand tapage. Les unes, celles qui avaient obtenu leurs lettres de maîtrise des communautés de chirurgiens ou des collèges de Chirurgie, se plaignaient de ce que les nouvelles venues n'avaient été astreintes à aucun apprentissage, et n'avaient eu qu'à suivre un cours de deux mois seulement, sans aucun frais personnel et sans avoir eu à payer leurs examens et leur réception à la maîtrise. Les autres, celles qui exerçaient sans diplôme, arguaient que les cours de Madame Ducoudray, exclusivement théoriques et ne reposant que sur des exercices de mannequin, n'avaient aucune valeur et que les élèves qui les avaient suivis étaient sans expérience et ne possédaient pas cette pratique des faits qui vaut mieux que tous les raisonnements théoriques. Du Cluzel fut frappé de ces plaintes, dont il ne pouvait méconnaître la justesse, et demanda l'avis du collège des Médecins du Mans, qui se réunit le 22 avril 1778 et fit la réponse suivante :

Nous soussignés, Docteurs en Medecine, Doyen et Membres du collège des Médecins du Mans, assemblés aujourd'hui 22 avril 1778 pour délibérer et donner notre avis sur la question proposée par Monseigneur l'Intendant, concernant les sages-femmes qui ont suivi le cours de Madame Ducoudray, savoir :

1° Si on doit les authoriser à exercer l'art des accouchements chacune dans leur canton au préjudice des anciennes

ANG.-MARG. LE BOURSIER-DUCOUDRAY.

sages-femmes, si on doit défendre à ces dernières d'exercer le dit art, afin de faciliter aux dites élèves de Mme Ducoudray les moyens de faire valoir plus promptement lès principes qu'elles ont recueillis de ses leçons.

2° Quelle forme on pourra suivre pour donner aux dites élèves un état légal, chacune dans leur département.

Estimons :

1° Qu'il sera très difficile d'empêcher les anciennes sages-femmes de travailler, que leur longue expérience vaut pour elles des principes acquis par l'étude, que cette expérience leur a obtenu la confiance publique, que les élèves de Madame Ducoudray, quoique plus instruites, ont besoin que la pratique étaye leur théorie, mais aussi que, pour le bien de l'humanité naissante, il sera nécessaire et même indispensable de faire une deffense générale à toutes femmes quelconques d'exercer l'art des accouchements dans les campagnes, à moins qu'elles n'ayent suivis les cours publics et gratuits qui vont suivre ceux de Madame Ducoudray, et qu'elles n'en produisent des certificats en bonne forme aux baillis, ou à leur déffaut aux curés de chaque lieu.

2° Que pour donner un état légal aux élèves de Madame Ducoudray, éviter les difficultés et les frais que les réceptions ordinaires par les maîtres chirurgiens de chaque communauté pourraient entraîner pour chacune de ces femmes, il seroit plus expédient qu'elles fussent interrogées à la fin du cours par Madame Ducoudray, ou son représentant, en présence de M. le Subdélégué, ou autres juges, de deux médecins nommés à cet effet comme députés de leur compagnie, et de deux maîtres chirurgiens commis de même par leur communauté, qu'il seroit dressé procès verbal de cet examen signé de la commission, dont il seroit délivré copie, par forme de lettre de maîtrise à chacune de celles qui seront reconnues capables d'exercer l'art des accouchements ; que celles qui ne seront pas reconnues capables seront obligées de prendre de nouvelles leçons, de suivre un autre cours et de subir un nouvel examen pour obtenir la permission de travailler, et le tout seroit gratuitement expédié.

Délibéré au Mans, le dit jour et an que dessus.

[*Signé :*] Jean Ducheron, doct.; Lehoux, l'aîné; Chesneau;

Vétillard, D.-M. P. ; Champion, méd. ; Lehoux fils ; Lyvré, médecin de l'hôpital du Mans, médecin consultant de Monsieur, inspecteur des eaux minérales de l'Appanage.

Sur le premier point, les médecins du Mans étaient appuyés par le subdélégué de cette ville, Prud'homme de la Boussinière, qui proposait « dans les paroisses déjà pourvues de sages femmes instruites (par Mme Ducoudray) de défendre à toutes autres personnes qu'aux chirurgiens, ou gens de l'art, de se mêler des accouchements à peine de 50 livres d'amendes ». C'était là une mesure sans portée utile, on ignorait en effet l'accueil qui serait fait par la population aux nouvelles sages-femmes et il était à craindre que celles-ci ne fussent pour un temps négligées au profit des anciennes, qui avaient une clientèle bien établie et qui continueraient leur ministère « enhardies par une expérience plus heureuse qu'éclairée », sans se soucier des amendes.

Bref, on se contenta de recommander auprès du public le talent des élèves de Madame Ducoudray et on laissa tranquilles les vieilles matrones.

Un curé de Touraine, plein d'un zèle intempestif, imagina de recevoir, en grande pompe, la sage-femme de sa paroisse revenant de Tours munie du fameux certificat de Madame Ducoudray. Il établit un cérémonial extraordinaire pour la prestation du serment exigé de toute nouvelle accoucheuse par le rituel du diocèse. Il monta en chaire, et, après avoir lu le certificat et l'ordonnance de l'Intendant, prononça un discours sur ce thème tout de circonstance, *In dolore paries filios* ; puis il se mit en marche avec tout le clergé de la paroisse, précédé de la croix, et se rendit aux fonts baptismaux, qui étaient couverts d'un tapis, sur lequel étaient le livre des évangiles et un

cierge que la femme devait tenir à la main et allumé pendant une exhortation particulière et jusqu'après la prestation de serment. « Consacrée désormais à l'amour de votre patrie, disait-il dans une péroraison un peu déclamatoire, en rendant à cette paroisse le plus intéressant des services puissiez-vous gagner la confiance, l'estime de tous ceux qui la composent par les plus heureux succès »

CHAPITRE IV (1)

LES CHIRURGIENS DÉMONSTRATEURS. — MICHEL CHEVREUL, INSPECTEUR DES COURS DANS LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS. — LE CHIRURGIEN BOUCHER, A LA FLÈCHE. — LES DÉMONSTRATEURS DE TOURAINE.

Le nombre des élèves que pouvait instruire personnellement Mme Ducoudray était nécessairement assez limité et ne répondait pas aux besoins de toute la Généralité. Il était à prévoir aussi que le cadre de ces élèves irait chaque année en s'appauvrissant, soit par décès, soit par changement de résidence, et qu'au bout de peu de temps le profit de ces cours serait ainsi perdu.

Mme Ducoudray « reconnaissait que ses instructions ne feraient qu'un bien momentané, si on se contentait de former des élèves pour la campagne, sans espérance d'en former d'autres pour la suite ».

Il fallait donc trouver un moyen de continuer un tel enseignement, ce fut le motif de la création des postes de *Chirurgiens démonstrateurs*.

Mme Ducoudray proposait de choisir dans chaque ville importante, de préférence dans les chefs-lieux d'élections, un chirurgien qui, après être venu auprès d'elle s'initier à ses méthodes et au maniement de ses machines, serait chargé de faire chaque année un cours d'accouchement à un certain nombre de femmes.

Du Cluzel approuva ce projet et décida qu'à l'issue de chacun des cours de Mme Ducoudray, au Mans, à Angers et à Tours, des démonstrations seraient

(1) Mêmes sources que pour le chapitre précédent.

faites à l'usage des chirurgiens ; il invitait en même temps les municipalités des chefs-lieux d'élections à choisir un chirurgien et à l'envoyer, pendant quinze jours, écouter la bonne parole obstétricale. Il y eut de la part de quelques praticiens de vives objections et d'amères récriminations ; certains faisaient des difficultés pour suivre les leçons d'une femme et mettaient en doute ses capacités et son talent. On n'eut pas de peine à faire taire ces voix discordantes et les leçons eurent lieu régulièrement (1). Les chirurgiens s'en retournèrent chez eux, avec, en plus des conseils pratiques de leur professeur, un exemplaire du livre de Mme Ducoudray et un *fantôme* tout neuf que chaque municipalité devait acquérir moyennant une honnête rétribution de 300 livres. Les villes du Mans, d'Angers et de Tours achetèrent par sucroît un fantôme de luxe doublé en soie, du prix de 500 livres, pour être déposé à l'hôtel de ville et servir de modèle.

(1) Prud'homme de la Boussinière, rendant compte à du Cluzel des résultats du cours fait par Mme Ducoudray aux chirurgiens du Maine, s'exprime ainsi le 30 mai 1778 :

« Le cours des chirurgiens des huit villes par vous désignées pour y établir un démonstrateur dans l'art des accouchements vient de finir. J'ai assisté fréquemment aux différentes opérations, parce que j'avais été prévenu que quelques-uns d'entre eux y venaient avec un certain préjugé de connaissances supérieures à celles de Mme Ducoudray sur le compte de laquelle partie du corps de chirurgie avait cherché à élever des doutes par esprit de parti. Mais bientôt ils reconnurent leur erreur et rendirent justice à son expérience et à l'industrie de son invention, pour rendre sensibles aux gens les plus grossiers les manœuvres délicates de l'art. L'élocution et l'adresse de son neveu les étonna. Ils ne le furent pas moins de trouver en lui cette modestie et cette honnêteté, qui accompagnent si rarement les talents. Ce qui les désarma de toute prévention au point qu'ils ne pensaient plus qu'à employer le tems de la manière la plus utile en écartant tout ergotage. J'ai vu avec le plus grand plaisir régner parmi eux tous le concert et le zèle le plus désirable pour opérer le bien. Quoique Mme Ducoudray et Mr son neveu prolongeassent par complaisance leurs démonstrations jusqu'au soir sans autre interruption que pour les repas, c'était toujours avec regrets qu'ils se séparaient. »

Il s'agit ensuite de déterminer les fonctions des futurs chirurgiens démonstrateurs. Chacun d'eux devait donner pendant deux mois des leçons à quatre femmes ; on assurait de cette façon un recrutement régulier des matrones, en évitant avec soin l'encombrement, et il était certain qu'après peu d'années on aurait formé assez de sages-femmes pour répondre aux besoins de toutes les paroisses.

La délivrance des diplômes était une chose délicate.

Allait-on laisser à chaque professeur le soin de faire subir à ses élèves un examen ? On aurait crié au bon plaisir.

Allait-on laisser aux communautés de chirurgiens le privilège d'interroger les élèves et de leur délivrer comme naguère des nouvelles lettres de maîtrise ? On aurait répondu de la sorte aux réclamations, assez justifiées en somme, des chirurgiens, mais il était à craindre que ceux-ci, peu au courant de la doctrine de la Ducoudray, ne fissent bientôt dévier l'enseignement.

On fit mieux. Du Cluzel proposa de nommer un inspecteur général des cours. Cet inspecteur devait chaque année faire une tournée de deux mois et demi dans toutes les villes pourvues d'un démonstrateur, y interroger les élèves, leur délivrer leur diplôme, vérifier l'état des machines, et s'informer si la tradition de Mme Ducoudray était rigoureusement suivie.

Ce plan de du Cluzel fut soumis au ministre Necker, lequel l'étudia, et y apporta quelques modifications, ce qui occasionna une longue correspondance (1). En fin de compte, le mémoire suivant fut arrêté c'est un document fort important.

(1) L'institution des chirurgiens démonstrateurs dans la Généralité de Tours fut définitivement établie par un arrêt du Conseil d'Etat du royaume en date du 7 mai 1779, dont on trouvera le texte, *Appendice* III.

Généralité de Tours

Mémoire instructif pour l'inspecteur et les chirurgiens démonstrateurs établis en différents lieux de la Généralité de Tours pour l'instruction des femmes de campagne dans l'art des accouchements.

Le Gouvernement ayant approuvé la méthode employée par Madame Ducoudray, maîtresse sage-femme brevetée et pensionnée du Roi, comme la plus propre pour former les femmes de campagnes dans l'art des accouchements, le but de l'établissement des chirurgiens démonstrateurs est de perpétuer cette méthode ainsi que la machine de son invention qui en fait la base.

Chaque chirurgien démonstrateur sera revêtu d'une commission de M. l'Intendant. Il aura un district composé du nombre de paroisses, qui sera réglé par la dite commission.

La machine acquise pour le lieu de sa résidence lui sera remise, pour être employée à ses démonstrations, et il en prendra le plus grand soin.

Tous les ans il ouvrira un cours de démonstrations, dont la durée sera de deux mois, pour le nombre d'élèves qui sera réglé par M. l'Intendant et qui seront choisies par les seigneurs et les curés de son district.

Ces élèves seront logées gratuitement dans la ville du lieu de résidence du démonstrateur, et leur nourriture seulement demeurera à la charge des seigneurs ou communautés qui les enverront, cette dépense ne pouvant être que modique puisqu'une somme de 12 à 15 francs par mois suffira. Les leçons seront données matin et soir, savoir le matin depuis .... heures jusqu'à midy et l'après-midi depuis trois heures jusqu'à sept heures.

M. l'Intendant fera connaître chaque démonstrateur aux curés des paroisses de son district, par la lettre circulaire qu'il lui écrira. Il les engagera à regarder comme un des principaux devoirs de leur ministère pastoral un établissement fait pour le bien de l'humanité et de la population, et il priera messieurs les Evêques diocésains d'y coopérer par la voye de l'exhortation.

Le démonstrateur de son côté entrera de bonne heure en correspondance avec Messieurs les curés des paroisses de son district. Après leur avoir fait part de la commission dont il est revêtu, il leur en fera connoître l'objet intéressant pour l'humanité, et il s'informera d'eux s'il y a dans leurs paroisses des sages-femmes qui aient reçu les principes sur les accouchements de quelques personnes de l'art, quelle est l'espèce et la capacité de celles qui en font les fonctions, et si leurs paroisses ont besoin de femmes plus instruites, et, lorsqu'il sera informé de celles qui manqueront de sages-femmes expérimentées, il se procurera pour le premier cours le nombre d'élèves réglé par M. l'Intendant en priant ceux de Messieurs les curés à qui il demandera ces élèves, de les choisir parmi les femmes les plus intelligentes, et de l'âge de 30 ans au plus, autant qu'il sera possible, on pourrait même y admettre les filles qui auroient au moins cet âge.

Pour les cours de l'année suivante, il écrira pareillement aux curés, au moins quatre mois à l'avance, des paroisses qu'il aura choisies, pour que ceux-ci aient un temps suffisant pour faire la recherche des sujets propres à s'instruire.

Le démonstrateur dans le cours de ses démonstrations inspirera à ses élèves l'émulation nécessaire pour profiter de ses leçons, en se conformant en tous points aux documents qu'il aura pris de Madame Ducoudray, dont il est essentiel de conserver la manière d'enseigner.

Les élèves qui se trouveront suffisamment instruites et en état d'exercer l'art des accouchements d'après le certificat qui leur en sera délivré par le chirurgien démonstrateur et l'inspecteur dont il sera parlé ci-après, recevront de Monsieur l'Intendant une commission particulière, laquelle à leur retour dans leurs paroisses sera lue et publiée aux prônes des dites paroisses pour en donner connoissance au général des habitants ; à l'égard de celles qui ne se trouveront point suffisamment instruites après le cours de deux mois, elles ne recevront point de commissions, à moins qu'elles n'aient fait un second cours l'année suivante, ces commissions ne devant être accordées qu'à celles qui seront dignes de la confiance publique.

Le démonstrateur aura soin de suivre ses élèves et de se faire rendre compte par Messieurs les curés de la manière dont elles rempliront leurs fonctions. Il viendra à leur secours autant qu'il sera possible dans les accouchements laborieux pour achever de les instruire.

Chaque démonstrateur sera payé annuellement d'une somme de 30 francs par élève et il jouira en outre de l'exemption de corvée pour lui, pour son cheval de monture et pour un de ses enfants ou domestique, ce qui le placera dans la troisième classe des exempts de l'ordonnance du 20 juillet 1777 concernant les corvées.

L'intention du Gouvernement étant que les cours de démonstrations soient remplis avec autant de zèle que d'exactitude par ceux qui en seront chargés et que les machines, sur lesquelles les dites démonstrations seront faites, soient entretenues dans le meilleur état et conformément au modèle qui sera déposé dans l'hôtel de ville de chacune des capitales des trois provinces que comporte la Généralité de Tours, il sera établi un inspecteur général des dits cours de démonstrations, qui se transportera annuellement dans les lieux d'établissement pour y examiner les machines et y faire faire les réparations dont elles pourraient avoir besoin. Cet inspecteur assistera aussi aux leçons qui seront données aux élèves pour s'assurer par l'examen des dites élèves, tant sur la théorie que sur la pratique, si elles sont conformes aux instructions primitives de Madame Ducoudray et les remettre sous les yeux des démonstrateurs, à la mémoire desquels elles auraient pu échaper. Il leur fera d'ailleurs ses observations sur tout ce qu'il jugera devoir être fait pour la meilleure instruction des élèves et après sa tournée il rendra compte à Monsieur l'Intendant par un mémoire détaillé des opérations journalières de sa tournée, de l'aptitude et de l'application de chaque démonstrateur et de tout ce qu'il aura observé dans le cours de son inspection.

Lorsqu'une des places de démonstrateur viendra à vaquer par mort ou par démission, l'inspecteur proposera à Monsieur l'Intendant, de concert avec messieurs les officiers municipaux du lieu, le sujet propre à le remplacer, le-

quel ne recevra néanmoins sa commission qu'après avoir fait, sous le chirurgien inspecteur, un cours suffisant pour connaître le mécanisme de la machine et la manière d'en faire usage pour les démonstrations, et en rapportant le certificat de capacité dudit inspecteur.

Dans le cas aussi où il s'élèverait des plaintes dans les paroisses contre les sages-femmes sorties des cours de démonstrations, ou quelqu'autre difficulté relativement aux dits cours, l'inspecteur sera chargé de se transporter sur les lieux et d'en rendre compte à Monsieur l'Intendant (1).

Les chirurgiens démonstrateurs furent nommés par arrêt du 7 mai 1779, en voici la liste :

Touraine	Tours	Moreau.
	Amboise	Malvost.
	Loches	Viau.
	Chinon	Challuau.
	Richelieu	Hullin.
	Loudun	Gilles de la Tourette.
Maine	Le Mans	Livré (Dr en médecine) et Delaroche
	Mamers	Loiseau.
	Mondoubleau	Bisjeux.
	Château-du-Loir	Le Camus fils.
	Sillé-le-Guillaume	Bourgine de Létang.
	Laval	Hubert.
	La Flèche	Boucher.
	Mayenne	Georges Bretonnière.
Anjou	Angers	Chevreul (Dr en médecine).
	Saumur	Phélipeaux (Dr en médecine).
	Baugé	Drouault.
	Château-Gontier	Levacher.
	Cholet	Fol.
	St-Florent-le-Vieil	Guéril.
	St-Denis-de-Condé	Legris.

Les démonstrateurs du Mans et d'Angers devaient par exception former 5 élèves. Il fut entendu que les cours commenceraient en Touraine le 1er mars, dans le Maine le 1er avril, et en Anjou le 1er mai.

(1) Archives d'Indre-et-Loire, C. 356.

La plupart de ces démonstrateurs étaient des hommes capables et instruits; les choix étaient en général assez heureux; seule la nomination du Dr Livré au Mans fut l'objet d'une véhémente réclamation de la part du chirurgien Goutard, qui se prévalait de son titre d'ancien professeur démonstrateur, pour obtenir la place nouvellement créée.

Du Cluzel choisit comme inspecteur des cours un jeune docteur d'Angers qui lui avait été chaleureusement recommandé par Louis et par Baudelocque, Michel Chevreul (1).

Né à Angers le 26 janvier 1754, d'une ancienne famille de maîtres chirurgiens, il avait suivi à Paris le cours des meilleurs professeurs, en particulier celui du célèbre Baudelocque; mais, pressé d'achever ses études et d'obtenir le grade de docteur en médecine, il quitta les vieilles écoles de la rue de la Bucherie, alla à Reims, où, après un séjour de quelques mois, il obtint, le 17 juillet 1777, le bonnet doctoral (2). Il se hâta de rentrer dans sa ville natale, postula le titre de maître en chirurgie, l'obtint en 1778, et fut ainsi le second praticien d'Angers à cumuler les deux titres de docteur et de chirurgien.

Un rapport confidentiel à l'Intendant parlait de lui

(1) Voir sur Chevreul, *Centenaire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Angers*, 1907, page 149.

(2) Chevreul soutint les thèses suivantes sous la présidence de Robert Fillion :

1° *An a diversis alimentis, indoles ingenii diversa ?* — *Aff.*, 1er avril 1777 (cette thèse a pour auteur Dieuxivoye, Paris, 1717).

2° *An coccygis manu retropulsio in partu recipienda ?* — *Aff.*, 15 juillet 1777 (cette thèse est originale).

3° Thèse générale le 17 juillet 1777.

La Faculté de Médecine d'Angers montra quelque dépit en voyant un Angevin aller postuler à celle de Reims le titre de docteur. Sous le fallacieux prétexte que Chevreul suivait des cours en vue d'obtenir la maîtrise en chirurgie, elle demanda au doyen de Reims « qu'on ne reçût pas » le candidat. Les Rémois passèrent outre (Renseignements fournis par le Dr Guelliot, de Reims).

en ces termes : « Chevreul est né avec une intelligence infinie ; depuis huit ans il s'occupe de la partie essentielle des accouchements, il a servi pendant deux ans M. Baudelocque, fameux professeur à Paris. C'est cet accoucheur qui lui a donné l'idée du projet qu'il a l'honneur de vous présenter. Chevreul a donné cet hiver un cours public d'anatomie physiologique, qui a été très suivi, et qui lui a fait un honneur infini ; il est avantageusement connu de l'Académie royale de Chirurgie, par différentes observations qu'il lui a communiquées et par plusieurs mémoires qu'il lui a envoyés sur l'opération de la symphise, dans lesquels il décide les cas peu nombreux où cette opération est préférable à la césarienne, et cela d'après des expériences faites sur le cadavre. »

Nul choix ne pouvait être plus heureux.

Chevreul s'acquitta avec bonheur de sa mission, fit avec succès son cours à Angers, et, celui-ci terminé, entreprit sa première tournée d'inspection (1). Il constata partout « le plus grand zèle de la part des professeurs et s'il y en a quelques-uns qui n'ont pas eu le nombre d'élèves fixé, il faut, selon les informations prises, l'attribuer à la difficulté qu'ont beaucoup de curés à trouver des femmes qui veuillent prendre cet état ». Un seul incident marqua cette tournée, il est caractéristique et se passa à La Flèche.

Le démonstrateur de cette ville était le chirurgien Boucher, « homme de grande distinction », et lauréat à diverses reprises de l'Académie de Paris. Il devait instruire quatre femmes et s'y appliqua avec la plus grande exactitude. Son cours était très intéressant et fut suivi par les médecins, chirurgiens et apothicaires de la localité, et par un certain nombre de personnes attirées par la curiosité ou un intérêt personnel. Au

(1) Voir à l'*Appendice* IV le texte des certificats délivrés par Chevreul et visés par l'Intendant.

bout de deux mois, Chevreul, qui s'était fait annoncer, passa à La Flèche, se proposant d'examiner les élèves.

« J'arrivai le 8 de ce mois à La Flèche, écrit-il à l'Intendant, je fus dès le soir chez le démonstrateur, il était absent depuis trois jours. Il arriva peu de temps après, et je le vis ; nous convînmes d'une heure pour examiner les machines et les élèves qu'il me dit être au nombre de quatre. Je me rendis chez lui à l'heure indiquée, on me dit qu'il était à la campagne, et qu'ayant été trois jours absent, les femmes n'étaient pas prévenues, et que je ne pouvais les voir. J'y retournai le lendemain, il était revenu de la veille assez tard, et venait de repartir, il avait, me dit-on, emporté la clef de la salle où étaient les machines, on ne savait pas s'il reviendrait. »

Chevreul partit donc sans avoir pu interroger les intéressées, mais, à peine eut-il franchi les portes de La Flèche, que le chirurgien Boucher priait le « collège de MM. les Chirurgiens de s'assembler et de vouloir bien juger de la capacité des élèves ». « Chaque femme fut interrogée et manœuvra dans toutes les positions possibles de l'enfant. » Les jurés furent très satisfaits, comblèrent d'éloges les postulantes et leur professeur ; on distribua de beaux prix en plus des certificats de capacité.

Voici un conflit assez étrange et qui montre bien l'esprit particulariste, qui animait encore, à l'aurore de la Révolution, les corporations les plus élevées. Chevreul était un médecin, Boucher était un chirurgien. La communauté des chirurgiens avait jusqu'alors le privilège de recevoir les matrones et prétendait le conserver. L'incident n'a pas d'autre signification et n'est qu'un écho des luttes qui divisaient alors à Paris Saint-Côme et Saint-Luc.

Chevreul raconta son aventure à du Cluzel sans

acrimonie et celui-ci, en homme avisé, fut conciliant : on considéra comme valables les commissions délivrées par Boucher ; on rappela celui-ci à l'observation stricte des règlements, tout en le privant des honoraires de 30 livres qu'il devait toucher par élève instruite. Boucher se soumit, et, l'année suivante, Chevreul put examiner quatre élèves fort bien formées par ce démonstrateur instruit et qu'on dit « excellent chirurgien ».

Chevreul comprit que l'enseignement de deux mois donné à des femmes peu instruites, assez grossières et ne sachant souvent ni lire ni écrire, était forcément rudimentaire et ne laissait pas dans leur esprit un souvenir assez vivace. Beaucoup au bout de peu de temps avaient déjà oublié bien des détails de la méthode. Aussi pensa-t-il à composer un petit traité pratique d'accouchement, dans lequel, résumant ses leçons, il expliquait les principes élémentaires de l'obstétrique. Il fit part de ce projet à du Cluzel : « L'ouvrage n'est pas volumineux, il pourra former un volume de deux cent cinquante pages au plus. Il contient le précis des leçons que les sages-femmes reçoivent dans les cours ; les manœuvres y sont détaillées avec soin et précision, et les sages-femmes y trouveront la conduite qu'elles doivent tenir dans les différents accidents qui accompagnent ou suivent les accouchements. »

Du Cluzel approuva Chevreul et conseilla l'impression de l'ouvrage qui devait être distribué à toutes les sages-femmes formées par les démonstrateurs. L'impression en fut confiée à E. P. Mame, imprimeur à Angers, rue Saint-Laud, et le livre parut en 1782 sous ce titre : *Précis de l'art des accouchements en faveur des sages-femmes et des élèves en cet art.*

Comme de juste, l'ouvrage est dédié à l'Intendant

du Cluzel, et forme un volume de VIII-296 pages, in-32. Il reflète les idées de Baudelocque et l'auteur évidemment se souvient des leçons de son maître.

Les cours continuèrent les années suivantes. Mais, dès 1781, ce n'est déjà plus le même zèle de la part des démonstrateurs; beaucoup n'ont pu ou n'ont voulu former d'élèves ; plusieurs ont oublié les préceptes que leur avait inculqués la Ducoudray. Chevreul conseille la suppression de certains postes ; du Cluzel suspend le cours d'Amboise, mais en organise un à Preuilly. Le chirurgien Loyauté, de cette dernière ville, alla à Angers s'initier pendant 15 jours auprès de Chevreul aux manipulations du fantôme. Chaque année, le nombre des sages-femmes reçues diminue : il y en a 61 en 1780, 52 en 1781, 50 en 1782, 39 seulement en 1784 ; cette année-là, 8 démonstrateurs sur les 21 ne forment pas d'élèves.

Le subdélégué du Mans, Prud'homme de la Boussinière, écrivait à l'Intendant, le 9 juin 1783 : « Cet établissement, dont les vues sont si utiles, est sur le point de s'éteindre faute de sujets qui veuillent profiter de l'instruction. »

A vrai dire, les nouvelles sages-femmes ne reçurent pas dans les campagnes l'accueil qu'attendait l'Intendant.

On leur reprochait de n'avoir qu'une instruction théorique On leur préférait dans beaucoup d'endroits les anciennes matrones, qui avaient une grande pratique et une vieille expérience. Les curés et les seigneurs trouvaient donc difficilement des sujets pour embrasser une profession dont l'avenir n'était pas assuré.

Ecoutons le jugement que porte sur la tentative de du Cluzel un homme bien placé pour apprécier les résultats des cours de Madame Ducoudray, le sieur Genty, premier secrétaire de l'intendance et sub-

délégué général à Tours, qui écrit à son confrère d'Alençon, le sieur Paimbœuf, le 6 mars 1787 :

« Je vous parlerai d'abord des 400 élèves sorties de ses cours (Mme Ducoudray) et qui se répandirent dans autant de paroisses. La plupart y trouvèrent des obstacles presqu'invincibles à l'exercice de leur art. La prévention de l'habitant en faveur des anciennes matrones s'éleva contre les nouvelles, et forma dans plusieurs paroisses un parti que les curés ne purent dompter, quelques efforts qu'ils firent pour y amener les habitants par la voye de la persuasion. On demanda à Monsieur l'Intendant de faire défense aux anciennes matronnes de se mesler des accouchemens, mais il sentit que cette défense n'était pas de sa compétence, et il renvoya les demandes aux juges ordinaires, qui pensèrent de leur coté qu'il n'était pas sans inconvénient de gêner la confiance des habitans. Il y en eut cependant qui, ayant été appelées à des opérations difficiles, parvinrent à percer et à obtenir avec le temps le suffrage des paroisses, mais beaucoup sont restées dans l'inaction et ont perdu tout le fruit de leur instruction.

« Par rapport aux chirurgiens démonstrateurs, qui avaient suivi les cours de la dame Ducoudray, peu d'entre eux avaient parfaitement saisi sa méthode et sa manière d'enseigner, soit défaut d'intelligence, soit défaut de volonté. Parmi ceux qui avaient suivi les cours, on en compte à peine cinq ou six, qui, en s'y attachant, aient conservé ses principes. Il est vrai que l'inspecteur qui les voit tous les ans fait des efforts pour y ramener ceux qui s'en écartent. Mais il a reconnu que la négligence des uns, l'incapacité ou l'entêtement des autres, ne permettent d'espérer aucun mieux, d'où il arrive que chacun enseignant à sa manière, l'objet de l'établissemant n'est pas rempli. Il vaudrait peut-être mieux qu'il n'existât pas, puisque les élèves sorties des cours des mauvais démonstrateurs doivent faire dans l'exercice de l'art plus de mal que de bien. »

Ainsi l'institution des cours périclita rapidement. Nous ignorons s'ils eurent lieu en 1785 ; dans tous les

MICHEL CHEVREUL.

UNIV. OF MICH.

cas, ils furent supprimés en 1786. Cependant, à Angers, Chevreul continua ses leçons jusqu'en 1790 ; à Tours, Moreau instruisait encore quelques élèves en 1789 et Gilles de la Tourette formait de bonnes sages-femmes à Loudun en 1787 et en 1788.

Le rôle des chirurgiens démonstrateurs fut, semble-t-il, très incomplet, et après quatre ans le nombre des sages-femmes qu'ils formèrent, joint à celui des matrones instruites par Madame Ducoudray, était loin de composer la majorité des accoucheuses. Cependant le niveau moral de la profession se releva certainement et il sortit de ces cours un petit nombre de sages-femmes capables, qui surent apporter, dans les plus humbles villages, quelques notions d'hygiène et des principes plus sains, relativement au régime des parturiantes et à l'élevage des enfants.

Tableau des sages-femmes qui suivirent les cours des chirurgiens démonstrateurs

	1780	1781	1782	1784
Chinon	0	0	0	0
Loches	5	4	2	1
Richelieu	4	2	0	3
Loudun	4	0	0	0
Tours	4	4	4	1
Amboise	0	0	»	»
Preuilly	»	»	5	4
La Flèche	4	4	4	4
Château-du-Loir	3	2	4	0
Mondoubleau	3	0	0	0
Le Mans	0	3	3	0
Mamers	3	3	3	4
Sillé-le-Guillaume	4	2	0	1
Mayenne	1	4	0	0
Laval	0	4	4	4
Château-Gontier	4	4	4	0
Condé	0	0	2	0
Saint-Florent	4	3	0	3
Cholet	4	0	3	3
Saumur	4	4	4	4
Baugé	5	5	4	2
Angers	5	5	5	5
	61	53	51	39

Note sur les chirurgiens démonstrateurs de Touraine

Louis Moreau. — Louis-Michel Moreau avait reçu ses lettres de maîtrise le 8 janvier 1771 ; il était l'un des meilleurs élèves de Bobierre, dont il suivit les leçons au collège de Chirurgie de Tours. Son choix comme démonstrateur ne souleva aucune objection ; il se montra fort zélé dans sa tâche et les rapports de Chevreul sont très élogieux à son égard. Il donnait ses leçons dans son propre appartement, situé rue des Cerisiers, et forma régulièrement 4 élèves par an au moins jusqu'en 1789. Le 28 prairial an II, il fut nommé chirurgien-major de l'Hôpital de la Charité de Tours et y demeura en fonctions pendant toute la période révolutionnaire. « Le 18 fructidor an IV, l'administration considérant qu'il remplit sa place avec zèle et activité, que depuis près d'un an il traite en cette maison des malades atteints de maladies vénériennes, placés par le département, et que, depuis que des filles ou femmes enceintes y sont reçues, il y fait des accouchements, son traitement est porté à 500 livres, valeur métallique (1). »

Challuau. — Challuau était un vieux chirurgien « jouissant de la plus grande réputation et la méritant ». Il était depuis 1752 chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Chinon, service assez chargé, vu l'encombrement des malades, qu'il assura « avec une générosité rare » sans toucher aucun émolument. Malheureusement, son âge le rendait peu propre à devenir démonstrateur d'accouchement. Il n'entreprit rien pour se procurer des élèves, négligea d'écrire aux curés ; bref, pendant cinq ans, il ne fit pas ses cours, malgré les remontrances de Chevreul, qui le menaça à plusieurs reprises de lui enlever son brevet de chirurgien dé-

(1) Grandin, *L'Hospice général de la Charité de Tours*, page 48.

monstrateur, mais on sut reconnaître les services qu'il avait rendus à la ville de Chinon, et du Cluzel lui conserva sa fonction ; une attaque de paralysie le força à prendre sa retraite vers 1785. Il laissait un fils Gilles-François qui avait été reçu par la communauté de Chinon le 11 décembre 1782. Il ne fut pas remplacé comme démonstrateur.

Gilles de la Tourette. — Joseph-Charles Gilles de la Tourette, fils de Joseph-Charles, brigadier des gabelles, et de Marie Mercieul, naquit à Faye-la-Vineuse (Indre-et-Loire) en 1758. Il est le premier praticien de cette longue dynastie des Gilles qui fournit à la médecine tant de savants réputés, dont le dernier fut le regretté psychiâtre de la Salpêtrière.

Gilles de la Tourette fut un des plus brillants élèves du collège de Chirurgie de Tours, où Bobierre lui inculqua de solides connaissances obstétricales.

Etabli à Loudun, malgré son jeune âge « il a prouvé qu'à l'occasion il était en état de faire une juste application de ses principes aux différentes circonstances, pour prévenir les accidents, qui naissent des caprices de la nature et des événements ». Il s'appliqua avec exactitude à la formation des sages-femmes et reçut les éloges de du Cluzel. Il ne trouva pas toujours chez les curés et les seigneurs une aide efficace pour recruter des sujets. Il faisait encore son cours en 1787 et en 1788, et, pour aider ses élèves, il composa à leur usage un traité sur *l'Art des accouchements*, qui parut en 1787, en deux volumes in-12, à Angers, chez Pavie. C'est un ouvrage élémentaire, qui vaut surtout par la clarté de l'exposition. Il publia quelques autres notes sur des sujets de médecine et d'histoire naturelle, mais fut prématurément enlevé le 4 pluviôse an IV, n'étant âgé que de quarante ans. Il s'était marié deux fois et eut de son premier mariage deux filles.

Hulin. — Pierre-François Hulin, reçu maître en chirurgie par la communauté de Richelieu le 2 juin 1762, fut un démonstrateur exact à sa tâche, mais sans grandes qualités professionnelles, et auquel Chevreul dut plusieurs fois rappeler les principes de la méthode de la Ducoudray. Il fut question en 1782 de supprimer le poste de Richelieu, le projet n'eut pas de suite et Hulin continua à gagner les trente livres que l'Intendant octroyait généreusement au professeur pour chaque élève formée.

Malvost. — Nicolas Malvost, brillant chirurgien, agréable orateur, jouissait à Amboise d'une vogue très grande et sa clientèle était considérable. Il était lieutenant du premier chirurgien du Roi à Amboise et avait reçu provision pour cette charge par lettres datées de Marly le 7 février 1769. Il devint plus tard correspondant de la Société royale de Médecine de Paris. Il ne put, par suite de ses occupations multiples, s'occuper sérieusement de l'instruction des sages-femmes et ne forma d'élèves ni en 1781, ni en 1782, aussi du Cluzel supprima-t-il ce poste en 1783. Malvost chercha à un moment sa voie dans la politique ; échevin d'Amboise, il fut nommé en 1790 administrateur du district, mais connut aussi les revers de la popularité ; au cours d'une émeute sa maison de la rue d'Orange fut pillée et incendiée dans des circonstances que M. Carré de Busserolle a relatées dans ses intéressants *Souvenirs de la Révolution* (page 79). Aussi quitta-t-il Amboise et se retira-t-il à Tours où il exerçait encore en 1803.

Loyauté. — Le poste de démonstrateur à Preuilly fut institué après la suppression de celui d'Amboise en 1783. André Loyauté, ancien élève de Bobierre au collège de Tours, reçu chirurgien à Tours le 15 décembre 1770, fut choisi comme professeur. Il alla à

Angers s'initier auprès de Chevreul au maniement du mannequin de Madame Ducoudray et la commission de démonstrateur lui fut délivrée le 24 décembre 1782. La municipalité de Preuilly put acheter, au rabais, le *fantôme*, qui aurait dû servir à Amboise et « qui était encore tout neuf ». Loyauté montra une grande application comme démonstrateur et ses élèves reçurent les félicitations de Chevreul.

Viau. — Maître Jean Viau, fils de Jacques Viau, bourgeois, et de Catherine Boistard, naquit à Esves-le-Moutiers en 1743. Il fit son apprentissage sous deux maîtres très réputés : Pierre-Elie Lamblardie et Louis Bretonneau. Pierre-Elie Lamblardie, doyen des chirurgiens de la ville de Loches, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fut le père du célèbre ingénieur qui contribua à la fondation de l'Ecole polytechnique. Louis Bretonneau (1), dont la boutique se trouvait à Beaulieu, appartenait à la lignée des Bretonneau si fertiles en Esculapes et fut l'oncle de Pierre-Fidèle, le créateur de la doctrine de la spécificité. Viau alla compléter son instruction à Paris, où il suivit les cours de l'école de Chirurgie, et au bout de deux ans revint à Loches pour se présenter à l'examen de maîtrise, le 26 mai 1775. Les cours qu'il fit comme démonstrateur d'accouchement paraissent avoir été assez ternes. Il n'exerçait plus en 1800.

(1) Sur ce Louis Bretonneau, voir notre brochure *Les Ancêtres de Bretonneau*, 2e édition (Paris, Maloine, 1905).

CHAPITRE V

RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DES SAGES-FEMMES PAR LE PRÉFET DE POMMEREUL. — LE DOCTEUR FÉLIX HERPIN. — LE DOCTEUR GOURAUD. — LE COURS DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE D'INDRE-ET-LOIRE. — LA RÉGLEMENTATION DE 1818. — L'ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE TOURS.

La suppression des cours d'accouchement faits par les chirurgiens démonstrateurs eut de suite de très regrettables conséquences.

Les sages-femmes formées par Mme Ducoudray et sous Chevreul n'étaient pas assez nombreuses pour répondre à tous les besoins ; l'instruction technique qu'elles avaient reçue avait été trop rapide et un peu superficielle ; la plupart d'une intelligence parfois un peu rebelle n'avaient pu s'en assimiler suffisamment les principes. Aussi, toute émulation cessant, on retomba bientôt dans l'état déplorable où du Cluzel avait trouvé la Généralité au milieu du XVIII[e] siècle, et on continua à voir se multiplier dans les campagnes des matrones ignorantes, des empiriques, ne donnant aucune garantie de savoir, exerçant sans aucune autorisation.

Un document de l'époque signale les « enfants mutilés, enfants regardés comme morts; que des soins bien entendus eussent rappelés à la vie, accouchements prompts suivis de mort aussi prompte, infirmités causées par des manœuvres cruelles et téméraires et dont les suites pénibles et dégoûtantes, considérées du côté politique, deviennent plus pernicieuses que la mort; tout cela causé par l'ignorance des sages-femmes ».

Cet état de choses dura quinze ans, jusqu'au jour où le préfet d'Indre-et-Loire, le général de Pommereul, homme remarquable par ses talents d'administrateur, entendant les plaintes incessantes qui se produisaient à ce sujet, résolut de remédier à une situation aussi lamentable. Il décida d'organiser, à l'Hospice de la Charité, un cours départemental d'accouchement, et rendit à cet effet un arrêté, en date du 29 ventôse an X, pour fixer les principaux points de cette fondation (1).

Différentes circonstances empêchèrent d'exécuter immédiatement cet arrêté. Très peu de temps après sa publication, diverses lois vinrent, en effet, régler en France l'exercice des professions médicales (19 ventôse an XI et 21 germinal an XI). La loi du 19 ventôse an XI exigeait que les élèves sages-femmes, avant de se présenter aux examens des jurys médicaux, aient vu pratiquer pendant neuf mois ou pratiqué elles-mêmes pendant six mois les accouchements.

Pommereul fit le nécessaire pour que ces lois reçussent à Tours leur parfaite et prompte exécution. Il invita la Commission administrative de l'Hospice général à se préoccuper de l'installation d'une salle de maternité, où pourraient être instruites les élèves. La Commission s'empressa de répondre au désir du préfet, aménagea une salle spéciale pour les femmes en couches et y installa six lits, en même temps qu'elle établissait, dans un vieux bâtiment, un dortoir pour servir au logement de dix élèves. Elle rédigea un règlement dont l'article 7 spécifiait que : « le chirurgien en chef de l'hospice y ouvrira un cours d'accouchement en se conformant à la loi ci-dessus citée et un cours complet d'anatomie ». Au même moment, le préfet écrivit aux maires du département pour les

(1) Nous reproduisons à l'*Appendice* V le texte de cet arrêté très important pour l'histoire de l'enseignement médical à Tours.

aviser de l'organisation de cet enseignement et les prévenir que les filles, femmes ou veuves de 25 ans, qui auraient le désir de le suivre, seraient logées, nourries et instruites gratuitement pendant trois mois.

Le 20 frimaire an XII il publia un nouvel arrêté, qui modifiait en partie celui de l'an X, et qui établissait définitivement le cours d'accouchement. L'article 7 de cet arrêté spécifiait que « le cours d'accouchement sera fait par le chirurgien en chef, ou à son défaut par un suppléant qu'il proposera au préfet et qui devra être, suivant l'article 27 de la loi du 19 ventôse an XI, docteur en médecine ou ancien maître légalement reçu ».

A l'expiration de chaque cours, la direction de santé devait procéder à l'examen des élèves accoucheuses, concurremment avec le professeur, les interroger et leur délivrer les certificats nécessaires pour se présenter devant le *jury médical* du département. A celui-ci seul revenait le droit de signer les diplômes officiels permettant l'exercice de la profession.

L'arrêté préfectoral prévoyait encore que certaines récompenses pourraient être décernées aux élèves les plus méritantes et fondait à cet effet plusieurs prix, dont un de 60 francs et un autre de 40 francs « pour les deux plus habiles de celles qui termineront leur dernier cours ».

Le docteur Félix Herpin, depuis quelques jours chirurgien en chef de l'Hospice général, fut chargé de l'enseignement des sages-femmes et commença son cours le 15 nivôse an XII.

Ce praticien, originaire de Bréhémont où il naquit le 17 novembre 1772, appartenait à une vieille famille notariale. Il avait été élève du collège de Chirurgie de Tours et avait suivi assidûment les leçons du professeur émérite que fut Bobierre ; s'inspirant de l'enseigne-

ment pratique de ce maître, il s'intéressa tout particulièrement à l'obstétrique et acquit dans cet art une grande habileté opératoire. Pendant les guerres de la Révolution il servit avec honneur à l'armée de l'Ouest, puis, sous les ordres de son compatriote Heurteloup, à l'armée du Rhin en qualité de chirurgien de 2^{me} classe, et, dans l'intervalle des campagnes, fréquenta, à l'Ecole de Santé de Paris, les cours de Boyer et de Chaussier, les cliniques de Corvisart et de Pinel. Sa thèse de doctorat, soutenue à Paris le 20 vendémiaire an XII, mérite une mention particulière ; elle traite du *Meningitis ou inflammation des membranes de l'encéphale.* C'était la première fois que le mot de *méningite* était employé dans la science ; il a eu depuis du succès ; et, pour la première fois aussi, il était fait une distinction, encore un peu confuse il est vrai, entre les méningites simples et les méningites à caractère épidémique.

Le cours de Herpin eut un très grand succès et fut suivi par de nombreuses élèves. Pommereul montra tout l'intérêt qu'il portait à ces leçons en venant présider la première distribution des prix qui eut lieu en grande pompe, le 10 floréal, dans la chapelle de l'Hospice. Il est intéressant de publier ici le procès-verbal du premier examen que fit passer aux sages-femmes *la direction de santé* de l'Hospice général.

Aujourd'hui huit floréal an XII, les membres composants la direction de santé de l'Hospice général de Tours, réunis par l'invitation du général préfet du département d'Indre-et-Loire, pour examiner, conformément à l'article 12 de son arrêté du 20 primaire an XII, les élèves sages-femmes du premier cours ; ont jugé, après leur avoir fait à toutes diverses questions sur la théorie et la pratique de leur art, que le premier prix seroit accordé à Thérèse Thouret, femme Moron, de Tours, le second prix à Jeanne Thiou, femme Mazeri, de St-Avertin, et que Marie-Anne Martinet, femme

Dechidaine, de Beuil, méritait le premier accessit. Les citoyennes Jeanne Laniau veuve Travaillard, Thérèse Marion, Marie Drouin, des éloges particuliers, et les autres des encouragements.

Fait à la Charité, les dits jour et an que dessus.

[*Signé :*] Bianchi ; Mignot ; Duperron ; Caillene (?) ; Fx Herpin, D. M. P.

Le second cours commença le 1er prairial an XII. Pommereul décida que l'élève qui aurait montré le plus de zèle serait envoyée à Paris, aux frais du département, pour suivre pendant six mois les cours de la Maternité. Cet encouragement ne fut pas inutile, et le nombre des élèves sages-femmes inscrites s'éleva rapidement. Jeanne Thiou, femme Mazery, de Saint-Avertin, fut désignée pour aller suivre les cours de la Maternité ; elle s'y fit remarquer et, le 29 frimaire an XIV, obtint, à la distribution solennelle des prix, une médaille d'argent. Le préfet s'empressa d'informer les maires du département d'un tel succès, et les invita à lire sa lettre, « ce par trois Dimanches consécutifs, au lieu ordinaire des publications, et à redoubler de zèle pour envoyer à l'Ecole de la Charité de Tours des sujets, qui, par leur application, y trouveront le moyen de se procurer un état honorable et lucratif, en même temps que l'occasion de rendre à ce département un des plus grands services qu'il puisse recevoir ».

Des difficultés regrettables ne tardèrent pas à s'élever entre la Commission administrative de l'Hospice et Herpin. Celui-ci, froissé dans son amour-propre de ce fait que son service chirurgical était placé sous le contrôle du médecin en chef de l'établissement, qui pouvait de sa propre autorité décider de l'entrée et de la sortie des malades, adressa sa démission de chirurgien en chef le 27 ventôse an XIII. Mal

inspirée, la Commission administrative l'accepta et nomma à sa place le docteur Vincent-Olivier Gouraud.

Gouraud était un médecin d'armée, alors chirurgien-major au 9e régiment d'infanterie légère, en garnison au camp de Montreuil-sur-Mer. Recommandé avec éloges par l'inspecteur général du Service de Santé des armées, Desgenettes, il fut agréé le 5 nivôse an XIII. Gouraud, qui devait faire montre plus tard de talents très réels comme professeur de clinique chirurgicale, réussit mal dans son cours d'accouchement.

Les élèves y furent peu nombreuses ; en 1807, deux seulement étaient inscrites ; en 1808, il n'y en avait que six ; en 1811, faute de sujets, on dut interrompre le cours qui ne fut pas repris les années suivantes.

Pendant ce temps, la Société médicale d'Indre-et-Loire, qui avait été fondée en 1799 sous l'initiative généreuse des docteurs Origet et Bouriat, résolut d'établir dans son sein un enseignement libre qui comprendrait, entre autres cours, des leçons de thérapeutique pratique, qui devaient être faites par Bouriat et destinées aux élèves en chirurgie, et des leçons d'accouchement pour les élèves sages-femmes. Le 18 juin 1806, le Secrétaire général de la Société écrivait au préfet Lambert, la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

La loi du 19 ventôse an XI n'a pas été strictement exécutée dans votre département.

L'article qui concerne les sages-femmes n'a point eu son entière exécution et l'Ecole de Médecine de Paris, pour ôter toute espèce de prétexte aux réfractaires, a offert aux femmes, qui veulent apprendre l'art des accouchements, de leur faire un cours gratuit.

La plupart de celles qui veulent devenir sages-femmes n'ont pas de moyens pécuniaires suffisants pour se rendre à Paris et pour s'y alimenter.

La Société médicale, pour réparer cet inconvénient, a invité deux de ses membres, Messieurs Mignot et Herpin, à donner gratuitement toutes les instructions nécessaires aux femmes qui désirent apprendre l'art des accouchements, afin qu'elles puissent se conformer à l'article 30 et suivants de la loi du 19 ventôse an XI.

Le conseil général du département avait exprimé son vœu sur l'établissement de ce cours, il y a trois ans, et cette année, Monsieur le Préfet, il a dû vous le rappeler.

La Société médicale vous prie donc, en conséquence, de faire annoncer dans votre département, et de faire connaître, par tous les moyens qui sont à votre disposition, à toutes les femmes qui veulent apprendre l'art des accouchements, que Messieurs Mignot et Herpin, d'après l'invitation qui leur a été faite, commenceront un cours gratuit d'accouchement le 10 juillet 1806, à onze heures précises du matin, dans une des salles de l'Hospice Saint-Clément, situé à Tours, n° 14, rue des ci-devants Récollets, et qu'il suffira que les élèves sachent lire et écrire et qu'elles présentent à Messieurs les professeurs un certificat de bonne vie et mœurs pour être admises.

[*Signé :*] Bouriat, D. M. M. (1), secrétaire général.

Le Préfet approuva l'initiative de la Société médicale et autorisa le cours. Il fit remarquer cependant que ces cours ne pouvaient avoir aucun caractère officiel. L'instruction, donnée par les membres de la Société médicale à titre purement officieux, ne suppléait pas celle du professeur de l'Hospice, mais concourrait avec elle, comme moyen surérogatoire pour faciliter les progrès des élèves.

Le choix, par la Société médicale, de Herpin comme professeur d'accouchement avait été excellent. Il attira à l'Hospice Saint-Clément un grand nombre d'élèves ; de 1806 à 1812 plus de 80 sages-femmes y reçurent les notions d'obstétrique ; aussi fut-il encou-

(1) Docteur-médecin de Montpellier.

ragé et autorisé, de façon presque officielle, par le Ministre de l'Intérieur en 1809 et par le Grand Maître de l'Université en 1811 et 1812. A la fin de chaque cours, les élèves recevaient un certificat d'études et passaient un examen devant le jury médical du département. Voici le libellé des certificats d'études délivrés par le Dr Herpin :

Observer la nature,
Attendre ses momens,
Et quelquefois l'imiter
Voilà le grand art.

Certificat d'études dans l'art des accouchemens.

Je soussigné, docteur en médecine de l'Ecole de Paris, professeur de chirurgie et d'accouchement, ancien chirurgien de l'armée du Rhin, ex-chirurgien en chef de l'Hôpital de Tours, membre de la Société de médecine clinique de Paris et de la Société médicale de Tours, certifie, à qui il appartiendra, que (1) :

Modeste Gambier, femme Garnier, de Tours, âgée de 33 ans, a suivi avec exactitude mes cours d'accouchemens de l'an 1812 et 1813. Je ne puis que rendre le témoignage le plus favorable à ses bonnes mœurs et à son zèle pour acquérir des connaissances dans son état.

Tours, ce 1er juin 1813. [*Signé :*] F. Herpin.

Vu à la Mairie de Tours pour légalisation de la signature ci-dessus du sieur Herpin, docteur en médecine.

Tours, le 2 juin 1813. [*Signé :*] Deslandes, maire (2).

Le cours de la Société médicale ne répondait pas cependant à toutes les exigences de l'enseignement. Il était exclusivement théorique. Les élèves étaient bien exercées aux manœuvres obstétricales sur un mannequin, mais n'assistaient jamais à un accou-

(1) Toute la pièce est imprimée jusqu'ici, la suite est manuscrite.
(2) Archives d'Indre-et-Loire, Sages-femmes, an X-1849.

chement. « Or, écrivait le Ministre de l'Intérieur le 31 décembre 1812, un cours d'accouchement qui ne serait que théorique serait inutile et même dangereux. La pratique de l'art ne peut s'apprendre par l'enseignement oral. C'est au lit des malades, c'est sur la nature vivante que cette partie essentielle de l'éducation d'une sage-femme peut être enseignée avec fruit. »

Aussi, en 1816, l'administration préfectorale entreprit une réforme tendant à organiser sur des bases nouvelles un cours théorique et pratique d'accouchement empruntant à la fois les ressources de l'Hospice Saint-Clément et celles de l'Hospice général. Il s'agissait, en somme, de « rendre régulier » le « cours irrégulier professé par Herpin », et d'y ajouter les exercices pratiques, qui seraient faits dans la salle de la Maternité nouvellement aménagée à l'Hospice général. Le préfet, pour une chose qui paraissait si simple, se heurta à de nombreuses difficultés, et eut à lutter contre de mesquines jalousies. Aussi, les pourparlers durèrent-ils plus de deux ans ; il est inutile d'en relater ici les incidents. Qu'il nous suffise de publier l'arrêté préfectoral du 16 avril 1818, approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 12 juin suivant, et qui établissait définitivement un enseignement sérieux. Ce document marque une date importante et un progrès très réel.

Tours, le 16 avril 1818.

NOUS, Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, officier de la Légion d'honneur,

Vu les lettres de Son Excellence le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur des 31 décembre 1812 et 15 novembre 1816, relatives à l'établissement d'un cours régulier d'accouchement dans ce département,

La lettre écrite par notre prédécesseur, le 11 novembre

1816, à Monsieur le Maire de Tours, président de la Commission des hospices de la dite ville, pour faire délibérer la dite Commission sur la possibilité d'établir un cours théorique et pratique d'accouchement à l'Hospice général, où il existe une salle de maternité, et de loger les élèves sages-femmes dans le dit hospice,

La délibération de la Commission administrative de l'Hospice général de Tours, du 20 décembre 1816, de laquelle il résulte que la situation actuelle des bâtiments de l'Hospice ne permet pas d'y loger des élèves sages-femmes ; que leur admission dans l'intérieur de l'établissement y introduirait un esprit de dissipation qu'elles auraient contracté à l'extérieur, et enfin que leurs rapports fréquents avec les élèves en chirurgie, dont les services sont indispensables, et leur jeunesse, sont autant de motifs pour contribuer à répandre des inquiétudes et à augmenter la surveillance des chefs ; que cependant le professeur du cours d'accouchement pourrait avoir la faculté, toutes les fois qu'il croira nécessaire de donner des leçons pratiques aux élèves sages-femmes qui fréquenteront son cours, de les réunir dans la salle de la Maternité, aux jours et heures des accouchements, après en avoir préalablement prévenu le Directeur de l'établissement ;

Considérant que depuis longtemps il existe, quoique irrégulièrement, un cours d'accouchement théorique à Tours,

Que ce cours peut être rendu théorique et pratique au moyen de l'établissement d'une salle de maternité à l'Hospice général,

Qu'il eût été plus convenable d'établir entièrement ce cours à l'Hospice général et de loger dans cet établissement les élèves sages-femmes qui auraient désiré suivre ce cours, mais que la situation du local et les autres motifs allégués par la Commission administrative des hospices s'opposent à l'exécution de cette mesure,

Que nonobstant ces difficultés on peut cependant régulariser le cours d'accouchement déjà établi et faire profiter ce département des avantages qui résultent de l'établissement d'une salle de maternité à l'Hospice général ;

Arrêtons :

Art. 1er — Il sera ouvert un cours d'accouchement théorique et pratique qui se tiendra, savoir, pour la théorie, à l'hôpital Saint-Clément, et pour la pratique, dans la salle de la Maternité de l'Hospice général.

Art. 2. — Le cours d'accouchement durera cinq mois et se renouvellera deux fois par an. Pour donner aux élèves des communes rurales le temps de se livrer à leurs affaires particulières pendant le temps des récoltes, ces deux cours commenceront le 16 octobre et seront terminés le 15 août de chaque année. Il ne pourra y avoir d'autre intervalle entre eux que celui de la Semaine Sainte.

Art. 3. — Le cours théorique d'accouchement sera fait à l'hospice Saint-Clément par le professeur nommé à cet effet ; il donnera quatre leçons par semaine, pendant lesquelles il instruira les élèves des principes de son art, qu'il démontrera au moyen du mannequin d'usage adopté par les écoles de perfectionnement.

Art. 4. — La durée de chaque leçon sera de deux heures, la moitié de ce temps sera employée à l'enseignement des diverses parties de l'art, et l'autre moitié à des conférences sur le sujet des leçons qui auront précédé ; les élèves seront tenues de répondre aux questions qui leur seront proposées.

Art. 5. — Indépendamment de ces leçons théoriques et élémentaires, les élèves sages-femmes seront exercées à la salle de la Maternité établie à l'Hospice général au manuel des accouchements par la sage-femme attachée à cette salle.

Art. 6. — Toutes les élèves seront appelées, à leur tour, aux accouchements, qui se feront dans l'Hospice, mais aucune ne sera admise à opérer, même dans les cas les plus ordinaires, qu'elle n'ait été reconnue par le professeur et la sage-femme avoir les connaissances requises.

Art. 7. — Deux élèves seulement seront admises auprès de chaque femme en travail ; mais, autant qu'il sera possible, on associera l'une des moins instruites à l'une de celles qui auront déjà le plus de connaissances.

Art. 8. — Toutes les élèves seront employées ainsi successivement et à tour de rôle ; de sorte qu'à la fin des cours elles auront vu faire et fait autant d'accouchements les unes que les autres.

Art. 9. — Elles seront dirigées, dans la pratique, par le professeur ou par la sage-femme.

Art. 10. — Elles seront tenues de se conformer à l'instruction qui leur sera donnée sur les devoirs de la sage-femme.

Art. 11. — Toutes les fois que l'accouchement sera jugé impossible par les seules forces de la mère, ou qu'il y aura nécessité de l'opérer, les élèves y seront appelées dans tel nombre que la sage-femme jugera convenable.

Art. 12. — La sage-femme opérera ces sortes d'accouchements, si elle n'entrevoit de danger ni pour la mère ni pour l'enfant, ni de très grandes difficultés pour l'exécution ; mais, dans l'un et l'autre cas, elle en fera donner avis au professeur, à moins cependant qu'il n'y ait un danger plus imminent à différer l'opération.

Art. 13. — Le but de l'institution étant de former, autant qu'il est possible, les élèves sages-femmes à la pratique, elles pourront aussi opérer dans quelques-uns de ces cas difficiles, lorsque la sage-femme et le professeur le jugeront convenable, mais elles le feront toujours en présence de l'un de ces chefs.

Art. 14. — Elles y seront appelées tour à tour, en commençant par la plus instruite.

Art. 15. — Les élèves de tour, dans les cas ordinaires, ne pourront quitter la femme qu'elles auront accouchée que deux heures après la délivrance. L'une d'elles restera constamment auprès de cette femme, pour veiller à ce qu'il ne survienne pas d'accident et pour faire appeler à propos la sage-femme, si la circonstance l'exige, l'autre élève sera chargée de donner ses soins à l'enfant.

Art. 16. — Les mêmes élèves seront tenues de visiter les femmes qu'elles auront accouchées, deux fois le jour, le matin et le soir, afin de bien observer tout ce que présente l'état ordinaire de couche et de prévenir à temps la sage-femme des complications qu'il pourrait offrir.

Art. 17. — Elles multiplieront leurs visites auprès des femmes qui seront malades, et, selon la gravité de la maladie, une d'elles sera constamment de garde pour veiller à ce que le service se fasse ponctuellement, pour observer les variations qui auront lieu dans le cours de la journée et de la nuit, et pour en rendre compte au médecin, lors de sa visite. Cette élève pourra être relevée au bout de quatre heures. Toutes feront ce service successivement et à tour de rôle.

Art. 18. — Il sera tenu chaque jour une note exacte des accouchements qui se feront dans la salle de la Maternité, elle sera rédigée par la sage femme et déposée dans un carton, dont le professeur pourra toujours prendre communication.

Art. 19. — La Commission administrative des hospices et le Directeur de cet établissement donneront au professeur, ainsi qu'aux élèves sages-femmes, toutes les facilités nécessaires pour être admis à toute heure, lors des accouchements, dans la salle de la Maternité.

Art. 20. — Les personnes qui voudront suivre les cours d'accouchement devront se faire inscrire chez le professeur avant l'époque fixée pour le premier cours. Elles devront représenter un certificat du maire et du curé de leur domicile, constatant leur moralité et leur bonne conduite. Les personnes jeunes, intelligentes et sachant lire et écrire seront admises de préférence.

Art 21. — A l'expiration des cours, les élèves sages-femmes seront examinées par les Membres du jury médical qui résident dans le département. Celles qui seraient reconnues en état de pratiquer les accouchements recevront des certificats de capacité et l'autorisation d'exercer, jusqu'à ce qu'elles aient été reçues définitivement et pourvues de diplômes par le jury médical, dans la session annuelle.

Art. 22. - Le professeur jouira d'une indemnité annuelle de 500 fr. payables sur les fonds affectés aux dépenses du département, d'après la proposition qui en sera faite au Conseil général.

Art. 23. — Le professeur Herpin, docteur en médecine,

est nommé professeur et démonstrateur du cours d'accouchement établi ci-dessus. Dans le cas où, par absence ou infirmité, il ne pourrait remplir ses fonctions, il proposera au préfet le professeur qui devra le suppléer.

Art. 24. — Le professeur rendra tous les ans, à l'expiration des cours, un compte par écrit au préfet de l'état de son école et des progrès des élèves, et proposera ce qu'il jugera convenable pour en augmenter le succès et l'utilité.

Art 25. — Le présent sera soumis à l'approbation de Son Excellence le Ministre secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

Fait à Tours, les jour, mois et an susdits.

Le Registre est signé : Comte de WATERS.

Pour extrait : *Le Secrétaire général de la Préfecture.*
(Illisible) (1).

Une compétition assez vive avait eu lieu pour la nomination du professeur d'accouchement entre Gouraud et Herpin. Le premier se prévalait de son titre de chirurgien en chef de l'Hospice général ; nous avons dit que le service des femmes en couches lui appartenait ; mais l'échec de son précédent cours, les vaines tentatives faites pour le rétablir en 1812, puis en 1814, étaient trop récents pour avoir été oubliés. Les titres de Herpin étaient plus solides ; depuis douze ans il professait l'obstétrique, ses leçons, tant à l'Hospice général qu'à la Société médicale, avaient eu un légitime succès. Aussi le choix s'imposait, Herpin fut nommé. Il devait occuper cette chaire jusqu'à sa mort survenue le 28 mai 1852, et pendant ce long espace de temps il s'acquitta, avec un dévouement absolu et une exactitude rare, de son rôle d'éducateur. Un tel enseignement était recherché, tant pour la façon très pratique dont il était exposé, que pour l'habileté opératoire du professeur. Aussi les rapports

(1) Archives d'Indre-et-Loire, Sages-femmes, an X-1867.

établis chaque année nous en font-ils connaître les bons effets. Les sages-femmes qui sortaient des salles de l'Hospice de Tours jouissaient d'une grande réputation, et il en vint même des départements voisins pour se perfectionner dans l'art obstétrical.

Il a été apporté peu de modifications à l'enseignement des sages-femmes depuis le début du XIXe siècle. Jusqu'en 1855 le jury médical du département fut chargé de faire passer les examens et de délivrer les diplômes.

Le décret du 22 août 1854 établit que les certificats d'aptitude pour la profession de sage-femme de deuxième classe seront délivrés à partir du 1er janvier suivant par les Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie, sous la présidence d'un professeur de Faculté. Les aspirantes devaient avoir 18 ans au moins et 35 ans au plus. La sage-femme de deuxième classe ne pouvait exercer que dans le département pour lequel elle était reçue.

C'est donc le personnel enseignant de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Tours qui fut chargé de faire passer les examens aux sages-femmes d'Indre-et-Loire. De plus, comme la circonscription de l'Ecole comprend les départements du Loir-et-Cher, du Loiret et du Cher, les élèves formées aux maternités de Blois, d'Orléans et de Bourges doivent venir passer leurs examens à Tours.

Aujourd'hui l'enseignement de l'obstétrique est uniformisé dans toute la France. Il n'y a aucune particularité à signaler pour celui donné à Tours et l'histoire de cet enseignement se confond avec l'histoire de notre Ecole de Médecine et de Pharmacie.

Dr Louis Dubreuil-Chambardel.

APPENDICE I

Circulaire de l'Intendant du Cluzel aux curés de la province d'Anjou

A Tours, ce 12 *mars* 1778.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Monsieur, que le cri public s'élève contre l'impéritie des femmes de campagne dans l'art des accouchemens. La connoissance de cet art renfermée dans le cercle des Chirurgiens, qui en ont fait un Cours particulier à Paris ou dans les Universités, n'a tourné encore qu'au profit des Villes, et les Campagnes exposées à la pratique de femmes ignorantes, gémissent des pertes que souffre la population, et souvent des blessures qui nuisent à la fécondité des mères. On désireroit depuis très long-tems de former des élèves parmi les femmes de la campagne ; mais la difficulté de faire entendre à ces sujets grossiers les principes d'un art, dont l'explication est souvent abstraite, a paru être jusqu'à présent un obstacle insurmontable à cette entreprise. L'on a été jusqu'à craindre d'augmenter les maux de l'humanité par la fausse application, que pourroient faire les élèves, des instructions qu'elles auroient mal entendues.

Madame Du Coudray, maîtresse sage-femme brévetée et pensionnée du Roi pour enseigner l'art des accouchemens dans tout le Royaume, a connu la difficulté dès le commencement. Elle a inventé une machine très industrieuse, qui représente, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, les parties dans lesquelles l'enfant se trouve renfermé dans le sein de sa mère ; et c'est sur cette machine qu'elle rend sensibles tous les accouchemens les plus laborieux et les plus embarassans. C'est aussi à l'aide de cette machine qu'elle a sçu former en différentes provinces des élèves précieuses pour la campagne.

Après les attestations qui m'ont été fournies des succès de la mission de Mme Du Coudray, j'aurois cru avoir des reproches à me faire, si je négligeois de procurer aux pro-

vinces dont j'ai l'administration, les avantages que son séjour et ses instructions ont procurés à d'autres. Elle a bien voulu sur mon invitation se rendre au Mans où elle a ouvert un premier Cours qui a fini le quinze du mois dernier, et dont il m'a été rendu les témoignages les plus avantageux. Un second Cours s'est ouvert dans la même Ville dans le commencement de ce mois, pour finir à la fin de mai, après quoi elle se rendra à Angers où elle commencera un cours d'instruction pour les femmes de campagne qui voudront s'instruire. et ce Cours, qui durera deux mois, s'ouvrira le 15 juin prochain.

Mais pour rendre les instructions de Mme Du Coudray utiles, il faut que deux choses concourent : 1° La multiplicité des élèves ; 2° Le choix dans les élèves. La multiplicité ne peut dépendre que des soins que MM. les Seigneurs et les Curés des paroisses voudront bien prendre pour exciter l'émulation parmi celles qui ont de la vocation pour l'art des accouchemens. Le choix des élèves est intéressant pour ne pas envoyer au Cours des sujets incapables de profiter des leçons de Mme Du Coudray, et qu'on seroit obligé de renvoyer pour leur éviter la perte d'un tems inutile. Les accoucheuses de campagne peuvent y être plus propres que les autres par le commencement de pratique qu'elles ont déjà : mais il est à désirer que celles qui se présenteront n'ayent pas au-delà de trente ans.

Lorsque MM. les Seigneurs ou Curés auront fait choix d'un sujet capable de s'instruire, ils auront pour agréable de l'adresser à M. De la Marsaulaye, mon Subdélégué à Angers, avec une lettre ou un certificat de leur part.

Les élèves trouveront dans cette Ville un logement gratuit ; il ne s'agira plus pour elles d'autres dépenses que des frais de leur subsistance, que je me persuade facilement que MM. les Seigneurs, les Communautés d'habitans, ou autres personnes animées du bien public, voudront bien prendre sur eux, comme il en a été usé dans le Maine.

Je me propose au reste, sur les bons témoignages qui me seront rendus par Mme Du Coudray, et sur le certificat qu'elle leur délivrera de leur bonne et suffisante instruction, et de leur capacité pour exercer utilement la profes-

sion d'accoucheuse, de les exempter, ainsi que leur mari, de la Corvée personnelle des Chemins royaux, pendant tout le tems qu'elles exerceront ladite profession. J'aurai aussi attention qu'elles ne soient pas imposées à la Taille, ni leur mari, pour raison du bénéfice qu'elles seront présumées faire dans l'exercice de leur art.

J'espère, Monsieur, que ces avantages concourront au succès des moyens que vous voudrez bien employer pour engager un sujet choisi dans votre paroisse, à se rendre au Cours que Mme Du Coudray tiendra ledit jour 15 juin à Angers. Votre amour pour le bien de l'humanité, pour la conservation de l'espèce et pour l'accroissement de la population, ne peut qu'exciter votre zèle dans une circonstance où le gouvernement ne ménage de son côté aucun des sacrifices propres à l'assurer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[*Signé :*] Du Cluzel (1).

(1) Circulaire imprimée, Archives d'Indre et Loire, C. 356.

APPENDICE II

Ordonnance d'exemption de corvée pour les sages-femmes

Je soussignée ANGÉLIQUE LE BOURSIER DU COUDRAY, maîtresse sage-femme à Paris et Brévetée du Roi, à l'effet de tenir des Cours d'instructions publiques pour enseigner l'art des accouchemens, dans tout le Royaume, certifie à Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Tours, que dans le cours que j'ai tenu de son autorité dans la Ville du Mans, commencé le 15 décembre 1777 jusqu'au 15 février suivant, la nommée. . . . . de la paroisse de. . . . . a suivi ledit cours avec zèle et application, qu'elle y a pris toutes les instructions nécessaires, et que l'ayant fait opérer sous mes yeux, elle m'a parue très capable d'exercer la profession d'accoucheuse dans ladite paroisse, et de mériter les bontés de Monseigneur l'Intendant. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à. . . . ce. . . . . mil sept cent soixante-dix-huit.

[*Signé :*] DU COUDRAY.

FRANÇOIS-PIERRE DU CLUZEL, *chevalier, marquis de Montpipeau, baron de Cheray, seigneur de Blainville et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Tours.*

Vu le certificat ci-dessus, et voulant donner à ladite. . . . . des témoignages de notre satisfaction, et la récompense du zèle et de l'application qu'elle a apportés à s'instruire dans l'art des accouchemens :

NOUS ordonnons que ladite. . . . . et son mari jouiront de l'exemption personnelle de la corvée, suivant notre Instruction du 20 juillet 1777, et ce tant et si longtems que ladite. . . . . exercera la profession de sage-femme. Mandons à notre Subdélégué à. . . . . d'y tenir la main.

Fait ce. . . . . mil sept cent soixante-dix-huit (1).

(1) Ordonnance d'exemption de corvée, texte imprimé, Archives d'Indre-et-Loire, C. 356.

APPENDICE III

Arrest du Conseil d'Etat du Roi

Portant qu'il sera établi, en différentes villes et lieux de la Généralité de Tours, des démonstrateurs pourvus de commissions de M. l'Intendant, pour tenir des Cours d'instruction dans l'art des accouchemens pour les femmes de campagne.

Du 7 mai 1779.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat

Le Roi étant informé que, dans les cours de démonstration sur l'art des accouchemens qui ont été tenus dans la Généralité de Tours par la Dame Du Coudray, le nombre des femmes qui s'y sont instruites ne remplit pas à beaucoup près celui dont les paroisses de campagne ont besoin dans la dite Généralité ; et Sa Majesté jugeant à propos, non seulement de faire profiter toutes les campagnes du même avantage, mais encore de perpétuer la méthode et l'enseignement de la dame Du Coudray, comme les plus propre à l'instruction entière des femmes de la campagne qui voudront apprendre l'art des accouchemens,

Vu sur ce l'avis du sieur Du Cluzel, intendant et commissaire départi en la Généralité de Tours ; ouï le rapport ;

Le Roi, étant en son Conseil, a ordonné et ordonne, que les cours de démonstration, commencés dans la Généralité de Tours par la dame Du Coudray sur l'art des accouchemens y seront continués, suivant la méthode et l'enseignement par elle employés. Ordonne en conséquence que par le sieur Intendant et Commissaire départi en la dite Généralité, il sera établi dans telles villes ou lieux qu'il voudra choisir, des démonstrateurs instruits desdites méthodes et renseignemens, pourvus de commissions du sieur Intendant, à l'effet d'y tenir les cours de démonstrations nécessaires pour l'instruction des femmes de campagne. Entend néanmoins Sa Majesté, que lesdites commissions ne puissent être données qu'à des personnes

ayant droit et qualité pour exercer la médecine et la chirurgie. Fait défense aux collèges de Chirurgie et à tous autres d'en empêcher ou autrement troubler les dits démonstrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Enjoint audit sieur Intendant et Commissaire départi, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

Fait en Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly le sept mai mil sept cent soixante-dix-neuf.

[*Signé :*] AMELOT.

FRANÇOIS-PIERRE DU CLUZEL, *chevalier, marquis de Montpipeau, baron de Chéray, seigneur de Blanville et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Tours.*

Vu l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ci-dessus :

NOUS ORDONNONS qu'il sera exécuté suivant sa forme et teneur. Fait ce vingt-quatre juin mil sept cent soixante-dix-neuf.

[*Signé :*] DU CLUZEL.

Et plus bas, par Monseigneur, GENTY.

A Tours, de l'imprimerie d'Auguste Vauquer, imprimeur du Roi, 1779 (1).

(1) Imprimé, Archives d'Indre-et-Loire, C. 356.

APPENDICE IV

Ordonnance d'exemption de corvée

De par le Roi.

FRANÇOIS-PIERRE DU CLUZEL, *chevalier, marquis de Montpipeau, baron du Chéray, seigneur de Blanville et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de Tours.*

Vu le Certificat délivré par le sieur. . . . . démonstrateur en l'art des accouchemens, par Nous commis en vertu de l'Arrêt du Conseil du 7 mai 1779,contenant que la nommée. . . . . de la paroisse d. . . . . a suivi exactement le cours d'instruction qu'il a tenu sur ledit art, dans la ville d. . . . . pendant les mois d. . . . . de cette année, suivant la méthode de Madame DUCOUDRAY, et qu'elle est très capable d'exercer le dit art, à la satisfaction du public : Vu aussi le certificat du sieur CHEVREUL, docteur en médecine, maître en Chirurgie et inspecteur des cours d'accouchemens de cette Généralité, contenant qu'après avoir interrogé la dite élève sur la théorie et la pratique des accouchemens, et l'avoir fait manœuvrer, il l'a reconnue pour être très capable ; et voulant donner à la dite. . . . . des témoignages de notre satisfaction, et la récompense du zèle et de l'application qu'elle a apportés à s'instruire dans ledit art :

NOUS ORDONNONS que la dite. . . . . et son mari jouiront de l'exemption personnelle de la corvée, suivant notre instruction du 20 juillet 1777, et ce tant et si long tems qu'elle exercera la profession de sage-femme. Mandons à notre Subdélégué à. . . . . d'y tenir la main.

Fait ce. . . . . mil sept cent quatre-vingt (1).

(1) Imprimé, Archives d'Indre-et-Loire, C. 357.

APPENDICE V

Arrêté du préfet de Pommereul

Tours, le 29 ventôse an X.

Le général, préfet du département d'Indre-et-Loire,

Considérant que l'impéritie des accoucheurs et accoucheuses dans les campagnes peut causer les maux les plus fâcheux et arrêter dans ses sources les progrès de la population,

Considérant que, dans ce département, nombre de personnes exercent cette profession sans être dignes de la confiance qu'on leur accorde, sans avoir donné aucune garantie de leur aptitude vis-à-vis de cet art difficile et important,

Considérant que le gouvernement avait il y a plusieurs années reconnu ces graves inconvénients, et formé pour y remédier des Etablissements dont les circonstances politiques où s'est trouvée la France n'ont pu, malgré leur utilité reconnue, maintenir la stabilité,

Considérant que la tranquillité intérieure et extérieure maintenant assurée invite à lui rendre ces précieux établissements,

ARRÊTONS :

Art. 1er. — Il sera ouvert un cours d'accouchement théorique et pratique à l'Hospice de la Charité de Tours.

Art 2. — Six lits y seront affectés à recevoir gratuitement des femmes ou filles enceintes dans le 9e mois de leur grossesse. Elles resteront à l'Hospice jusqu'à leur convalescence limitée à une décade, à moins qu'il ne soit jugé qu'elle doive se prolonger.

Art. 3. — L'Hospice donnera le logement et la nourriture pendant la durée du cours à 10 femmes des communes rurales du département.

Art. 4. — Le cours d'accouchement durera 4 mois, et se renouvellera 3 fois par an; il commencera le premier prairial

prochain, les leçons seront journalières, le professeur démontrera cet art, au moyen du mannequin d'usage adopté par les écoles de perfectionnement, et il fera joindre dans les derniers temps du cours, sous sa direction en sa présence, la pratique sur les sujets admis en vertu de l'article 2.

Art. 5. — Le professeur jouira d'une indemnité annuelle de 1.200 francs, payables sur les fonds affectés aux dépenses du département.

Art. 6. — La dépense des 10 élèves accoucheuses sera payée sur le même fonds à l'Hospice à raison de 180 francs par an pour chacune.

Art. 7. — Il sera sur les mêmes fonds alloué une fois au professeur la somme de 144 francs, afin de pourvoir son école du mannequin désigné à l'article 4.

Art. 8. — A l'expiration de chaque cours, un jury de médecins et chirurgiens, nommé par le Préfet, procédera à l'examen des élèves accoucheuses concurremment avec le professeur. Ce jury fera son rapport sur leur degré d'instruction, les classera par ordre d'habileté, désignera celles auxquelles l'exercice de la profession de sage-femme peut être permise avec avantage, et celles qui ne pourraient s'y livrer sans danger.

Art. 9. - Sur ce rapport, s'il y a lieu, il sera par le Préfet décerné deux prix aux plus habiles, le premier sera de 100 francs, le deuxième de 50 francs.

Art. 10. — Le Préfet délivrera pareillement à celles qui auront mérité ces récompenses et à celles jugées suffisamment instruites, un acte d'autorisation à pratiquer l'art des accouchements dans le département ; cet acte relatera et le prix qu'elles auront reçu et les autres témoignages de leur capacité.

Art. 11. — Dans le courant du premier mois de chaque cours, le professeur jugera des dispositions de ses élèves, en fera son rapport au Préfet et demandera le renvoi et le remplacement des sujets qui ne montreraient pas une aptitude suffisante.

Art. 12. — Les élèves accoucheuses qui à la fin d'un cours n'auraient pas pu obtenir, faute d'une instruction

complètement acquise, l'autorisation d'exercer la profession de sage femme, pourront se perfectionner en assistant gratuitement au cours suivant, mais elles ne seront cette fois ni logées, ni nourries à l'Hospice. Elles seront toutefois admises à la fin de ce cours à l'examen du jury et au concours pour les prix. Si elles n'avaient pas obtenu un succès entier au second cours auquel elles auraient assisté, elles cesseraient d'être admissibles aux suivants.

Art. 13. — Le professeur rendra tous les ans, dans les jours complémentaires, un compte par écrit au Préfet de l'état de son école et du progrès de son établissement, et proposera ce qu'il jugera convenable pour en augmenter le succès et l'utilité.

Art. 14. — Les maires des communes rurales sont chargés de donner à cet arrêté la plus grande publicité, d'en faire, dans trois jours successifs des réunions ordinaires des citoyens, une lecture publique et de proposer à leurs sous-préfets respectifs les citoyennes mariées ou veuves qu'ils croiront propres à suivre les cours d'accouchements et qui en témoigneront le désir.

Art. 15. — Les sous-préfets auront chacun dans leur arrondissement le choix des femmes destinées à suivre le cours d'accouchement. Le Préfet fera définitivement leur nomination sur la présentation des sous-préfets. Trois places sont attribuées à la sous-préfecture de Loches, trois à celle de Chinon, quatre à celle de Tours.

Art. 16. — Aucune femme ne sera admise au cours d'accouchement, qu'elle n'ait justifié par son extrait de naissance légalisé par le maire de sa commune, n'avoir pas encore 25 ans révolus. Cet acte devra être présenté par elle à la Préfecture pour recevoir le visa du Préfet.

Art. 17. — Le cours d'accouchement sera ouvert aux femmes ou veuves qui voudront le suivre à leurs frais, quand elles n'auront pas pu être comprises dans le nombre des dix logées et nourries à l'Hospice, pourvu qu'elles remplissent des formalités exigées par l'article précédent, et qu'elles aient obtenu l'agrément du Préfet. Elles seront admises à l'examen et au concours.

Art. 18. — Le Citoyen. . . . . .est nommé professeur et démonstrateur du cours d'accouchement établi à l'Hospice de la Charité. Dans le cas où par absence ou infirmité, il ne pourrait remplir ses fonctions, il proposera au Préfet le Professeur qui devra le suppléer.

Art. 19. — La Commission des hospices proposera pour cet établissement les dispositions qu'elle estimera convenables, de manière à ce que le cours puisse s'ouvrir au temps prescrit.

Art. 20. — Expédition du présent arrêté sera adressé au Ministre de l'Intérieur pour avoir son approbation.

LE

GRAND MOULIN DE BALLAN

Au milieu du Cher, presqu'en face de la limite séparative des communes de Ballan et de Savonnières, s'élève hardiment une forte et robuste construction, dont la masse blanche, ouverte d'une haute et large voûte, domine les prairies des deux rives. C'est le moulin, connu sous les noms de Grand-Moulin, ou de Moulin-Neuf, de Ballan. Il dépendait autrefois de la seigneurie de la Carte (1) et fut édifié, entre les années 1515 et 1520, par le célèbre Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay. A ce titre, son histoire n'est pas sans intérêt et certains documents, jusque-là inédits et remis en lumière à l'occasion d'un procès récent, semblent mériter d'être signalés.

L'on sait l'importance qu'eurent les moulins sous l'ancien régime à raison des droits de banalité, qui y étaient presque toujours attachés. Chaque moulin banal avait dans sa dépendance une certaine étendue de territoire qu'on appelait *ban*, ou *banlieue*, ou *bancaige* ; d'après la Coutume de Touraine, elle comprenait tous les environs à une lieue de 2000 pas de cinq pieds, à partir de la huche du moulin. Toutes les personnes qui habitaient dans cette zone, et auxquelles on donnait les noms de *banniers*, *moutiers* et, en Touraine, d'*estagiers*, étaient tenues de faire moudre leurs blés au moulin banal, appelé plus ordinairement dans la région tourangelle *moulin bancquier*. Cette obligation garantissant au meunier une clientèle, un

(1) La Carte, commune de Ballan.

travail et un salaire assurés, cette nature de propriété ne pouvait manquer d'attirer facilement de bons et solvables fermiers. Tous les seigneurs justiciers, qui étaient, comme on disait, « *fondés à posséder et construire moulins bancquiers* », avaient généralement grand soin de faire valoir un droit, source de revenus certains.

Semblançay paraît avoir particulièrement recherché cette sorte de placements, défendant énergiquement ses droits dans celles de ses seigneuries où existaient déjà des moulins, et en faisant construire dans celles qui en étaient dépourvues. Par lettres patentes de Louis XII, en date à Lyon du mois de juillet 1499, contresignées par le maréchal de Gyé et confirmées par d'autres lettres patentes, en date, encore à Lyon, du 14 août 1501, Jacques de Beaune, seigneur de la Carte et Ballan, se fait reconnaître comme « fondé en moullins et fours banaux » aux droits énoncés aux dites lettres (1). A Montrichard, où il possédait, tant du chef de sa femme, Jeanne Ruzé, qu'au moyen d'acquêts successifs, les moulins des Ponts et le moulin de l'Estourneau, la banalité de ces moulins donna lieu à d'actives procédures, qui ne durèrent pas moins de huit années, de 1502 à 1510, et à un certain nombre d'arrêts qui nous sont conservés (2). A Tours, il ne fut pas plutôt investi du fief des Ponts de Tours qu'il se faisait concéder une voie et demie sous les ponts de la ville de Tours, pour y édifier des moulins à blé, à draps ou autres (3). En 1522, il demande et obtient l'autorisation de bâtir un moulin sous la quatrième arche du pont (4). L'hommage qu'il rendit de son fief

(1) *Mémoire pour le Grand-Moulin.* — Arch. du château de X..., carton 9, liasse 69, pièce 1re.

(2) Alfred Spont, *Semblançay*, pp. 109 et 110.

(3) *Catal. des actes de François Ier*, n° 26310. — Arch. Nat, PP. 119, fol. 18.

(4) Spont, *ibid.*, p. 193.

mentionne l'extension, sur la rivière même, de ce fief, « anciennement appelé l'Isle-à-Rubart et de présent nommé le fief des Ponts et Fauxbourgs de Tours et du cours de la rivière de Loire passant par le dict fief de Tours (1) ». Dans sa seigneurie de Semblançay il avait également le moulin banal du Plessis-Alleaume (2).

Lorsqu'il acquit d'Antoinette de la Trémoille, épouse de Charles Husson, comte de Tonnerre et seigneur de Saint-Aignan, le 13 août 1497, le domaine de la Carte, il s'empressa de se faire abandonner par la suzeraine, qui était alors Françoise de La Rochefoucault, dame de Montbazon, les droits de haute justice sur sa nouvelle seigneurie (28 novembre 1497), dont il obtint deux années après, en 1499, l'érection en châtellenie (3). Ce fut sans doute à cette occasion qu'il prit soin de faire expressément spécifier dans les lettres patentes précitées qu'il était « fondé en moullins bannaulx » ; mais le moulin de Ballan, qui existe encore actuellement, n'était pas alors édifié.

Un aveu rendu au seigneur de Montbazon, le 20 février 1513, par Jacques de Beaune, au sujet de sa seigneurie de la Carte, comprend en effet : « les lieux, places et espaces à faire moullins bancquiers de ma dicte chastellenye sur la rivière de Cher, avecq droit de chasse (4) sur mes subjects de les pouvoir contraindre à venir moudre leurs bleds aus dicts moullins, ensemble les pescheries et deffais (5) en la dite

(1) Arch. Nat., P. 13, pièce XXVI.

(2) Spont, *ibid.*, pp. 107 et 108. — Dom Housseau, t. XII, 7085.

(3) Spont, *ibid.*, p. 240.

(4) Chasser des grains est le droit d'aller chercher et quérir les grains et reconduire les farines (Guyot, *Rép. de Jurisprudence*, v° Moulins, p. 700).

(5) Défais, ou deffais, ou deffens, de défendre ; c'était dans l'espèce le droit de prohiber la pêche, réservée au seigneur.

rivière de Cher quy contient du long mon dit fief et domainne de pré que je tiens en ma main (1) ». L'aveu ne porte que l'emplacement d'un moulin et les droits de banalité de moulin; Jacques de Beaune en 1513 n'avait pas encore eu le temps, ou la possibilité, d'en construire un et il en était encore ainsi en 1515; l'entreprise n'était pas sans difficulté.

Le Cher était, comme voie navigable et comme affluent de la Loire, soumis au régime spécial, résultant de l'institution de la Communauté des « marchands fréquentans la rivière de Loyre et les fleuves descendans en icelle ». Cette Communauté, dont P. Mantelier a écrit l'histoire, était à cette époque à l'apogée de son autorité. Elle n'avait pas seulement une mission de police sur la navigabilité fluviale, mais, par une sorte de délégation de l'autorité royale en la matière, elle était investie d'un pouvoir presque absolu, touchant toutes les branches de l'administration du fleuve et de ses affluents. Avant même d'entreprendre aucuns travaux susceptibles de modifier la navigabilité des cours d'eau soumis à sa police, il fallait obtenir une autorisation préalable de la Communauté.

C'est ainsi que Jacques de Beaune, bien que fondé en moulins sur le Cher, dut tout d'abord provoquer ce consentement et se mettre en rapport avec le procureur des marchands pour faire, d'accord avec lui, dresser un procès-verbal sur la manière dont les constructions pourraient être faites et assises.

Ce fut l'objet d'un acte reçu par MM^{es} Jacques Foussedouaire et Germain Villet, gardes du scel royal établi à Tours, notaires jurés en cette ville, les 21, 22, 23 et 25 juin 1515, à la requête de Jean Guiet et Antoine Miguet, présidents de la Communauté, assistés de Nicolas Dupré, procureur des dits marchands. A

(1) *Mémoire pour le Grand-Moulin*, 1685, cité plus haut.

cette opération comparaissaient Jehan Lesage, Jacquet Raguyn, Jehan Renier, Estienne Trumeau, Michau Flammé, Jehan Ruette, Jehan Miguet, Symphorien Millet et Jehan Durand, tous marchands fréquentant les rivières de Loire, Cher et autres fleuves descendant en icelle. L'on se transporta sur le Cher, au lieu « près et au-dessous des fossés de Ballan, à l'endroit de la maison de Robin Voulteau, à une lieue et demie environ de Tours ». Là, il fut procédé à la visite des lieux pour « voir et recognoistre s'il seroit décent et convenable que Messire Jacque de Baulne, chevallier, conseiller du Roy et général de ses finances, seigneur de la Carte et Ballan, peult lysitement faire construire et édiffier un moullin en la dite rivière, sans que icelluy moullin puisse nuire, ne préjudicier, aux voisturiers marchans allans et venans en icelle rivière ». On fut d'avis qu'il le pourrait à certaines conditions : « que ledict moullin ne pourroit contenir, tant en maison, roue, que pilliers, que dix thoises, en faisant faire icelluy seigneur près et joignant le pillier de son dict moullin une voie sans la bouscher pour passer et rapasser les voituriers et marchans, laquelle voie contiendroit vingt-quatre pieds, et encore une aultre voie du costé de la maison dud. Voulteau de cinq thoises, et faire les bastiz portez au dict acte (1) ».

Jacques de Beaune se mit alors rapidement à l'œuvre, car, le 27 avril 1520, le moulin était terminé. A cette dernière date, en effet, il fait à sa suzeraine Renée du Fou, dame de Montbazon, l'aveu de la terre

(1) Les minutes de Me Foussedouaire, notaire à Tours, sont conservées (Archives d'Indre-et-Loire, dépôt de l'étude de Me Vassor), mais il y manque malheureusement toutes celles de l'année 1515. Les dispositions du procès-verbal ci-dessus sont rapportées tout au long dans le mémoire présenté pour Pierre Bernin en 1685 à l'Intendant de Touraine, qui dans sa sentence vise les originaux des pièces à lui présentées. — P. Mantellier (*Hist. des marchands fréquentant la Loire*) mentionne ce rapport (t. I, p. 168; t. II, p. 451) ; il en était question dans des lettres de relation imprimées à Orléans, en 1677.

et seigneurie de la Carte issue de sa baronnie. Cet aveu comprend le nouveau moulin. « Item, mon moullin de pierre, que j'ai fait bastir et édiffier de nouveau sur la rivière de Cher, la maison d'icelluy couverte d'ardoises, à mouldre blé, et le droit de contraincte sur mes subjetz de la banlieue d'icelui de venir mouldre leurs blez selon la coustume du païs, et peut valloir communs ans cent septiers de blez de ferme. Item, mon deffays et ma pescherie en la d. rivière de Cher au dedans de mon d. fief et estendue d'icelluy (1). »

Le moulin, édifié par Semblançay entre les années 1515 et 1520, n'est autre que le moulin connu encore sous le nom de Moulin-Neuf ou Grand-Moulin de Ballan, qui s'élève au milieu du lit du Cher, plus près de la rive gauche que de la rive droite Il n'existe plus qu'un seul pertuis de navigation, aménagé du côté de cette dernière ; d'importantes érosions à l'un des angles du moulin, faites par les cordages des navires, indiquent encore l'existence antérieure du second pertuis entre le moulin et la rive gauche, auquel fait allusion le procès-verbal précité ; mais l'aspect général est évidemment resté identique ; il n'a été l'objet ni d'agrandissements, ni de modifications extérieures ; c'est ce qui donne un certain intérêt à un édifice aussi exactement daté

Les conditions prévues au procès-verbal de 1515

(1) L'original de cet aveu est conservé aux Archives Nationales (Q. 377-3). C'est un cahier de 45 feuilles de parchemin, réunies dans une élégante reliure de cuir gaufré. Dom Housseau le décrit dans une note (tome XII, 2, 7086) ; il blasonne ainsi les armes des de Beaune qui y figurent : « Dans le D, lettre capitale majuscule de la première page, on voit les armoiries des de Beaune ainsi figurées : un écu penché à l'antique, qui est *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois besants d'or, posés deux en chef et un en pointe*, timbré d'un casque fermé et tourné, surmonté d'un lion issant d'or, langué de gueules et onglé de sable. Supports deux lions affrontés, langués de gueules et onglés de sable ».

avaient-elles été exactement remplies par Semblançay ? On a tout lieu de le croire, car, au moins pour tout ce qui pouvait regarder la navigabilité du fleuve, la Communauté des marchands exécutait elle-même les travaux aux frais des intéressés. Cependant des difficultés ne tardèrent pas à naître entre elle et Jacques de Beaune au sujet de son nouveau moulin. A la suite de son édification, la navigation du Cher était devenue dangereuse en cet endroit : des accidents, des naufrages s'y étaient produits, trois ou quatre personnes même y avaient péri. A qui incombait la faute ?

Nous ignorons dans quelle mesure la responsabilité de Semblançay était engagée ; nous savons seulement qu'une visite contradictoire des lieux, faite au mois de juillet 1526, avait abouti à un accord. Tout le mal provenait de certaines *trances* (troncs d'arbres), qu'il était nécessaire d'enlever et de quelques *paulx* (ou pieux) mal placés, dont il fallait changer la disposition ou l'emplacement. Le procureur des marchands se disposait à remettre la voie en état navigable aux termes de l'accord intervenu à la suite de cette visite, quand survinrent, d'abord l'arrestation du célèbre financier, puis, en attendant sa condamnation et son exécution, la confiscation préalable de ses biens et par suite du moulin de Ballan.

Le procureur des marchands, en présence de cette confiscation, n'ose pas terminer les travaux entrepris à la suite de l'accord convenu avec l'ancien propriétaire dépossédé ; il sollicite aussitôt une permission de justice, qu'il obtient de M. François Baudet, juge pour le Roi en Touraine. Mais les commissaires désignés pour l'estimation des biens confisqués et leur administration, notamment Jean Prevost, s'y opposent. Une instance se poursuit à ce sujet devant le Parlement de Paris, instance très vive et très passionnée, si on juge par la relation de l'huissier, chargé de no-

tifier aux commissaires les exploits d'ajournement à la Cour. L'huissier Estienne Canto, séquestré par Prevost, eut grand'peine à sortir de la maison de celui-ci. « Il m'a fait réponse, dit l'huissier dans son acte, que je ne sortirois de sa maison, me disant qui me faisoit si hardy, d'aller exploiter chez lui, ce qui ne m'appartenoit, ny à aucun autre, et me faisant fermer les huys par ses gens et serviteurs, en sorte que je n'ay sceu sortir (1). » Des lettres d'évocation du 4 novembre 1528 dessaisirent le Parlement et renvoyèrent à la juridiction extraordinaire de la Tour Carrée, spécialement instituée pour juger les causes résultant des finances, les procès intéressant les financiers (2). Nous ne savons ce qu'il advint de cette procédure ; l'adjudication du domaine confisqué de la Carte devait sans doute l'interrompre, en mettant les marchands fréquentant la Loire, en présence d'un nouveau propriétaire, avec lequel ils pouvaient convenir de l'exécution de l'accord intervenu au mois de juillet 1526.

En effet, l'adjudication du domaine, seigneurie et châtellenie de la Carte, dont dépendait le moulin de Ballan, avait été si rapidement poursuivie, que, dès le 7 septembre 1527, elle était déjà prononcée au profit de Charles du Solier de Morette (3). C'était un seigneur d'origine piémontaise (4), qui, après avoir rendu au Roi l'important service de faire par sa connaissance du pays découvrir les passages qui assurèrent le succès de sa première campagne d'Italie (5), eut ensuite à la cour de François Ier un important rôle militaire, administratif et diplomatique. On le voit

(1) Lettres de relation imprimées en 1677 à Orléans par François Hotot, rapportées dans l'ouvrage précité de P. Mantelier, t. II, p. 451.

(2) Arch. Nat., Z^{1a}, 526.

(3) A. Spont, *ouv. précité*, p. 269, note 3.

(4) Moretta, province de Coni.

(5) Voir *Mémoires* de du Bellay et *l'Histoire du Loyal serviteur*.

successivement capitaine général de l'armée de mer destinée à l'expédition de Naples, président de la Cour des Comptes en remplacement de Gilles Berthelot, ambassadeur du Roi en Angleterre en 1531, ambassadeur près de l'empereur Charles-Quint en 1534 (1); il était déjà, quand il devint acquéreur de la Carte, propriétaire en Touraine comme seigneur engagiste de Châtillon-sur-Indre. Charles du Solier de Morette, qui avait reçu en don une partie des dépouilles de son prédécesseur Gilles Berthelot, dut s'acquitter assez facilement de son prix d'adjudication; en 1538, un mandement du Roi aux trésoriers de l'Epargne lui accorde 45.000 livres à prendre sur les deniers provenant de l'acquisition de la Carte (2); il put en opérer la compensation sur lui-même.

François Ier dut le visiter dans son nouveau domaine au commencement de septembre 1530; il venait de Dissay et se rendit de là à Véretz (3).

Après la mort de Charles du Solier de Morette, le domaine de la Carte, et par suite le moulin de Ballan, passa à François du Solier de Morette, qui, en 1559, figure à la rédaction de la Coutume de Touraine, puis à Jean du Solier, chevalier, sur lequel le domaine fut saisi en 1568. Il allait rentrer dans la famille de Beaune.

Par décret devant le Prévôt de Paris, en date du 20 juillet 1568, la seigneurie de la Carte, saisie sur Jean du Solier, était adjugée à Claude de Beaune, dame de Châteaubrun et de Vauperreux, veuve en premières noces de Louis Burgensis, premier médecin du Roi, et épouse en secondes noces de Claude Gouffier, duc de Roannez. C'était la fille de Guillaume de

(1) *Catal. des actes de François Ier, passim.*
(2) *Ibid.*, n° 29620, tome VIII, p. 41.
(3) *Itinéraire de la Chancellerie de François Ier, Catal. des actes de François Ier*, t. VIII, p. 472.

Beaune et de Bonne Cottereau et par conséquent la petite-fille de Semblançay (1). Cette acquisition était faite moyennant un prix de 60.000 livres (2).

Dès le mois de décembre de la même année, la nouvelle propriétaire donnait procuration, par acte passé devant Me Yver, notaire à Paris (3), à son frère Jacques de Beaune, vicomte de Tours et baron de Semblançay, à l'effet de prêter foi et hommage au comte de Montbazon. Le décret d'adjudication n'omettait pas de comprendre dans la désignation de la seigneurie le moulin de Ballan en ces termes : « Item, un moulin, appellé le Grand Moulin Neuf, édiffié sur la rivière du Cher, aussy situé en la d. parroisse de Ballan et estant du dit lieu, fief et seigneurie de la Carte (4). » L'aveu et dénombrement du comté de Montbazon, rendu au duc d'Anjou, le 25 juillet 1583, le mentionne également ; on lui donne toujours la même valeur d'un revenu locatif de cent setiers de blé (5).

La duchesse de Roannez, qui mourut sans enfants, peu de temps sans doute après son acquisition de la Carte (6), en transmit la propriété à ses frères, Jacques de Beaune, vicomte de Tours et baron de Semblançay, Martin de Beaune, chancelier de la

(1) Un portrait au crayon de la duchesse de Roannez, veuve de Burgensis, figure au Musée de Chantilly (Galerie du Logis, rez-de-chaussée, n° 19). Burgensis était la forme latinisée du nom de Louis Bourgeois du Gouié.

(2) Dom Housseau, XII, n° 7085.

(3) Minutes conservées à l'étude de Me Fauchey, notaire à Paris.

(4) *Mémoire pour Pierre Bernin concernant le moulin de Ballan*, précité.

(5) Arch. nat., Q. 377.

(6) Elle était décédée avant 1577, ainsi qu'il résulte du procès-verbal du 2 septembre 1577. Le duc de Roannez, dont elle était la quatrième femme, se remaria après son décès, en cinquièmes noces, avec Antoinette de la Tour-Landry, qui testa à Angers en 1585. Claude de Beaune avait épousé le duc de Roannez le 16 janvier 1566 (Anselme, *Généal. de la Maison de France*, v° Gouffier).

reine Catherine de Médicis, évêque du Puy (1), et Renaud de Beaune, archevêque de Bourges ; Jacques de Beaune, soit par suite du décès de ses deux frères, soit par suite de partage avec eux, devait bientôt être seul propriétaire du domaine (2).

Le 2 septembre 1577, il fait procéder par deux membres de la Communauté des marchands fréquentant la Loire, René Trahan et Jehan Robelin, à la visite des travaux qui ont été faits au Grand-Moulin-Neuf de Ballan, en vue d'assurer la navigation du fleuve. Des bâtis et des avant-becs ont nécessité l'emploi de « dix sept cent quarante-quatre paulx à dix sols pièce et cent quatre-vingts paulx simples à six sols et il y fault encore quatre à cinq thoises d'autres paulx simples ». Procès-verbal de cette visite est dressé par Me Jehan Boutard, notaire à Tours, le 26 septembre 1577 (3). L'acte contient en même temps quittance par l'entrepreneur des travaux (ce qui semble indiquer que cet entrepreneur était l'homme de la Communauté) du montant des sommes à lui dues.

En même temps Jacques de Beaune s'occupait de réparations au moulin lui-même et en réglait l'exécution (4).

(1) Martin de Beaune, nommé évêque du Puy, ne fut jamais installé ; de son vivant même, un autre titulaire fut désigné et occupa ce siège épiscopal (*Gallia Christiana*, dioc. du Puy).

(2) Le procès-verbal du 26 septembre ci-après cité, ainsi que des notes de mémoires, indiquent la contribution de l'évêque du Puy aux dépenses du moulin. L'archevêque de Bourges n'y est pas mentionné, mais il est qualifié quelquefois de seigneur de la Carte. Il mourut en 1602 ; nous ignorons la date du décès de l'évêque du Puy.

(3) Minutes de l'étude Ponvert, notaire à Tours, déposées aux Archives d'Indre-et-Loire.

(4) Les notes en sont conservées, Arch. du château de X..., carton 9, liasse 69, pièces 10 à 17. C'est le fermier de la Carte qui payait en l'acquit de son maître. Voici en quels termes celui-ci lui écrivait :

« Seigneur Denis, ce mot sera seullement pour vous dire que j'ay

A son décès, il ne devait laisser de son union avec Gabrielle de Sade, dont il avait eu quatre enfants, qu'une seule fille survivante, Charlotte de Beaune, dame d'atours de Catherine de Médicis, épouse en premières noces de Simon de Fizes, baron de Sauve, et en secondes noces de François de La Trémoïlle, marquis de Noirmoutier.

C'est ainsi que le domaine de la Carte, et par suite le Grand-Moulin de Ballan, qui en dépendait, passa de la famille des de Beaune, désormais éteinte, dans celle des de La Trémoïlle.

François de La Trémoïlle, qui prit le titre de seigneur de la Carte, du chef de sa femme Charlotte de Beaune, décéda le 8 novembre 1608; sa veuve, qui ne mourut que le 30 septembre 1617, transmit sa seigneurie et son domaine à son petit-fils Louis II de La Trémoïlle, maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement d'Anjou; il était né le 25 décembre 1612 (1). Il ne conserva pas ses propriétés de Touraine; en même temps qu'il vendait, en 1648, à Claude Housset, Semblançay et la vicomté de Tours, il vendait également la terre de la Carte, à Jean Roze,

veu vos comptes que je ne puis néantmoings arrester, ni signer, si ne rapportez la quittance qui reste, qui est une de huit livres pour le parfait paiement de la réparation faite au Grand Moullin de la Quarte et faisant le deu de LXXV livres employées pour cet effait en vos comptes. Après l'avoir recouverte, vous pourrez venir me trouver, avenant avec le sieur Bisson vostre gendre pour la raison de ce que je vous devoi. Allors nous en arresterons compte et mettrons une fin tous ensemble. Cependant je supplye le Créateur vous tenir en sa garde et me recommande de bon cœur à vous. Du 23 may 1580. Vostre bien bon amy DE BEAUNE.

(1) Son père, Louis Ier de La Trémoïlle, qui, d'après Carré de Busserolle (*Dict. d'Indre et-Loire*, vo La Carte), fut aussi qualifié de seigneur de la Carte, était mort le 4 septembre 1613. Voir *Chartrier de Thouars*, p. 341; *Nobiliaire* de Saint-Allais, v° La Trémoïlle, chap. X; Dom Housseau, XII, 6652, 6653. Scévola de Sainte-Marthe (*Histoire généalogique de la maison de la Trémoïlle*) fait mourir François de La Trémoïlle en février 1608.

écuyer, premier valet de la garde-robe du Roi et munitionnaire de ses armées.

Amable Roze, premier valet de garde-robe du Roi, capitaine au régiment de Piémont, qu'on voit lui succéder, comme seigneur de la Carte, de 1664 à 1665, revendit à son tour le domaine à Pierre Bernin, conseiller et aumônier du Roi, trésorier de Saint-Martin de Tours, président au bailliage et siège présidial de Tours.

C'est sous ce nouveau propriétaire que s'éleva, au sujet du Grand-Moulin de Ballan, une importante discussion à propos de son existence légale, contestée par les fermiers du droit de vingtième denier, levé sur les détenteurs illégaux ou précaires du domaine royal. Le propriétaire du moulin de Ballan dut établir que son moulin préexistait à la célèbre ordonnance de 1566 sur l'inaliénabilité du domaine royal et que le moulin dépendant de sa seigneurie était bien celui édifié par Jacques de Beaune avant l'année 1520. Cette instance, soumise, d'après les Edits royaux, au jugement des intendants des Généralités, fut l'objet d'une décision rendue par Louis Béchameil (1), alors commissaire départi par le Roi pour l'exécution de ses ordres en la Généralité de Tours, le 12 mars 1687. Cette sentence, qui est soigneusement motivée et vise tous les titres de propriété produits devant l'intendant, présente assez d'importance pour qu'il semble préférable, au lieu de l'analyser, d'en reproduire le texte intégral. Les motifs du jugement expliquent les circonstances dans lesquelles il est intervenu, la procédure suivie et les titres sur lesquels il s'appuya.

(1) Louis de Béchameil, marquis de Nointel, fut nommé intendant de la Généralité de Tours en 1680. C'est sous son administration que fut élevé, rue Traversaine, l'arc de Triomphe, détruit en 1777. Il resta intendant de la Généralité jusqu'en 1689, et mourut en 1703. On lui attribue l'invention, ou le parrainage, de la sauce qui a conservé son nom.

LOUIS BECHAMEIL, *chevalier, marquis de Nointel, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, commissaire départy par Sa Majesté pour exécution de ses ordres en la généralité de Tours.*

Veu par nous la déclaration du Roy du mois d'avril 1683 par laquel Sa Majesté confirme en la propriété et jouissance des isles, illots, atterissements, accroissements, droits de pesche, péages, passages, bacs, bateaux, ponts, moullins et autres édiffices et droits sur les rivières navigables dans l'étendue du royaume, les propriétaires qui rapporteront des titres de propriété autantiques, faits en bonne forme auparavant l'année 1566, comme aussy les possesseurs des mêmes droits sur les dites rivières, depuis les lieux où elles sont navigables sans écluse, ny artifices, qui raporteront seulement des actes autantiques de possession commencée sans vice avant le 1er avril 1566 et continuée sans trouble, à condition néantmoins de payer annuellement, à commencer au premier janvier 1683, entre les mains et sur les quittances du fermier du domaine, par forme de redevance foncière, le vintième du revenu annuel des isles, illots et autres droits, suivant la liquidation qui en seroit faitte sur le pied des baux passés sans fraude, ou sur l'estimation du revenu des choses et fonds de pareille qualité, et ce outre les droits seigneuriaux, rentes et redevances dont iis se trouveroient chargés; et à l'égard des d. droits, dont les détempteurs ne raporteroient titre valable de propriété ou possession avant la d. année 1566, ils seront réunis au domaine de Sa Majesté;

Arrest du conseil du 6 juillet 1683 donné pour l'exécution de la d. déclaration portant qu'à la requeste, pousuitte et dilligence de Me Jean Fauconnet, fermier général des domainnes, ses sous-fermiers, procureurs, et commis, les particuliers propriétaires, possesseurs et détempteurs des isles, illots, attérissements, accroissements, droits de pesche, péages, passages, bacs, batteaux, ponts, moulins et autres ediffices et droits sur les d rivières navigables, seroient assignez par devant Mrs les Intendants et commissaires départis dans les provinces pour représenter leurs titres, et

iceux communiqués tant aux procureurs de Sa Majesté pour la confection du papier terrier que au d. Fauconnet ou ses procureurs et commis, et par eux contredits, estre par les d. s^rs intendants et commissaires départis prononcé deffinitivement sur les demandes et deffences des parties, sauf l'appel au Conseil, et les ordonnances et jugements exécutés nonobstant l'appel;

Exploit d'assignation donné en conséquence pardevant nous à la requeste de M^e Pierre de Briolle, sous-fermier des domaines de la généralité de Tours, poursuite et dilligence de M^e François Roullin, sous-receveur, à M^re Pierre Bernin, cons^er aumonier du Roy, trésorier chanoine de l'église S^t-Martin de Tours, seigneur de la Carte-Ballan, le premier jour d'aoust 1684, pour représenter les titres en vertu desquels il jouit du moullin, appelé vulgairement le Grand-Moulin, situé sur la rivière du Cher, paroisse de Ballan, pour iceux communiqués au d. de Briolle dire par lui ce que appartiendroit et sur le tout estre par nous ordonné ce que de raison ;

Deffenses fournies contre la dite demande par le d s^r Bernin, le 23 x^bre 1684, tendantes à ce qu'il fut renvoyé et deschargé des poursuittes contre luy faittes et ses fermiers par le dit De Briolle, avec restitution des sommes qu'il a exigées d'eux pour raison du dit moulin ;

Cayer de plusieurs extraits de contracts d'acquisitions des héritages y déclarés faits par les seigneurs de la Carte, en datte des 25, 28, 29 janvier et 2 février 1497, onze février 1498, seize et vingt et un mars, dix avril et quatre juillet 1499, unze septembre 1505 et 28 décembre 1508, au bas duquel est le collationné, qui en a esté fait par nous le 4 may 1685 en présence des parties ;

Extrait aussy collationné par nous d'un aveu rendu à M^r Guillaume de La Marche, seigneur de Montbazon, par Jacques de Beaune à cause de la chastellenie, terre et seigneurie de la Carte, le 20 février 1513 ;

Raport fait par des anciens marchands servans et fréquentans les rivières de la Loire, Cher et autres fleuves y affluants, les 21, 22, 23 et 25 juin 1515 sur la commodité

ou incommodité qu'aporteroit à la navigation le moulin que le d. s[r] de Beaune vouloit faire bâtir sur la d. rivière du Cher ;

Extrait de l'aveu rendu par le d. s[r] de Beaune à dame Renée du Fou, dame de Montbason, le 20 avril 1520, pour la d. terre de la Carte dont il étoit seigneur;

Autre extrait du décret de la d. terre de Ballan adjugée au Châtelet de Paris à Nicolas Guyot pour Madame la Duchesse de Rouannais, le 21 juillet 1568 ;

Extrait de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Montbazon rendu à Mgr le duc d'Anjou le 25 juillet 1583;

Extrait des papiers de recette des cens, rentes et autres droits de la d. terre et seigneurie de la Carte;

Extrait de l'évantillement de la d. terre de la Carte pour ce qui dépend de chaque fief dont elle relève, du 20 janvier 1642;

Bail du moulin de la Carte du 2 février 1607;

Procès verbal fait par nous le 4 may 1685 de la collation et inventaire des d. extraits;

Inventaire des d. titres;

Contredits du d. de Briole du 7 juillet du d. an 1685 ;

Réponses du s[r] Bernin du 6 mars 1687 ;

Conclusions du Procureur du Roy;

ET TOUT CONSIDÉRÉ :

NOUS, attendu qu'il paroit par les titres cy dessus énoncés, que les Seigneurs de la Carte sont propriétaires du moulin dont est question et du droit de pescherie et deffais en la rivière du Cher avant l'année 1566, avons maintenu et gardé le d. s[r] Bernin, en la propriété, possession et jouissance du dit moulin, eaux et pescheries, conformément à la déclaration de Sa Majesté du mois d'avril 1683, et en conséquence faisons deffences aux fermiers du domainne de l'y troubler, ny faire aucune poursuitte contre luy, pour raison du vintième denier à peine de tous dépens, dom-

mages et intérêts. Fait à Tours le douziesme mars mil six cent quatre-vingt-sept.

Signé : Béchameil ; *et plus bas* : par mon d. Seigneur *signé* : de Verneuil *avec paraphe.*

Au dos est écrit : Le sixième jour d'aoust mil six cent quatre-vingt-sept, à la requeste de M^e^ Jean Hardouin, procureur du dit M^e^ Pierre Bernin, cons^er^ et aumonier du Roy, chanoine trésorier de l'église S^t^-Martin de Tours, seigneur de la chatellenie de la Carte-Ballan, premier antien président au siège présidial de Tours, nommé en la sentence cy dessus, j'ay icelle signiffié à M^e^ Chalouineau, procureur du dit s^r^ de Briolle, ainsy nommé en la d. sentence, à ce qu'il n'en ignore, fait par moy huissier soussigné.

Signé : Lucas.

Veu et collationné sur l'original par nous escuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances.

GAULTIER (1).

Pierre Bernin mourut à Tours au mois de novembre 1695 ; sa seigneurie de la Carte passa à son frère, Louis Bernin, seigneur de Valentinay et d'Ussé, receveur des finances à Tours, qui décéda vers 1710. Sa veuve, Catherine Coudreau, en fit donation, le 6 février 1713, à sa bru, Jeanne-Françoise Le Prêtre de Vauban, fille de l'illustre maréchal et épouse de Louis Bernin de Valentinay, marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du Roi.

Cette dernière propriétaire se vit également inquiétée par les agents du fisc au sujet de son moulin de Ballan ; elle était assignée, le 22 novembre 1730, en paiement de droit de confirmation et dut justifier de l'existence légale du Grand-Moulin-Neuf, en produisant la sentence rendue par Béchameil, et en invoquant de nouveau les titres dont il avait été fait

(1) Archives du château de X..., carton 9, liasse 69, pièce 4.

usage à cette occasion (1). Les fermiers des impôts étaient tenaces, mais ils durent, sans nul doute, s'incliner ; de leur prétention, il ne subsiste que cette assignation.

Elle dut également à diverses reprises faire exécuter des travaux de navigabilité et « battre des paulx au duit du Grand-Moulin », notamment en 1724 (2). Des notes qui sont conservées, il résulte que le salaire des ouvriers était variable. Les journées de travail sont de 12, 15, 25 et 30 sols ; celles de l'entrepreneur de 6 livres. Nous remarquons l'emploi comme ouvriers de soldats, qui émargent sous leurs noms de guerre, La Verdure, Saint-François, Belle-Fleur, Saint-Jacques, La Prairie, etc. L'intendant de Touraine fit taxer ces derniers à 18 sols par jour au lieu de 15, que voulait leur allouer l'entrepreneur.

Françoise d'Ussé de Vauban, dame de la Carte, eut une autre difficulté avec l'abbé de Saint-Julien de Tours, Léonard de La Croix, au sujet des limites de ses droits de pêcherie et de deffais dans la rivière du Cher. L'abbaye de Saint-Julien avait, en effet, un droit de port et passage dans le Cher, depuis Pont-Cher jusqu'à Savonnières ; une sentence des requêtes du Palais du 9 juin 1530 l'avait maintenue dans ce droit, que sanctionna un arrêt confirmatif du Parlement de Paris, en date du 18 mars 1535 (3). Vers 1728, un conflit naquit à l'occasion de ce droit et du droit de pêche et de deffais des seigneurs de la Carte. Une transaction du 20 octobre de cette année intervint entre l'abbé de Saint-Julien et Madame d'Ussé-Vauban. Il fut reconnu d'un commun accord que les droits de pêche et de deffais appartenant à la seigneurie de la Carte en la rivière du Grand-Cher se

(1) Arch. du château de X..., carton 9, liasse 69, pièce 8.
(2) *Ibid.*, carton 9, liasse 70, pièce 22.
(3) Arch. d'Indre-et-Loire, H. 514, fol. 210 v°.

bornaient « à la maison occupée par Jean Dupuis, où finit la paroisse de Ballan sur la rivière, après laquelle commence la parroisse de Joué et le fief de l'abbé de Saint-Julien » ; de ce point, le droit de pêche et deffais de la dame de la Carte descendait jusqu'au lieu appelé le Morier, au dessous du Grand-Moulin banal de Ballan. La dite dame reconnaissait de son côté que le terrain bordant la levée de rivière, depuis la maison des Granges en remontant sur le Port-Cordon, et possédé par le sieur Taschereau des Pictières, ne faisait pas partie de son droit de deffais. Cette transaction, à laquelle le curé de Saint-Saturnin de Tours avait représenté l'abbé de Saint-Julien, fut ratifiée par celui-ci, suivant acte reçu par MM^es^ Billeheu et Caron, notaires à Paris, le 2 novembre 1718 (1).

Ce droit de pêche n'était pas sans importance, malgré son étendue restreinte ; nous en avons le témoignage dans les baux notariés, dont il fut l'objet, aux termes d'actes reçus par M^e^ Gervaize, notaire à Tours, les 22 décembre 1744, 24 décembre 1751, 10 novembre 1753 (2). Les limites en étaient marquées par des bornes, dont l'emplacement sur les deux rives est minutieusement indiqué. Le fermage annuel ne s'élevait pas à moins de 1.000 livres avec certaines obligations des preneurs assez lourdes, comme celle « d'entretenir la queue du grand duit de six pieux, battus au maillet à deux manches, et limandés, lesquels ils devaient garnir de pierres en leur largeur et longueur », et celle de laisser le meunier pêcher pour sa provision autour de son moulin.

Le marquis d'Ussé, qui recueillit le domaine de la Carte avec son moulin banal de Ballan dans la succession de Madame de Vauban, sa grand'mère, dé-

(1) Arch. d'Indre-et-Loire, H. 514, fol. 211.
(2) Minutes au dépôt de M^e^ Lainé, notaire à Tours.

cédée en 1740 (1), vendit, peu de temps après, sa seigneurie à Charles-Armand Lescalopier de Nourat, conseiller du Roi, maître des requêtes et président au Grand-Conseil. C'était le frère de Gaspard Lescalopier, qui fut intendant de Touraine. L'acte de son acquisition est qualifié de transaction ; il fut passé devant Me Bontemps, notaire à Paris, le 6 septembre 1743 (2).

Le nouveau propriétaire revendait neuf ans après, par acte devant Me Silvestre, notaire à Paris (3), le 24 novembre 1752, la terre et seigneurie de la Carte, à Louis-Georges Oudard Feudrix de Bréquigny, qui fut membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La désignation dressée dans son acte de vente comprend entre autres dépendances « le Grand-Moulin banal, consistant en un grand bâtiment, où sont les tournans, virans et montans, étant à double meule, construit en la rivière du Cher ; un corps de-logis sur la levée, au-devant du moulin..... affermé à Pierre Beaudouin, par acte devant Me Gaudin, notaire à Tours, le 15 mars 1750 ».

M. de Bréquigny constitua en dot sa terre et seigneurie de la Carte à sa fille Charlotte, aux termes de son contrat de mariage avec Pierre Taschereau des Pictières, passé devant Me Gervaize aîné, notaire à Tours, le 14 novembre 1762.

La navigabilité du Cher donna encore lieu à des procès-verbaux de visite du moulin de Ballan en 1786 ; cette fois, les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont définitivement succédé à la Communauté des marchands fréquentant la Loire. Le moulin de M. Tas-

(1) C'est par erreur que certaines généalogies la font mourir le 14 novembre 1713.

(2) Minutes au dépôt de Me Fleury, notaire à Paris.

(3) Minutes au dépôt de Me Huillier, notaire à Paris.

chereau des Pictières, seigneur de la Carte, y est désigné sous le nom de moulin de Port-Cordon ; c'est la seule fois qu'on relève cette appellation ; elle est d'ailleurs inexacte et n'a pas persisté. Certains travaux furent comme toujours la conséquence de cette visite, dont les procès-verbaux sont conservés (1).

Nous ne poursuivrons pas plus loin la nomenclature des propriétaires postérieurs du Grand-Moulin de Ballan. Nous ne l'avons, du reste, donnée que pour établir l'identité entre le moulin actuel et celui que Semblançay avait fait construire au début du XVI^e^ siècle. Nous devons nous arrêter au moment où la seigneurie de la Carte allait bientôt disparaître avec les droits féodaux, et notamment ceux de banalité qui y étaient attachés. Le moulin de Ballan ne tarda pas à être distrait du domaine dont il dépendait.

Le Grand-Moulin, par l'aspect même de sa construction, dénote une ancienne origine ; il n'était pas inutile de le dater d'une façon certaine. Semblançay, son constructeur, devait laisser des monuments plus importants au point de vue de l'histoire de l'art ; mais le moulin, qu'il posa si hardiment au milieu même du Cher, a tout au moins le singulier mérite de répondre toujours à sa destination première et de demeurer intact après quatre siècles environ d'existence, sans que sa construction ait eu à subir de modifications extérieures. Cette œuvre fait donc honneur aux architectes qu'employa et encouragea Jacques de Beaune. De ses châteaux de Semblançay et de la Carte, de ses hôtels de Tours, il ne reste pour ainsi dire que des fragments ; le moulin de Ballan seul a eu l'heureuse fortune de n'éprouver les atteintes ni du temps, ni des hommes.

L. LANGLOIS.

(1) Arch. d'Indre-et-Loire, C. 271, n° 18.

La BARONNIE de LIGUEIL

de 1585 à 1780

d'après les registres paroissiaux

AVANT-PROPOS

Après les guerres de Religion, Ligueil et ses entours retrouvèrent le calme et la prospérité. Sous Henri IV, les campagnes furent mieux cultivées. Les routes, jusque-là infestées de détrousseurs, devinrent plus sûres. Dès le règne de Louis XIII, de nombreux artisans œuvraient à Ligueil. Il y avait alors plusieurs maîtrises dans la ville. Parmi elles, celles des maîtres « sergetiers, tessiers, filtoupieds, parcheminiers-tanneurs, maîtres chirurgiens et apothicaires » (1), étaient florissantes. Le cumul, contrairement à ce que l'on peut penser, existait même ainsi que l'indique la raison sociale de « Nicolas Charlot, pintier, potier, cardeur et barbier », en 1654.

L'industrie et le commerce, parfois, furent encouragés par la vie de château qui, à Grillemont, Paulmy, et Bagneux, prit, dans le pays un grand développement. Indépendamment de la haute noblesse de cour, comme celle de Le Voyer d'Argenson, d'autres seigneurs, ceux de Varennes et d'Epigny — pour ne ci-

(1) A consulter, au sujet des chirurgiens-apothicaires à Ligueil, *Les Ancêtres de Bretonneau*, par le docteur L. Dubreuil-Chambardel (Paris, Maloine, 1905), p. 27.

ter qu'eux — agrandirent et plantèrent leurs domaines. La physionomie de la contrée devint plus animée. A la fin du XVIIIe siècle, on commença à employer, dans la région, le falun pour amender les terres. Les marchands enrichis et devenus pour la plupart titrés ou pourvus d'une charge dans la Baronnie avec quelques bourgeois de Ligueil, tels que Bailly, Jahan, Chrétien, Benoist, Martineau, Caillault et Dupuy, formaient la troisième des « classes dirigeantes » dans la baronnie ecclésiastique.

Le baron, « doyen de l'église Monseigneur Saint-Martin de Tours », exerçait ses droits à l'aide de fermiers généraux, dont il est fait mention dans les registres de la paroisse Saint-Martin de Ligueil, depuis le commencement du XVIIe siècle. Parmi ces fermiers, citons Bouin, Guéritault et Voyer. Les fermiers de « Messieurs du Chapitre » ou de « la Baronnie », ou du « doyenné », suivant les différents termes qui les définissent, avaient pour leur justice un procureur fiscal, des avocats et des sergents.

Un notaire baronnial enregistrait les actes concernant la Seigneurie et un « unetier » du marché veillait au maintien et à l'emploi des mesures locales (1).

On trouve des traces d'une école fonctionnant à Ligueil dès le milieu du XVIIe siècle ; François Blondelé tait maître d'école en 1654.

A côté de ces charges spéciales à la Baronnie, il existait, pour la ville proprement dite, un bailli, un syndic, un procureur de cour, des avocats et des notaires (2).

La Baronnie de Ligueil suivait entièrement la cou-

(1) Pour ces mesures locales, voir : *Ligueil a la fin de l'Ancien régime*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, p. 184, juillet-décembre 1905.

(2) Douze notaires pouvaient exister dans une baronnie, voir *Coutume de Touraine*, 1629, page 61.

LIGUEIL VERS 1750

APRÈS LE PLAN DE LA ROUTE DE PARIS A BORDEAUX PAR AMBOISE, LOCHES ET LA HAYE.

(Archives d'Indre-et-Loire, C. 187)

UNIV. OF MICH.

tume du « duché et bailliage de Tourenne ». Cependant Ligueil avait une coutume locale particulière.

« Par la coustume de la Baronnie de Ligueil, le doyen de l'Eglise Monseigneur Saint-Martin de Tours, seigneur du dit lieu de Ligueil, à cause de sa dignité décanale, prend en la dite terre et Baronnie rachapts de choses tenues de luy à foy et hommage toutes fois et quantes que les dictes choses hommagées, muent main, soit du père au fils, du frère au frère, et en toutes autres manières que les dictes choses hommagées muent main, comme dit est; et d'iceluy droit, luy et les prédécesseurs ont iouy par tel et si long-temps qu'il n'est mémoire du contraire (1) ».

Aux assises du bailliage et siège présidial de Tours, la baronnie était représentée en la seconde semaine des assises, le troisième jour (2). Le sergent de Ligueil tenait dans les assises le neuvième rang, entre le sergent de Preuilly et celui de Montbazon (3).

L'autorité ecclésiastique qui ne relevait pas du baron était dévolue au curé de la paroisse Saint-Martin de Ligueil (4).

En 1597, le curé de la paroisse Saint-Martin de Ligueil, Godeffrin, est dénommé « chappelain de la chapelle Saint-Jacques » desservie, ainsi que celle de Saint-Vaast et de la Trinité, dans l'église Saint-Martin. En dehors de ces chapelles, il existait aussi, dans le pays de Ligueil, la chapelle d'Epigny fondée par René Piers, seigneur d'Epigny, le 24 novembre 1716, et la chapelle la « Bonne des Anges ». Cette dernière,

(1) Extrait de *La Coustume du Duché et Bailliage de Tourenne*, dernière édition (à Tours, chez Ed. des Chants et Brite-la Tour, libraires, 1629. Imprimé à Tours, par Jacques Poinsot et Claude Bricet, imprimeurs ord^res^ du Roy, près les Augustins, 1629), page 294.

(2) Page 10 du *Calendrier du Palais*.

(3) Page 17 du *Calendrier du Palais*.

(4) Pour les biens de la cure, voir l'article déjà cité : *Ligueil à la fin de l'Ancien régime*.

Notre-Dame-des-Anges, était pourvue de nombreuses fondations pieuses depuis la fin du XVI[e] siècle. On y baptisait, mariait et enterrait. Un grand nombre de corps gisaient aussi sous « les palets » de l'église paroissiale et autour de ce monument, dans l'emplacement compris actuellement entre la rue et l'église et dit encore « Le Saint-Martin ».

Les registres d'état religieux et civil de la paroisse de « Monsieur Saint-Martin », contenant tous les faits que nous relatons succinctement dans ce résumé, commencent en l'année 1585. — Voici, divisé en dix-huit chapitres, l'exposé analytique de ces documents.

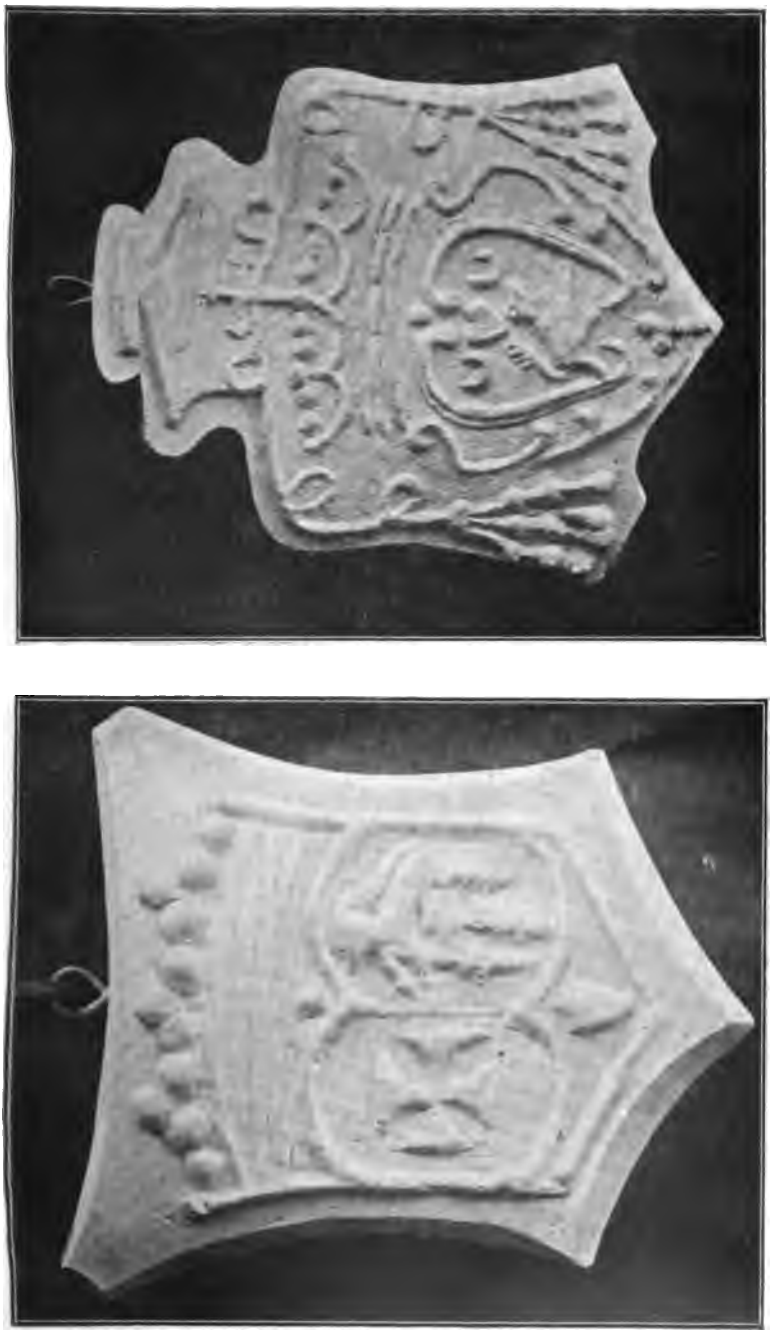

ARMOIRIES DE LA CLOCHE DE LIGUEIL.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION ET JURIDICTION DE LA BARONNIE

Barons. — 1585 (62e), Guillaume Le Pelletier, aumônier et intendant de François de Valois. — 1586 (63e), Moreau de Belles Assises (Victor). — 1614 (64e), Raoul de Gazil. — 1618 (65e), Aimery de Bragelongne. — 1623 (66e), Armand-Jean du Plessis de Richelieu, cardinal. — 1643 (67e), Alphonse-Louis du Plessis. — 1653 (68e), François de Servien. — 1653 (69e), Henri-Marie de Laval-Boisdauphin. — 1681 (70e), Pierre Rouillé. — 1697 (71e), Antoine-Simon de Magny. — 1705 (72e), Turpin de Crissé. — 1706 (73e), Pierre-Armand de Castries, archevêque de Tours. — 1719 (74e), Henri-Oswald de la Tour, archevêque de Tours. — 1722 (75e), François Blouet de Camilly, archevêque de Tours, décédé à Ligueil le 17 octobre 1723 et dont le cœur se trouve dans l'église de Ligueil. — 1734 (76e), Louis-Jacques Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, décédé à Véretz, le 3 août 1750. — 1750 (77e), Taschereau de Baudry. — 1753 (78e), Guill.-Gabriel de Benoist de la Prunarède, décédé le 17 décembre 1793, à Montpellier (1).

Baillis. — 1693, Louis Gervais. — 1609, Pierre Josselin. — 1624-1625, 1629, 1631, 1634, 1638, Michel Georgis. — 1641, Louis Martineau. — 1644, Michel Georgis. — 1654, 1659, 1661, 1663, Antoine Georgis. — 1670-1671, 1673, 1680, 1685, Claude Salis. — 1687, 1695, Jean Dupont. — 1718, Dieudonné Brisseau. — 1743, Louis Le Roy.

(1) Cette liste des barons de Ligueil de 1585 à 1778 a été complétée avec celle que donne le *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, par Carré de Busserolle, tome VI, p. 251 et 252.

Juges. — 1591, 1597, 1600, Pierre Mazon. — 1609, 1610, 1611, 1613, Louis Gervais. — 1620, Georgis Puy Besnard. — 1624, Henry du Vivyer. — 1625, Louis Gervais, sieur des Mœurs. — 1643, 1658, 1666, Pierre du Vivyer (lieut[t] lic. es lois). — 1719, Charles Paulmyer.

Voir aussi ci-dessous aux *Avocats* : Claude Benoist, juge en 1607. — Guillaume Gervais, juge ordinaire en 1612. — Michel Georgis, bailli et juge ordinaire en 1618.

Lieutenants de la Baronnie. — 1606, Pierre Mazon, — 1639, 1654, Pierre du Vivyer. — 1655 l. m., Louis Georgis. — 1666, 1669, 1670, 1671, 1674, 1679, 1693, Pierre du Vivyer (prêtre). — 1719, Charles Paulmyer.

Syndics. — 1724, Louis Dumier. — 1726, Charles Paulmyer. — 1745, Pierre Chrétien (de la paroisse).

Procureurs. — 1585, Jehan de Bez (fiscal). — 1596, Paul de Bez (fisc.). — 1600, René de Bez — 1602, Jean Mocquet (fiscal de la cour de la B[ie]). — 1612, Claude Morot (de la cour de Ligueil), — 1617, Claude Mosset (fiscal), — 1618, Jehan Mocquet. — 1620-1625, Jacques Vaillant (le même fiscal, 1621-1623). — 1626, Guill. Gervais, sieur de la Saulaye (lieut[t] et avocat de la B[ie]). — 1627-1636, Jacques Vaillant (proc. de cour). — 1642-1643, Pierre Gaultier. — 1644, Louis Martineau. — 1647, Pierre Gaultier (de la B[ie]), Jacques Vaillant. — 1648, Jacques Vaillant (fiscal), Louis Martineau (au siège). — 1651, Grenier, Jacques Vaillant. — 1654, François Blondel (de la justice de la B[ie]), Henri Vaillant. — 1657, Gaultier. — 1659, Pierre Gaultier. — 1660, Pierre Gaultier (de la B[ie]), Franç. du Vivier, Pierre Besnard (et notaire proc.), — 1661, Henri Vaillant (de la B[ie]). — 1664, Josay Martineau, René Vaillant (de cour). — 1665, F. Ballu, Jacques Vaillant, Franç. Benoist (de

la B^ie^). — 1671, Franç. Benoist. — 1672, René Vaillant (fiscal). — 1673, Henri Besnard (au siège). — 1673, Michel Faré. — 1674. Henri Vaillant (fiscal), Franç. Benoist. — 1675, Henri Besnard, Henri Vaillant. — 1676, Franç. Benoist, François Bouin. — 1680, Franç. Benoist, Pierre Martineau (et not.). — 1681-1682, Franç. Bouin (au siège et not.). — 1683, Franç. Benoist, — 1684, le même et Louis Auril (greffier) et Henri Vaillant et Franç. Bouin. — 1685, Pierre Martineau (et not.), André Saulpié (des Aides). — 1688, Pierre Martineau (et not.). — 1690, Henri Vaillant (fiscal), Ant. Bonneau, Pierre Martineau (et not.). — 1691, Ant. Bonneau, Marc Guérin (au siège), Pierre Martineau, Ant. Bonneau, Louis Auril. — 1693, Ant. Bonneau (au siège). — 1694, Marc Guérin, Gabriel Boutet. — 1699, Benoist, Marc Guérin, Pierre Martineau (et not.). — 1705, Marc Guérin. — 1709, J.-Gab. Boutet. — 1713, Pierre Martineau. — 1721, Louis Auril. — 1722, Jean Martineau. — 1724, Joseph Chesnon. — 1725, J.-Gab. Boutet. — 1731, J.-B. Martineau (et not.). — 1736, L. Auril (fiscal). — 1737, Louis Guéritault (de cour de la B^ie^). — 1740, François Chrétien (et not.). — 1742, P. Deplaix (de Grillemont). — 1743, Louis Guéritault (fiscal). — 1748, J.-P. Demons.

Avocats. — 1585, Francys de la Plaine. — 1590, Louis Vaillant. — 1593, Emery Gaultier. — 1595, Michel Gautier (en parlement). — 1596, Claude Benoist (à la cour de Loches). — 1600, Louis Vaillant, Nicolas Demons. — 1601, *Ludovicus* Caillault (*in curia Ligoliensi advocatus*). — 1604, Jehan Mocquet, Daniel de Bez (*in curia Ligoliensi advocatus*). — 1606, Jean Mocquet (avocat de cour), François de la Plaine. — 1607, Claude Benoist (juge), Pierre Mocquet. — 1608, Claude Benoist. — 1609, François de la Plaine. — 1612, Guillaume Gervais (juge ord^re^).

— 1613, Jehan Mocquet. — 1617, Michel Georgis-Guillaume Gervais, Claude Benoist, Jehan Mocquet. — 1618, Michel Georgis (en parlement, bailli et juge ord^re^), René Besnard (au siège et not. royal), Claude Benoist. — 1619, Jehan Mocquet, Michel Georgis, Claude Benoist, Guillaume Gervais. — 1620, J. Besnard, Jehan Mocquet. — 1621-1622, Guill. Gervais. — 1624, Claude Benoist, Jehan Mocquet. — 1628, Pierre Gaultier. — 1632, Nicolas Vernier. — 1634, René Besnard. — 1636, Guillaume Gervais. — 1662, Nicolas Tibenier. — 1666, Antoine Georgis, Pierre Auril. — 1668, Claude Salis. — 1670, Anth. Georgis. — 1672, Claude Salis. — 1685, François Joussegard, Jean Dupont. — 1688, Pierre Bretonneau, sieur de la Bissonnaye. — 1690, J. Dupont de la Roche d'Enchalle. — 1734, L. Pasquier (fiscal).

Notaires. — 1588, Emery Gaultier (royal). — 1591, Jehan Gallan. — 1604-1609, Maurice Demons (B^ie^). — 1610, Franç. de la Plaine — 1611, Louis Cornet. — 1612, Nicolas Gironnet (B^ie^), Maurice Demonts, René Boisgard (B^ie^), Michel de la Plaine (royal). — 1617, Pierre Frappier. — 1618, Franç. du Vivyer, Jehan Bodin. — 1619, Franç. du Vivyer (royal), Louis Cornet. — 1620, Bodin (royal). — 1621, Franç. du Vivyer. — 1622, Louis Cornet, René Benoist (royal). — 1625, René Besnard (royal). — 1629, Jehan Bodin (royal), Guill. de la Playne. — 1630, Franç. du Vivyer, J. Bodin. — 1631, Et. de la Playne (royal), Jehan Bodin. — 1632, Louis Bodin (royal), Nicolas Guéritault (B^ie^). — 1633, René Besnard (royal). — 1635, Pierre Bodin, Eustache Mautrot, Ours Besnard (royaux). — 1637, Pierre Bodin, Jean du Vivyer. — — 1638, Jehan Guéritault (royal), — 1641, Guill. de la Playne (royal). — 1642, Bodin (royal), Louis Brissaye. — 1643, Jehan Martineau. — 1645, de la Playne (royal), Jehan Martineau, Louis Truffin. — 1646,

François Duminil, Jehan Martineau. — 1647, Besnard, Michel, Louis Cornet, Jehan Martineau (B^ie). — 1649, de la Playne (royal). — 1650, Jehan Bodin. — 1651, Louis Demonery. — 1652, M. Delanche, de la Playne, P. Symbault (apostolique). — 1654, Pierre Besnard (royal), René Besnard, Guill. de la Playne (royaux). — 1655, Jacques Guéritault. — 1656, Jehan Martineau, Franç. du Vivyer (B^ie), René Besnard. — 1657, Georges Delanche, Guill. de la Playne, Jacques Guéritault. — 1658. Jacques Guéritault (royal), Josay Martineau (B^ie). — 1659, Henri Besnard (B^ie). — 1660, Pierre Besnard. — 1661, Jacques Guéritault, François Duvivier, Pierre Besnard, Josay Gallice (royal). — 1663, Josay Martineau. — 1664, Josay Gallice. — 1665, Jehan Sallis (royal), Franç. Clopin, F. Duvivier, Besnard, Michel Favet (royal). — 1666, René Besnard. — 1667, Jean Gallier (royal). — 1668, Franç. Clopin (royal), Pierre Martineau (royal). — 1669, Clopin, L. Guéritault (B^ie), Jehan Galier (royal). — 1670, René Besnard (royal), Pierre Martineau (royal), Franç. Clopin, Louis Guéritault (B^ie), Michel Faré. — 1671, René Besnard, Louis Guéritault. — 1672, Louis Guéritault. — 1673, Franç. Clopin, Jean Galié, Jean Tullier. — 1676, Jean Galier, Pierre Martineau (royal). — 1677, Louis Guéritault, Louis Auril, Franç. Clopin. — 1680, Martineau, Louis Guéritault, Franç. Clopin. — 1681, Franç. Bouin. — 1682, Pierre Martineau. — 1683, M^e Gaultier (royal). — 1685, 1686, 1688, 1690, Pierre Martineau. — 1692, Jean Chozin. — 1693, René Besnard (royal). — 1694, Pierre Martineau, — 1697, Jacques Léonard (royal). — 1698, Louis Clopin. — 1699, Pierre Martineau. — 1723, Pierre Guillon. — 1725-1726, Jean-Gab. Boutet. — 1727, Pierre Martineau — 1738, F. Chrétien-Châteaupin (notaire-procureur). — 1743, Louis Chesnon (royal). — 1779, Bégenne-Lamotte (royal). — Voir ci-dessous, *Chapitre XII*, article *Praticiens*.

Greffiers. — 1598, 1602, 1605, Thomas Gaultier, en 1607, greffier des domaines de cette B^ie^. — 1609, Jean Auger. — 1617, Auger. — 1619, Jehan Auger. — 1623, Louis Augier. — 1624-1638, Jehan Auger. — 1641-1649, Louis Auger. — 1649, Henry Boisgautier. — 1650, Louis Auger. — 1661, Etienne Guébin. — 1669-1672, Etienne Guérin. — 1673-1687, Louis Auril. — 1690, Louis Bonneau. — 1691-1696, Michel Racoupeau (au siège du bailliage). — 1695, greffier des tailles : Joseph Bodin. — 1729, Charles Besnard.

Contrôleur des Aides. — 1686, André Saulpié.

Receveur des Aides. — 1746, François Delespine.

Huissiers. — 1619, Nicolas Moriau. — 1671-1679, Bertrand Guymier (royal). — 1696, Jacques Bouin. — 1698, Etienne Arnault (royal), Louis Préau, Ant. Besnard. — 1699, Touchard (royal). — 1721, René Touchard. — 1723, Philippe Touchard. — 1725, Jean Chesnel. — 1726, Et. Arnault. — 1737, Louis Glaumain (fieffé). — 1739, Jean Chesnel. — 1746, Jean Chesnel (fieffé).

Sergents. — 1594, Jacques Martin (B^ie^). — 1600, Nicolas Hurtault (royal). — 1604-1607, Pasqual Brussin (royal). — 1610, Pierre Martin (B^ie^). — 1611, Etienne Tourault. — 1618, Anthoine Gallicher (royal), Nicolas Apuril (B^ie^). — 1618, Pierre Martin (B^ie^). — 1619, Ant. Gallicher (royal). — 1623, Pierre Martin (B^ie^). — 1627, Henri Martineau (royal). — 1631, J. Mignon (B^ie^). — 1632, Georges Toureau (royal). — 1638-1642, Louis Thoureau. — 1643, Louis Pouvrault (royal), Louis Thourault (royal). — 1644, Louis Martineau (royal). — 1646, Louis Martineau. — 1647, François Castaing — 1648, Louis Thourault (royal). — 1649, Joseph Foussier, Pierre Nino, Pierre Demons. — 1650, Etienne Tourault (royal), Charles Bobtillot (B^ie^), Pierre Boutet. — 1652, Pierre Demons, Pierre Boutet, René Gallicher. — 1654, Louis

Mignon, Pierre Boutet (Bie), René Gallicher (royal), Pierre Ridé, Philippe Artaud. — 1656, Pierre Gallicher (royal). — 1661, Michel Javary. — 1662, Christophe Guéritault. — 1663, Pierre Boutet, Franç. Chrétien, Christophe Guéritault (royaux). — 1665, Ant. Chrestien (royal). — 1666, François Bouin. — 1668, Marc Chançay (royal). — 1669, Louis Thourault (royal), Christophe Guéritault (royal), Anthoine Jamy (Bie), Marc Chançay, Anth. Chrestien, Franç. Bouin (royaux). — 1670, Marc Chançay (royal). — 1671, Marc Chançay (royal), Thibault Lasneau (Bie), Anthoine Javary (Bie), Ant. Chrestien (Bie). — 1672, Pierre Nyet, Ant. Chrétien (Bie). — 1673, Christophe Guéritault, Ant. Javary (Bie), Christophe Guéritault (royal), Ant. Javary (Bie), Christophe Guéritault (royal), Antoine Javary, Louis Frappier, Ant. Chrétien (Bie), Nicolas Féburier. — 1674, Christophe Guéritault (royal). — 1675, Ant. Javary. — 1676, Christophe Guéritault (royal), Ant. Chrétien (Bie), Girard Noël. — 1678, Bertrand Guymier (royal), Christophe Guéritault, Nicolas Féburier. — 1680, Ch. Guéritault. Gallicher. — 1681, Pierre Couratin (Bie). — 1684, Antoine Chrétien, François Joussegard (royaux). — 1686, Jacques Jacquier (royal), François Touchard (royal). — 1687, Pierre Couratin (Bie), Louis Préau, Franç. Scabilleau. — 1688, Pierre Couratin. — 1689, Michel Javary. — 1690, Pierre Couratin. — 1690, Franç. Touchard, Ant. Chrétien (royaux). — 1693, Couratin (Bie), Touchard (royal), Jacques Chançay (royal), Gérard Noël (Bie). — 1699, Arnault (royal). — 1726, Etienne Arnault (royal). — 1743, Joseph Beauvais.

Bâtonnier. — 1775, François Bodichon.

Contrôleur au magasin à sel (ou grenier à sel) de Loches. — 1588-1604, Jehan Gaultier.

Fermier des dîmes Saint-Martin — 1654, Claude Galant.

Contrôleur des bans. — 1699, Auril. — 1697, Franç. Benoist.

Garde de la Baronnie. — 1738, Guineuf. — 1743, Louis Grandumeau (garde du seigneur baron).

Garde des bois de la Baronnie. — 1688, Louis Pirau.

Gendarme du Roi. — 1697, François de la Cour.

Archers. — 1604, Sibilleau (archer des gardes du Roy).

CHAPITRE II

NOBLESSE DU PAYS, SIEURS DE ET SURNOMS

Adumant. — 1673, François Adumant, écuyer, sieur de Mortray.

Arbaudidier (de l'). — 1691, Jean de l'Arbaudidier, procureur à Ferrière-Larçon.

Archard. — 1600, Jacques Archard, écuyer, seigneur des Grandes-Granges.

Atcier (d'). — 1676, Vincent d'Atcier, sieur du Rocher. Voyez : Dathier.

Auvon. — 1630, Gilles Auvon, sieur de Maunoy.

Avril. — 1658, Louis Avril, sieur de Salvert.

Bailly. — 1606, Bertrand, Mathieu Bailly, « écuyer du deffunch Roy ». — 1625, Henri Bailly, sieur des Renaudières. — 1634, Henri Bailly, écuyer, sieur des Rimbaudières, gentilhomme de la Chambre du Roy. — 1637, Henri Bailly, sieur des Hubardières, gentilhomme de la Chambre du Roy.

Barbotin. — 1667, Louis Barbotin, sieur de Grandveaux. — 1693, Jacques Barbotin, sieur de la Boutière. — 1696, Auguste Barbotin, sieur de la Varenne.

Barre (de la). — 1625, Eméry de la Barre.

Beaunière. — 1625, de la Beaunière.

Belest (de). — 1672, René Debelest, écuyer, sieur de la Brosse.

Benoist. — 1670, François Benoist, sieur de la Jasnière. — 1674, Claude Benoist, sieur de la Chilleraye, conseiller et lieutenant civil et criminel de l'élection de Loches. — 1676, Etienne Benoist, sieur de la Grandière (St-Senoch). — 1706, Benoist de la Chilleraye ou Chillerie. — 1724, Georges Benoist de la Bessonnerie (quartier d'un faubourg de Ligueil).

Berger. — 1638, Honoré Berger, écuyer, sieur de la Gaudillière, de la C^ie^ du Roy.

Berland. — 1699, Nicolas Berland, seigneur de la Gibraye. — 1728, Joseph-François Berland de la Louère.

Bernier. — 1590-1593, Henri Bernier, écuyer, sieur de Mareuil. — 1595, Jean Bernier, écuyer, sieur de Mareuil. — 1602, François Bernier, écuyer, sieur de Goussart. — Jean Bernier, écuyer, de la paroisse d'Esves-le-Moutier. — 1604, 1606, Henri Bernier, seigneur de Mareuil. — 1606, Claude Bernier, sieur Goussart. — 1624, Nicolas Bernier, écuyer, sieur du Lissert. — 1625, Damoiselle Louise Bernier, fille de Claude Bernier, écuyer, sieur de Mareuil.

Besnard. — 1625, Barthélemy Besnard, sieur de Bonchamp. — 1678, Pierre Besnard, sieur de Bonchamp.

Betz, *Bez* ou *Batz* (*de*). — 1590, Charlotte de Bez. — 1592, 1595, de Bez. — 1598, Charlotte de Bez. — 1601, Hélie de Bez. — 1604, Alex. de Bez. — 1605, Claude de Bez. — 1607, Hélie de Bez. — 1622, Alex. de Bez. — 1624, M. du Puy-Besnard, Elie de Bez. — 1627, Louis de Betz ; Hélie de Bez ; Marie-Nicolle de Betz. — 1628, Marie de Bez ; Daniel de Betz, écuyer du Roy ; Anne de Betz. — 1630, Louis de Betz. — 1635, Louis de Betz, sieur des Granges. — 1637, Thoinette de Betz; Louise de Betz. — 1641, Hélie de Betz, époux de Anne Mangonneau. — 1643, Jehanne de Betz. — 1644, Renée de Betz, fille de Elie, sieur du Puy-Besnard. — 1646, Renée de Betz. — 1647, Louise de Betz ; Jean de Betz ; Louis de Betz, sieur des Granges. — 1647, Antoinette de Betz; Henri de Betz.— 1650, Jehanne de Betz; Antoinette de Betz; Henri de Betz, écuyer. — 1653, Louis de Betz. — 1654, Henri de Betz, écuyer, sieur des Brosses. — 1655, 1656, Louis de Betz, sieur des Granges. —

1662, Nicolle de Betz ; Louis de Betz ; Jehanne de Betz. — 1668, Henri de Betz, écuyer, sieur des Brosses et de Puy-Besnard. — 1676, Henri de Betz, écuyer, sieur des Brosses. — 1682, de Betz, écuyer, sieur des Petites-Granges. — 1700, Michel de Betz, seigneur des Petites-Granges.

Billard (*du*). — 1617, Antoine du Billard. — 1674, Suzanne du Billard

Bionnais. — 1627, Louis Bionnais, écuyer, sieur des Mœurs.

Bisson (*du*). — 1693, Agathe du Bisson.

Bois (*du*). — 1688, Gatien du Bois.

Boistenant (*de*). — 1640, Samuel de Boistenant. écuyer, sieur du Verger. — 1666, de Boistenant. — 1734, Charles de Boistenant, écuyer, seigneur du Verger-de-Vou, capitaine de milice.

Bonneau ou *Bonniau*. — 1633, Henri Bonniau, sieur de l'Arbalière. — 1686, Antoine Bonneau, sieur de la Brigaudais. — 1687, François Bonneau, sieur de Reusnières.

Bou. — 1671, René Bou, sieur de la Chatoise et receveur de M. le comte de Paulmy.

Bretonneau. — 1667, Théodore Bretonneau, sieur de Betz. — 1688, Pierre Bretonneau, sieur de la Bissonnaye ; Louis Bretonneau, sieur de la Bissonnaye.

Brossin. — 1722, François-Jacques Brossin, seigneur de Mesnarre et de la Cigogne.

Bunon (*de*). — 1654, Marie de Bunon.

Caillault.— 1665, Pierre Caillault, sieur d'Alhette. — 1670, Pierre Caillaux. sieur d'Aleth. — 1671, Caillaux, le jeune, sieur d'Halette, fermier de M. de la Rochelle.— 1672, Philippe Caillault, sieur de la Boisselière. — 1673, Pierre Caillault, sieur de la Boisselière. — 1675, Philippe Caillault, sieur de la Boisselière. — 1680, Philippe Caillault, sieur de la Boisselière. — 1691, Caillaux de la Boisselière. — 1692,

Philippe Caillaux, sieur de Bonchamps. — 1744, Grégoire Caillault, sieur de la Boisselière.

Chambre (de la). — 1604, François de la Chambre.

Château-Châlons (de). — 1762, Messire Alex. de Château-Châlons, seigneur de la Jeannière, près Ligueil.

Colineau. — Louis Colineau, sieur du Buisot, fils de défunt J. Colineau, maître apothicaire.

Cornière (de la). — 1589, Renée de la Cornière. — 1592, 1594, 1595, 1601, Jacqueline de la Cornière. — 1604, Renée de la Cornière.

Coudray (du). — 1646, Antoine du Coudray. — 1647, Antoine du Coudré.

Couët de Lusignan (de). — 1776, Messire François de Couët de Lusignan, écuyer, messire, signe : François de Lusignan.

Coulanges (de). — 1718, Louis-Constance de Coulanges, écuyer, seigneur de Mareuil.

Dandigny. — 1675, Simon Dandigny, écuyer.

Dathier. — 1675, Henri Dathier, sieur des Roches. Voyez : Atcier (d').

Delebert. — 1672, Delebert, sieur de Changé.

Demons ou *Mons (de).* — 1622, René Demons, écuyer, sieur Dupigny. — 1636, Joseph de Mons, écuyer, sieur de Salvert — 1654, Anthoine Demons, sieur d'Aleth. — 1656, Jehan Demons, écuyer, sieur de la Grenoisière. — 1662, Marie de Mons de la Pierre. — 1665, Jehan de Mons, écuyer, seigneur de la Grenoisière. — 1671, Charles-Christophe de Mons, écuyer, seigneur de la Roche-d'Enchalle. — 1677, Emmanuel de Mons, écuyer, seigneur de Vaubrault. — 1687, Anne de Mons, épouse de Jean Dupont de la Roche-d'Enchalle. — 1699, Pierre Demons, écuyer, seigneur de la Pierre.

Denasé.— 1669, Claude Denasé, sieur de la Forge.

Denouil. — 1663, Jacques Denouil, écuyer, sieur de la Maison-Neuve.

Douet ou *Doyt* ou *Douai* (*du*). — 1589, Simon du Douet. — 1590, J. du Douet. — 1598, Joachim du Douai. — 1599, René du Doyts. — 1604, Joachim du Douet.

Dudiot. — 1607, Dudiot, sieur de Mareuil.

Duminil.— 1649, Martin Duminil, sieur de la Gruselière.

Dupont. — 1699, Jean Dupont, seigneur de la Roche-d'Enchalle, président de la Haie et bailli de cette ville. — 1705, Jean Dupont de la Roche-d'Enchalle. — 1663, M. d'Enchalle.

Emery. — 1672, Noble Emery, sieur de la Cornetière.

Epigny (*d'*). — 1662, Robert d'Epigny, sieur de la Jasnière.

Estang (*de l'*). — 1638, Michel de l'Estang. — 1666, Marie de l'Estang.

Font (*de la*). — 1688, Jean de la Font.

Foucher ou *Fouchier* (*de*). — 1657, Henriette de Foucher. — 1659, 1660, 1662, 1671, Henriette de Foucher, femme de M. d'Épigny. — 1673, Henriette de Foucher, veuve de M. Pierre de Pierre. — 1678, Henriette de Foucher, dame de Messire Emmanuel de Mons, chevalier, seigneur du Plessis et d'Epigny.

Fourateau. — 1659, Charles Fourateau, écuyer, seigneur du Boisgodeau et des Aygremonts.

Gais (*de*). — 1593, Elisabeth de Gais.

Gauderie (*de la*). — 1609, Madeleine de la Gauderie. — 1612, 1628, 1638, Marguerite de la Gauderie.

Gautier. — 1654, Gilles Gautier, sieur de la Cornetière. — 1675, Emery Gautier, sieur de la Cornetière. — 1676, 1677, 1685, Luc-Etienne Gaultier, sieur de la Ferrière.

Gautier de la Fontaine. — 1593, Th. Gautier de la Fontaine.

Georgis. — 1619, 1625, Michel Georgis, sieur de

Granges. — 1629, Michel Georgis, sieur de la Saulaye. — 1630, Georgis, sieur des Granges. — 1631, Pierre Georgis, sieur de la Villaudière. — 1632, Pierre Georgis, sieur de la Brigaudaye. — 1635, Pierre Georgis, sieur de la Russotière. — 1637, Georgis, sieur des Landes. — 1652, Ant. Georgis, sieur des Landeries, avocat au Parlement. — 1654, Louis Georgis, sieur de Noizay. — 1655, Louis Georgis, sieur de Noizay ; Antoine Georgis, sieur des Landeries et avocat au Parlement. — 1658, Louis Georgis, sieur de Noizay. — 1663, Antoine Georgis, sieur des Landeries, bailli de la garde-robe de Monseigneur le duc d'Orléans, porte-tunique du Roy, demeurant à Sainte-Maure. — 1677, Henri Georgis, sieur des Landeries. — 1681, Georgis, sieur des Landes. — 1682, Jean-Marie Georgis, sieur des Landeries ; Emery-Marie Georgis, sieur des Landes.

Gervais. — 1604, 1609, Louis Gervais, sieur des Murs. — 1612, 1613, Louis Gervais, juge de la B^ie^, sieur des Murs. — 1620, Guillaume Gervais, sieur de la Saulaye. — 1623, 1625, Louis Gervais, sieur des Murs ou Mœurs. — 1627, 1637, Guillaume Gervais, sieur de la Saulaye. — 1638, 1643, 1652, 1661, Louis Gervais, sieur de Salvert, — 1671, Pierre Gervais, sieur de Salvert. — 1694, Gatien Gervais, sieur des Ruisseaux.

Grelet (de). — 1693, Jacques Grelet de Plaisance.

Grolier. — Jacques Grolier, sieur de l'Oiselière.

Guenant (de). — 1618, Madeleine de Guenant.

Guesbin. — 1661, Jean Guesbin, sieur de Laion.

Guimier. — 1612, 1613, Jacques Guymier, sieur de la Lande. — 1618, Pierre Guymier, sieur de la Lande. — 1657, Alexandre Guymier, sieur du Boisson, conseiller du Roy et bailli de l'élection de Loches. — 1660, 1664, 1667, 1672, Bertrand Guymier, sieur de la Perruche. — 1672, Bertrand Guymier, sieur de la Perruche, époux de Marie Bretonneau.

Guier. — Philippe Guier, sieur de la Gravière.

Guyet. — 1670, Louis Guyet, sieur de la Gravière, officier de Monseigneur le Duc d'Orléans.

Hillière (*de la*). — 1646, de la Hillière, seigneur de Grillemont. — 1655, Antoinette-Marie de la Hillière, fille « de haut et puissant seigneur deffunch Messire Jehan-Gabriel de la Hillière (1), chevalier, seigneur de Grillemont et autres lieux, major au régiment des Gardes, gouverneur de la ville et château de Loches».

Houx (*le*). — 1639, Mathurin le Houx, sieur de Montlonnière.

Jaille (*de la*). — 1728, Jacques de la Jaille de Cussay, seigneur de Marcilly.

Janière (*de la*). — 1655, M^lle^ de la Janière, veuve de M. Poay, seigneur de la Janière

Laval (*de*). — 1657, Henri-Marie de Laval, écuyer, comte de Loué, doyen de l'église Saint-Martin de Tours, seigneur Baron de Ligueil.

Lespignay (*de*). — 1657, de Lespignay.

Madaillan (*de*). — 1674, 1677, Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des Ajoncs. — 1677, Madame des Ajoncs.

Magny (*de*). — 1589, 1590, René de Magny.

Magnan (*de*). — 1671, François-Louis de Magnan, sieur de la Chesnaie. — 1704, damoiselle Marie-Anne de Magnan de Cussay.

Marçay (*de*). — 1728, Côme de Marçay, seigneur d'Alet et de Blanche-Epine.

Maréchal. — Jean Maréchal, sieur de Mareuil.

Mareuil (*de*). — 1604, Glaudine de Mareuil.

Margottes (*de*). — 1673, Catherine de Margottes.

Marolles (*de*). — 1622, Jacques de Marolles de la

(1) C'est-à-dire Gabriel Polastron de la Hillière, époux de Anne du Gast, fille de Michel du Gast, seigneur de Montgauger, lieutenant-général du Roy pour Loches et Beaulieu.

Roche-Bartiau. — 1626, Louis de Marolles, sieur de la Grenoisière. — 1629, Jacques de Marolles. — 1633, Jacques de Marolles, écuyer, sieur de la Grenoisière. — 1636, Pierre de Marolles, écuyer. — 1637, Louis de Marolles, écuyer, s. de la Grenoisière. — 1639, Claude de Marolles. — 1643, Louis de Marolles, écuyer, sieur de Noizay. — 1644, Louis de Marolles. — 1647, Louis de Marolles, chevalier de la Pinaltière-Noizay. — 1661, Jacques de Marolles, écuyer, sieur du Petit-Noizay. — 1675, Marie de Marolles. — 1676, Louis de Marolles.

Marques (*de*). — 1673, damoiselle Catherine de Marques.

Martineau. — 1602, Martineau de la Varanne. — 1605, Martineau, sieur de la Varianne. — 1671, Thomas Martineau, sieur de la Besnayère.

Mocet. — 1665, Henri Mocet, écuyer, sieur du Buisson, écuyer ordinaire de la Chambre du Roy. — 1667, René Mocet, écuyer, sieur de Chillois, huissier ordinaire de la Chambre du Roi. — 1672, René Mocet, sieur du Chillois, avocat ordinaire de la Chambre du Roy, demeurant paroisse Saint-Georges-de-la-Haie.

Moléon ou *Mauléon* (*de*). — 1659, Georges de Mauléon, écuyer. — 1659, Eustache de Moléon, écuyer, seigneur de la Roche-Moléon ou Moméon ; Isabelle de Moméon. — 1660, Eustache de Mauléon, seigneur de la Roche.

Mommy (*de*). — 1675, Louis de Mommy, fille de défunt Louis de Mommy, notaire royal.

Mons (*de*). — Voyez : Demons.

Mont (*du*). — 1621, 1625, Anne du Mont.

Montbel (*de*). — 1660, Françoise de Montbel, femme de M. de la Pierre.

Montcel (*du*). — Jean-Mathieu du Montcel, capitaine du château de Pressigny-le-Grand.

Moreau. — 1665, Mathurin Moreau, sieur de Fontbreau.

Oisilière (de l'). — 1657, Marie de l'Oisilière.

Pannoy. — 1639, Nicolas Pannoy, sieur de la Bouchardière.

Paulmyer. — 1719, Charles Paulmyer, seigneur du Grand-Noizay.

Péan. — 1604, Alexandre Péan, marchand bourgeois, demeurant ville de Tours, seigneur de la Jasnière. — 1629, Péan, sieur de la Beaunière. — 1632, Hector Péan, sieur de Jasnière. — 1642, Alex. Péan.

Péret (du). — 1636, Madeleine du Péret.

Pierre, de la Pierre, Piers. — 1622, Madeleine Pierre, fille de M. « Dépigny ». — 1647, Anthoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny. — 1657, de la Pierre. — 1659, Monsieur de la Pierre. — 1660, Antoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny, chevau-léger de la Garde du Roy. — 1681, M. Piers, écuyer, seigneur de Fontenailles. — 1688, Antoine Pierre, écuyer, sieur d'Epigny. — 1711, Antoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny. — 1717, René Piers, écuyer, chevalier, seigneur du Palais et autres lieux. — 1770, César-Victor Piers de Fontenailles, vicaire de la Chapelle-Blanche.

Playne (de la). — 1589, Michel de la Playne. — 1596, Michel de la Playne. — 1628, François de la Playne. — 1635, Guillaume de la Playne. — 1637, Marie de la Plaine. — 1640, René de la Playne. — 1642, Michel de la Playne.

Plessis (du). — 1695, Pierre du Plessis, procureur de cour de Pressigny-le-Grand.

Poictevin. — 1627, René Poitevin, sieur du Boisdais. — 1632, Poictevin, sieur du Petit-Bois. — 1636, René Poitevin, sieur du Baudier. — 1638, Poitevin, sieur du Boisdais ; Louis Poitevin, sieur de la Grangière. — 1644, Pierre Poitevin, sieur du Petit-Bois.

— 1647, Anne Poitevin de Boisdais. — 1652, Louis Poitevin de Boisdais. — 1665, Pierre Poictevin, sieur du Petit-Bois. — 1672, René Poictevin, sieur de la Girardière. — 1678, Pierre Poictevin, sieur du Petit-Bois.

Poirier (*du*). — 1608, François du Poirier, écuyer.

Préau. — 1677, Gabriel Préau, sieur de Vaudemuict.

Puy (*du*). — 1657, Louis du Puy.

Quantin.— 1664, Gabriel Quantin, sieur des Grands-Veaux, contrôleur au grenier à sel de Loches.

Quinemont (*de*). — 1630, Anne de Quinemont. — 1657, Claude de Quinemont, seigneur de Varennes.— 1658, Marie de Quinemont. — 1671, Jehan-Christophe de Quinemont. — 1672, 1674, 1675, Jehan-Christophe de Quinemont, chevalier de Varennes. — 1693, Marie de Quinemont-Varennes. — 1707, Louis-Ours de Quinemont, écuyer, seigneur de Bauger et Varennes. — 1720, Eustache de Quinemont, seigneur des Cantelleries.

Rancher. — 1652, Michel Rancher, sieur de la Praudière.

Ribé. — 1673, Pierre Ribé, sieur du Pré.

Robin. — 1697, Louis Robin, sieur de l'Estang.

Robinière (*de la*). — 1673, Jean de la Robinière, écuyer, sieur de Givray.

Rochefoucauld (*de la*). — 1625, haut et puissant seigneur Louis de la Rochefoucauld, chevalier de l'Ordre, capitaine des Cent hommes d'Armes, seigneur de Neuilly-le-Noble. — 1630, Louis de la Rochefoucauld, seigneur de Neuilly-le-Brignon ou le Noble. — 1634, Angélique de la Rochefoucauld.

Roy (*le*). — 1774, Victor Le Roy, avocat au Parlement, procureur du Roi de police à Loches, seigneur de Chambon.

Ruisseaux (*des*). — 1666, des Ruisseaux.

Saint-Jean (*de*). — 1648, Hugues de Saint-Jean, écuyer, seigneur de Pointis et de la Turmelière. — 1666, Hugues de Saint-Jean. — 1671, M. de Pointis, demeurant au lieu et seigneurie de la Turmelière. — 1673, 1682, Hugues de Saint-Jean, écuyer, sieur de Pointy et de la Turmelière.

Salis. — 1675. Pierre Salis, sieur de la Gitonnière (Varennes).

Saulpié. — 1692, André Saulpié, sieur de la Noraye.

Sauvet (*de*). — 1693, Anne de Sauvet, sieur de la Hie ou Lie, paroisse de Vou.

Scarron. — 1663, Nicolas Scarron, écuyer, seigneur de Négron et de la Valinière.

Sinégur. — 1685, Adrien Sinégur, sieur de la Loge.

Soubise. — 1681, Henriette de Soubise, dame d'Epigny.

Taxis. — Taxis, écuyer, sieur des Humiaux.

Touches (*des*). — 1600, Philippe des Touches.

Trotalard. — 1648, Alexandre Trotalard, sieur des Touches.

Vaillant. — 1656, Louis Vaillant, sieur des Poteries. — 1670, Jean Vaillant, sieur du Rochon.

Val (*du*). — 1649, Magdelaine du Val. — 1655, Claude du Val. — 1657, Louis du Val. — 1657, Louis du Val, sieur du Vau, conseiller du Roi. — 1659, du Val, seigneur du Vau. — 1660, « honorable homme » : Jehan du Val. — 1663, Marie du Val. — 1666, 1674, Claude du Val.

Valinière (*de la*). — 1694, Magdeleine de la Valinière.

Vaulx-Martin (*de la*). — 1655, haut et puissant seigneur Messire Louis-Rogier de la Vaulx-Martin, chevalier, seigneur baron de Bagneux.

Vernier. — 1674, 1682, 1697, Nicolas Vernier, sieur des Places ou de la Plasse.

Violière (de la). — 1674, Marc-Antoine de la Violière, sieur de la Violière.

Vivier (du). — 1624, Martin du Vivyer, sieur de la Gruzillière.

Vonne (de). — 1638, François de Vonne, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ord^re^ de la Chambre, vicomte de Fontenay.

Voyer d'Argenson. — 1670, Pierre le Voyer d'Argenson, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Mouzay et y demeurant.

Surnoms. — 1619, Pierre Joubert, dit : « Gasteau ». — 1643, Louis Roy, dit « Brimborion ». — 1650, Mauvillain, dit « Talbot ». — 1652, Michel Couratin, dit : « Painpain », et aussi : « Monis ». — 1653, Jehan Taillandier, dit : « Limousin » ; François Floronnion, dit : « Cotillon ». — 1654, Couratin, dit : « Moni ». — 1657, Jean Boullanger, dit : « Sicot ». — 1665, Pierre Pinard, dit : « La Fontaine ». — 1662, Michel Champeaux, dit : « Grandin » ; Bizard, dit : « Patouille » ; Jean Toreau, dit : « Laroche ». — 1665, François Briel, dit : « Champagne ». — 1700 et suite, Lucas, dit : « Pochalet » ou « Ponchalet ».

CHAPITRE III

BOURGEOIS DE LIGUEIL

1621, René Bailly. — 1661, Michel Jahan. — 1679, 1681, Vincent Caillault. — 1697, Claude Clopin. — 1699, Joseph Bodin, Philippe Caillaux. — 1700, Michel Racoupeau. — 1702, Louis Delestang. — 1709, François Potier. — 1737, M. Bodin de la Joubardière, Louis Volivert. — 1738, Louis Benoist, René Martineau, de la Ménaudière, Chrétien. — 1741, Philippe Caillault. — 1743, Vincent Chrétien, François Cottel, Martin Descoux. — 1749, René Martineau, Louis Caillault, Chesnon de la Billotière. — 1780, Claude Dupuy.

CHAPITRE IV

FERMIERS GÉNÉRAUX DE MM. DE SAINT - MARTIN, FERMIERS DE LA BARONNIE ET DU DOYENNÉ DE LIGUEIL.

1631, fermier de MM. de Saint-Martin de Tours : Alex. Péan. — 1651, fermier de la Baronnie : Claude Aunazay. — 1656, fermier de la Baronnie : Pierre Gabellin. — 1657, fermier général de la Baronnie : Pierre Bonneau. — 1658, fermier de la Baronnie : Michel-Henri Gabotin. — 1666, Pierre Caillault, le jeune, sieur d'Allette. — 1670, 1672, 1673, fermier général de MM. du Chapitre de St-Martin de Tours : François Bouin, procureur à Ste-Maure. — 1673, fermier de la Baronnie de Ligueil : Jacques de la Cour, sieur des Marnières. — 1676, 1677, fermier général de la Baronnie de Ligueil : Franç. Bouin. — 1679, fermier de la Baronnie : Philippe Caillault, sieur de la Boisselière. — 1683, 1687, fermier du doyenné de Ligueil : Christophe Guéritault. — 1691, 1695, 1696, 1697, 1698, fermier du doyenné de Ligueil : Louis Pasquier. — 1698, fermier en partie de la Baronnie : Louis Pasquier, époux de Anne Couratin. — 1701, fermier genéral de la Baronnie de Ligueil : Joseph Bodin. — 1727, fermier général de la Baronnie de Ligueil : René Martineau. — 1731, fermier général de MM. de St-Martin : M. Jean Bodin, sieur de la Joubardière. — 1752, le 17 janvier, au baptême de Pierre-Guillaume Voyer, Antoine Voyer est dénommé : fermier de la Baronnie de Ligueil, son épouse était Anne Mamour. — 1775-89, Antoine Voyer, fermier général de Monseigneur de la Prunarède.

CHAPITRE V

ÉGLISE SAINT-MARTIN ET CHAPELLES, MONUMENTS, CLOCHES, PRINCIPAUX MANDEMENTS, COMPTES DE GESTION.

1594. — Eglise paroissiale de « Monsieur Saint-Martin ». Chapelle Saint-Jacques. En 1594, Jehan Godeffrin, curé de Saint-Martin, est dénommé « chappelin de la chapelle Saint-Jacques de la paroisse de Ligueil ».

1597. — « Jourd'huy, huitième jour de juin 1597, Maître Constant Collin a pris et appréhendé la possession réelle et actuelle des deux portions de Saint-Martin et Saint-Laurent, il a fait et commencé à faire état des enfants qui tiendront à estre baptizé en la forme et manière qui s'ensuit... »

1623. — *Acte de décès du curé Colin* : « Le 28 mars 1623, au soir, a décédé le dict sieur Colin, curé de ceste ville, a esté décédé de mort soudain ».

1644. — *Conversion d'une protestante. — Sa profession de foi.* « Moy Suzanne Gondoin, d'un cœur contrit en connaissance de cause devant la sainte Trinité et toute la court céleste et devant ceste compagnie qui m'a sert de témoins, que j'ay passé a devant aux hérétiques croyant plusieurs de leurs hérésies, principalement les suivantes : déniant la réalité du corps de Nostre-Seigneur Jésus-Christ au Sainct-Sacrement de l'autel ; n'admettant la moitié des bonnes œuvres, ni l'intercession des saincts et austres qui sont reniés dans la religion prétendue réformée. Mais maintenant que j'ay la grâce de Dieu, je may répand et may dédis ; je die estre absoute d'anasthématise. Librement, de ma franche volonté, sincère, j'ab-

jure toutes les hérésies sus-nommées et toutes autres de quelque nom, nasion, genre ou époque qu'elles soient, donne mon consentement un à tous les articles de la saincte Eglise catolique, apostolique et romaine et promet de tout mon cœur, proteste aincy ma bouche, désormais je garderai inviolablement ce mien serment la foy, que la susdite saincte Eglise catolique et romaine tient observée et usitée ; en foy de quoy, en faict le serment et jure sur les saincts évangiles aincy di ou moy ai di sur saincts évangiles in si fort et si sainct, fait ce vingt-huictième jour de décembre mil six cent quarante et quatre. Suzanne Gondoin. Pierre Archambault, curé, Dunrard, vicaire, Duvivier, juge et lieutenant de la Baronnie, Poictevin du Boidais, Martineau, Gautier et austres ont signé cette profession. »

1647. — *Conversion d'un protestant.* Le 28 avril, profession de foi catholique de Simon du Blanc, « rochelais de nation ».

De 1660 à 1663, Pierre du Vivyer, lieutenant de la Baronnie, licencié ès lois et prêtre, tient les registres des baptêmes et signe à la place du curé.

1671. — *La chapelle de Saint-Vaast* (1), dans laquelle on enterra nombre de personnes, était desservie à cette époque dans l'église Saint-Martin.

La chapelle Saint-Jacques de Ligueil, dont le prieur était en 1671 Pierre Paulmyer, étudiant en théologie, était desservie dans l'église Saint-Martin.

1675. — « Le 22e jour de mars mil six cent soixante-quinze, a été fait procès-verbal des réparations qu'il convient faire, tant dans la maison presbystériale que

(1) Saint Vaast ou Saint Vât (*Sanctus Vedastus*) était, croit-on, d'Aquitaine, il fut évêque de Toul ; saint Rémi le recommanda à Clovis qui l'avait emmené avec lui après Tolbiac. Saint Rémi le sacra évêque d'Arras (499). — Saint Vaast mourut en 539 ; il avait fondé dans son diocèse une abbaye qui prit le nom de Saint-Vaast d'Arras (Voir Dictionnaire de Moreri, et Dictionnaire de Trévoux).

dans la grange et maison proche Saint-Laurent dépendant de la cure Saint-Martin de Ligueil, par Me Salis, baillif de Ligueil, et Me Louis Auril, greffier de la Baronnie, ayant pour experts : Ridet, charpentier et couvreur, et Gentilhomme, maçon, demeurant, les dits experts, paroisse de Cussay ; et en se conformant aux ordonnances de M. le baillif de Ligueil en date du huitième mars dernier. *Signé :* Légier. »

« Le 22e jour de mars mil six cent soixante-quinze, Me Etienne Guérin, ci-devant greffier de la Baronnie de Ligueil, a porté dans l'audiance les titres concernant la cure de Ligueil, et, suivant l'inventaire par lui présenté, m'a délivré les papiers des baptêmes, mariages et enterrements et les titres cottez par lettres selon l'alphabet, dont je lui ai donné une décharge, signée de moy, dans l'audiance, sur le procès-verbal qui en a esté fait. Présents : Me François Benoist, fabricier, et austres et Me Henri Besnard, mon procureur et dans le dit inventaire. *Signé :* Auril, greffier. »

« Le dixième jour d'octobre mil six cent soixante-quinze, est mort en la communion de notre mère la Sainte-Eglise, Louis Bodin, Me Chirurgien, aagé de cinquante-huict ans, et après avoir reçu les sacrements a esté enterré dans l'église St-Martin Il a faict un testament par-devant Me Besnard, notaire royal à Tours, le deuzième de ce mois, par lequel il donne à perpétuité un escu de rente sur sa maison située en cette ville de Ligueil devant la Fontaine et dans laquelle il est décédé, à la charge de dire tous les ans une grande messe le jour de Saint-Louis, dans l'église de Ligueil et cinq autres messes basses les jours sus-cités et dénommés par son testament et à la cure St-Martin de Ligueil, ordre qu'il a ratifié par son dict testament, le don fait par son grand-père Bodin d'un écu de rente à la dite cure. *Signé :* Légier. »

1677. — Clerc de Me Pierre Paulmyer, prêtre, curé

de Varennes, y demeurant, intérimaire du vicariat de Ligueil : François Chrétien.

1681. — Fondation de dix livres approuvée par François Benoist, procureur et passé devant Clopin, notaire royal à Ligueil, par Jean Ondet laboureur, sa femme Henriette Boisgard, François Billy, maçon et autres pour 3 messes basses à l'intention des fondateurs, à dire les mercredi des Cendres, le Vendredi-Saint, le jour de la S^t^-Benoist, de l'Assomption, de la S^t^-Laurent et de la S^t^-Martin.

1686. — *Compte du vicaire Zacharie Poullet.* — « Le 22 septembre, je, Zacharie Poullet, prestre viquaire de la paroisse Saint-Martin de Ligueil, confesse avoir compté avecque M^r^ le curé et estre demeuré satisfait et donné acquit. *Signé :* Poullet. »

1687. — Le 28^e^ janvier mil six cent quatre-vingt-sept, M^r^ Pelletier a commencé à officier dans notre église et à exercer sa fonction. « J'ai soussigné, confesse avoir reçu de M^r^ le curé tout ce qui me doit depuis le vingt-six janvier mil six cent quatre-vingt-sept jusqu'à ce jour, et le tiens quitte de toutes les prétentions que je pourrais avoir contre lui. *Signé :* Pelletier. »

1688. — Le 4 avril 1688, M^r^ Martineau a commencé à faire les fonctions en qualité de vicaire, dans l'église paroissiale Saint-Martin de Ligueil.

1691. — Le 1^er^ jeudi du mois d'août 1691, fut célébrée dans l'église S^t^-Martin de Ligueil la 1^re^ messe votive au Saint-Sacrement.

1692 — « La fin du service de M^r^ Denain ». « Le 23^e^ jour d'août dernier, M^r^ Denain et moy avons fini notre marché de service de vicaire en cette paroisse de Ligueil, luy, étant occupé en la paroisse de Vou. *Signé :* Légier, curé. »

« J'ai fini à servir de vicaire le 22 avril, et il m'est dub jusqu'à ce jour, la rétribution des enterrements

grands et petits services. *Signé :* Denain, prêtre. »

1693. — « Le 10 mai 1693, j'ai transigé avec M. le curé de Ligueil, pour lui servir de vicaire en sa paroisse aux conditions portées par le dict acte du jour et an que dessus. *Signé :* Reyt, prêtre et vicaire de Ligueil. »

« Le 25 juin, j'ai baillé acquit de 4 livres 10 sols pour l'enterrement et service du petit enfant de Denis l'Archevêque, sans préjudice des sommes et de l'instance pendante en justice, pour me faire payer de l'enterrement du dit Larchevêque, par l'ordre du dit Larchevêque. *Signé :* Légier. »

1694. - En avril, mai, juin et juillet 1694, la cure de Ligueil étant vacante est desservie d'une façon intermittente par M. Pierre Bodin, prêtre de la ville, par Formy, curé de Trogues, par Janvier Fila, sous-prieur des Augustins de Paulmy, par F. P. Joubert et F. F. Maillard, religieux des Augustins de Paulmy ; à cette époque le prieur-curé de Paulmy était F. Bougrier.

En août et septembre, le curé Formy s'étant absenté, ses fonctions sont remplies par Baron, doyen des Roches.

1695. — A partir du 25 février, Formy, curé de Trogues, est chargé du soin de l'église paroissiale Saint-Martin de Ligueil, comme commis par M^rs^ les grands vicaires de Tours; le 10 août, Formy est installé curé de Ligueil.

Le 10 janvier, à l'enterrement de Pierre Allouard, M^e^ Estienne Fournier (Augustin) célèbre dans l'église « un service à 3 leçons ».

1698. — *Baptêmes de cloches.* — « L'année 1698, au mois de novembre et décembre j'ai fait les bénédictions des deux de nos cloches les plus petites, dont l'une a été nommée Antoine et l'autre Marie. A la bénédiction de celle qui est nommée Antoine, ont assisté

en la place de Me Antoine de Magny, seigneur et baron de Ligueil, destiné pour le parrain, et ont fait cette fonction, M. Louis Pasquier, fermier de la Baronnie de Ligueil, et Anne Couratin, son épouse, et ont, en foi de ce signé ces présentes, ce 23 décembre 1698, avec nous munys de la permission de Mons. l'Archevêque de Tours pour faire la bénédiction et de celle de M. son vicaire général. »

1722. — « Le 28 octobre, fut bénite la grosse cloche; à cette bénédiction assistaient : l'abbé de Vauquelin, chanoine de Ste-Opportune de Paris comme procureur spécial de Monseigneur l'Archevêque de Tours, François de Camilly; M. d'Epigny-Grandchamp-Fontenailles; Formy, curé; Tessier, vicaire ; Boutet, prêtre; Glaumain; René Pierres-Fontenailles. La cloche fut appelée Martin-Antoinette. »

Martin-Antoinette existe encore dans le clocher de Ligueil. Elle est actuellement la moyenne cloche (Les deux autres cloches furent baptisées le 31 mars 1867).

1° *Inscriptions de Martin-Antoinette.* — Au mois d'octobre [1722], j'ay été nommée Martin-Antoinette par Révérend Père en Dieu, Mgr Blouet de Camilly, archevêque de Tours, doyen de la noble et insigne église royale de St-Martin du dit Tours, seigneur baron de cette ville, et par dame Antoinette-Marguerite Cottereau de Grandchamps, épouse de Messire René de Pierre, chevalier, seigneur de Fontenailles, Epigny, Le Boucher et austres lieux, et bénite par M. François Formi, curé de cette ville, en présence de M. Texier, vicaire, Me Sourdeau, chapelain de Notre-Dame-des-Anges, M. Paulmier, juge lieutenant de cette ville, M. Boutet, procureur de Cour, Me Chrétien, notaire royal, MM. du chapitre de St-Martin, Messire Bodin, sieur de la Joubardière, leur receveur en cette baronnie » ; *et plus bas*

on lit : « Sieur Chesnon des Pommardières, employé dans les fermes de Sa Majesté ».

2° *Nom des Fondeurs :* « F. Le Roy et C. Iolly m'ont fait. »

3° *Descriptions* : Sur le haut de la robe de Martin-Antoinette, il y a une ceinture de festons. Au-dessus de l'inscription baptismale, on voit seize feuilles d'acanthe posées deux à deux.

Un côté porte l'écusson du parrain M. François Blouet de Camilly : « *D'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules, chargé d'un cœur d'or, accosté de deux croissants d'argent* ». (Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. VI, p 201.)

Au côté adverse, se trouve un écusson sur lequel on voit :

1° La croix pattée et alaissée de gueules ;
2° Un ours issant tenant une pierre en une de ses pattes.

Ces données permettent de reconnaître la reproduction du blason de René de Pierres (chevalier, seigneur de Fontenailles, Epigny, le Boucher et autres lieux), époux de la marraine, dame Antoinette-Marguerite Cottereau de Grandchamps, lequel blason des de Pierres est : « *D'or à la croix pattée et alaissée de gueules.* Cimier. *Un ours issant tenant une pierre en une de ses pattes et ces mots : ours lance-pierre.* Devise : *Pour soutenir loyauté* ». (Carré de Busserolle, *Armorial de la Touraine.*)

Dans le sens opposé, en relief, on peut remarquer à droite la Vierge tenant l'Enfant Jésus, à gauche le Christ sur la Croix.

4° *Documents se rapportant à cette cloche.* — *a*) Abbé Baranger, *Histoire de la petite ville de Ligueil*, p. 150; cf. p. 201 et 202 pour les autres cloches Ligueil.

b) Besnard du Château. *Notice historique sur la ville de Ligueil*, édition de 1878, p. 31, Besnard s'exprime ainsi : « *en octobre 1722, on fonde à Ligueil une cloche qui sonne encore.....* »

c) Jacques Rougé, dans la *Revue du Berry*, année 1907, *Ligueil pendant la Révolution*, novembre 1793, mai 1796, mai 1797.

1734. — *Mandement* de Monseigneur de Rastignac, archevêque de Tours, portant suppression des fêtes des saints Mathieu, Jacques le Majeur, Laurent, Barthélemy, Louis, Michel, Thomas et Simon.

1755. — *Bénédiction de « la moyenne cloche »*. Nommée Barbe, elle fut bénite par Messire Gabriel de Benoist de la Prunarède, doyen de S^{t}-Martin de Tours, seigneur baron de Ligueil, vicaire général de Monseigneur de Fleury, archevêque de Tours ; elle eut pour parrain le dit seigneur de la Prunarède, et pour marraine Madame Anne-Marguerite d'Harambure, épouse de Messire René-Antoine Piers de Fontenailles, seigneur d'Epigny. « Mon dit seigneur de la Prunarède a été assisté dans cette cérémonie de Messieurs Jean-Aug. Quantin, curé de cette paroisse, Froger, curé de Saint-Senoch et doyen rural de ce doyenné, Plisson, curé de Varennes, Lebrun, curé de Cussay, Voupnil, chanoine du Grand-Pressigny, Louis Baudouin, vicaire de Ligueil. Un enfant, né le 29 juillet 1755, eut les mêmes parrains que la cloche, ce fut la petite fille du sieur Goubeau, marchand à Ligueil et fabricier. Monseigneur de la Prunarède fit cadeau à l'église d'une belle chasuble violette.

1767. — Institution de la fête du Saint-Cœur de Jésus à Ligueil, elle eut lieu le 28 juin ; ce fut Monseigneur de Fleury, archevêque de Tours, qui l'institua en Touraine.

1771. — *Mandement* de l'archevêque de Tours,

Monseigneur de Conzié, autorisant l'usage d'aliments gras du deuxième dimanche de Carême au jeudi qui précédera le dimanche de la Passion, ainsi que les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine.

1777. — Au mois de mars 1777, mandement du même archevêque portant défense de faire aucune procession au-delà de la limite des paroisses et même au-delà de l'enceinte des villes.

A Pâques, une permission particulière du dit seigneur fut donnée de faire, selon l'usage, les deux processions seulement du dimanche de Quasimodo et du vœu du Roy, le jour de l'Assomption, après vespres.

1780. — Les bancs de fabrique furent faits en septembre 1780 par René Boutet, maître menuisier.

1781. — En 1781, après Pâques, on a haussé le chœur d'une marche. (Voir l'étude *Ligueil à la fin de l'Ancien régime*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. XV)

1784. — Le 26 novembre 1784, on a commencé à se servir, dans l'église de Ligueil, du nouveau bréviaire et du livre de chants à l'usage du diocèse de Tours.

Sacristains de l'église paroissiale de Ligueil. — 1634, 1638, 1644, 1654, 1666, Michel du Vivyer. — 1672, Michel Valentin. — 1673, 1675, 1677, Michel du Vivyer. — 1692, Michel Bordier. — 1694, 1695, Michel Borée. — 1471, Pierre Semion.

CHAPITRE VI

CURÉS, VICAIRES, DOYENS RURAUX

Curés. — 1589 à 1598, Godeffrin (signe à partir de juin 1589). — 1598, à 1623, Colin (1) (décédé le 23 mars 1623) (en 1597 et 1598 Colin est intérimaire, il signe seul à partir de février 1598). — 1623 à 1670, Pierre Archambault (2) (en 1626, intérim de Forget). — 1670 à 1671, François Fleuriau. — 1671 à 1695, Légier (M. Légier, curé de la ville de l'Isle Bouchard prétendant à la cure en 1671). — 1695 (25 février) à 1725, Formy. — 1727 à 1760, Quantin. — 1760 à 1770, Hallouis. — 6 mai 1770 au 25 septembre même année, Praticon. — 1770 jusqu'après la Révolution, Clou.

Vicaires. — 1585-1589, Christophe. — 1589-1597, Coulon. — 1597-1601, Gallan. — 1601-1604, Son (intérim de Mignon en 1601). — 1604-1613, Mouréau. — 1613-1623, Joubert. — 1623 (30 août)-1626 (26 janvier), Forget — 1626-1659, Dunrard (en 1626, intérim de Emery ; en 1628, Briel, intérimaire). — 1661-1670, Moriau. — 1670-1671, Jacques Bardin. — 1671-1681, Bauldrée ou Gauldrier (Paulmyer, curé desservant de Varennes, fit l'intérim de vicaire de Ligueil en 1675, à partir d'avril). — 1681-1683, Hernault. — 1684-1686, Zacharie Poullet. — 1687, Pelletier. — 1688-1689, Martineau. — 1689 (avril)-1693

(1) En 1604, le prédécesseur de Colin, Godeffrin, qui, sans doute après avoir résilié ses fonctions de curé titulaire de la paroisse de Monsieur Saint-Martin de Ligueil, « demeurait en ceste ville », signe encore quelques actes.

(2) En 1642, le curé Archambault s'intitule : « curé de l'église paroissiale Saint-Martin de Ligueil et de Nostre-Dame-des-Anges » ou Archambault, curé de l'église de « Monsieur Saint-Martin ».

(août), Denain. — 1693-1694, Jean Reyh (Martin en décembre 1694). — 1695-1698, Guyet. — 1698 (novembre)-1699 (septembre), Veneau. — 1699 (septembre)-1710 (mai), Hourdeau (intérimaires en 1704, Denain (3 mois) et Martineau). — 1710 (mai) - 1712 (mai), de Villeprouaire. — 1712 (mai) - 1713 (août), Quantin. — 1713 (août) - 1715, Gaudin. — 1715-1717, Fleury. — 1717, Fleury et Gouttière. — 1718 - 1719, Gouttière et Boutet. — 1720, Boutet (J.). — 1721-1723, Tessier. — 1724-1725, Quantin et Tessier. — 1726, Champigny, J. Paris. — 1727, Paris et Brun. — 1728, Brun et Pousset. — 1729, Delangelard. — 1730-1732, Mangonneau. — 1732-1733, Blanchet. — 1734, Blanchet et Veneau. — 1735-1737, Veneau. — 1738-1740, Paulmyer. — 1741, pas de vicaire. — 1742-1744, Négris. — 1745-1748 (excl.), Benoist de la Chillerie. — 1748-1749, Eriau. — 1750-1760, Baudoin et Ernault. — 1761, Baudoin. — 1762, Caillault et Cornet. — 1763-1768, Caillault. — 1769, Lacoua et Caillault. — 1770, Lacoua. — 1771, Lacoua et Vénier. — 1772, Borée et de Rolandis. — 1774, de Rolandis et Falaise. — 1775-1785, Falaise. — 1786-1789, Petitbos. — 1789, Vidard.

Doyens ruraux. — 1761, Froger, curé de Saint-Senoch et doyen rural du doyenné de Ligueil. — 1770, Hallouis, doyen rural de Ligueil, curé de Ligueil. — 1776, Clou, curé de cette paroisse et doyen rural du district.

CHAPITRE VII

PRINCIPAUX BAPTÊMES

1594. — Le 13e jour de mars, fut baptisé Jehan Salmon, fils de François Salmon. Parrain : Jacques Martin, sergent de la baronnie de Ligueil. Le baptême fut accompli par Messire Jehan Godeffrin, chappelain de la chapelle Saint-Jacques de Ligueil.

1609. — Le 28 juillet, fut baptisé, en l'église de Ligueil, Estienne, fils de Estienne Sibilleau, archer des Gardes du Corps du Roy. Parrain : Jacques Sibilleau. Marraine : Madeleine de la Gauderie.

1612. — Le 2 septembre, fut baptisée Marguerite, fille de « noble homme » René d'Espigny et de damoiselle Marguerite du Billard. Parrain : Jehan Grellet, escuyer, page de Messire du Maine. Marraine : Jehanne Guénant.

1612. — Le 13 décembre, baptême de Estienne Nobilleau, fils de Estienne Nobilleau, archer des Gardes du Corps du Roy.

1618. — Le 13 mars, fut baptisé, en l'église Saint-Martin, Anthoine, fils de Pierre, sieur d'Epigny, et de demoiselle Marguerite du Billard. Parrain : Antoine du Billard, sieur du Bouchet (à Abilly). Marraine : Magdelaine de Guenant.

1619. — Le 2 octobre, fut baptisé, en l'église Saint-Martin, Etienne, fils de Antoine Gallicher, sergent royal, et de Marie Georgis. Marraine : Anne Georgis. Parrain : Estienne Georgis, procureur au Chastelet de Paris.

Le 1er décembre, fut baptisée, en l'église Saint-Martin, Louise, fille de Georges de Bez. Parrain : Antoine du Vivier. Marraine : Jeanne Benoist.

1622. — Le 31 janvier, en l'église Saint-Martin de Ligueil, eut lieu le baptême de Jacques, fils de « noble homme René Demons, écuyer, sieur Dupigny ». Parrain : « noble homme » Jacques de Marolles, escuier. Marraine : Damoiselle Marguerite Morin, femme de « noble homme » M. de la Roche-Bartiau.

Le 10 février, fut baptisé en l'église Saint-Martin Th., fils de Th. Bertonniau, maistre apothicaire de cette paroisse de Ligueil, et de Isabeau Bonniau. Parrain : Théodore Bretonniau, docteur en médecine de la paroisse Saint-Laurent de Beaulieu-lès-Loches. Marraine : Marie Auron, femme de Guillaume Gervais, avocat.

1623. — Acte de baptême écrit en latin de Jeanne Georgis. Le 1er jour des nones de février, fut baptisée « Joanna, filia de Georgis, in curia Parisiensi advocatus et in urbe Logolii ». Parrain : Anne Guymier (de Ligueil). Marraine : Joanna Rouxel, « de parochia de Capella Alba » (La Chapelle-Blanche).

1625. — Le 3 avril, fut baptisée Claude, fille de Jacques de Marolles, écuyer, sieur de la Grenoisière, et de Claude Gervais. Parrain : François de Marolles, sieur de la Varanne. Marraine : Denise Brossier, femme de Louis Gervais, sieur des Mœurs, avocat au Parlement et juge de la baronnie de Ligueil.

1637. — Le 23 février, baptême en l'église Saint-Martin de Henri Bretonneau, fils de Théodore Bretonneau, maître apothicaire. Parrain : Jehan d'Astier (de Loches). Marraine : René Mocquet.

Le 26 juillet, baptême de François du Vivier, fils de Claude du Vivyer, procureur, juge au siège présidial de Tours. Parrain : Pierre du Vivyer, avocat en Parlement. Marraine : Jehanne du Vivyer.

1647. — Le 3 octobre, baptême en l'église Saint-Martin de Théodore, fils de Théodore Bretonneau et de Renée de Betz. Parrain : Louis de Betz, sieur des Granges. Marraine : Magdelaine du Val.

1651. — Le 9 mai, fut baptisé, en l'église Saint-Martin, René, fils de René de Betz. écuyer, sieur des Brosses, et de demoiselle Anne Poitevin. Parrain : René Besnard, notaire royal. Marraine : Antoinette Montrot.

1655. — Le 17 novembre, a été baptisé, en l'église Saint-Martin de Ligueil, Anthoine-Louis. fils de Jacques Cornet, maître de la poste de Ligueil, et de Catherine Bâtard. Il était né le 25 octobre « antan ». Parrain : « Haut et puissant seigneur » Messire Louis Rogier de la Vaux-Martin, chevalier, seigneur-baron de Bagneux. Marraine : Marie de La Hillière, fille de haut et puissant seigneur deffunct Messire Jehan-Gabriel de La Hillière, chevalier, seigneur de Grillement, major au régiment des Gardes, gouverneur de la ville et château de Loches.

1657. — Le 10 octobre, fut baptisé, en l'église Saint-Martin, Antoine Georgis, fils de Ant. Georgis, bailli de Ligueil, et de Claude du Val. Parrain : Henri-Marie de Laval, comte de Loué, doyen de l'église Saint-Martin de Tours, seigneur-baron de Ligueil. Marraine : Madeleine du Val.

1660. — Le 10 octobre, eut lieu, en l'église Saint-Martin, le baptême de Françoise, fille de Anthoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny, chevau-léger de la Garde du Roy, et de damoiselle Henriette de Foucher, son épouse. Parrain : Eustache de Moléon, écuyer, seigneur de la Roche Marraine : Françoise de Montbel, femme de M[r] de la Pierre.

1662. — Le 17 octobre, a été baptisé, dans l'église Saint-Martin de Ligueil, Anthoine, fils d'Anthoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny, et de Henriette de Foucher. Parrain : Robert d'Epigny, écuyer, sieur de la Jasnière. Marraine : Marie de Mons, fille de Monsieur de la Pierre.

1664. — Le 27 avril, baptême de Anthoine, fils de

Anthoine Georgis, sieur des Landes, avocat en Parlement, élu de l'élection de Loches, bailli de la baronnie de Ligueil, et de Claude du Val. Parrain : Sébastien Baurin, chanoine prébendé de l'église Saint-Martin de Tours. Marraine : Henriette de Foucher.

1665. — Le 7 juillet, fut baptisé, en l'église Saint-Martin de Ligueil, Joachim, fils de Antoine Pierre, écuyer, sieur d'Epigny. Parrain : Etienne Chaussy. Marraine : Marie Babou.

Le 28 novembre, en l'église Saint-Martin, baptême de Marie, fille d'Antoine Georgis, conseiller du Roi, bailli et juge ordinaire de la baronnie, et de damoiselle Claude du Val. Parrain : Pierre Caillaud, sieur d'Allette, fermier général de la Baronnie. Marraine : Marie Bretonneau.

1666. — Le 12 juillet, a été baptisé, dans l'église Saint-Martin de Ligueil, François, fils de François Clopin, notaire royal, et de Marguerite de La Reinie. Parrain : Henri Bouin, notaire procureur. Marraine : dame Marguerite Caillault.

Le 13 décembre, a été baptisé (église Saint-Martin) René, fils de Antoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny, et de damoiselle Henriette de Foucher. Parrain : Joachin de Moléon, écuyer, seigneur de la Roche-Hamelon. Marraine : demoiselle de Charnizay.

1666. — Le 6 décembre, a été baptisé, en l'église Saint-Martin, Pierre, fils de Pierre Caillault (le jeune), fermier de la baronnie, et de Marie Bonneau. Parrain : Philippe Guier, sieur de la Gravière, bailli de la garde-robe de Monseigneur le duc d'Orléans, porte-tunique du Roy.

1669. — Baptême de Jacques, fils de Jacques Le Royer, avocat au siège royal de Loches, et de Marie Caillault. Parrain : Jacques Le Royer. Marraine : Anne Thion, femme de Pierre Caillault, sieur d'Alette.

Le 9 mars, baptême de Joachim (2e du même nom), fils de défunt Antoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny et autres lieux, et damoiselle Henriette de Foucher. Parrain : Charles de Mauléon, prieur de Saint-Pierre de Balesme. Marraine : demoiselle Françoise Pierre, femme de M. Joachim de Mauléon.

Le 16 novembre, a été baptisée Henriette, fille de défunt Antoine Pierre, seigneur d'Epigny, et de Henriette de Foucher. Parrain : Louis Bodin, chirurgien-apothicaire. Marraine : Anne Gervais, femme de M. le bailli Claude Salis.

1670. — Le 3 juillet, a été baptisé en l'église Saint-Martin, parle vicaire Boisdin, Pierre, fils de Me Claude Salis, avocat en Parlement et bailli de la baronnie de Ligueil, et de damoiselle Anne Gervais. Parrain : Messire Le Voyer d'Argenson, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Moussay et y demeurant.

1673. — Le 10 mai. baptême en péril de mort de Henri de Belet, fils de Henri de Belet, écuyer, sieur des Brosses, et de Elisabeth Guimier, par Denise Motrot, sage-femme ordinaire. Parrain : François Bouin, fermier général de MM. de Saint-Martin. Marraine : Jeanne Guymier.

1674. — Baptême de Henriette, fille de Claude Salis. Marraine : Henriette de Fouchier, dame d'Epigny. Parrain : Jean-Christophe de Quinemont, chevalier, seigneur de Varennes (5 mai).

1675. — Le 19 juillet, baptême en l'église Saint-Martin de Claude-Pierre, fils de Claude Salis, avocat en Parlement, bailli de la baronnie de Ligueil, et de damoiselle Anne Gervais, son épouse. Parrain : Pierre Salis, sieur de la Gittonnière, paroisse de Varennes. Marraine : damoiselle Marie de Marolles, de la paroisse de Saint-Senoch.

Le 8 octobre, baptême de Marie-Louise, fille de défunt Louis Bretonneau, sieur de la Bissonaye, et de

damoiselle Marguerite Gervaise, estant née en la paroisse Saint-Paterne de la ville de Vannes en Bretagne, le 14 avril 1671. Parrain : Jean Christophe de Quinemont, chevalier, seigneur de Varennes. Marraine : Marie-Louise Paloté, femme de Louis Gervais, conseiller et avocat du Roi au bureau des finances de la Généralité de Soissons.

1676. — Le 31 juin, baptême de Christophe-Claude, fils de Pierre Martineau, notaire royal, et de Louise Gaingnepain. Parrain : Jean-Christophe de Quinemont, chevalier. Marraine : Claude Georgis.

1677. — Le 27 mai, baptême dans l'église Saint-Martin de Anne-Marguerite, fille de Messire Luc-Etienne Gaultier, sieur de la Ferrière, conseiller du Roi, et président au grenier à sel de Loches, et de Marguerite Bretonneau. Parrain : Pierre Bretonneau. Marraine : Anne Guesbin.

Le 27 août, baptême de Catherine-Françoise, fille de M. François Bouin, procureur et fermier général de Messieurs du chapitre Saint-Martin de Tours, et dame Jeanne de La Lande. Parrain : Nicolas Malveau, clerc. Marraine : Anne Bodin.

1681. — Le 23 de mai, a été baptisé Claude, fils de M. Claude Salis, bailli et juge ordinaire de cette baronnie, et de demoiselle Anne Gervais. Parrain : Antoine Piers, écuyer, sieur d'Epigny.

1683. — Baptême de Marie-Anne, fille de M. Alexis Norays, maître chirurgien, et de Marie Maugis. Parrain : Ant. Pierre, écuyer, sieur d'Epigny. Marraine : Marie-Anne Demons, de Cussay.

Baptême (église Saint-Martin), le 25 juillet, de Charles Salis, fils de Claude et de Anne Dupuy. Parrain : Henri, écuyer, sieur du Puy (à Chaumussay), Marraine : Anne Salis, fille de Salis, bailli de Ligueil.

1685. — Le 5 novembre, baptême de Marguerite, fille de Luc-Etienne Gaultier, sieur de la Ferrière,

lieutenant de l'élection et grenier à sel de Loches, et de damoiselle Bretonneau. Parrain : F. Benoist. Marraine : Anne Dupuy. Marguerite Gaultier de la Ferrière a été ondoyée par la dame Catroux, sage-femme ordinaire, « à cause du péril où elle se trouvoit en naissant ».

1687. — Le 23 janvier, baptême de Marie-Louise Salis, fille de défunt Claude Salis, bailli de la baronnie, et de damoiselle Anne Dupuy. Parrain : Jean Dupont, avocat au Parlement, bailli et juge ordinaire de cette baronnie. Marraine : Marie-Louise Bretonneau.

1697. — Le 9 octobre, baptême de Marie Pierres d'Epigny, déjà ondoyée dans la maison de Messire Antoine Pierre d'Epigny, le 9 de ce mois, par M. Alexis Norays, maître chirurgien. Elle était fille de Antoine Pierre d'Epigny et dè Praxède-Floris-Domitile Coutel. Parrain : Jean Bardou, de Ligueil : Marraine : Charlotte de La Vaulx, de Cussay.

Le 25 novembre, baptême de Blaise, fils de Blaise-Louis de Tripsé, docteur en médecine, et de Claude Maréchal. Parrain : Blaise Roy, bourgeois de Loches. Marraine : Elisabeth Maugis, de Ligueil. L'enfant baptisé, Blaise de Tripsé, était né dans la paroisse de Ligueil, au Petit-Mareuil. (Les de Tripsé étaient en effet seigneurs de Fosse-Courtoise, à Loches et du Petit-Mareuil, par leur alliance avec les Maréchal.)

1699. — Le 7 février, baptême de Louis, enfant de Philippe Caillaux, bourgeois, et de Françoise Barlestin. Parrain : L. Barbotin, bourgeois de la ville de Tours. Marraine : Marie Renaudot, femme de M. Jacques Barbotin, bourgeois, capitaine de milice du fort Saint-Pierre de l'Ile de la Martinique.

Le 29 mai a été baptisée par nous curé, Marguerite, fille née aujourd'hui d'une femme nommée Marie Tessereau, laquelle a déclaré, selon que nous l'a rap-

porté la sage-femme, Louise Catroux, femme de Noël Bodichon, « que la dite fille n'est pas de son mari dernier... et qu'elle était grosse quand ils se sont épousés, qu'elle est du premier mari décédé peu avant le second mariage, lequel se nommait Claude Moreau, marchand ».

1700. — Le 18 janvier, baptême d'Ant. Piers, fils d'Ant. Piers, écuyer, seigneur d'Epigny. Le parrain du châtelain fut François Mesnard, laboureur, la marraine Elisabeth Ridé, domestique.

1701. — Baptême de Pierre Bodin, fils de Joseph Bodin, fermier général de la baronnie, et de Louise Bartonneau (1).

1705. — Le 14 janvier, baptême de Renée-Charlotte Guérin, fille de M. Guérin, procureur de la ville. Parrain : Messire Charles de Boistenant, écuyer, seigneur du Verger-de-Vou. Marraine : Renée-Ursule de la Rochefoucault-Neuilly (Neuilly-le-Noble).

Le 14 juin, baptême de Louis Mocquet, fils de Louis Mocquet, maître chirurgien. Parrain : Jean Dupont, président au grenier à sel de la Haye, seigneur de la Roche-d'Enchailles. Marraine : Marie-Louise Bertonneau, femme de J. Bodin, seigneur de la Joubardière.

1717. — Le 11 avril, baptême de Joseph-Pascal Piers d'Epigny, fils de Messire René Pierre, écuyer, chevalier, seigneur du Palais, Epigny et autres lieux, et de Antoinette Cottereau de Grandchamp. Parrain : Joseph-Pascal Cottereau de Grandchamp, seigneur de la Tour-d'Oiray, Anché, le Bournais, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis. Marraine : Renée-Clotilde de Fontenailles.

1718. — Le 7 septembre, baptême de Marie-Marthe de La Jaille, de Cussay, fille de Messire J. de La

(1) Pour les Bartonneau ou Bretonneau, voir l'excellent ouvrage de M. le docteur L. Dubreuil-Chambardel (Tours, Péricat).

Jaille, écuyer, seigneur de Marcilly, et de dame Marie-Marthe de Mons, de la paroisse de Cussay. Parrain : Joseph-François de Berland de la Louère. Marraine : Marie de Marrans de Lodestris.

1735. — Le 22 mai, baptême d'un bâtard, fils naturel de Christophe Bouilly, employé de la gabelle à La Haye. (Ce Christophe Bouilly ne serait-il pas l'un des ancêtres de l'auteur de *Fanchon la vielleuse* ?)

1754. — Le 11 février, baptême de Anne-Henriette, fille de René-Ant. Pierres de Fontenailles, chevalier, seigneur d'Epigny, et dame Marguerite d'Harambure, sa légitime épouse. Parrain : Samuel d'Harambure, seigneur de la Roche-Aguet, capitaine de dragons et gouverneur de la ville de Poitiers. Marraine : Henriette Cottereau de Grandchamp, épouse de Antoine Maussabré, chevalier, seigneur de Bussières.

CHAPITRE VIII

PRINCIPAUX MARIAGES

1643. — Le 12 avril, mariage en l'église Saint-Martin de Claude Benoist avec Anne Sauvage, fille de Mr Nicolas Sauvage, procureur du Roi à Loches.

1644. — Le 23 novembre, « mariage de l'honorable homme » Théodore Brethonniau, maître chirurgien-apothicaire, avec « honorable fille » dame Renée de Betz, fille de deffunct Elie de Betz, sieur du Puy-Besnard.

1648. — Le 9 novembre, le curé Archambault délivre le certificat des bans du mariage de Henri de Betz, écuyer, et de Anne Poitevin, fille de noble Henri Poitevin, sieur du Boisdais à Abilly.

1649. — Le 7 février, publication des bans de Pierre Bretonniau, docteur en médecine, pour aller épouser Catherine Langlois, de la paroisse Saint-Denis d'Amboise.

1651. — Le 14 novembre, mariage dans l'église Saint-Martin de Ligueil de Louis Bretonniau, maître apothicaire-chirurgien, fils de honorable Théodore Bretoniau, aussi maître apothiquaire et chirurgien, avec honorable Marguerite, fille de M. Louis Gervais, sieur de la Huet, et dame Marguerite Chassepoux.

1652. — Le 9 août, mariage de Henri Bonniau, apothicaire, et de Marie de Betz.

1655. — Le 3 juin, certificats de bans de mariage de Antoine Georgis, conseiller du Roi et de l'élection de Loches, bailly, juge de la baronnie de Ligueil.

1663. — Le 4 avril, dans l'église de Monsieur Saint-Martin de Ligueil ont été espousés Messire Nicolas Scarron, chevalier, seigneur de Rosnay, de la paroisse

de Négron, et damoiselle Marie du Val, fille de deffunt Louis du Val, sieur du Vaux, commissaire ordinaire des présidiaux de Tours.

Le 15 mai, mariage de René Bonneau et de Marguerite Bretonniau.

1671. — Le 4 novembre, publication des bans du mariage de M. Louis Mocquet, apothicaire et chirurgien, fils de deffunt Mr Mathieu Mocquet, procureur en cette baronnie, avec Anne Benoist, fille de deffunt M. Philippe Benoist.

1672. — Le 2 juillet, mariage dans l'église Saint-Martin de Ligueil de René Debelest, écuyer, sieur des Brosses, fils de deffunt René Debelest, avec Elisabeth Guymier.

1673. — Bans publiés en l'église Saint-Martin de Ligueil, mariage célébré en l'église Saint-Symphorien de « Cyran ». Le 18 janvier, furent publiés les bans du mariage de Jean de la Robinière, écuyer, sieur de Givray, de la paroisse de Saint-René de Vou, avec Catherine de Marguottes, veuve de François Adumant, écuyer, sieur du Mortray, de la paroisse de Ligueil. Témoins : Hugues de Saint-Jean, écuyer, sieur de Pointy, de la Turmelière ; Anne de Sauvet, écuyer, sieur de la Hie ou Lie (paroisse de Vou) ; Gatien Assailly, praticien, demeurant à Ciran ; Louis de Bonnard.

1674. — Publication des bans du mariage de Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des Ajoncs, avec Claude du Val. Ce mariage fut célébré, dans la chambre du dit sieur des Ajoncs. A cause de sa maladie, il n'a pu être transporté dans l'église Saint-Martin de Ligueil. Le mariage eut lieu en présence du vicaire de l'église paroissiale Saint-Martin Gauldrier, du bailli Claude Salis et de dame Marthe de Madaillan, femme de M. Marc-Antoine de La Violière, sieur de la Violière (27 novembre).

1676. — Le 26 août, mariage dans l'église Saint-

Martin de Luc-Ollivier Gaultier, advocat en Parlement, fils de deffunct M. Etienne Gaultier, sieur de La Ferrière, huissier de deffuncte Madame la duchesse douairière d'Orléans, avec Louise-Marguerite Bretonneau fille de deffunct Mr Louis Bretonneau, sieur de la Bissonnaye. Témoins : Louis Marolles, escuyer ; Christophe de Quinemont, seigneur de Varennes ; Claude Salis, bailli de Ligueil.

1677.— Le 20 février, publication des bans du mariage de Messire Emmanuel de Mons, escuyer, seigneur de Vaubrault, fils de deffunct Messire Antoine, chevalier, seigneur de la Pierre, et de damoiselle Françoise de Montblot, pour aller épouser dame Henriette de Fouschier, veuve de Messire Antoine Pierre, chevalier, seigneur d'Epigny.

1679. — Le 31 janvier, mariage de Vincent Caillaut et de Anne Bretonneau. Témoins : Pierre du Vivyer, prêtre, lieutenant de la baronnie de Ligueil ; Franç. Benoist, procureur ; Louis Guéritault, notaire ; Franç. Clopin, notaire royal ; Henri Dathier, archer de la maréchaussée de Loches.

Le 18 janvier, mariage d'Alexis Norays, maître chirurgien et apothicaire, fils de deffunct François Norays, maître apothicaire, avec Marie Maugis, fille de Pierre Maugis. Principaux témoins : Louis Norays, prêtre, curé de Cussay ; Henri Norays, maître apothicaire à Preuilly ; François Texier.

1681. — Certificat donné pour le mariage à la Chapelle-Blanche de Jacques Bretonneau.

1682. — Certificat des bans du futur mariage de Claude Salis, avocat au Parlement et bailli de la baronnie de Ligueil, veuf de damoiselle Anne Gervais, pour aller épouser Anne Dupuy, fille de défunt Charles Dupuy, écuyer, et de damoiselle Suzanne de Mausson, de la paroisse de Chaumussay.

1684. — Mariage de Louis Mocquet, maître apothi-

caire et chirurgien, et de Marie Cornet, fille de Jacques Cornet, maître postier. Témoin : François Bruneau, chirurgien, demeurant à Beaulieu.

1686. — Le 28 juillet, publication de bans du mariage de Henri de Betz, écuyer, sieur des Brosses, veuf de Elisabeth Guymier, avec Madeleine de Mons, fille de défunt Claude de Mons, écuyer, sieur du Pain, et de Marguerite des Boussay (ce mariage eut lieu à Cussay).

1687. — Certificat de bans du mariage de René de Betz, écuyer, sieur des Brosses et de Puy-Besnard, écuyer, pour aller épouser Françoise, fille de Le Vaillant, écuyer, sieur de Chauvernay.

Publication d'un ban de mariage « faict ce jour, 7 octobre 1687, au profond de la messe paroissiale, à M. Jean Dupont, bailli de cette ville, fils de M. François Dupont, greffier au siège royal de Loches, et de damoiselle Anne de Mons », fille de Christophe de Mons, écuyer.

Le 18 octobre, mariage de Louis Auril, greffier de la baronnie de Ligueil, avec Marie Guéritault, fille de Christophe Guéritault, fermier général de la baronnie, et de Marguerite Gagnepain. A cet acte de mariage, on trouve entr'autres, la signature de Couratin, sergent de la baronnie, de Michel Borée, sacristain, et de François Bonneau, sieur de Reusnière.

Le 15 novembre, mariage de Henri Bonneau, maître chirurgien, fils de défunt M. Henri Bonneau, aussi maître chirurgien et apothicaire, et de Antoinette Mocquet, avec Elisabeth Maugis, fille de Pierre Maugis, marchand.

1691. — Le 18 août, mariage de Joseph Bodin, sieur de la Joubardière, fils de défunt Louis Bodin, maître apothicaire, avec Marie-Louise Bretonneau, fille de défunt Louis Bretonneau, sieur de la Bissonnais.

1692. — Publication des bans du mariage entre M. René Pierre, seigneur de Fontenailles, fils de défunt Antoine Pierre, chevalier, seigneur d'Epigny, et damoiselle Charlotte Scot, fille de défunt M. Constant Scot, seigneur de Coulanges, de la paroisse de Saint-Epain.

Le 5 mai, ont été épousés, dans l'église paroissiale Saint-Martin de Ligueil, Messire Emmanuel de Lestenou, chevalier, aide-major du régiment de Brest, et demoiselle Marie Georgis, fille de défunt noble Georgis, conseiller du Roi à Loches et bailli de la baronnie de Ligueil, et de dame Claude du Val, épouse de Messire Pierre de Madaillan, seigneur des Ajoncs, demeurant, paroisse de Balesmes ; la dite damoiselle Georgis, de cette paroisse de Ligueil, étant assistée de M. Pierre de Madaillan, son beau-père, et de dame Claude du Val ; le dit sieur de Lestenou, étant assisté de M. Urbain de Lestenou, son père, de Joseph de Lestenou, seigneur de Boutferray, son oncle, de Jean-Mathieu de Moussay, capitaine du château du Grand-Pressigny et y demeurant, et de L. de Couet de Lusignan, vicomte de Betz et y demeurant, et de Marg. de Lestenou, sa tante, de la paroisse du Grand Pressigny.

1693 — Le 18 août, mariage de M. Gabriel Boutet, praticien en la ville de Tours, de la paroisse Saint-Venant, fils de défunt Jean Boutet, marchand, et de damoiselle Anne Auril, avec damoiselle Henriette Martineau, fille du sieur Thomas Martineau, marchand, et de dame Anne Besnard, de Ligueil.

Le 25 novembre, mariage de Jacques-François de La Court avec Marguerite Cornet, fille de feu Jacques Cornet, maître de poste, à Ligueil.

1712. — Le 19 octobre, mariage de Messire Louis-Ours de Quinemont, seigneur des lieux de Varennes, de Baugé et de Haquemurie, fils de défunt Messire

Jean-Christophe de Quinemont, chevalier, seigneur des dits lieux, avec Marie-Louise Bodin, fille de Joseph Bodin, seigneur des Jouberdières, et de défunte Marie-Louise Bretonneau.

1725. — Le 7 août, mariage de Martin Drouet, fermier général de la seigneurie des Bordes (Grand-Pressigny), avec Marie, fille de Jean Boutet, bailli des châtellenies de Grillemont, du Verger-de-Vou et notaire royal. Parmi les signataires de cet acte de mariage, on trouve : M. Pierre Drouet, « prestre semy prébendé de l'église royale de Loches » ; M. Louis Leroux, gouverneur des châteaux de Paulmy et du Châtelier ; M. Jean-François Ballet, contrôleur ambulant des aides.

1748. — Mariage entre M. Louis Bonnet de Naux, ancien capitaine d'infanterie, fils de Bonnet de Naux, avocat au Parlement et bailli de la ville de Beaulieu, et Antoinette-Monique du Boille, fille de François, ancien gendarme du Roi, à présent employé dans les fermes de Sa Majesté, et de défunte Antoinette de La Marre.

1749. — Mariage de Jean-François Duriflé, conseiller du Roi et son gouverneur de police en la ville de Loches, fils de François-Joseph, conseiller du Roi en lieutenance et maréchaussée du dit Loches, et de Marie-Elisabeth Praslin de Rassay, avec Marie-Marguerite Martineau. Parmi ceux qui ont signé cet acte se trouvent : Jean de Quinemont, seigneur de Varenne ; Jean-Léonard Benoist, lieutenant de police à Loches ; et de La Cour, curé de Loches.

1779. — Le 31 août, mariage de M. Pierre-François Chabert de Praille, écuyer, garde du Corps du Roi, compagnie de Monseigneur le prince de Beauvau, fils majeur de L.-F. Chabert, président-trésorier de France au bureau des Finances de la Généralité de Tours, avec damoiselle Louise-Bonne de Couët, fille

majeure de M. Mathieu-Edouard de Couët, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, et de défunte dame Marie de La Joubardière. Les témoins furent, pour le marié : René Thenon, conseiller du Roi, notaire à Tours, et Jeanne-Amable Chabert, épouse du seigneur de Rilly ; pour la mariée : son père et les demoiselles Bonne-Anne et Catherine-Elisabeth de Quinemont de Varennes, ses deux tantes à la mode de Bretagne.

CHAPITRE IX

PERSONNES ENTERRÉES DANS L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Chœur. — 1676, enterré dans le chœur de l'église Saint-Martin, M. Jacques Bardin, prêtre, âgé de 42 ans. — 1723, mort de l'archevêque de Tours F. Blouet de Camilly, baron-seigneur de Ligueil, comme doyen de Saint-Martin de Tours, « dont le corps a été porté à Saint-Gatien et duquel nous avons enterré les entrailles avec le cœur dans le chœur de l'église, on impute sa mort aux travaux de son ministère et, en effet, il tomba malade après avoir prêché et confirmé » — 1770, le corps de M. Louis Hallouis, curé de cette paroisse, doyen rural de Ligueil, âgé d'environ 52 ans, a été inhumé dans le chœur de l'église. Etaient présents : Jean Boisseau, curé de Ciran ; Hugues Vigeard, curé de Vou ; Angélique-Anne Lecomte, curé de Saint-Senoch ; Philippe-Louis Pasquier, curé d'Esves-le-Moutiers ; L. Baudouin, curé de Bournan ; César-Victor Piers de Fontenailles, vicaire de La Chapelle ; Jean-Baptiste Pothier de la Berthelière, chanoine du Grand-Pressigny ; François Lacoua, vicaire de Ligueil ; L. Caillault, maître chirurgien ; Angot, curé de Varennes, et Touchard de Grandvau, curé de La Chapelle.

Chapelle Saint-Vaast. — 1673, Henriette Audebert. — 1674, Suzanne du Billard. — 1675, Henri Buffet, archer de la maréchaussée de Riom en Auvergne, âgé de 43 ans.

Proche l'autel de Notre-Dame. — « Le sixième jour de juin mil six cent soixante et dix, a esté enterré Messire Pierre Archambault, prestre, curé de Ligueil, dessous le Crucifix, entre l'hôtel de Notre-Dame et

celui de St-Jehan, lequel sieur curé estoit âgé de soixante et quatre ans environ et a donné par testament 20 livres de rente à la cure. » — 1670, inhumé en l'église de Ligueil proche au côté de « l'hostel » de la Vierge, René Birard. — 1671, enterré « proche de l'haustel de Notre-Dame », Gatien Auril

Au long du degré du chœur. — 1671, inhumé au long du degré du chœur, « Catherine du Bœuf ».

Sous le palet de l'église. — 1671, enterrées sous le « palet de l'église », devant la grande porte, Jaquette Buard, Gatienne Brassin. — 1672, enterré « sous le palet », Pierre Massé, cordonnier.

Dans l'église (nef). — 1594, Louis Bizon, Jehan Chassepoux (Extraits du « Mémoire des Trépassés » enregistré dans le cahier de 1586 à 1595). — 1624, Michel Galland ; Mr Roy, maître maçon ; Mr du Pillon ; l'enfant de M. Berthonniau, apothicaire. — 1625, de La Beaunière. — 1626, Catroux ; Nicolas Bodin ; Madame de la Dorée ; Mlle de la Peserye ; Martin ; Claude Auril ; Monseigneur du Couldray ; Mlle de Mareuil ; l'enfant de M. de la Brosse ; la fille de M. Roy ; le bastard de M. Givré ; l'enfant d'Antoine Lasneau. — 1642, Henri Bouin, Jehan Grandiau, Henriette Appril, Cusot. — 1643, la femme de François Bodin. — 1644, Nicolas Guéritault ; la fille de M. le bailli de la ville Georgis ; la fille de M. Besnard. — 1645, Paul Laroche. — 1646, Isaac Goubeau. — 1648, Pierre Apuril. — 1649, Daniel Giloseau. — 1653, enterré dans l'église, « honourable » Messire Louis de Betz. — 1655, enterrée dans l'église, « dame Marguerite de La Jeannière, veuve de M. Poay, seigneur de la Jeannière, âgée de quatre-vingts tant d'années, fait la procession jusqu'à la sépulture dans l'église de Ligueil ». — 1660, Jehan du Val, seigneur du Vaux. — 1661, Pierre Didot ; Louise de Betz, femme de M. Isidore de Betz ; Louise Cussot. — 1662, Charles Paulmyer. — 1663, Jac-

ques Frilleux ; Marie Tessereau. — 1664, Anne Guymier, fille du sieur de la Perruche. — 1665, Henri Thourault ; Jacques Frilleux ; François du Vivier. — 1666, le fils de Bodin ; le fils de M. des Ruisseaux. — 1667, Jehan Martineau ; Anne Martineau ; Claude Roulleau ; François Briel. — 1668, Th. Bretonneau, sieur de Betz ; François Bouin ; Christophe Guéritault. — 1669, Louise, fille de Demons, dit « la Chesnais » ; Pierre Besnard ; Jean Frilleux ; Marguerite du Vivier ; Marie Auril. — 1671, Etienne Catroux, marchand, et François Fleuriau, curé de cette dite ville, mort en la maison de Me René Besnard, procureur. Enterré dans l'église St Martin de Ligueil, par permission du père prieur de Paulmy, Jehan Furé, du village de Nizereil, paroisse de Paulmy. Pierre Caillault, sieur d'Allette, fermier de M. de la Rochelle. — 1673, Claude Galant, femme de M. Louis Frappier, sergent ; Louis Boutet ; Jean Simonneau ; Louis Bodin, fils de M. Louis Bodin, maître chirurgien ; Jeanne Bodin ; Françoise Bouin, fille de Franç. Bouin, fermier général de la baronnie de Ligueil ; Marie Georgis, fille de deffunct Me Antoine Georgis, sieur des Landes, bailli de Ligueil et de damoiselle Claude du Val ; Jeanne Guignard ; Louis Gagnepain, practicien ; Jean Besnard ; Jeanne Bodin ; Henri Bonneau ; François Clopin. — 1675, Urbain Pallu ; Anne Guéritault, fille de Louis Guéritault, notaire ; Charlotte Louault ; Jean Pavillon ; Pierre de Mons ; Martin Roult ; Catherine Bonneau, femme de M. Henri Bonneau, apothicaire ; Simon Dandigny, écuyer, « estant né et mort et baptisé dans la religion prétendue réformée, et ayant vescu depuis l'âge de dissertion dans la religion catholique, ainsi qu'il nous a apparu, depuis un an dans cette paroisse où il a toujours assisté à l'office et aux vespres et dévotions, il était fils de Simon Dandigny, de la paroisse de Balesmes » ;

Léonard Couppé ; Nicolas Travouillon ; Louis Bodin, maître chirurgien, âgé de 48 ans (enterré le 13 juillet 1676) ; Suzanne Maugis. — 1677, Mathurin Roult ; Claude Georgis, fille de Madame des Ajoncs ; Louise Sibilleau ; Louis Penot ; François du Vivier ; Charles Paulmyer. — 1678, Marie-Françoise, fille de M. Benoist, procureur ; Henri Bonneau, maître chirurgien ; Marie de Betz ; Jean Caillault ; Marcellin Mondin ; Benoist Caillault. — 1679, Marie Benoist (enterrée sur les autres) ; Michel Borée (soubs les autres), Anne du Bœuf, femme de Henri Besnard procureur à Ligueil ; Marie Voyer, fille de M. le Voyer, avocat à Loches. — 1680, Anne Caillault ; Marie Besnard. — 1681, Anne Gaultier ; Marthe Subert, veuve de M. Duvivier ; le fils de Caillault, sieur de la Boisselière ; Anne Gervais, femme de Claude Salis, bailli de la baronnie de Ligueil ; Anne Gervais, femme de Me du Vivier. — 1682, Hugues de Saint-Jean, sieur de Pointy et de la Turmelière ; Louise Benoist ; Martin Mocquet, fils de Louis Mocquet, maître chirurgien ; Martin Salis, fils de Claude, bailli de la baronnie. — 1683, Marguerite Gagnepain, femme de M. Christophe Guéritault ; Marie Salis, fille de Claude Salis, bailli ; Louis Nau ; Louis Guéritault, notaire. — 1685, Marie Bodin, veuve de Louis Bodin, maître chirurgien. — 1686, Claude Salis, bailli de la baronnie de Ligueil, décédé à l'âge de 49 ans ; sur les frais de ses funérailles, payées à M. Légier, curé, ce dernier paya cent sols à M. le lieutenant pour son assistance ; Marie Maugis, femme d'Alexis Norays, maître chirurgien (15 janvier, âgée de 22 ans) ; Benoist Salis, fils de Claude Salis, bailli de Ligueil, et de Anne Dupuy. — 1687, Pierre Martineau, notaire royal ; Jeanne Séguin, épouse de Bertrand Mercier, marchand ; Anne Auril, femme de Jean Boutet, marchand. — 1688, Marie Gaultier, femme de Michel

Pizé, maître chirurgien (12 fév.) ; Gabriel Guynet. — 1689, Madame Renée Béreau. — 1691, Marie de Lestang, veuve de Bonneau, maître apothicaire et chirurgien. — 1692, la fille de Boissard, procureur fiscal de la Celle-Guenand et de Betz. — 1693, René Besnard, notaire royal et procureur. — 1694, Claude Gomon, femme Besnard. — 1696, Claude Blondeau, veuve de G. Mareschal, sieur de Mareuil ; Martin Formy, fils de Urbain, frère du curé de Ligueil. — 1697, Marie, fille de Messire Antoine Piers, écuyer, seigneur d'Epigny, et de Praxède-Floris-Domitile Coutel. — 1699, Jeanne Mistrat, veuve de Jean Louard. « Le 3 juin est mort et le 4 juin a été enterré Me Pierre de Mons, écuyer, seigneur de la Pierre, décédé et administré en cette paroisse, âgé d'environ 70 ans, lequel a été enterré dans notre église, en présence de M. de Marçay, son gendre, assisté de sa parenté et aussi de ses amis, en foi de quoi, nous avons signé les présentes. *Signé :* Formy, curé de Ligueil ». Claude Clopin, practicien, 25 ans ; Françoise, fille de Louis Pasquier, fermier en partie de cette baronnie. — 1700, le 30 mai, Jacques Cornet, fils de défunt Jacques Cornet, maître de poste à Ligueil. — 1701, Marguerite Robin, femme de Jean Michaud, regrattier (19 mai) ; François, fils de Michel Briel, cordonnier. — 1705, René Demons, maître arquebusier. — 1707, Philippe Caillault, fils de Caillault, seigneur de la Boisselière. — 1714, Messire Antoine Piers, écuyer, seigneur d'Epigny, âgé d'environ 54 ans. — 1722, Louis Pasquier, conseiller du Roi. — 1725 (12 avril), Messire René de Fontenailles, seigneur d'Epigny, âgé de 33 ans. — 1732, François Chrétien, notaire royal et fabricier de l'église. — 1734, Pierre Maréchal, commis aux aides ; Marie-Anne Paulmyer. — 1737, Marie-Anne Garnier, femme de Claude Couturier, sergettier (30 juillet). — 1739, Elisabeth Boutet ;

Pierre Martineau, notaire de la baronnie. — 1740, Pierre Jouany ; Pierre Tourné ; Elisabeth Martineau, femme de M. Chesnon, notaire royal de ville ; Marie Benoist. — 1741, Marie Guéritault ; Michel Racoupeau, maître d'école à Ligueil ; François Chrétien ; Philippe Touchard, huissier royal ; Philippe Caillault, bourgeois de la ville. — 1742, Anne Arnault — 1743, Marguerite Arnault, femme de Archambault, marchand tanneur ; Jeanne Baron ; François Estevou ; Vincent Chrétien ; Marie Martineau ; Benoist de la Bessonnerie, chirurgien. — 1746, M. Louis Benoist ; Mathieu Guineau. — 1748, Marie-Marguerite Bouillon, veuve de Grégoire Caillault, sieur de la Boisselière. — 1749, Marie Guériteault, veuve Auril. — 1753 (2 août), Jacques Robin, fils de Pierre Robin, aubergiste des « Trois marchands ». — 1758 (4 mars), Louis Béliard, milicien de la paroisse. — 1760, Pierre Demons, menuisier, père de M. Demons, procureur fiscal de cette justice.

A partir de juillet 1776 on n'enterra plus dans l'église de Ligueil, suivant en cela la Déclaration du Roy, enregistrée au Parlement, et la Lettre pastorale de Monseigneur de Conzié, archevêque de Tours, portant défense d'enterrer dans les églises ou chapelles et enjoignant de porter les cimetières hors des villes, bourgs et lieux habités.

CHAPITRE X

PRINCIPALES SÉPULTURES HORS L'ÉGLISE

1646, Enterré Jehan Guymier, dans le petit « semetière » Saint-Martin, près de la muraille de la chapelle Saint-Jacques. (Cette note indique donc l'existence d'un cimetière autour de l'église Saint-Martin de Ligueil dans toute la partie du terrain compris entre la dite église et la bordure du trottoir actuel.) — 1657, enterrée à Cussay « la femme Guéritault... j'ai faict conduire de Ligueil à Cussay par mon vicaire et moy jusqu'à la croix de la Haie ». — 1661, enterrés dans le cimetière Saint-Martin : Louis Gervais, sieur de Salvert ; Jehan Besnard, « cy devant métayer de Reusnières » ; le nommé Typannoi, « qui a été levé par l'officier de la justice de Grillemont » ; Louis Berthonniau, fils de Louis Berthonniau et de Marguerite Gervais. — 1662, Guillaume de la Playne, notaire royal. — 1664, Elisabeth, fille de Antoine Pierre, écuyer, seigneur d'Epigny. — 1665, Isidore Bretonneau, maître apothicaire-chirurgien. — 1669, Joachim, fils de Pierre, seigneur d'Epigny ; Antoine Pierre, seigneur d'Epigny. — 1673 (13 juillet), enterré dans le cimetière Saint-Martin, Michel, fils de François Briel ; dans le petit cimetière Saint-Martin, Benoist Javary, fils de Antoine Javary, sergent ; enterré dans le petit cimetière Saint-Martin, Pierre Mignon. — 1676, enterré dans le petit cimetière Saint-Martin (12 oct.), Anne, fille de Michel Briel. — 1681 (19 avril), Henriette de Soubise, dame d'Epigny, enterrée dans le cimetière. — 1686 (4 janvier), enterré au cimetière, le fils M. Norays, maître chirurgien, cet enfant a été ondoyé par la dame Catroux, sage-femme ordinaire. — 1693,

enterré dans le cimetière Saint-Martin de Ligueil, Agathe de Plaisance, fille de M. Jacques « Grenet de Plaisance » et de Agathe du Bisson. — 1695, enterré dans le cimetière, René Benoist, maître ouvrier en soie, ci-devant habitant de la ville de Tours (1er oct.). — 1699, François Clopin, notaire royal (8 juillet) ; Messire Louis Clopin, seigneur de Granchamp (15 oct). — 1748, enterré à (Ligueil), Pierre Mamour, notaire et arpenteur de la paroisse de Ferrière-Larçon. — 1761, le 10 mars, « a été inhumé dans le cimetière, près de la porte, par Froger, doyen rural de Ligueil, curé de Saint-Senoch. M. Jean-Augustin Quantin, prêtre, curé-recteur de cette ville et paroisse, âgé de 75 ans ou environ », l'inhumation a été faite en présence de Messieurs François Lebrun, curé de Cussay ; Jean Pelisson, curé de Varennes ; Charles-Albert Touchard, curé de La Chapelle-Blanche ; Hugues Vigeard, curé de Vou ; Claude-Gilles Saulquin, curé d'Esves ; Ours Lecomte, desservant de Mouzay ; André de Lépine, vicaire de Cussay et Louis Baudoin, desservant de la paroisse de Ligueil. — 1768. Sur le registre de cette année on trouve l'extrait mortuaire du soldat Louis Couturier, dit « Va de bon cœur », du régiment du Royal-Comtois, compagnie de Montpiney, né à Ligueil, et décédé le 16 février 1767 à l'hôpital royal de Collioure, le certificat est signé : Père Dabadie, dominicain, aumônier de l'hôpital de Champeneaux, commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital royal et militaire de Collioure. — 1770 (2 nov.), Anne-Marguerite d'Harambure, veuve de Messire de Pierres de Fontenailles, chevalier, seigneur d'Epigny ; l'inhumation eut lieu en présence de Messire Jean-Samuel d'Harambure, gouverneur de la ville de Poitiers, frère de la défunte et de Messire Alexis de Château-Chalons. — 1779, François Bégenne-Lamothe, notaire royal et procureur (6 mai).

CHAPITRE XI

COLLÈGE DE LIGUEIL

Maîtres d'école. — 1654, Franç. Blondel. — 1671, 1672, Bernard Girard. — 1674, Pierre Gamard. — 1675, Bernard Girard. — 1679, Claude Chançay. — 1688, Jean de la Font. — 1720, Godin. — 1722, Jean Raymond. Voir ci-dessous, chapitre XII, un maître écrivain nommé Jacques Raymond en 1694. — 1741, Michel Racoupeau. — 1775, Antoine Paulmyer. — 1776, Jacques Pelot.

Nomination de Jacques Pelot.— « Le 14 juillet 1776, sur la présentation de Messire Louis de Bernage et par nomination de Monseigneur Joachim-Mamert François de Conzié, archevêque de Tours, en date du 30 juin, le sieur Jacques Pelot a été appelé à remplir les fonctions de maître d'école de cette ville et paroisse, après la démission du sieur Charles-Antoine Paulmyer, prêtre, dernier possesseur paisible des dites places et fondations ; Clou, curé de cette paroisse et doyen du district, a mis le dit sieur Pelot en possession des dites places et fondations, placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Avons lu à haute et intelligible voix l'acte de nomination, sans que personne se soit opposé, en présence du peuple de cette paroisse, la grand'messe finissant. »

Ecolier. — 1671, Pierre Gervais (étudiant). — 1673, Pierre Paulmyer (écolier). — 1675, François Cornet (écolier).

CHAPITRE XII

PRINCIPALES PROFESSIONS

Apothicaires. — 1622, Théodore Bretonniau. — 1625, Bonniau, Bertrand Bonneau, Th. Bretonneau. — 1628, Th. Bretonneau. — 1629, Th. Bretonneau, H. Bonniau. — 1631, René Bretonneau, Bertrand Bonneau. — 1635, Th. Bretonneau, René Bonniau. — 1636, Jean Bonniau, Bertrand Bonneau. — 1637-1639, Th. Bretonneau. — 1640, René Bonneau. — 1641, Théodore Bretonneau. — 1670, Louis Mocquet. — 1671, René Bonneau. — 1681, Louis Bodin, Alexis Norays. — 1684, Louis Mocquet. — 1699, René Bonneau. — Voyez ci-dessous : *Chirurgiens.*

Armes blanches. — 1670-1673, René Demond. — 1675-1689, Henri Demond. — 1741, Pierre Plé.

Arquebusiers. — 1667, Durand-Demons. — 1669-1671, René Demond. — 1673, Henri Demons. — 1705, René Demons.

Artillerie du Roy (commissaire de l'). — Martin Péan.

Aubergistes. — 1625, Bodin, à la Croix-Blanche. — 1695, Martin Descoux (hôtelier). — 1697, François Bertrand, Louis Préau. — 1699, Martin Descoux. — 1720, Jean Bournigale. — 1724, Philippe Descoux. — 1732, Jean Defonds. — 1737-1740, Joseph Jougard. — 1742, François Martineau. — 1753, Pierre Robin, « aux Trois Marchands ».

Boisseliers. — 1721, Ambroise Berger. — 1724, Jacques Berger. — 1741, 1747, Jean Berger.

Bouchers. — 1607, Louis Cussot, Michel Auril. — 1610, Nicolas Auril. — 1619, Louis Cussot. — 1621, Michel Viau. — 1622, Pierre Auril, Mignon. — 1623,

Pierre Paulmyer, Pierre Tournay, Louis Lelarge, Pierre Auril. — 1626, Bondin. — 1646, Jehan Indrault. — 1650, Michel Borée, Michel Cussot. — 1653, François Mercier. — 1654, Louis Lauger. — 1657, 1658, Pierre Paulmyer. — 1658, François Pelot, Etienne Mireille. — 1659, Michel Borée. — 1660, Michel Racoupeau. — 1661, Michel Cussot, Pierre Boin. — 1662, Abel Morice, François Fillot, Izaac Goubeau. — 1664, Michel Racoupeau. — 1665, Pierre Mignon. — 1666-1667, Michel Racoupeau, Franç. Pelot. — 1670, François Pelot, Pierre Paulmyer, Michel Racoupeau. — 1671, Pierre Paulmyer, René Mercier, François Pellot. — 1672, Jean Mignon, Michel Racoupeau, Charles Paulmyer. — 1673, Elise Racoupeau. — 1674, 1675, Henri Mercier. — 1675, Jean Mignon. — 1676, Michel Racoupeau. — 1678, Henri Paulmyer, Pierre Rondin. — 1679, Pierre Mercier, Henri Paulmyer. — 1681, Michel Racoupeau, Pierre Paulmyer. — 1687, Pierre Paulmyer, — 1688, Etienne Paulmyer, Elie Racoupeau. — 1691, Henri Moussier, Edme Bureau. — 1694, François Presleau, Pierre Mercier, René Paulmyer, Jean Mignon, Guillaume Mercier, René Bureau. — 1695, René Bureau. — 1697, François Plot, Guill. Mercier, Jean Mignon, René Paulmyer. — 1699, René Mercier, François Plot, Elie Racoupeau, Jean Mignon, Paulmyer (époux de L. Herpin). — 1708, Louis Paulmyer. — 1721, Louis Mignon. — 1724, Aug. Mercier. — 1725, Elie Racoupeau. — 1732, Charles Guérineau. — 1736, Pierre Meusnier. — 1739, Nicolas Coursault. — 1740, Louis Racoupeau, Nicolas Coursault, Jacques Paulmyer. — 1741, Pierre Mercier, Michel Mignon, Jacques Robin. — 1742, Aug. Mercier. — 1775, François Coursault.

Boulangers. — 1589, Jehan Boutet. — 1654, Charles Viau. — 1665, Jean Bataille. — 1671, Jacques Custeau (fournier du four à bans de cette ville). — 1675,

1677, François Baron. — 1689, Claude Touchard. — 1697, Pierre Moreau. — 1699, Claude Touchard. — 1722, Gabriel Guérineau. — 1723, 1724, Louis Couturier. — 1728, Philippe Rousteau. — 1740, J. Touchard, J. Guérineau.

Cabaretiers. — 1650, G. Bodin, Martin Girard. — 1651, Pierre Pinard.— 1653, G. Bodin, Fr. Girard. — 1654, Th. Polisson.—1655, G. Bodin, H. Bodin, Martin Girard. —1657, Clair Bertrand, Bodin, Pierre Vallon. — 1658, Michel Javary, Martin Pirard — 1660, Gustave Montrot. — 1661, Blaise Biothibaud. — 1671, Michel Dufrène, Jehan Montron.— 1673, Jean Mignon. — 1677, Mautrot. — 1685, Ours Moreau. — 1687, Pierre Moreau. — 1693, Louis Proust. — 1722, François Boutet.— 1728, Laurent Langlois.— 1738, François Berton. — 1739, François Martineau. — 1740, François Berton.

Cardeurs. — 1654, Nicolas Charlot. — 1670, Franç. Destouches. — 1723, François Bertrand. — 1740, François Maugard.

Chaisiers. — 1725, Antoine Desplais.— 1747, François Lemoine.

Chandelles (marchand de). — 1740, Jean Benoist.

Chapeliers. — 1666, Jehan Simon. — 1670, Nicolas Robin. — 1671, Pierre Blanchet. — 1673, Nicolas Robin. — 1674, Nicolas Boisgard. — 1675, Charles et Nicolas Robin. — 1678, Maurice Robin. — 1686, Nicolas Robin. — 1693, 1694, Charles Robin. — 1699, Louis Robin. — 1704, Gilles.

Charpentiers. — 1618, 1621, Nicolas Girard. — 1650, Paul de Lacroix. — 1653, Philippe Guillebert. — 1657, Nicolas Augard. — 1659, Nicolas Louzilière, Etienne Boucquet. — 1660, Etienne Tesserand. — 1661, Jehan Cormoy. — 1662, Henri Javary. — 1666, Anthoine Préau. — 1669, Franç. Girard. — 1670, Barnabé Chotard, Jean Ridé. — 1671, Mathurin Cro-

neil, Etienne Tessereau. — 1672, Ant. Saron. — 1674, Mathurin Crouer, Urbain Préau, Urbain Pirault, Ant. Favron, Jacques Galland, Robin, Préau, Jacques Villeret. — 1674, Charles Depont (couvreur), Urbain Préau. — 1675, Louis Saulnier, Mathieu Crouer, Jean Lussier. — 1676, Charles Defont (couvreur), Denis Beausier, Ant. Pirreau, Nicolas Boisgard. — 1677, Mathurin Crouer. — 1679, Urbain Préau, Ant. Mousnier, Nicolas Boisgard. — 1680, Franç. Musnier. — 1681, Ant. Musnier, Nicolas Primot. — 1682, Jean Lepage, Urbain Préau, Martin Poupion. — 1685, Laurent Périgault. — 1688, Urbain Préau. — 1689, Nicolas Boisgard (au village de la Tirolle). — 1692, Alexandre Berthier. — 1694, Pierre Lecourt. — 1695, Charles Poirier, Michel Gondin, Etienne Guitton. — 1698, Maurice Marchais, Croué, Etienne Guitton, Michel Godin, Louis Indrault, Denis Cordier, Denis Boisgard. 1699, Louis Indrault, Etienne Guitton, Jean Lepage, Charles Poirier. — 1720, Michel Godin, Laurent Perrigault. — 1722, René Bruneau. Martin Guitton, Louis Marchais. — 1723, Etienne Guitton, Nicolas Boisgard, François Baron, Louis Marchais, Ange Gallant. — 1725, Etienne Croué, Claude Lamy. — 1726, François Baron. — 1737, Jean Bodin. — 1738, Jean Baudichon, Franç. Perrigault, L. Marchais. — 1740, Thomas Baron, Claude Lamy. — 1741, Louis Marchais, Henri Jouzeau, Michel Gadin. — 1742, J. Bondet, Denis Boisgard.

Charretier. — 1659, Louis Dousset. — Voyez ci-dessous : *Voituriers.*

Charrons. — 1672, Ant. Mesnier. — 1728, Michel Foussier. — 1737, 1740, René Rabineau.

Chirurgiens. — 1595, 1600, René Bonneau (et apothicaire). — 1608, 1612, 1619, René Bonniau (et apot.). — 1619, 1621, Bertrand Bonniau. — 1621, Guill. Ri-

bois, Henri Bonniau. — 1624, 1625, René Bonniau. — 1629, Henri Bonniau. — 1631, Bert. Bonniau. — 1635, Théodore Bretonneau (apoth.), Pierre Bonniau. — 1636, 1637, Jean Guérin. — 1643, Pierre Bretonniau (docteur-médecin). — 1645, Pierre Bretonneau. — 1646, Louis Bodin. 1647, Paul Cornet. — 1648, Th. Bretonneau, René Bonniau. — 1649, René Bonniau (apoth.), Th. Bonniau, Pierre Bretonneau. — 1651, Louis Bretonneau. — 1652, Henri Bonniau, Louis Bodin. — 1654, Pierre Bodin, Ours Bodin. — 1656, Louis Bodin. — 1657, Louis Berthonniau, Bertrand Bonneau. — 1658, Louis Bretonneau. — 1659, 1660, Louis Bodin. — 1660, Bretonneau, Th. Bretonneau. — 1661, Th. Bretonneau. - 1662, L. Bodin. — 1664, Louis Berthonniau. —1665, Th. Bonniau. —1666, H. Bonniau (le jeune), Louis Bodin.— 1667, H. Bonniau, René Bonniau. — 1668, Jacques Cornet.— 1669, 1670, 1671, Louis Bodin, Louis Mocquet. — 1671, Th. Bonneau (m^e^ apoth.), René Bonneau. — 1672, René Bonneau. — 1673, Louis Bodin. — 1675, Henri Bonneau, Louis Bodin. — 1675, Henri Bonneau (le jeune). — 1676, 1677, Louis Mocquet. — 1677, Th. Bonneau. — 1678, Alexis Norays. — 1680, V. Bonneau. — 1681, Michel Pizé, Alex. Norays, Henri Bonneau. — 1682, René Bonneau. — 1683, Franç. Cornet (le jeune), Michel Pizé. — 1684, Louis Mocquet, Alexis Norays, Franç. Cornet. — 1685, Pierre Bonneau. — 1686, Franç. Cornet, L. Mocquet, H. Bonneau, Michel Pizé. — 1687, Henri Bonneau, Claude Pizé. — 1688, Louis Mocquet. — 1690, Joseph Bodin. — 1692, Michel Tissier.— 1694, Louis Guéritault (garçon chirurgien). — 1696, Alexis Norays, René Bonneau. — 1697, Louis Mocquet, F. Cornet, Antoine Arnault, L. Guéritault, René Bonneau. — 1699, Alexis Norays, René Martin (docteur en médecine), F. Cornet, L. Guéritault, Blaise-Réné Bonneau,

Louis Mocquet. — 1704, Franç. Cornet.— 1706, 1707, Louis Mocquet. — 1708,L. Guéritault, Georges Benoist. — 1724, René Benoist, Franç. Cornet (le jeune). — 1728, François Cornet, Charles Plot, Martin Mocquet, Benoist de la Bessonnerie. — 1742, Ch. Plot. — 1747, Martin Mocquet. — 1758, Pierre Duquesne. — 1777, Caillault. — Voyez ci-dessus : *Apothicaires*.

Ciergier. — 1666, Jehan Guérin.

Clercs. — 1653, Pierre Gaultier. — 1657, Pierre Cornet. — 1672, Franç. Bonneau, Louis Bodin, Franç. Branger. — 1674, Galicher. — 1675, Franç. Chrétien, Bertrand Mercier, Pierre Bodin. — 1677, Pierre Bouin. — 1678, Christophe Guéritault. — 1679, Louis Bonneau, Marc Guérin, Nicolas Malureau. — 1681, Ant. Bonneau, Louis Guéritault (clerc de notaire), Christophe Guéritault. — 1682, Gabriel Boutet. — 1684, Louis Bonneau. — 1687, Franç. Touchard. — 1688, Claude Martineau. — 1689, Louis Guéritault.

Contrôleur ambulant. — 1677, Jean-François Ballet.

Cordiers. — 1619, André Lambert. — 1647, Jehan Bondonniau. — 1656, Samuel Goubeau. — 1674, Franç. Boyreau, Jean Boudinault. — 1675, 1676, 1685, Etienne Boyreau. — 1697, Louis Boireau. — 1698, Denis Boisgard, Louis Boireau.

Cordonniers. — 1633, Simon Thourault — 1626, Jehan Hourault. — 1643, Isaac Pouvrault. — 1645, Thourault. — 1648, Samuel Briel. — 1649, Charles Goubeau, Simon du Blanc, Louis Claveau, Franç. Crespin (compagnon), Charles Goubeau. — 1650, Antoine Gadier. — 1652, Charles Goubeau, Claude Fortiz. — 1653, Charles Goubeau, Isaac Goubeau, Etienne Claveau. — 1654, Goubeau, Ch. Goubeau. — 1659, Simon Dublocque. — 1661, Samuel Goubeau, Louis Claveau. — 1663, Samuel Briel, Jacques Frilleux. — 1665, Franç. Briel. — 1670, Isaac Goubeau,

Samuel Goubeau. — 1671, Louis Auril, Samuel Goubeau, Michel Briel. — 1672, Louis Auril, Pierre Massé. — 1674, Louis Pinard, Pierre Minot, Samuel Goubeau. — 1675, Louis Pinard. — 1677, Pierre Minot. — 1678, Louis Auril, Louis Pinard. — 1679, Charles Langlois. —1680, Jannot Goubeau, Louis Pinard. — 1681, Charles Langlois, Louis Gaultier. — 1682, Louis Pinard, Charles Langlois. — 1683, Jean Goubeau. — 1684, Louis Gautreau. — 1685, 1686, Charles Langlois. — 1688, Michel Briel, Pierre Paulmyer, Charles Langlois. — 1696, Louis Goubeau. — 1697, Charles Fondreau. — 1698, Jean Larchevêque, Charles Langlois, Louis Gautreau. — 1699, Charles Langlois, Louis Goubeau. — 1699, Jean Jeaunary. — 1700, Louis Goubeau. — 1704, Michel Briel. — 1720, Jean Robin, Louis Lenault. — 1722, Jacques Langlois, Jean Robin. — 1726, Ch. Fondeau. — 1737, Alexis Lasneau. — 1738, J. Fontenau, F. Bourreau, L. Croué. — 1739, Ch. Fonteneau, Michel Briel, Claude Briel. — 1740, Jacques Langlois (compagnon). — 1749, François Coursault.

Couvreurs. — Voyez : *Charpentiers.*

Corroyeurs. — Voyez : *Tanneurs, Texiers.*

Cuisinier. — 1740, Ant. Descoux.

Domestiques. — 1671, Etienne Restet (de Mlle d'Epigny) ; Louise Saulquin, femme de chambre de la maison de la Pierre. — 1673, Jehan Roy ; Renée Bodin, dom. de Mlle d'Epigny. — 1687, Françoise Tessereau, servante de Mme de Pointis.

Drapier. — 1743, Louis Fournier.

Ecrivain (*Maître*). — 1694, Jacques Raymond.

Employé dans les fermes du Roi. — 1793, Chardon.

Employés au moulin à foulons. —1675, Julien Bougrier, Ch. Robin. — 1680, Marie Besnard.

Filtoupiers. — 1675, Jean Denain. — 1676, Henri

Denain. — 1688, Pierre Brannoir. — 1694, Jean Coursault.— 1743, F. Gadin.

Huiliers. — 1697, Jean Castoux, Ant. Quatroux. — 1699, Jean Chanton. — 1702, Phillippe Bellefille.

Jardiniers. — 1654, François Fouassier (de Mr de Pointy).— 1655, F. Fournier. — 1678, Pasquier Fournier. — 1688, Fournier. — 1695, 1697, 1721, Jean Fournier.

Journalier. — 1684, Jean Roux.

Maçons. — 1612, Martin Jahan. — 1619, Jehan Giraud. — 1620, Antoine Boiriau. — 1622, Maturin Tournay, Nicolas Gadin, — 1624, Nicolas Dubin. — 1626, Anthoine Lasneau, Tourné, Nicolas Bodin. — 1627, J. Jahan, Moriau (demeurant aux Poteries), Buret. — 1636, Guillaume Jahan, François Girault. — 1654, Nicolas Boirault. — 1659, 1660, Anthoine Mourruau. — 1662, Nicolas Boireau. — 1663, Guill. Jahan. — 1664, 1672, Pierre Girault. — 1673. Pierre Marchais. — 1675, 1677, Franç. Girault. — 1678, Jean Bailly, Jacques Bailly. — 1681, Pierre Girault. — 1682, Ant. Pinay. — 1684, Pierre Girault, Nicolas Tourné. — 1688, Simon de Font. — 1693, Franç. Bodin. — 1697, Louis Rascoupeau, François Girard. — 1699, 1721, Jean Bailly. — 1722, Alexis Journé. — 1722, Emery Lion. — 1738, Jean Breton. — 1742, Jean Bailly. — 1743, Louis Lucas. — Voyez : *Tailleurs de pierres.*

Marchand de blé. — 1721, François Gautier.

Marchands drapiers. — 1723, Claude Couturier. — 1747, J. Caillé.

Marchands. — 1595, Vincent Vaillant. — 1606, Franç. Péan. — 1612, Hélie de Bez, Pierre Biard. — 1617, Laurent Biard. — 1618, Martin du Vivyer. — 1619, Pierre Biard, Pierre Georgis, Pierre Joubert, Jean Besnard, Henri Bodin. — 1621, Pierre Georgis, Jacques Guymiers, Louis de Bez.— 1622, Pierre Geor-

gis. — 1623, Michel de Bez. — 1624, Jean de Frontgoult. — 1627, Etienne Viau. — 1629, René Archambault. — 1637, Philippe Benoist. — 1638, Henri Caillault. — 1640, Jean Guigneron. — 1645, Pierre Martineau. — 1649, Thibaut Lasneau. — 1650, Etienne Martineau. — 1651, Etienne Bodin. — 1652, René Biard. — 1653, Sylvain Boutet, Louis Gaultreau. — 1654, Pierre Gervais, Louis Dousset, Franç. Mireille, Mathurin Frappier. — 1655, René Posay, Louis Claveau, Simon Boizon, P. Caillaud. — 1657, Julien Michaud, Louis Dousset, Claude Goubeau, Michel Racoupeau. — 1658, Henri Thourault. — 1659, Fr. Marchand, F. Petit, Nicolas Bretonneau, Pierre Caillault, Louis Bonneau, Johanne Gavaud. — 1660, Mathurin Piard, René Clopin, Christophe Guéritault, Didiot. — 1661, Pierre Auril, Marc Gaveau, L. Duvivier, Etienne Bodin, Rabineau. — 1662, A. Indrault, Etienne Auril, Franç. Doux. — 1663, Louis Bonniau, Jehan Biard, Jean Mignon. — 1664, Henri Delanche, Pierre Caillault, L. Guéritault. — 1665, Mathurin Charlot, Louis Bonniau, Jean Catroux. — 1666, Louis Guéritault, Louis Bonniau, Toussaint Gaudriau, Jean Boutet. — 1670, Franç. Verna, Franç. Pelot, Jehan Biard, Jehan Defons, Jehan Besnard, Gabriel du Bœuf. — 1670, Elie Besnard. — 1671, Jehan Boutet (faub. Pontcharrault), Jean Pascaud, Etienne Catrou, Jacques Biard. — 1673, Pierre Maugis, Henri Besnard, René Michaud. — 1674, Nicolas Tourné. — 1675, Jean Boutet, Jean Biard, Urbain Pallu. — 1676, Pierre Maugis, Etienne Bodin, Jean Biard. — 1677, Charles Paulmyer, Jean Boutet, Louis Gaultier. — 1678, Jean Besnard, Jean Mignon, Jean Biard. — 1680, Charles Paulmyer, Jean Besnard, Jean Boutet. — 1681, Jean Biard, Charles Paulmyer, J. Besnard, F. Boisdin. — 1682, J. Biard. — 1683, J. Boutet, F. Duvivier l'aîné, Justin Bougrier (march. foulon). — 1684,

Louis Rabin, Simon Clanon, Louis Benoist, Ch. Paulmyer, Jean Besnard (march. forain). — 1685, Claude Roulleau. — 1686, Claude Housseau, Louis Duvivier. — 1687, Claude Roulleau, Jean Boutet, Jean Biard (époux de Marie Roy). — 1688, Louis Bonneau. — 1689, Louis Mignon, Guillaume Chardin, Henri Biard, Pierre Chrétien. — 1690, Philippe Benoist, Pierre Marchais. — 1691, Jacques Guérineau, Pierre Maugier. — 1693, Louis Duvivier. — 1695, François Verna, Nicolas Philippe, Michel Racoupeau, Gabriel Albert. — 1696, Louis Ribé. — 1697, Nicolas Philippe, Jean Besnard (le jeune), Léonard Yvert, Pierre Couratin, Pierre Letard. — 1698, Bertrand Mercier, Michel Delaunay, Jean Besnard, Louis Bonneau, Pierre Mercier. — 1699, Bertrand Mercier, Pierre Couratin, René Biard (époux de Anne Morat), François Touchard, Charles Paulmyer. — 1720, Fr. Dupuy, Pierre Chrétien, René Biard, J. Chantelaye. — 1723, Martin Descloux. — 1724, Côme Mamour. — 1726, Pierre Chichery, Gabriel Guérineau, F. Jouette. — 1728, Pierre Chrétien. — 1737, 1740, Ant. Biard. — 1742, Franç. Huet. — 1746, Joseph Beauvais. — 1755, Goubeau. — 1775, Laurent Coursault.

Maréchaux. — 1617, Nicolas Normand, Delarbaudidier, Jehan Larbaudidier (maréchal au faubourg). — 1624, Jean de Larbondière ou Larbaudidier. — 1634, 1639, Etienne Gaultier. — 1656, Pierre Gardouin (forgeron). — 1658, Pierre Mignon (forgeron), Nicolas Toussais. — 1659, Louis Tournay. — 1661, Jehan Gaussy. — 1662, Gautreau. — 1673, Jehan Chauffier, Pierre Mignon. — 1675, Jean Indreau. — 1676, Louis Gardouin, Pierre Jouneau, Nicolas Tourné. — 1677, Sémion, Georges Bergerault. — 1678, Pierre Hardouin, Jean Chaussier, Jacques Sémion. — 1679, Louis Glomain, Jean Chaussier. — 1680, Jean Jouneau (taillandier). — 1681, Nicolas Tourné. — 1683, Michel Tour-

né, Pierre Jouneau. — 1684, Pierre Gardin. — 1687, F Girard, Louis Glaumain, Ch. Moricet. — 1698, Bodichon. — 1699, L. Tinon, François Girard. — 1723, Louis Moricet. - 1747, Pierre Tourné.

Médecins. — Voyez : *Chirurgiens.*

Menuisiers. — 1651, Pierre Bergeot. — 1654, Henri Bergerault. — 1657, Louis-Franç. Girault, Louis Hardouin. — 1661, Pierre Bergerault. — 1666, Jean Frilleux. — 1674, René Bergerault. — 1675, Pierre Friquet. — 1676, Henri Bergerault, François Verna, Jean Boutet. — 1677, Louis Mintré. — 1679, Henri Frilleux. — 1687, Emery Friquet. — 1692, Jean Perrigault. — 1695, Jean Siméon. — 1696, Pierre Berton, René Frilleux.

Messagers. — 1720, Etienne Saulnier. — 1735, Charles Saulnier.

Meuniers. — 1621, Franç. Alliot. — 1627, Gouson (Demène). — 1651, Dasnoy (Epigny). — 1659, Jacques Bougrier (draps). — 1661, Jehan Dasnon (foulons). — 1662, Dannoy (Epigny). — 1669, Mathurin Lucas (de Maine). — 1671, Clément Chartier (moulin à tan). — 1671, Charles Indrault. — 1673, Jacques Bougrier, Daniel Millet. — 1676, Laurent Destouches. — 1677, François Gillet, Ant. Mamour. — 1678, Joseph Lucas (moulin de ville), Jean Indrault, Louis Glomer. — 1680, Jean Rabault, Charles Robin (foulons). — 1681, Pierre Butard — 1682, Ant. Mamour. — 1684, Jean Butard. - 1685, Pierre Butard. — 1687, Pierre Massé. — 1691, Jacques Delaleu. — 1693, Gaudumeau (moulin de ville), H. Touchard (Demène). — 1694, H. Fouchier (Demène). — 1695, Jean Siméon. — 1696, Pierre Barion, Pierre Denion (march. meunier), Ant. Geoffroy. — 1697, F. Méchin. — 1723, F. Allouard. — 1739, Gab. Dauphin (moulin de ville), F. Bernier (La Touche). — 1740, F. Allouard (La Touche). — 1742, Gab. Mesnier (moulin de ville), Jean Arnauld (Mé-

nars). — 1747, J. Bretonneau (Epigny). — Voyez ci-dessus : *Employés au moulin à foulons.*

Orfèvres. — 1638, François Piget. — 1689, Jean Gaby.

Perruquiers. — 1638, François Piget. — 1654, Nicolas Charlot (barbier).

Pintiers. — 1627, Etienne Viau. — 1654, Nicolas Charlot, potier, cardeur et barbier (1). — 1674, 1679, Denis Larchevêque. — 1679, François Verna.

Praticiens. — 1631, Guillaume de La Playne. — 1658, Charles Guéritault. — 1659, François Benoist. — 1660, Louis Taillant. — 1670, Louis Gagnepin. — 1673, Pierre Martineau, Louis Gagnepain. — 1677, Vincent Martineau. — 1685, Antoine Bonneau. — 1688, Marc Guérin — 1697, Claude Clopin. — 1698, Jean-François Chrétien. — 1699, Philippe Touchard. — 1720, René Martineau. — Voir ci-dessus *Chapitre I*, article : *Notaires.*

Receveur de M. Dangé d'Orsay. — 1746, Thomas Prau.

Receveur des Aides. — Jean Bonnot (commis).

Recouvreur. — 1670, Defons.

Regrattier. — 1702, Jean Michaud.

Sabotiers. — 1659, Ant. Chauviau. — 1662, Louis Bardon. — 1663, Pierre Dupert. — 1665, Michel Taillant. — 1666, François Nestrais. — 1672, Méry Guion. — 1673, 1675, 1682, Noël Poictevin. — 1679, 1681, 1685, Nicolas Arnault. — 1689, Noël Poictevin, Charles Champion. — 1698, Jean Dubois, Louis Galicher. — 1732, 1746, Pierre Arnault.

Sages-femmes ou matrones. — 1651, Denise Montrot. — 1666, Jeannette Lhuilier, Denise Mautrot. — 1671, Denise Mautrot, Jeanne Fouar, femme de J. Verna. — 1675, la veuve de Vincent Saulnier, Jeanne

(1) Le cumul et la liberté des professions existaient donc sous l'ancien régime, quoique plusieurs érudits disent le contraire.

Fouard, Jeanne Michaud. — 1678, la Chevalier. — 1679, Madame Jean Glomer, la Bertrand, Vve Vincent Saulnier. — 1679, Mad. de La Marche. — 1680, Marie Boisgard (s.-f. de la paroisse), Henriette Souvent (sage-femme de la baronnie). — 1684, Marie Boisgard, la « dame Catroux », Marie Briel, Jeanne Enaudi. — 1687, Jacquette Guéritault. — 1688, Marie Briel. — 1689, Marie Errault. — 1693, « la Gadenne » (sans doute la femme d'un nommé Gadin). — 1699, Louise Quatroux. — 1736, « la Verna ».

Selliers. — 1678, Ant. Besnard. — 1694, Besnard, Amb. Berger. — 1697, F. Foucault. — 1722, Ant. Gaultier. — 1739, Alexis Racoupeau. — 1740, Brisset. — 1742, Pierre Robin. — 1743, F. Gouron.

Sergettiers. — 1617, Nicolas Coustault. — 1621, Michel Hurteau. — 1652, 1656, Henri Couturier. — 1657, Louis Gouais, Louis Bertrand. — 1658, Ant. Javault. — 1659, Nicolas Février, Louis Bois. — 1662, Franç. Baron, Pierre Marchand. — 1665, Thibault Guéritault. — 1666, Bertrand Mercier. — 1668, François Tessier. — 1670, François Bertrand, Jean Jouault, Bertrand Mercier, Jacques Hervé, François Berthrand, Pierre Roulleau. — 1673, Jacques Sérier, Antoine Farvault, Pierre Chrétien (au village de Nizereil). — 1674, François Texier, Pierre Chevreuil. — 1675, Henri Couturier. — 1677, Jacques Arnault, Pierre Chevreuil, Georges Tourné. — 1678, François Bertrand, Jean Dupuy-Bardin, Pierre Chevreuil, Jean Couturier. — 1679, Jacques Arnault, Pierre Chrétien. — 1680, Jacques Mercier, Jacques Sombreuil, Maurice Robin. — 1682, Jean Dupuy-Bourdin. — 1687, Noël Tourné, Jean Couturier, Morice Robin, F. Texier. — 1688, Fr. Bertrand. — 1689, Paris Bertrand (village de Bonchamp). — 1692, Maurice Robin. — 1693, Georges Tourné. — 1697, Elie Racoupeau, Jean Couturier, François Maugars, Bertrand Baron, Claude

Theurin. — 1698, Gabriel Delépine. — 1699, Paul Bertrand, Claude Theurin, Etienne Saulnier. — 1706, Jacques Bertrand, Gabriel Lépine. — 1707, 1708, Jean Biard. — 1713, F. Tourné. — 1721, Nicolas Coursault, Sylvain Guérin. — 1722, Pierre Bélouin, Louis Boué. — 1724, Gilles Frappier. — 1742, Franç. Besnier.

Serruriers. — 1619, Paul Benoist. — 1621, Pierre Girault. — 1653, Franç. Renouard. — 1655, Georges Montrot. — 1661, Louis Bodin. — 1670, 1671, Michel Demons, Pierre Demons. — 1672, Michaud, Demons. — 1673, Franç. Langlois, Antoine Besnard. — 1678, Jean Bovier. — 1681, Michel Demons, Pierre Demons. — 1683, 1686, 1698, Jacques Demons. — 1698, 1721, François Guérineau. — 1721, Louis Couturier. — 1724, Jacques Demons. — 1725, Gatien Boireau, F. Tourné. — 1728, Nicolas Besnier. — 1737, François Berrué. — 1738, J. Guérineau. — 1740, Jacques Demons. — 1741, Jean Frappier, Mélaine Rousseau. — 1747, Louis Duvivier.

Taillandiers. — 1724, Noël Baudichon. — 1726, François Baudichon. — 1738, Jean Couture, Christophe Fournier. — Voyez : *Maréchaux.*

Tailleurs. — 1625, Grastreau. — 1640, Julien Choisnard. — 1650, Jehan Joumier. — 1658, Champeaux (demeurant à Epigny). — 1661, Pierre Torchon. — 1665, Claude Rouliau. — 1699, Fr. Fillot (demeurant devant la halle). — 1672, Claude Roulleau. — 1675, Philippe Beaucogné. — 1681, Henri Boutecougnié, Claude Voulvau. — 1684, Claude Pouvreau, Michel Pizé. — 1687, 1689, 1694, Jean Boison. — 1688, Alexis Beaucogné. — 1696, Gilles Roy, Nicolas Saulnier, Noël Bodichon. — 1698, René Boutecougnié, Jean Buisson, Nicolas Sénarié, Henri Boisdin. — 1720, Jean Godin. — 1722, Martin Langlois. — 1741, Henri Boisdin. — 1743, Martin Langlois.

Tailleurs de pierres. — 1657, Franç. Girault. — 1670, Nicolas Tournay. — 1671, Franç. Girault. — 1673, Franç. Girault. — 1698, Charles Taureau, Franç. Giraud. — 1699, Amb. Bertrand. — 1720, Jean Defonds. — Voyez : *Maçons.*

Tanneurs. — 1612, René Hardy (corroyeur). — 1651, Martineau, Champeaux. — 1652, Isidore Martineau. — 1654, Martin Boireau. — 1656, 1657, 1660, 1661, 1665, Pierre Martineau. — 1660, Ant. Guyet. — 1670, Thomas Martineau, Guill. du Vivier. — 1671, 1677, 1678, Guill. Guérin. — 1678, Guill. Gadin, Pierre Besnard, sieur de Bonchamp. — 1680, Alex. Fousier. — 1682, Guillaume Guérin. — 1683, Louis Benoist, Georges Delanche. — 1685, Louis Benoist, Franç. Vincent. — 1694, Th. Martineau, Franc. Vincent, Pierre Bodin. — 1696, Louis Benoist. — 1698, Franç. Vincent, L. Benoist. — 1699, L. Benoist, F. Vincent. — 1706, Louis Benoist. — 1707, Simon Gautier. — 1720, Franç. Benoist, Franç. Novellon. — 1726, Charles Archambault. — 1741, Archambault. — 1742, F. Vincent.

Teinturier. — 1708, René Gautier.

Texiers. — 1680, Louis Beaugillet, Jean Gadin, François Clopin, Mathurin Voyer. — 1681, Jacques Glayet, Guill. Fougier (m^e^ corroyeur). — 1682, Christophe Coynard, Jean Gadin. — 1683, Gilles Chaigné. — 1693, Gabriel Thibaut (du village de Noizay). — 1743, Gabriel Bourdon. — Voyez : *Tisserands.*

Tisserands. — 1626, H. Girard. — 1654, Mathurin Bachot, Michel Robin, Jehan Michaud. — 1652, Pierre Sagé. — 1655, Pierre Tigeard. — 1656, Jehan Bonniau, Ant. Boischot. — 1657, Nicolas Billault, Nicolas Travouillon. — 1663, Ant. Beaugillet. — 1672, René Morin. — 1673, Henri Moissin. — 1674, Henri Saulnier (du faub. du marché), Mathieu Voyer. — 1675, Jean Rabineau, Ant. Aviron. — 1678, Jean

Gadin. — 1679, Mathurin Voyer. — 1684, Jean Foussier, Emery Glayet. — 1685, Gilles Cheigney. — 1686, Antoine Beaugillet. — 1687, Jean Travouillon, Jacques Gouais, Ant. Gaudion. — 1688, Alexis Delaroche, Ant. Beaugillet. — 1696, Jacques Goes, Pierre Garault, Ant. Beaugillet. — 1697, Jean Godin. — 1722, Emery Gadin, Pierre Gouas, Franç. Pichot. — 1740, Pierre Liner. — 1742, Saturnin Plot. — Voyez : *Texiers*.

Tuiliers. — 1671, 1672, Etienne Dubot. — 1683, Etienne du Val (au faub. du Marché).

Unetier du marché (1). — 1690, Jacques Julien.

Voituriers. — 1698, Antoine Sourdeau. — 1699, 1722, Ant. Quatroux. — 1740, Mélaine Roux. — 1747, Pierre Le Yard. — Voyez ci-dessus : *Charretier*.

(1) C'est-à-dire vérificateur préposé à l'emploi des mesures locales exactes dans les ventes.

CHAPITRE XIII

PRINCIPAUX FERMIERS ET MÉTAYERS

Abbaye (l'), « *La Baie* » *ou l'Abbée.* — 1626, Jehan Gallan, Collin. — 1627, Gloseau le jeune. — 1646, le « bonhomme Marin ». — 1670, Ant Bouillon. — 1683, Jean Saulnier, Lignaire. — 1743, René Nocereau. — 1748, Franç. Archambault.

Allet ou Aslette. — 1660, Pierre Caillault. — 1678, Urbain Rabineau. — 1692, Pierre Havouard — 1739, Louis Moreau. — 1740, Louis Bourguignon.

Aumône (l'). — 1739, Jean Guillon.

Bessonnerie. — 1648, Mathieu Limous. — 1671, Ant. Saulnier. — 1687, Jean Foix.

Bissonnaye (la). — 1681, 1684, Pierre Bouin. — 1688, Billard.

Bois-Godeau. — 1646, Jehan Bodichon.

Boisselière (la). — 1646, Lidoire La Lande. — 1665-1666, Jehan Michaud (Grande-Boisselière). — 1690, Cousin. — 1738, Bourguignon (Petite-Boisselière).

Bonchamp. — 1626, Michau, Joseph Viau. — 1687, Michel Saulnier. — 1692, Michel Voyer.

Bordes (les), (Petit-Pressigny). — 1725, Martin Drouet, fermier général de la seigneurie des Bordes.

Boutays. — 1627, Ondet. — 1680-1687, Franç. Drouin.

Brigaudais (la) (1). — 1675, Houbet. — 1687, Etienne Arnault. — 1692, Laurent Cousin. — 1739, René Rabineau.

(1) A Noël une rente foncière de 5 livres était due à la « bourée des clercs », par la métairie de la Brigaudais (Inventaire général des anciennes chartes des souverains dressé par Hamel, notaire à Loches, en 1773).

Chanteaupin. — 1651, Martin Rey. — 1660, Jehan Tillin. — 1662, Louis Viau. — 1743, Claude Grobau.

Chilloir. — 1624, Forget. — 1660, Jehanne Travouillon. — 1679, Pierre Nau. — 1688, Jean Audebert (bordier). — 1690, Henri Martineau. — 1743, Saturnin Alleaume.

Cormier (Faux-) ou Fort-Corné. — 1646, Antoine-Pierre Archambault. — 1687, Martin Thibault.

Cornetière (la). — 1643, Michaud. — 1654, Michel Doraist. — 1661, Michel Dorais. — 1686, Henri Gaudin.

Couraye (la). — 1627, Rouillon. — 1670, Travouillon. — 1740, René Meusnier.

Dannerie. — 1667, Mathieu Cormier.

Demène. — 1689, Michel Ondet. — Voyez ci-dessus, Chapitre XII : *Meuniers.*

Dorée. — 1686, Contreau.

Epigny. — 1624, Jean Bondymiau. — 1625, Mathurin Jormier. — 1626, Boisot. — 1662, Pierre Baillif, Mathieu Babou (bordier au moulin). — 1685, Jean Moureau. — 1688, Pierre Manaudin (village). — 1690, F. Méchin. — 1692, Jean Mauriane, Franç. Novain (au moulin). — 1739, René Voux. — 1742, Jean Boisseau. — 1748, Ant. Roux (bordier). — 1749, Franç. Ménard. — Voyez ci-dessus, Chapitre XII : *Meuniers.*

Etang (l'). — 1651, Jehan Boudin.

Font (la). — 1651, Jehan Bouldin. — 1745, Antoine Porcher.

Foulons (les). — 1625, René Lebret. — 1692. Julien Bougrier. — 1741, Franç. Audebert (au moulin à foulons sous Boutais). — Voyez ci-dessus, Chapitre XII : *Meuniers.*

Garde (la). — 1687, Nicolas Galand. — 1693, Hugues Roy

Goussard. — 1649, Bonodidier.

Granges (les). — 1673, 1687, 1692, Nicolas Hénault. — 1743, Louis Ondet.

Granges (les Petites-). — 1650, Pierre Marchand. — 1653, René Gadin. — 1661, Bodin.

Grenoisière (la). — 1647, Henri Moriau (bordier). — 1652, François Diners. — 1661, Jehan Besnard. — 1664, Henri Bodin (bordier). — 1692, H. Mauvière. — 1743, Ant. Ondet.

Humiaux. — 1653, Sauvage (bordier). — 1672, René Moreau. — 1681, Henri Moreau. — 1690, René Moreau. — 1692, René Mauvière.

Janière (la). — 1653, Buriau (bordier). — 1661, 1665, Benoist. — 1762, Jean Pineau.

Louissière (à Ferrière). — 1670, Henri Delanche. — 1686, Jean Savoard.

Mareuil. — 1627, Denis. — 1653, Nicolas Dorit. — 1659, Franç. Petit (fermier du Grand-Mareuil). — 1672, Elie Besnard. — 1684, Franç. Lanier. — 1692, Pierre Grangier. — 1740, Jean Marchais. — 1743, Gilles Froger. — 1745, Joseph Souvent.

Murs ou Mœurs (les). — 1607, Franç. Boireau. — 1627, D. Thibault. — 1671, Harduin Pirault. — 1687, Laurent Bardon. — 1741, Louis Guilbet.

Noizay. — 1624, Louis Bardou. — 1692, Désiré Ondet. — 1743, Jean Roy.

Noraye (la). — 1661, Georges Bodin.

Oisilière (l'). — 1684, Noël Michaud (bordier). — 1687, 1692, Jean Hénault.

Perruche (la). — 1651, Michel Gabelley.

Piégu. — 1653, Jehan de la Croix. — 1665, 1667, Drouin. — 1679, 1684, Jean Rabineau. — 1748, 1750, Ant. Voyer (fermier de la terre de Piégu).

Pierre (la). — 1662, Pierre Pineau.

Poiret (le). — 1667, Martin Galand. — 1676, Jacques Durand.

Praudière (la). — 1661, Etienne Saulnier.

Prémasson. — 1692, André Legoult.

Puy-Besnard. — 1626, Jacques Voyer. — 1627, Ruau. — 1688, Pierre Boisseau. — 1741, François Bourreau.

Rabottes (les). — 1624, Caillault. — 1625, Biausse. — 1626, Bondonneau. — 1685, Mathurin Voyer.

Réaux (les). — 1662, Sébastien Beloy.

Répenelières (les). — 1740, Denis Bouchet (au village) (1).

Rimbaudières (les). — 1661, Martin Hénault. — 1740, François Hénault.

Russotière (la). — 1624, Boireau.

Sarçay. — 1626, Henri Coursault. — 1690, Laurent Bourreau. — 1692, F. Roux. — 1740, Jean Beneston.

Saulaye. — 1647, Jehan Bonneau. — 1661, Simon Gouron.

Tailles. — 1692, Etienne Bodichon.

Tirolle (la). — 1745, Jean Dauphin.

Touche (la). — 1647, Pierre Gaviau. — 1672, Jehan Grangé. — 1683, Jean Gaudron. — 1692, Jean Crespin. — Voyez ci-dessus, Chapitre XII : *Meuniers.*

Turmelière (la). — 1626, P. Pitrois, Gabillet. — 1647, J. Indrault. — 1657, Mathieu Frappier. — 1692, Jean Boisseau. — 1692, Boiriau.

Vau ou Veau (le). — 1643, Ansault. — 1649, C. Benoist. — 1653, Charles Gadin. — 1688, Claude Bardou. — 1692, Pierre Bonneau. — 1743, Ant. Bodichon.

(1) *Les Repenelières ou Repennellières* — Dans l'Inventaire général du Chapitre de Loches, inventaire daté de 1773, et établi par Hamel, notaire à Loches, on lit que les droits d'indemnité et droits seigneuriaux ont été amortis au seigneur de la Repenelière en 1494 Voir cet inventaire à la bibliothèque de Loches).

CHAPITRE XIV

QUELQUES FONCTIONNAIRES AYANT COTÉ ET PARAPHÉ LES REGISTRES

1676, Louis Gatian, conseiller au siège présidial de Tours. — 1693, Jean Taschereau, écuyer, seigneur de Baudry, conseiller du Roi, lieutenant particulier de Touraine. — 1702, Gabriel Dallonneau, seigneur de Maray, Puygibaud, juge royal de Loches. — 1718, Dieudonné Boisseau, bailli de Ligueil. — 1719-1720, Charles Paulmyer, seigneur du Grand-Noizay, juge lieutenant de la ville. — 1744, Albert-Joseph Musnier, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Loches et juge royal de Loches.

CHAPITRE XV

ROUTE D'ESPAGNE, COCHE, POSTE

1603, Maître de la poste : Abel Salard. — 1653, Maître de la poste : Louis Cornet. — 1654, 1657, Maître de la poste : Jacques Cornet. — 1660, 1661, Chevaucheur du Roi de la poste de cette ville : Jacques Cornet. — 1662, Postillon : Elie Bouin. — Chevaucheur de la poste du Roi à Ligueil : Louis Cornet. — 1665, Chevaucheur de la poste du Roi à Ligueil : Jacques Cornet. — 1671, 1679, 1681, 1686, 1693, Maître de poste de cette ville : Jacques Cornet (décédé le 22 avril 1693). — 1700, Maître de poste : Jacques Cornet.

Le 4 décembre 1700, le roi d'Espagne passa à Ligueil. A cause de son voyage à travers la France, on avait réparé la route de Paris à Bordeaux. Aux environs de Ligueil, un nommé « Pierre Poulinet fut « étouffé en terre » en travaillant à la réfection du chemin de Paris-Bordeaux. — En 1729, F. Chrétien, notaire royal, porte le titre de contrôleur des actes et directeur (?) des postes de la ville de Ligueil. — Le 12 avril 1741, fut enterré à Ligueil, Jacques Déveines, « commis vérificateur aide au Grand bureau de Bourdeaux », tombé malade dans cette ville, allant par le coche de « Bourdeaux » à Paris.

CHAPITRE XVI

HOPITAL OU PETITE CHARITÉ

1626, demeurant à l'Aumônerie (1), Mathurin du Temple ; Paul Sauvage, mort à l'hôpital. — 1654, le 9 octobre, décédé à l'hôpital, Antoine Pannici. — 1658, gardien de l'hôpital : Jean Arnault. — 1662, morts à l'hôpital, Bodin, Charles Morin. — 1666, le 26 novembre, a été inhumé une femme étrangère, « qui n'a dit son nom, ni d'où elle est, ni si elle étoit catholique ou hérestique, sans avoir aucune marque de nation, ni n'avoir demandé aucun sacrement ni prestre, morte après avoir été dans l'hôpital huit ou dix jours, a été enterrée au-dessus du grand semetié, au loin, en terre estrangère ». — 1671, le gardien des pauvres dans la maison de l' « Homonerie », faubourg du Pontcharrault, était Michel Champeaux. — 1673, mort à l'hôpital de cette ville, Claude Damiot, fils de « pauvres passants ». — 1676, le 17 février, décède à l'hôpital de Ligueil, le nommé François Aubin, pauvre passan. — 1684, le 10 novembre, décède à l'hôpital de Ligueil, le nommé Bureau, de la paroisse d'Angles (Anglin). — 1699, le 7 février, a été enterré, Marie-Thérèse, fille de Jean Lacamp et de Sempiternelle, « gens qui passoient et se disoient demeurant en Quercy, ville de Thimine, laquelle Thérèse est morte en notre hôpital, âgée de 28 mois, lesquels ne savoient signer, en foy de quoi j'ai signé : Formy, curé de Ligueil ».

(1) Pour l'Aumônerie ou « Malladrerie » ou « Petite Charité ou Hôpital » de Ligueil, consulter, aux Archives Nationales, dans la série S, le carton 4911-4912, y voir la vieille liasse 4913. On trouvera, dans ce carton, des documents, parmi lesquels ceux de 1640 (inventaire de biens), 1672 (jugement de la chambre royale), un bail à ferme de 1672 et une adjudication de fermage de 1693.

CHAPITRE XVII

NOTRE-DAME-DES-ANGES (CHAPELLE)

1594, extrait du « Mémoire des Trépassés » de 1585 à 1595 : « Le quatrième jour de mai (1594) de plus que le dernier, je louer à Fouquet, prestre de la paroisse de Ferrière, en ayant requier le sieur curé de venir noir tous ces jours dans la chapelle (1) de la Bonne des Anges, (ét *de dire*, sous-entendu), un *Libera* avec *De profondice* pour la mémoire de mon deffunch mary à ceste fin de la quiter de me douet, il portera, de ma part, par chaque an, la somme de cent souls payés par les mariés du dit sieur. *Signé* : Gautier ».

1624, le 2 mai, furent mariés en la chapelle Notre-Dame-des-Anges Samuel Briel et Louise Mardelle.

1625, enterré dans cette chapelle, le 29 septembre, Maistre Cottin, avocat à Tours.

1642, le curé de la paroisse Saint-Martin de Ligueil, Pierre Archambault, prend aussi le titre de « curé de Notre-Dame-des-Anges ».

1672, inhumé : Pierre Caillault, le jeune, décédé en sa maison de Demène.

1674, enterré dans cette chapelle : Marie Bimard.

1687, le 28 janvier, demoiselle Louise Gervais, veuve de défunt Pierre de Mons, sieur de la Roche-d'Enchal, « estant âgée de soixante-dix-huit ans..., a estée enterrée dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges ».

(1) Cette chapelle existait donc antérieurement à 1653, époque assignée par M. Besnard du Château comme date de sa fondation. *Notice historique sur la ville de Ligueil et la chapelle Notre-Dame-des-Anges*, par Besnard du Château (Ligueil, librairie Mamour, 1898).

1688, le 24e jour d'octobre, « dame Gabrielle Guyniet, femme de Pierre-Louis Bonneau, a fondé en la Notre-Dame-des-Anges un *Libera* avec suffrages et oraisons à dire tous les premiers dimanches de chaque mois de l'an et deux grandes messes de *Requiem* en la dite chapelle : la première, le 24 mars jour et fête de saint Gabriel Archange, ou le jour d'avant ou après, si le dit jour soit occupé du dimanche, et l'autre, pour la dite fondation a signé cent sols de rente, sur sa maison scytuée à Neuilly-le-Noble, à elle appartenant. L'acte fut passé par Me Pierre Martineau ».

1701, le 20 juin, on *bénit la cloche de Notre-Dame-des-Anges,* elle fut appelée Pierre. Le parrain fut M. Antoine Piers, seigneur d'Epigny, et la marraine Marguerite Teret, veuve de M. de Boistenant, seigneur de Vou.

1740, dans la chapelle publique de Notre-Dame-des-Anges, mariage de Pierre Demons et Renée d'Auxerre.

1742, le 27 août, fut enterré dans cette chapelle, Jacques d'Auxerre, demeurant près cette chapelle.

1744, fut enterrée, dans cette chapelle, Henriette Martineau, veuve de Gabriel Boutet, notaire royal.

CHAPITRE XVIII

CHAPELLE DOMESTIQUE D'ÉPIGNY

Fondation et bénédiction. — « Le 24 novembre 1716, à la réquisition de Messire René Piers, écuyer, chevalier, seigneur de Fontenailles-Epigny, nous nous sommes transportés au dit lieu d'Epigny, de notre paroisse, accompagnant Messire Jacques de Quinemont-Varennes, prestre, prieur de Saint-Barthélemy-de-la-Fenouillère, cy-devant chanoine de l'église de Tours, prestre curé de Varennes et doyen-rural, lequel, en conséquence de la permission à lui accordée par M. Brenet, chanoine de l'église de Tours, archidiacre d'Outre-Vienne, official et grand vicaire de Monseigneur d'Ervaut, archevêque de Tours (1), et à présent du Chapitre de l'église métropolitaine de Tours, le siège vacant, il a béni avec les cérémonies accoutumées la chapelle nouvellement bâtie pour mon dit seigneur de Fontenailles, au dit lieu d'Epigny, pour, et en exécution du testament de défunt Messire Antoine Pierres, seigneur d'Epigny, son oncle; laquelle chapelle a été bénite, sous le titre de Notre-Dame et en présence de nous et de notre consentement. *Signé*: FORMY, curé de Ligueil. »

Mariages. — Le 7 novembre 1729, eut lieu, dans la chapelle domestique d'Epigny, le mariage d'Etienne de Malvaut de Marigny, avocat au Parlement, avec damoiselle Cottereau de Grandchamps, le curateur aux causes des époux, René Pidoux, écuyer, seigneur du Verger, ayant donné son consentement; l'acte fut signé par : Antoinette-Marguerite de Grandchamps,

(1) Mathieu Isoré d'Hervault, décédé le 9 juillet 1716.

veuve de René Piers de Fontenailles; Cottereau de Fontenailles; Didier Cottereau de Grandchamps, seigneur d'Anché, et Joseph-Pascal Cottereau de Grandchamps, seigneur de la Tour-d'Oiray, les deux frères de l'épouse, mousquetaires de la Garde du Roi; damoiselle Henriette Cottereau de Grandchamps; René Piers de Fontenailles; Joseph Piers de Fontenailles; damoiselle Marguerite Piers de Fontenailles; Messire Louis-Jacques Aubry, écuyer, seigneur de la Fontaine-d'Augé, proche Saint-Sulpice; dame Marguerite-Françoise de Vaillant-Aubry; demoiselle Marie-Anne de Mauvier; damoiselle Agathe de Graslœil de Plaisance; Messire Charles de Moussy, chevalier, seigneur des Granges; Edmond de Moussy, abbé commendataire de la Mercy-Dieu; Messire de La Barre de Saulnay, seigneur de la Guéritaude.

Le 15 janvier 1731, eut lieu, dans cette chapelle, le mariage de Messire Antoine de Maussabré, seigneur des Genêts, la Sabardière, Bussière, Chambertin et autres lieux, avec Henriette Cottereau de Grandchamp, fille de défunt Pascal Cottereau, écuyer, seigneur de Grandchamp, maréchal des logis dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Tour-d'Oiré. Michel-René de Maussabré, seigneur de Bussière; Charles de Maussabré; Louis de Maussabré; Marie-Anne de Maussabré; Lucien de Maussabré; Louise de Maussabré; Marie-Anne Gédoine, épouse de René de Maussabré; Antoine-François Despréaux, chevalier, seigneur de la Fouettière; Joseph-Pascal Cottereau, seigneur de Grandchamp et de la Tour-d'Oiré, Antoinette-Marguerite Cottereau de Grandchamp, veuve de René Pierres de Fontenailles; Messire Louis de La Barre-Maillé, seigneur de la Guéritaude; damoiselles Louise-Françoise de la Barre-Maillé et Agathe Graslœil, furent témoins.

Le 13 mai 1734, a été célébré, dans la chapelle domestique de Mme de Fontenailles, le mariage de Louis de Maussabré, chevalier, seigneur du Coudray, avec damoiselle Elizabeth Leroux de Graveteau ; Charles de Boistenant, écuyer, seigneur du Verger-de-Vou, capitaine de milice, curateur aux causes de la dite future, retenu par le service de Sa Majesté, était représenté au mariage par Jacques Odart, chevalier, seigneur de Grandvaux. Ant. Cottereau, veuve de Piers, chevalier, seigneur de Fontenailles ; Marie-Anne Gédoine, épouse de Michel de Maussabré ; Henriette Cottereau de Grandchamp, épouse de Antoine de Maussabré ; Marie-Anne de Maussabré ; Joseph-Pascal de Grandchamp ; Louise de Maussabré ; Agathe de Graslœil ; Françoise-Marguerite de Piers ; Antoine Piers d'Epigny ; Charles Piers et Jacques de Maussabré ont signé l'acte concernant ce mariage.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 151

CHAPITRE I. — Administration et juridiction..... 155
II. — Noblesse du pays..... 163
III. — Bourgeois de Ligueil..... 175
IV. — Fermiers généraux de MM. du chapitre de Saint-Martin..... 176
V. — Eglise Saint-Martin et chapelles 177
VI. — Curés, vicaires, doyens ruraux 186
VII. — Principaux baptêmes..... 188
VIII. — Principaux mariages..... 197
IX. — Personnes enterrées dans l'église Saint-Martin 204
X. — Principales sépultures hors l'église..... 210
XI. — Collège de Ligueil..... 212
XII. — Principales professions..... 213
XIII. — Principaux fermiers et métayers.... ... 229
XIV. — Quelques fonctionnaires ayant coté et paraphé les registres..... 233
XV. — Route d'Espagne, Coche. Poste..... 234
XVI. — Hôpital ou Petite Charité..... 235
XVII. — Notre-Dame-des-Anges (chapelle)..... 236
XVIII. — Chapelle domestique d'Epigny..... .. 238

UNIV. OF MICH.

Bueil, planche I.

VUE DES ÉGLISES DE BUEIL, PRISE DU CIMETIÈRE.

(Photographie des Monuments historiques, 1881.)

La Collégiale de Bueil et ses Tombeaux

Tout au nord de la Touraine, presqu'aux confins du Maine, se trouve le vieux bourg de Bueil, assis dans un étroit vallon qui s'incline vers le Loir. La masse imposante de sa double église, flanquée d'une haute tour carrée, domine tout le bourg et attire de loin le regard du voyageur. Mais pour mieux saisir l'ensemble de ces édifices, il faut monter au vieux cimetière, au pied de la grande croix de pierre, vénérable et charmant monument de la Renaissance, qui couvre de son ombre depuis quatre siècles les tombes où reposent les nombreuses générations des habitants de Bueil (1).

De là nous pouvons admirer les lignes élancées de l'église collégiale des Saints-Innocents, un des spécimens de l'art ogival du XIV^e^ siècle, le plus complet, et le plus pur peut-être, que nous possédions en Touraine ; à côté, et contiguë, l'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre, vaste édifice à deux larges nefs, œuvre de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^, et, à l'extrémité ouest, la grosse tour massive, du style de la Renaissance, qui sert de clocher.

(1) Cette croix fut élevée par Pierre Chotard, m^e^ maçon, mais les parties sculptées sont l'œuvre de Jehan Augiers, m^e^ sculpteur ymagier, qui y mit d'un côté un Christ aux bras étendus, et de l'autre, une gracieuse Vierge mère. Jehan Augiers reçut, en 1501, de la fabrique de Bueil, un payement de CV sols tournois pour sa peine d'avoir fait et enlevé les images de la dicte croix en pierre. La même somme fut donnée à Pierre Chotard (Cf. *Notice hist. et archéol. sur l'ancienne église collegiale de Bueil*, par l'abbé J. J. Bourassé, dans les *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VII, p. 183, 188 à 202, Pièce justificative III, p. 210.)

C'est là la *célèbre collégiale que les comtes de Sancerre et de Marans*, comme l'écrivait au XVII[e] siècle le carme Martin Marteau, *ont autrefois fait bastir... et dans laquelle ils ont marqué leurs sépultures, comme font encore foi les superbes tombeaux et la cave où leurs corps reposent dans du plomb sur des tresteaux...* (1).

Nous avons sous les yeux le *Saint-Denis* de la famille de Bueil, de cette vaillante et nombreuse lignée, qui illustra à un si haut degré notre Touraine et laissa une lueur de pure et noble gloire à travers quatre siècles de notre histoire nationale.

Il n'entre pas dans le cadre de cette simple étude de rappeler les hauts faits des sires de Bueil, car « *chacun sayt*, comme l'écrit leur illustre descendant, Racan, *combien le sang de Bueil a produit de héros depuis six cents ans que les Alpes l'ont donné à la France* (2) ».

(1) *Le Paradis délicieux de la Touraine*, par le R. P. Martin Marteau de Saint-Gatien, prédicateur Carme tourangeau (Edition de M. D. C. LXI, dédiée à Mgr Victor le Bouthilier, illustrissime et révérendissime archevêque de Tours. 1[er] parterre, p. 70 et 71; 2[d] parterre, p. 54.)

(2) Louis Arnould, *Racan, histoire anecdotique et critique de sa vie et de ses œuvres* (1 vol. gr. in-8, Paris, Colin, 1896), p. 321. La famille de Bueil se prétendait originaire du village de Boglio, au comté de Nice (aujourd'hui Beuil, canton de Guillaumes, arrond[t] de Puget-Théniers, Alpes-Maritimes), et se vantait de descendre des anciens rois de Sicile et d'être apparentée aux Grimaldi, barons et comtes de Beuil, et princes de Monaco; venue en Touraine, vers le XIII[e] siècle, elle aurait donné son nom au village, qui, depuis, s'est appelé Bueil. Inutile de dire que cette prétention est inadmissible, car Bueil n'a pas attendu le XIII[e] siècle pour porter ce nom et les Bueil de Touraine n'ont vraisemblablement rien de commun avec les Beuil du pays Niçois, branche cadette des Grimaldi-Monaco, et qui porte les mêmes armoiries (*fuselé d'argent et de gueules*). Racan et son fils aîné firent admettre cette légende lors de la révision des titres de noblesse en 1666 (Bibl. nat. Mss. dossier bleu, de Bueil, n[o] 1399). En résumé la famille de Bueil ne semble pas avoir marqué dans l'histoire avant la fin du XIII[e] siècle ou le commencement du XIV[e] (Cf. P. Anselme, t. IV, p. 500 et suiv., et t. VII, p. 847).

Qu'on veuille remarquer cet usage qui veut qu'on prononce *Beuil*,

Ce sont les tombeaux de ces héros, ou du moins les restes que nous a laissés le vandalisme révolutionnaire, que nous nous proposons d'examiner. Quels étaient ces mausolées, qui faisaient, avant 1793, l'admiration des visiteurs de Bueil ? Quelles places occupaient-ils alors dans la collégiale, devenue maintenant simple église de village ? Que nous reste-t-il de ces monuments et comment pourrait-on essayer de les restaurer tels qu'ils étaient autrefois ?

Avant de répondre à ces questions, il sera peut-être utile de rappeler l'histoire de la fondation du chapitre de chanoines et des églises de Bueil, par un aperçu rapide, car on en trouvera le détail dans la notice très documentée de M. l'abbé Bourassé, sur l'ancienne église collégiale de Bueil (1).

Dès 1108, le premier seigneur connu de Bueil,

tout en écrivant *Bueil*, quand on parle de la famille de ce nom Etait-ce encore pour accréditer la légende de l'origine niçoise ? Car c'est assurément la prononciation ancienne. On trouve, en effet, sur divers actes à la Bibliothèque nationale, dépt des manuscrits, les signatures tracées par des membres de la famille, et on voit *Debeuil* (voir : pièces originales, Dossier Bueil). Dom Housseau écrit aussi *Beüil* (voir ms. 1436 de la Bibliot. munic. de Tours, f° 1, copie de D. Housseau) ; on lit aussi : *Louis de Beul*, au n° 69, art. 10 du volume des mss. Harléiens au Musée Britannique à Londres, qui relate la joute où périt Louis de Bueil, en 1446; le P. Anselme écrit assez souvent *Beuil*, et, à la Table générale alphabétique des maisons et des terres, il renvoie de *Beüil* à *Büeil* et vice-versa (voir *Hist. généalogique et chronologique de la Maison de France, des pairs et des grands officiers de la couronne...* par le P. Anselme, Augustin déchaussé, continuée par M. du Fourny, 3e édition, à Paris, par la compagnie des libraires, M. D. CC. XXVI, t. I, p. 361 ; t. IX, p. 42 et 62). M. Mantellier cite, à la date du 25 octobre 1428, Jean de *Beuil*, comte de Sancerre, chevalier tourangeau, qui entre dans Orléans avec le comte de Dunois (Cf. P. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans, *Histoire du siège d'Orléans*, 1 vol. in-12, p. 30, Orléans, H. Herluison, 1867).

(1) Cf. *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VII, p. 183 et suivantes (fondations de 1394 et de 1476; voir, *ibid*, pièces justificatives II et XVII) et Jehan Maan, *Sancta et Metrop. Ecclesia Turonensis* (1 vol. in-fol., 1667, p. 181, XII).

Hugues de Vaux, donne l'église de ce lieu à l'abbaye de Saint-Julien de Tours, qui y établit un prieuré, sous le vocable de saint Pierre. Cette fondation est mentionnée dans des chartes des XIIIe et XIVe siècles et par divers historiens (1).

A la fin du XIVe siècle, la famille de Bueil, déjà illustre et puissante par ses alliances, par les grands biens qu'elle possédait dans les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, comme par les hautes situations qu'elle occupait (2), résolut de fixer à Bueil le lieu de ses sépultures et d'en confier la garde à un chapitre de chanoines.

En 1390, les quatre frères, Jean IV, sire de Bueil, Hardouin, évêque d'Angers, Pierre, seigneur du Bois et de la Motte-Sonzay, Guillaume, seigneur de Valeine, de Vaujours et des Brosses, fondèrent un chapitre régulier, et, après avoir indemnisé l'abbaye de Saint-Julien pour le prieuré qu'ils lui enlevaient, installèrent à Bueil six chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qu'ils avaient fait venir d'Angers.

(1) Voir *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIV, p. 135 (*Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine extraits de Dom Housseau*, par Emile Mabille). Voir aussi : J. Maan, *Sancta et Metrop. Ecclesia Turonensis*, p. 146.

(2) Elle possédait le comté de Sancerre, en Berry, les baronnies de Saint-Christophe, de Châteaux, de Marmande et de Faye-la-Vineuse, les seigneuries de Bueil, du Bois et de Neuvy, de la Motte-Sonzay, de Montrésor, de la Marchère, de Vaujours, de Château-Fromont, de Pocé, de Courcillon, de Vallène, etc. Presque tous ses membres avaient été, ou étaient encore, chambellans et conseillers des rois et vaillants chefs militaires autant qu'excellents administrateurs ; l'un s'était allié à la puissante maison d'Avoir, en Anjou, dont les descendants conservèrent les armes écartelées avec celles de Bueil, un autre était grand maître des arbalétriers, et sa femme, dauphine d'Auvergne, lui avait apporté l'important comté de Sancerre ; ses frères étaient, l'un, évêque d'Angers, un autre, bailli de Touraine, grand maître des eaux et forêts, maréchal du royaume de Sicile, un autre encore eut la maîtrise des eaux et forêts et fut gouverneur de Saumur, etc. (Cf. *Hist. généal. et chronol. de la Maison de France et des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, 3e édit., *passim*).

Ils leur attribuèrent de notables revenus et leur abandonnèrent pour leur habitation leur ancien château de Bueil. Puis ils commencent, en 1394, la construction de l'église collégiale que nous voyons aujourd'hui.

C'est donc dans le cours du XV^e^ siècle que furent édifiés les monuments funéraires, dont nous allons parler, élevés à la mémoire des sires et dames de Bueil.

Cependant, bien qu'approuvée par le pape, la fondation de 1390 n'avait pas été agréée par l'archevêque de Tours. Après de nombreuses protestations, celui-ci obtint gain de cause et, après quatre-vingts ans d'existence, le chapitre de Bueil fut sécularisé. En 1476, Jean V de Bueil et Martine Turpin de Crissé, sa seconde femme, donnèrent un nouvel acte de fondation, et assurèrent de plus importants revenus au nouveau chapitre dont ils spécifièrent les droits et les devoirs. Cette fondation, faite du consentement de l'archevêque de Tours, Hélie de Bourdeilles, fut confirmée par une bulle du pape Sixte IV. Ce chapitre, dont le premier doyen fut Nicole Aubert, docteur en théologie, subsista jusqu'à la Révolution.

Si les seigneurs de Bueil avaient assumé tous les frais de la construction de leur collégiale, les habitants tinrent à honneur de remplacer leur vieille église paroissiale par un plus vaste édifice. L'église du XI^e^ siècle tombait probablement en ruines et elle était trop exiguë pour recevoir les pèlerins, qui venaient en grand nombre honorer les insignes reliques, rapportées par les sires de Bueil de leurs expéditions lointaines (1) Ils y travaillèrent pendant trente ans, de 1482 à 1512, et, grâce à la bonne administration de leurs procureurs de fabrique, ils purent réunir les

(1) Cf. Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine* (1661), 2^e^ parterre, p. 54, texte reproduit ci-dessous pièce justificative I.

sommes considérables que nécessitaient ces travaux. Malgré les charges diverses qu'eut à supporter la paroisse, en particulier pour la guerre de Bretagne (1), elle termina heureusement la construction de l'église que nous admirerons en passant et qui fut consacrée le 1er août 1512, comme le relate l'inscription qu'on lit sur le mur occidental, qui sert de base au clocher (2).

Un quart de siècle plus tard, les habitants de Bueil remplacèrent le clocher de bois de leur église, par la haute tour carrée que nous avons sous les yeux et qui fut édifiée de 1540 à 1552 (3). Elle semble n'avoir jamais été complètement terminée. Est-ce le manque de ressources, ou les troubles de la Réforme, qui empê-

(1) De 1486 à 1488, la fabrique de Bueil eut à s'imposer d'assez lourds sacrifices pour l'équipement, l'entretien et la solde de deux hommes d'armes qu'elle envoya, conjointement avec les paroisses de Villebourg et de Semblançay, à l'armée qui opérait en Bretagne, de 1486 à 1488. Cf. Comptes arrêtés en mai 1488 et signés d'Antoine de Villeblanche, seigneur du Plessis-Barbe, et de J. Guyet, chanoine de Bueil (Archives de Bueil), *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, t. IV, p. 119 et suiv.

(2) C'est dans cette église que se trouvent les fonts baptismaux, dont la *dube* est une œuvre admirable de la Renaissance ; ils ont été exécutés en 1521. Autour des murs, à l'intérieur, était une litre funèbre dont on distingue encore les traces sous le badigeon, qui la recouvre depuis plus d'un siècle. Des écussons, malheureusement effacés, y étaient peints de distance en distance ; derrière l'un d'eux un bâton, posé en pal, est encore visible. Etaient-ce les armoiries des doyens de Bueil ?

(3) L'architecte de cette tour, d'assez pur style renaissance, est Me Toussaint Chesneau. La notice de M. l'abbé Bourassé nous donne les noms de la plupart des maçons, architectes, artistes ou maitres ouvriers employés par la fabrique de Bueil, de 1482 à 1552. Ces renseignements ont été reproduits par le Dr Giraudet dans ses *Artistes tourangeaux*. Notons en passant Jehan Denyau (1509-1510), et Macé Taschereau (1512), maitres maçons qui travaillent aux chapelles de l'église Saint-Pierre ; Toussaint Chesneau, qui édifie le clocher, vers 1540 ; Geoffroy Senault, *couvreult* (1540-1552) ; Jehan Augiers, sculpteur ; Jehan Bellamy, me fondeur et sainctier, qui fournit, en 1488, des chandeliers de cuivre ; Pierre Crosnier, me fondeur à Tours, qui a fondu les cloches de Bueil, en 1482 (Cf. *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, p. 182 et suiv.).

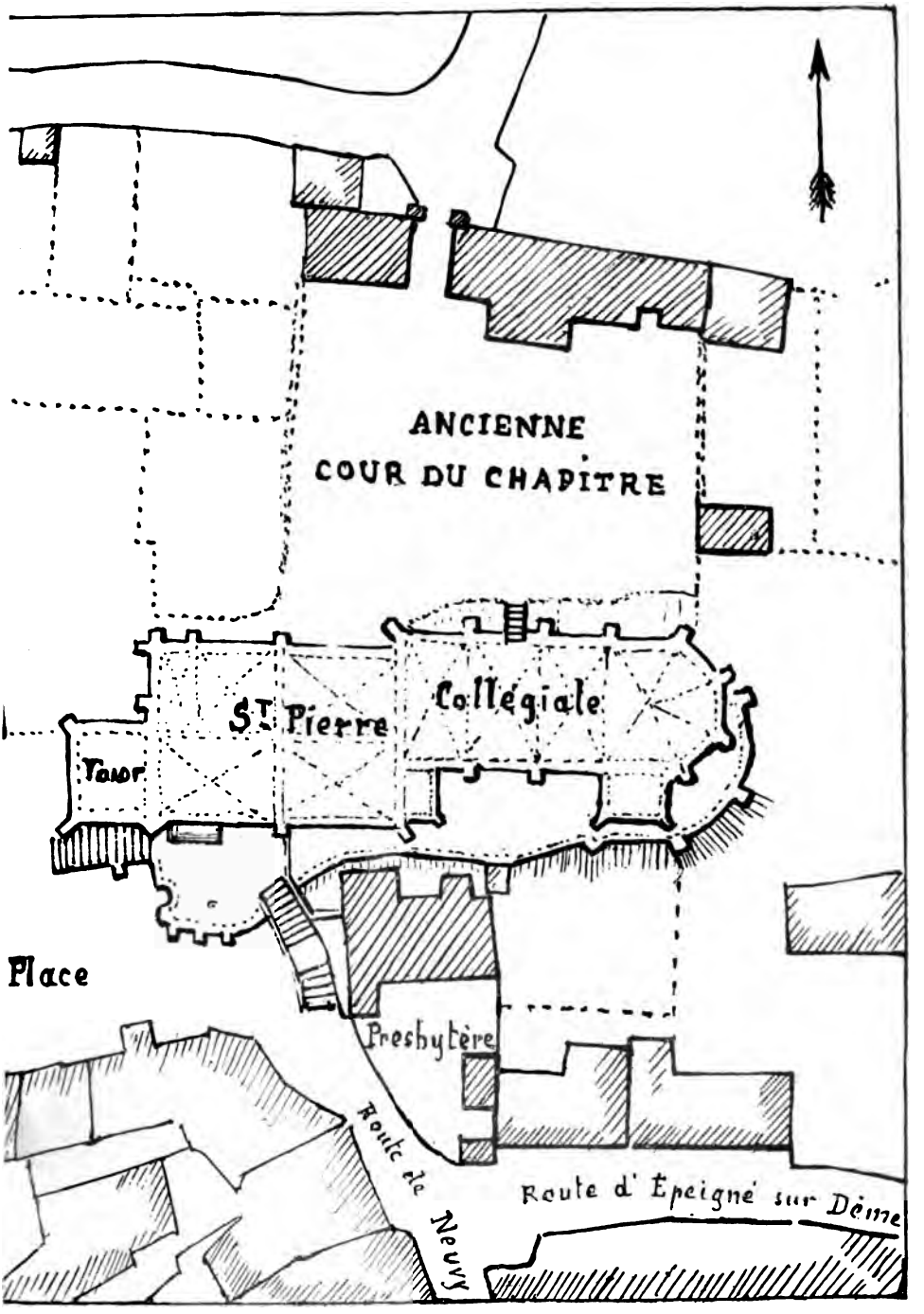

Bueil, planche I.

PLAN DES ÉGLISES ET DU CHAPITRE DE BUEIL.

chèrent l'achèvement de ce clocher? Il ne semble pas, cependant, que les Huguenots aient ravagé le nord de la Touraine, et Bueil se trouvait heureusement en dehors des routes suivies par les troupes armées.

La toiture actuelle de la tour date de 1749, époque où la réfection de la charpente devint nécessaire (1).

Maintenant, si, après avoir traversé l'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre, nous pénétrons dans l'ancienne collégiale, nous la trouvons bien différente de ce qu'elle était jadis, et nous avons peine à nous la représenter telle que Dom Housseau, Gaignières ou Martin Marteau, nous la laissent entrevoir. L'ancien chœur des chanoines a disparu avec les mausolées qu'il renfermait; l'ancien sanctuaire a été très réduit, et l'autel principal est remplacé par les trois médiocres autels qui occupent aujourd'hui tout le fond de l'abside. Dans les murs latéraux de la nef actuelle, reposent les statues retrouvées il y a quarante ans, et placées, au hasard, sous des enfeus qui ne leur avaient jamais été destinés

Tout autre était l'aspect ancien : la nef, fort réduite, et ne pouvant contenir qu'un petit nombre d'assistants, était séparée du chœur par une balustrade de bois, dont on peut voir l'emplacement, encore indiqué par une traverse de bois, incrustée dans le pavage actuel. Le chœur occupait donc, comme dans presque toutes les églises collégiales, la plus grande partie de l'édifice et renfermait, comme on le voit d'après le plan que nous en donnons, les principaux et les plus beaux mausolées de sires de Bueil. En avant de ces tombeaux étaient les chaises ou stalles des chanoines; enfin le sanctuaire, assurément beaucoup plus

(1) En 1749, M. Martin étant doyen de Bueil et M. Savalette de Magnanville intendant de Touraine, on refit la charpente du clocher. Le devis se montait à 1200 livres; les travaux furent adjugés, le 6 septembre 1749, pour 1010 livres.

vaste, avec le maître autel isolé, sans aucun doute, au milieu du sanctuaire au moins du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle (1), car il ne devait pas masquer les tombes placées dans les enfeus dont les traces sont encore visibles dans les pans coupés de l'abside. N'oublions pas la tribune élevée au-dessus du chœur, comme nous l'apprend Dom Housseau, et qui portait des armes et des étendards, nobles trophées rapportés par les sires de Bueil de leurs glorieuses campagnes. D'autres monuments funéraires, sans doute moins importants, puisque personne ne nous en a laissé la description, occupaient donc les emplacements indiqués dans l'abside et dans les enfeus sur les côtés du chœur. La tradition veut qu'il y ait eu onze monuments funéraires dans l'église collégiale de Bueil avantla Révolution (2), et un acte officiel nous apprend que la cave sépulcrale renfermait treize cercueils de plomb (3).

Après l'épouvantable bouleversement de 1793, le souvenir de ces monuments s'était presque effacé, et, parmi ceux qui les avaient connus, personne ne pouvait plus, au milieu du XIX^e^ siècle, ni les énumérer,

(1) On éleva plus tard (peut-être ne fut-ce qu'au commencement du XIX^e^ siècle) un autel de style gréco-romain, qui obstrua complètement la belle fenêtre ogivale du centre de l'abside. Lors des importantes restaurations qui furent faites à l'église de Bueil, en 1865, on supprima cet autel et on rétablit la fenêtre ancienne (Archives d'Indre-et-Loire, administration communale, Bueil, 1861-1901). Les colonnes de cet autel détruit sont encore dans la tour de l'église, et l'une d'elles a servi, il y a peu d'années, à remplacer (restauration malheureusement trop visible) une partie du fût brisé de la vieille et belle croix du cimetière.

(2) Tradition confirmée par une délibération du district, qui constate que onze tombes seigneuriales, dont une de cuivre, ont été enlevées de l'église de Bueil.

(3) Une délibération du Conseil de permanence du département d'Indre-et-Loire, en 1793, ordonne la vente, qui fut effectuée, de treize cercueils en plomb et d'une tombe de cuivre, provenant de l'église de Bueil (Note de P. Nobilleau, *Bulletin de la Soc. arch. de Touraine*, t. I, p. 104).

Bueil, planche III.

TÊTES DE LOUIS DE BUEIL ET DE MARGUERITE DE CHAUSSE.

(Musée de la Société archéologique de Touraine.)

ni en indiquer l'emplacement. D'ailleurs, il n'en restait rien, ou presque rien ; quelques débris avaient été remis, en 1832, au chapitre métropolitain, qui les donna plus tard au Musée de la Société archéologique de Touraine, où ils sont encore. Ce sont trois belles têtes d'hommes en marbre blanc, dont l'une provient, assure-t-on, du tombeau de Louis de Bueil, baron de Marmande (1), un masque de femme également en marbre blanc, qui est, sans aucun doute, celui de la statue de Marguerite de Chausse, femme de Pierre de Bueil ; enfin un charmant angelot, sculpté dans un bloc de pierre calcaire, qui tient entre ses mains un écusson parti de Bueil et de Montejean (2).

Cependant, deux membres de la Société archéologique de Touraine, MM. Pécard et Paul Nobilleau, n'avaient pas perdu tout espoir de découvrir d'autres reliques des monuments de Bueil, et, dans une de leurs excursions dans cette intéressante localité, ils découvrirent un octogénaire, qui avait assisté, tout enfant, à la violation des tombeaux et avait vu jeter les statues dans un caveau situé sous le chœur de la collégiale. Des fouilles furent aussitôt entreprises, l'entrée du caveau retrouvée, et peu d'instants après, nos deux collègues avaient la joie de ramener au jour les trois statues dont nous allons nous occuper et qui étaient enfouies depuis trois quarts de siècle dans la terre, au milieu de débris divers et d'ossements qui furent pieusement recueillis (3).

Les statues étaient malheureusement loin d'être in-

(1) Tué, à Tours, dans une joute, en 1446.

(2) Voir planches III et X.

(3) Lettre de M. Defrance, curé de Bueil, 27 décembre 1868, signalant la découverte qui vient d'être faite de trois statues paraissant dater du XIV^e^ siècle (*sic*) et décrivant l'état de conservation relative où elles se trouvent. Il ajoute que ces statues ont déjà été demandées par plusieurs personnes (Archives d'Indre-et-Loire, administration communale, Bueil, 1861-1901).

tactes, comme on peut en juger par les photographies reproduites ici, et qui ont été faites, en 1881, avant toute restauration. Pendant quinze ans, elles restèrent gisantes dans la vieille sacristie de l'église Saint-Pierre, en attendant qu'il fût statué sur leur sort. Pourquoi cette longue attente ? La Société archéologique, qui s'était réjouie de la découverte des vénérables monuments de Bueil, ne s'en désintéressa jamais. Dès le mois de novembre 1869, la Société, sur la proposition de M. de Galembert (1), protesta contre tout projet de vente, ou même de déplacement des statues, et offrit de contribuer à leur restauration dans l'église de Bueil. En effet, le curé et la fabrique émettaient la prétention de vendre les statues, alléguant qu'elles *ne provenaient pas des tombes des sires de Bueil.*

Il serait trop long d'entrer dans le détail de cette curieuse polémique, où l'on voit intervenir, pour sauver les statues, les autorités civiles, administratives et religieuses, ainsi que la Société archéologique. On pourra la suivre dans les procès-verbaux de la Société archéologique et dans les liasses de *l'administration communale* aux Archives d'Indre-et-Loire (2). La

(1) Lettre de M. Ch. de Grandmaison, président, transmettant à M. le préfet d'Indre-et-Loire la délibération de la Société archéologique, 29 décembre 1869 (*Ibidem*).

(2) Cf *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I, p. 204, 207, 309, 333. 338 339 et 340 : t. II, p. 163, 288 ; t. IV, p. 223, 322, 398 ; t. VI, p. 108, et Archives d'Indre-et-Loire, administration communale, Bueil, 1861-1901. Lettre du préfet (28 décembre 1868) prévenant le maire de Bueil que les statues, récemment découvertes, ne peuvent être ni vendues ni échangées sans autorisation. Lettre du maréchal ministre de la maison de l'empereur défendant à la fabrique de Bueil de vendre les statues ; cette lettre, du 20 janvier 1869, est signée du sénateur, surintendant des Beaux-Arts, le comte de Nieuwerkerk. Lettre de Mgr l'Archevêque de Tours, ayant le même objet (9 février 1869). Lettre du maire informant le préfet que les statues sont encore à Bueil, mais le curé et la fabrique sont en marché pour les vendre et prétendent en avoir le droit. — Notons

guerre de 1870-71 ralentit la discussion et les statues semblaient encore une fois oubliées, lorsqu'en 1882 la fabrique de Bueil, enfin convaincue qu'il ne lui serait jamais permis de tirer bénéfice de ces glorieux débris, se décida à les replacer dans l'église.

Par qui fut faite cette médiocre restauration? Qui en donna les plans et fit les recherches nécessaires? Nous l'ignorons, car les Archives d'Indre-et-Loire sont muettes sur ce point; nous n'avons trouvé, dans ces années 1882 et 1883, aucun devis, ni projet d'architecte, aucune autorisation de travaux, pas plus que des mémoires d'ouvriers ou des règlements de comptes relatifs à cette restauration (1).

en passant que si les statues purent, grâce à ces nombreuses et puissantes interventions, être sauvées et conservées à Bueil, il n'en fut malheureusement pas de même d'une admirable boiserie du XV^e^ siècle, où se trouvaient, entourés d'élégants rinceaux, les écussons de Jean V et de Martine Turpin, sa seconde femme. Cette magnifique œuvre d'art, qui était la partie principale du banc seigneurial des Bueil, est aujourd'hui perdue pour Bueil et pour la Touraine, car elle fut, en 1879, malgré les protestations du Conseil municipal, vendue à M. Camille Fabre, archiviste à Genève (Suisse), qui en a donné une reproduction dans son ouvrage sur *le Jouvencel de Jean de Bueil*. Une autre photographie de ce banc se voit en tête du même ouvrage publié pour la Société de l'histoire de France (cf. *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil, etc. (2 vol. in-4°, Paris, Renouard, M.D. CCC. LXXXVII). De l'aveu de M. le curé de Bueil, M. C. Favre aurait payé 500 fr. la boiserie et versé, en plus, 200 fr. pour l'église de Bueil (Lettre du 13 août 1879. Archives d'Indre-et-Loire, admin. communale, Bueil, 1861-1901).

(1) Il y a cependant une lettre du curé de Bueil au ministre des Cultes et des Beaux-Arts, en date du 23 octobre 1882, par laquelle il demande une subvention pour le rétablissement des enfeus, qui existaient jadis dans l'église de Bueil, afin d'y replacer les statues, comme elles l'étaient autrefois (!). Il se plaint qu'on ait défoncé les murs de l'église pour reconnaître les anciens enfeus et que ces dégâts n'aient pas encore été réparés. « Plusieurs musées, ajoute M. le curé, ont offert 10.000 fr. de ces trois statues, mais l'Etat, qui a refusé d'autoriser la vente, n'a pas encore envoyé la subvention qu'il avait promise. » Cette subvention fut-elle accordée? C'est assez supposable, car la fabrique n'aurait probablement pas pu supporter, avec ses seules ressources, tous les frais de ces travaux (Archives d'Indre-et-Loire, administration communale, Bueil, 1861-1901).

A-t-on, à cette époque (1882), utilisé d'anciens enfeus, ou en a-t-on

La Société archéologique fut alors sollicitée de restituer à Bueil les têtes de marbre qu'elle avait reçues du chapitre métropolitain quelque quarante ans plus tôt, mais, étonnée, à bon droit, qu'on ne l'ait pas consultée sur un projet de restauration pour lequel elle avait autrefois offert son concours, la Société décida que *rien de ce qui a appartenu aux tombes de Bueil ne sortira pour le moment de son Musée* (1).

Que fut donc cette restauration de 1883? Ceux qui l'entreprirent semblent n'avoir consulté aucun document; ils connaissaient sans doute fort peu les personnages, dont ils possédaient les effigies, aussi les placèrent-ils au petit bonheur, telles que nous les voyons aujourd'hui. Ils ont cependant droit à notre gratitude, puisqu'ils ont assuré ainsi la conservation de ces remarquables statues.

A droite en entrant, sous une arcature du mur méridional, a été placée la plus belle et la mieux conservée des statues de Bueil; c'est l'effigie de Jeanne de Montejean, la première femme de Jean V

ouvert d'autres ? La lettre ci-dessus du curé de Bueil, semble indiquer de vieux enfeus retrouvés et restaurés, tandis que les habitants de Bueil assurent qu'ils ont été faits à neuf par ordre de la fabrique. De l'examen que nous avons fait à l'extérieur du mur méridional de l'église, il nous semble résulter que les uns existaient anciennement et que d'autres sont récents, par exemple, le premier au mur du midi, à droite en entrant dans l'église (actuellement statue de Jeanne de Montejean, n° 8 du plan); les deux autres enfeus, dans le même mur, en allant vers l'autel (n°s 7 et 1 du plan), seraient anciens, ce qui confirmerait les écrits des voyageurs anciens disant que les tombeaux se trouvaient dans le chœur. Un coup d'œil sur le plan montre, en effet, que les deux arcatures (n°s 8 et 6) se trouvaient en dehors des limites de l'ancien chœur de la collégiale. En revanche il nous semble probable qu'il y avait primitivement d'autres enfeus dans le mur septentrional, l'un en face du monument de Martine Turpin (au n° 9 du plan), l'autre en face la porte de la sacristie (n° 10) ; des arcs de soutènement, encore visibles à l'extérieur, confirment cette hypothèse.

(1) *Bulletin de la Soc. arch. de Touraine*, t. VI, p. 109 (séance du 19 décembre 1883).

Bueil, planche IV.

STATUE DE JEANNE DE MONTEJEAN.

(Photographie des Monuments historiques, 1881.)

de Bueil, le plus illustre des chevaliers de cette maison. Les détails du costume, le haut bonnet, sorte de hennin qui coiffe une tête fine, et le *surcot* bordé d'hermine, qui moule le buste (1), surtout la finesse et la perfection de la sculpture, indiquent bien le règne de Charles VII et datent cette belle œuvre de la moitié du xv^e^ siècle. Les armoiries sculptées et peintes sur la robe (*parti au 1 de Bueil, écartelé d'Avoir, sur le tout de Sancerre et d'Auvergne; au 2 de Montejean, c'est-à-dire, d'or fretté de gueules*) ne laissent aucun doute sur l'identité de cette belle statue; c'est bien celle de Madame l'Amirale de Bueil, comtesse de Sancerre, décédée en 1456. Moins maltraitée que les deux autres, elle a pu conserver intacts sa gracieuse tête de marbre, sa curieuse coiffure et les deux chiens croisés sur lesquels s'appuient ses pieds. Aussi lui a-t-on infligé peu de restaurations, ce qui nous laisse un superbe spécimen de l'art du xv^e^ siècle.

Un peu moins bien conservées, mais fort intéressantes également, sont les deux autres statues exhumées en même temps. Du côté opposé, à gauche en entrant, au mur du nord, sous une arcade neuve ou restaurée (2), est un chevalier, revêtu de son armure et de sa cotte d'armes, qui porte les armoiries écartelées de Bueil et d'Avoir, avec une *bordure*, visible en plusieurs endroits, et qui indique un cadet de Bueil (3).

(1) Ce vêtement, appelé surcot, a été en usage pendant tout le xv^e^ siècle, car on le trouve sur la plupart des statues de cette époque, et en particulier sur celle d'Anne d'Auvergne, décédée en 1416 comme sur celle d'Agnès de Bourgogne, morte en 1476 (Tombeaux des ducs de Bourbon à Souvigny, Allier), et sur l'effigie de Jehanne de Penthièvre, femme de Philippe de Commines, qui mourut en 1514, et dont le tombeau se trouvait à l'église des Grands-Augustins, à Paris.

(2) N° 6 du plan, planche VII.

(3) Guillaume, son frère puîné, brisait les armes de Bueil d'une bordure *engrêlée*.

C'est la statue tombale de Pierre de Bueil, fils puîné de Jean III et d'Anne d'Avoir, et l'un des quatre fondateurs du chapitre et de la collégiale de Bueil. Seigneur de la Motte-Sonzay, du Bois et de Neuvy (1), chambellan de Charles VI, maréchal du royaume de Sicile, grand maître des eaux et forêts d'Anjou et du Maine (2), bailli de Touraine (3), Pierre de Bueil fut un des plus valeureux chevaliers de son temps. Il guerroya avec son père, Jean III, décédé en 1406 (4), avec son frère aîné, Jean IV, le grand maître des arbalétriers, et Guillaume, son autre frère. Il mourut en avril 1414, dix-huit mois avant cette désastreuse bataille d'Azincourt, où devaient périr ses deux frères et tant d'autres membres de leur famille (5). Ses hauts faits contre les Anglais ont été relatés par tous les chroniqueurs (6).

De nombreuses restaurations ont été faites à cette statue, comme on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur la photographie prise en 1881. La tête n'existe plus.

(1) Il obtint de Charles VI, le 1er mai 1386, l'autorisation de fortifier le château du Bois à Neuvy.

(2) En 1390

(3) De 1392 à 1413.

(4) Et non en 1426, comme l'écrit Chalmel dans ses *Tablettes chronologiques*, p. 188.

(5) D'après le *Dictionnaire* de Moréri, seize chevaliers du nom de Bueil auraient été tués ou pris à Azincourt (Cf. Moréri, Article *Bueil Jean* IV).

(6) Pierre de Bueil, chevalier, sire du Bois, fut reçu devant Cognac pour servir le roi à l'armée de Guienne (1374) et eut un rôle important au siège de Bergerac (1377). Voir le récit des combats où s'illustrèrent Jean et Pierre de Bueil dans la guerre de Guienne, et la part qu'ils prirent à la défaite et à la capture de Thomas Felleton, lieutenant du roi d'Angleterre et gouverneur de Bordeaux. Cf. *Hist. et chronique...* de Mre Jehan Froissart, reveu et corrigé. . par Denis Sauvage, à Paris, Jean Borel, 1673, t. II, p. 2 ; P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la couronne*, 3e édit., t. VII, p. 848 et 853 ; Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. II, p. 148 et *Tablettes chronologiques*, p. 172 ; Cuvelier, *Chronique de Duguesclin*, t. II.

Bueil, planche V.

STATUES DE PIERRE DE BUEIL ET DE MARGUERITE CHAUSSE.

(Photographie des Monuments historiques, 1881.)

M. l'abbé Bourassé semble dire, dans un passage de sa notice (1), que les têtes des statues de Pierre de Bueil et de Marguerite sa femme ont été retrouvées. Cela est vrai pour le beau masque de marbre blanc de Marguerite de Chausse, encore au Musée de la Société archéologique, mais celle de Pierre paraît malheureusement à jamais perdue. Un moulage pris sur place, à Bueil, du col de cette statue, a été rapproché des cassures de toutes les têtes que conserve le Musée de la Société, et ces rapprochements n'ont pas donné de résultats ; aucune ne peut s'appliquer à la statue décapitée de Bueil.

Pierre de Bueil reposait sur la même dalle de marbre noir que sa femme Marguerite de Chausse, dont il faut chercher la statue de l'autre côté de l'église au mur méridional (2), dans un enfeu également restauré en 1883. Les mains de marbre blanc, longues et fines, avaient été détachées de la statue, on les a remises en place ; une partie d'un bras était brisé, un des chiens couchés à ses pieds avait disparu, on les a refaits ; mais la figure qui manque encore est une de celles que conserve le Musée de la Société archéologique.

L'identité de ces trois statues n'est aujourd'hui mise en doute par personne. Cependant, on discute encore sur le nom de cette Marguerite appelée tantôt de Chausse et tantôt de la Chaussée (3). Les armoi-

(1) *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, p. 183.

(2) N° 7 du plan, planche VII.

(3) Cf. le P. Anselme, t. VII, p. 853 ; mais, à la page 848 du même volume, le P. Anselme donne pour femme à Pierre de Bueil, Anglésie de Lévis, fille de Thibaut de Lévis, sire de Montbrun et d'Anglésie, dame de Montaigu. Cette attribution, fort hypothétique, a donné naissance à la légende d'un autre Pierre de Bueil, qui aurait été un neveu du premier. Il paraît aujourd'hui absolument prouvé qu'il n'y a jamais eu qu'un seul Pierre de Bueil, le mari de Marguerite de Chausse ; quant à Anglésie de Lévis, si ce n'est pas une simple erreur, et si elle a réellement existé, il faut admettre qu'elle

ries, qui étaient peintes sur la robe (car toutes ces statues avaient été polychromées, sauf les têtes en marbre blanc), sont aujourd'hui à peine visibles ; le parti senestre, le plus intéressant à examiner, est encore moins facile à distinguer, ce côté de la statue étant dans l'ombre : mais M. Hucher, qui l'a étudiée avec une réelle compétence, assure qu'il a relevé au premier parti : les armes de Bueil et d'Avoir (1), et au second parti : *d'argent à trois fasces de gueules, chargée chacune de deux roses*. Le blason ne s'applique à aucune famille *de la Chaussée*, pas plus qu'à celles qui portent le nom de *de Chausse* ou *de la Chausse*, et les recherches que nous avons faites, sur ce point, dans les principaux armoriaux sont restées vaines. La famille, dont cette dame de Bueil était issue, est, sans aucun doute, éteinte depuis longtemps, mais les documents, dont nous parlerons plus loin, ne permettent guère de ne pas la reconnaître sous le nom de Marguerite de Chausse.

Un éminent archéologue, M. Eugène Hucher, membre de la Société archéologique du Maine et conservateur du Musée archéologique du Mans, a étudié les tombeaux de Bueil, avec la précision et le tact qui lui sont habituels et a donné, il y a une trentaine d'années, une description des plus précises de ces statues, récemment découvertes ; on ne saurait faire mieux que de suivre ce guide, dont la critique archéologique est si sûre, et la plus grande partie de ses très justes observations ont trouvé leur place dans cette étude (2).

a été la première femme de Pierre, qui, devenu veuf, aurait épousé Marguerite.

(1) La partition d'Avoir occupe le premier quart, au-dessus de celle de Bueil.

(2) Cf. *Monuments funéraires, épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil*, par Eugène Hucher. Paris, Aug. Aubry, s. d., 1 plaquette in-folio de 30 pages (Bibliothèque Nationale, L^{3}m. 1845).

On peut voir, au Musée de sculpture comparée du Trocadéro, les moulages de ces trois statues. Ils sont intéressants au point de vue documentaire, car cette opération a été faite avant toute restauration et on peut encore mieux se rendre compte des parties qui ont été, plus ou moins bien, refaites en 1883. On avait aussi pris les empreintes de plusieurs des têtes que conserve le Musée archéologique de Tours, ce qui a permis de rendre à Marguerite de Chausse la figure qui lui manque encore à Bueil. Quant à Pierre de Bueil, dont on ne voulait, sans doute, pas laisser la statue décapitée, on lui a donné une de ces têtes anonymes, qui d'ailleurs s'ajuste assez mal sur le col de la statue ; elle est trop forte pour le corps. C'est cette tête ronde, où l'on distingue une courte barbe au menton et à la lèvre supérieure et que connaissent ceux qui ont étudié les têtes de marbre de notre Musée (1).

L'état de conservation de ces trois statues, la perfection du travail et l'importance des personnages qu'elles représentent, les rendaient dignes d'une plus sérieuse et plus complète restauration ; mais, avant

(1) Nous devons aussi signaler une fausse statue de Jeanne de Montejean, qu'on a pu voir, vers 1906 ou 1907, dans un magasin d'antiquités de Tours. Cette reproduction était assez habilement faite pour pouvoir induire en erreur un archéologue ; elle avait l'aspect de la pierre, mais autant qu'il était possible de s'en rendre compte par une simple inspection, elle était en une sorte de stuc, ou plutôt en cette composition que les maçons appellent *badit geon* et qui ressemble beaucoup à de la pierre calcaire. On lui avait donné, fort adroitement, la patine du temps et on avait imité les traces de peintures, qui se voient encore sur la vraie statue. En somme, ce n'est qu'un moulage, probablement exécuté à l'époque où l'on fit ceux du Trocadéro, et ce qui confirme cette hypothèse, c'est une faute commise par le faussaire et qui saute aux yeux de tout observateur attentif : le moulage du Trocadéro n'a pas de mains, celui de Tours en avait, mais ces mains, refaites, sont inclinées vers les pieds, ce qui donne à la statue un aspect disgracieux, au lieu d'être tournées vers le visage, comme dans toutes les effigies tombales de cette époque.

d'indiquer ce qu'on aurait pu faire pour se rapprocher de l'état ancien des sépulcres de Bueil, il nous reste à faire la critique d'un monument bizarre que certains nomment le *tombeau de Martine Turpin* et que la population de Bueil vénère sous le nom de *sainte Madeleine* (planche VI).

D'abord, la statue que nous avons sous les yeux n'appartient pas à la collégiale de Bueil. Elle y fut apportée, vers 1850, du Plessis-Barbe, après la déplorable destruction de la chapelle de ce château (1), propriété de la famille de Bueil du XIII^e^ siècle à la fin du XV^e^. La seconde femme de Jean V de Bueil, qui l'avait épousé en 1457 (2), avait reçu en douaire la terre du Plessis-Barbe ; elle l'habita après la mort de son mari, survenue en 1478 (3) et c'est dans cette chapelle qu'elle fut inhumée, vers 1480 ; car bien qu'on ignore la date précise de sa mort, il est certain qu'elle survécut de bien peu à son mari. On peut donc admettre que cette statue, ou du moins une partie de cette statue, a bien appartenu au monument funéraire de la veuve de Jean V, car on n'a pas connaissance que la chapelle du Plessis ait renfermé d'autres tombeaux. Mais qu'en subsiste-t-il dans le mausolée que nous avons sous les yeux ? Le corps de la statue, revêtu d'une robe vague retenue par une ceinture, sans blasons ni autres ornements que ces grains serrés qui recouvrent entièrement l'étoffe, est assurément ancien, mais ne présente

(1) Cette démolition est des plus regrettables, car cette chapelle était un charmant monument de l'art du XV^e^ siècle, et ne tombait nullement en ruines, comme le prétendait le propriétaire du Plessis pour justifier cet acte de vandalisme.

(2) Le 29 janvier 1457, nouveau style, contrat de mariage entre Jehan, sire de Bueil, comte de Sancerre, amiral de France, et noble damoiselle Martine Turpin, fille de noble et puissant seigneur Messire Anthoine Turpin, chevalier, seigneur de Crissé et de Vihiers (et non de Villiers ou de Villers, comme on l'a écrit quelquefois), et de dame Anne de la Grésille, sa femme (Ms. 1436 de la Bibl. munic. de Tours, f° 36, d'après Dom Housseau).

(3) Cf. Auvray, dans *Bibl. de l'école des Chartes*, t. 59, p. 821.

Bueil, planche VI.

TOMBEAU PRÉTENDU DE MARTINE TURPIN.

UNIV.
OF
ILLIN.

pas grand caractère. M. Hucher admet que ce fragment peut dater de la seconde moitié du XV^e^ siècle, ce serait donc la seule partie ancienne de l'effigie de Martine Turpin, car tout le reste en est moderne et d'une assez grossière exécution ; la tête, les mains, les cheveux tombants, le voile, les pieds, nus contrairement à l'usage, ainsi que la plate-forme sur laquelle ils s'appuient, sont bien l'œuvre d'un restaurateur malhabile. De quelle époque date donc cette reconstitution ? Peut-être fut-elle exécutée au moment du transfert de ces débris dans l'église de Bueil, il y a soixante ans ? Cependant, il nous semble probable que la transformation de cette dame du Plessis-Barbe en sainte Madeleine est plus ancienne. La chapelle du Plessis a sans doute reçu, en 1793, la triste visite des Jacobins du pays, qui auront fait subir à la tombe de Martine le sort de celles de Bueil, en même temps qu'ils brisaient peut-être aussi au Plessis une statue de sainte Madeleine ? Au rétablissement du culte, on a probablement recueilli ces quelques débris, et, d'un fragment plus important, quelque maçon du pays n'aura pas hésité à reconstituer une sainte Madeleine jadis vénérée.

Assurément, aucune preuve ne vient appuyer cette hypothèse, si ce n'est qu'il semble inadmissible qu'un curé ait introduit dans son église, sous le nom d'une sainte, une statue qui n'aurait pas été connue précédemment sous ce vocable. Or, un tableau représentant sainte Madeleine, mauvaise image coloriée, qu'on voit au fond de l'enfeu, n'a pu être placé là sans la permission de M. le curé de Bueil (1) et cela semble confirmer la tradition populaire (2).

(1) M. Chéhère, qui fut depuis curé de Saint-Avertin où il mourut.

(2) Notons, en passant, une petite superstition bien tenace à Bueil. Pour obtenir que les petits enfants commencent à parler plus tôt, il est d'usage de mélanger à leur bouillie des fragments pulvérisés de

Si la statue, dite de Martine Turpin ou de sainte Madeleine, présente bien peu d'intérêt, il n'en est pas de même des autres parties du monument ; d'abord le sarcophage, incomplet malheureusement, a tout l'apparence d'être plus ancien que la statue ; les ogives peu élancées, les personnages qu'elles abritent indiquent une œuvre de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe (1). La partie gauche n'existant plus, on a restauré la moitié d'un arceau, mais la pierre était trop tendre, et le personnage, refait en 1850, s'est effrité, ce qui n'est peut-être pas très regrettable. Puis, pour remédier à l'insuffisance de longueur du sarcophage, on a mis à chaque extrémité deux massifs de pierre qui portent chacun un écusson (2). Ces armoiries, que les restaurateurs de 1850 ont probablement prises pour celles de Martine Turpin sont les blasons de Jeanne de Montejean et proviennent, sans aucun doute, du tombeau de cette dernière. On aura confondu le *fretté d'or et de gueules* des Montejean avec le *fuselé* des Turpin de Crissé (3), erreur qui, depuis, s'est encore reproduite. En outre, il est facile de voir que ces écussons n'étaient pas primitivement à cet endroit, mais qu'ils ont été fixés sur un bloc de pierre d'une nature et d'une teinte différentes de celle

cette statue de sainte Madeleine ; ce fut au grand dommage de la pauvre statue qu'on dut réparer de nouveau et qu'un grillage protège, actuellement, contre ces indiscrétions ; mais c'est en vain, l'habitude persiste, et la trace des pieux grattages est parfaitement visible au coude, seul endroit du monument qu'on puisse maintenant atteindre à travers le grillage.

(1) Ces petits personnages rappellent beaucoup, quoique l'exécution en soit très inférieure, ceux qui ornent les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne, à la Chartreuse de Champmol ; ces mausolées datent du premier quart du XVe siècle.

(2) L'un d'eux est aujourd'hui presque complètement détruit par le salpêtre.

(3) Turpin de Crissé portait *fuselé*, ou *losangé, d'argent et de gueules.*

qui a servi à les sculpter. Leur présence sur ce monument ne saurait donc être une preuve que ce tombeau fut celui de Jeanne de Montejean.

Quant au baldaquin, pinacle, ou dais de pierre, comme on voudra l'appeler, qui abrite la tête de la prétendue sainte Madeleine, c'est un charmant spécimen de l'art du xv^e^ siècle et un reste fort intéressant d'un autre mausolée de Bueil. Retrouvé, comme les écussons, parmi d'autres débris, on s'en est servi quand on a voulu reconstituer cet extraordinaire monument. Disons de suite qu'il faisait, très vraisemblablement, partie du tombeau de Jeanne de Montejean.

Telle est donc aujourd'hui la disposition de l'église de Bueil : on y voit trois superbes statues, assurément des plus intéressantes, mais qui ne sont pas à leur véritable emplacement, et ce monument hétéroclyte, dit de Martine Turpin, d'autant moins à sa place dans la vieille collégiale, qu'il occupe l'enfeu d'un monument dont nous possédons tous les principaux éléments, celui de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse.

Quel était donc l'aspect de cette église avant les destructions de 1793 ? Les souvenirs des habitants n'ont pu renseigner nos collègues d'il y a quarante ans, et la tradition populaire est tout à fait effacée. Force nous est donc de recourir aux écrits et aux dessins de ceux qui ont vu la collégiale dans son ancienne splendeur et les tombeaux des seigneurs de Bueil dans un assez bon état de conservation ; ils ne sont pas nombreux et nous les prenons pour guides.

Martin Marteau nous vante la magnificence des tombes des sires et dames de Bueil et nous assure que ces monuments n'étaient que de simples mausolées, qui ne recouvraient pas les restes mortels des personnages dont ils rappelaient la mémoire. Ceux-ci, dans des cercueils de plomb, reposaient tous dans la

crypte, *en deux carrés*, a écrit le poète Racan, dans sa notice sur sa famille (1), *l'un pour les comtes de Sancerre à la main droite, et l'autre pour les seigneurs de Bueil-Fontaines à la main gauche, dont mes ancêtres se sont servis jusqu'à ce qu'ils en ayent fait faire une autre (sépulture) en l'église de bourg de Neuvy, paroisse du château du Bois, à demi lieue du dit Bueil* (2).

Dom Housseau et Roger de Gaignières sont plus explicites et ils nous décrivent assez exactement la disposition et l'emplacement des principaux tombeaux de Bueil, ceux qui attiraient immédiatement les regards des visiteurs, tant par leur importance et leur perfection artistique que par la situation qu'ils occupaient dans l'église.

Le savant bénédictin a laissé des notes manuscrites conservées à la bibliothèque nationale. Nous reproduisons, à la pièce justificative II, ce qui intéresse l'église de Bueil.

Le célèbre voyageur, qui pendant près de vingt

(1) *Notice généalogique concernant la famille de Bueil*, attribuée à Honorat de Bueil, seigneur de Racan (Bibl. nat, ms. français 20786, f° 438 et ss. Original sur papier).

(2) Cette assertion de Racan est vraisemblablement erronée, et on peut assurer, sans grande crainte de se tromper, que jamais les Bueil de la branche cadette ne vinrent reposer dans la collégiale de Bueil auprès de leurs aînés. Ils tirent, en effet, leur origine de Louis de Bueil, ce vaillant et noble aventurier dont on admirait le mausolée, le plus beau, disait-on, de la nécropole de Bueil, mais son fils, Jacques, marié à Louise, héritière des Fontaines-Guérin, fixa dans l'église Saint-Vincent de Neuvy le lieu de sa sépulture, comme le dit le P. Anselme, et y fut inhumé, ainsi que sa femme, décédée en 1496. Il en fut assurément de même de son fils, Georges de Bueil, et de leurs descendants, jusqu'à Racan lui-même, arrière-petit-fils de Georges, qui mort à Paris, le 21 janvier 1670, fut, peu après, inhumé à Neuvy (21 avril de la même année). L'existence de ce caveau dans l'église de Neuvy ne peut être mise en doute, bien qu'on n'ait pu encore en retrouver l'emplacement exact.

Nota : Il y a cinq kilomètres, et non une demi-lieue, de Bueil à Neuvy-le-Roi.

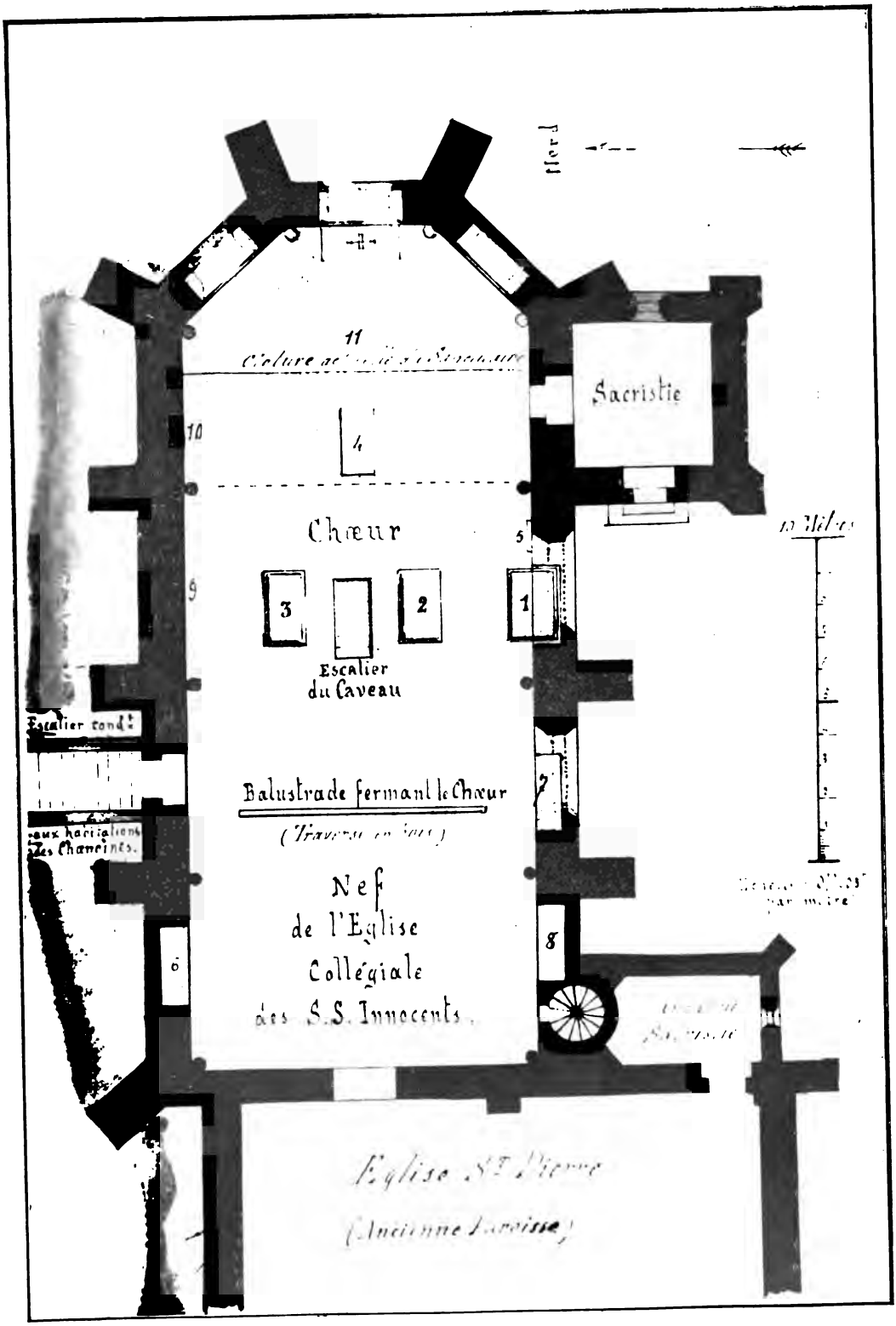

Bueil, planche VII.

PLAN DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE BUEIL.

UNIV. OF MICH.

ans parcourut nos provinces françaises (1) étudiant les monuments, dont une partie ne devaient pas subsister jusqu'à nous, en faisait faire des dessins, des aquarelles, des plans qui forment un ensemble de documents des plus précieux. Malheureusement, les dessins relatifs aux monuments qui nous intéressent sont parmi les plus mauvais de la collection Gaignières, et on a peine à y voir la reproduction des statues et des mausolées que nous possédons encore, comme on peut en juger par les photographies que nous en donnons. Mais si informes qu'ils soient, et grâce aux notes qui les accompagnent (2), nous y trouverons les renseignements les plus précis.

Dom Housseau et Gaignières désignent l'emplacement du tombeau de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse : *au mur méridional entre l'autel et le chœur*, écrit le premier, *à main droite dans le chœur*, ajoute le second, *est un grand tombeau enclavé dans le mur*. Voici donc précisé, sans doute possible, l'emplacement de ce mausolée ; il se trouvait au midi et dans le mur, c'est-à-dire, sous une arcature ; ce n'est pas dans un des enfeus qui étaient dans l'abside derrière l'autel, puisque Dom Housseau écrit entre *l'autel et le chœur* (ce qui veut dire, assuré-

(1) François-Roger de Gaignières (1642-1715) était filleul du duc de Bellegarde, mari d'Anne de Bueil, cousine germaine de Racan. Il obtint, dans la maison de Guise, un emploi qui lui laissa des loisirs ; il les employa à voyager, de 1695 à 1713, et à réunir de nombreux documents. C'est en 1699 qu'il visita la Touraine et les provinces voisines et qu'il vint à Bueil. Gaignières, ne sachant pas dessiner, s'était adjoint un artiste graveur, Louis Boudan, qui, d'après le traité qu'ils avaient ensemble, faisait tous les dessins, aquarelles ou plans des monuments et des villes qu'ils visitaient. Barthélemy Remy, valet de chambre et factotum de Gaignières, copiait les inscriptions. Il y a de fort jolis dessins, de charmantes aquarelles dans cette collection ; aussi, en voyant les reproductions des tombes de Bueil, on se demande quel peut être l'auteur de ces mauvais dessins et on présume qu'ils ne sont pas de la main de Boudan.

(2) Voir pièces justificatives, pièce III.

ment, entre *le sanctuaire et la balustrade* du chœur); c'est donc le premier enfeu, près de la sacristie, au mur du midi, celui où on voit aujourd'hui le prétendu monument de Martine Turpin (1). Là était le tombeau haut de trois pieds (ou trois pieds et demi) de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse, sa femme, comme le prouve l'inscription qu'on lit sur la table de marbre noir qui supportait les deux statues ; Dom Housseau et Gaignières la rapportent en termes identiques avec cette seule différence que ce dernier a mis entre parenthèses le nom *de Chausse* qu'il lisait sur une plaque de marbre scellée près du tombeau (2), et qu'il a complété d'une manière inexacte les dates de la mort de ces deux personnages, laissées en blanc sur la table funéraire. Cette table de marbre noir, nous avons la bonne fortune de la posséder encore ; on peut la voir dans la crypte de Bueil et en déchiffrer l'inscription (3). Le copiste a donc fait une erreur en datant la mort de Pierre de Bueil de 1440, car celui-ci est décédé, quoi qu'en dise Chalmel (4), en avril 1414. Quant à la date de la mort de Marguerite de Chausse, qui survécut certainement à son mari, nous l'ignorons encore.

Enfin, en jetant un coup d'œil sur le croquis de la collection Gaignières, on peut constater, malgré l'imperfection du dessin et l'inexactitude des costumes et des blasons, que ce sont bien nos deux statues qu'on a voulu représenter. Que l'on compare le sarcophage du dessin avec celui du monument de Martine

(1) N° 1 du plan, planche VII.

(2) On en parlera plus loin.

(3) Cette dalle de marbre, assurément gravée du vivant de Pierre de Bueil et de sa femme, devait être complétée par la date de leur mort ; elle ne le fut jamais. On peut lire pour Pierre : *lequel trépassa le. . l'an mil CCCC...*, et pour Marguerite : *laquelle dame trépassa le... l'an mil CCCC...*

(4) P. Anselme, t. VII, p. 853.

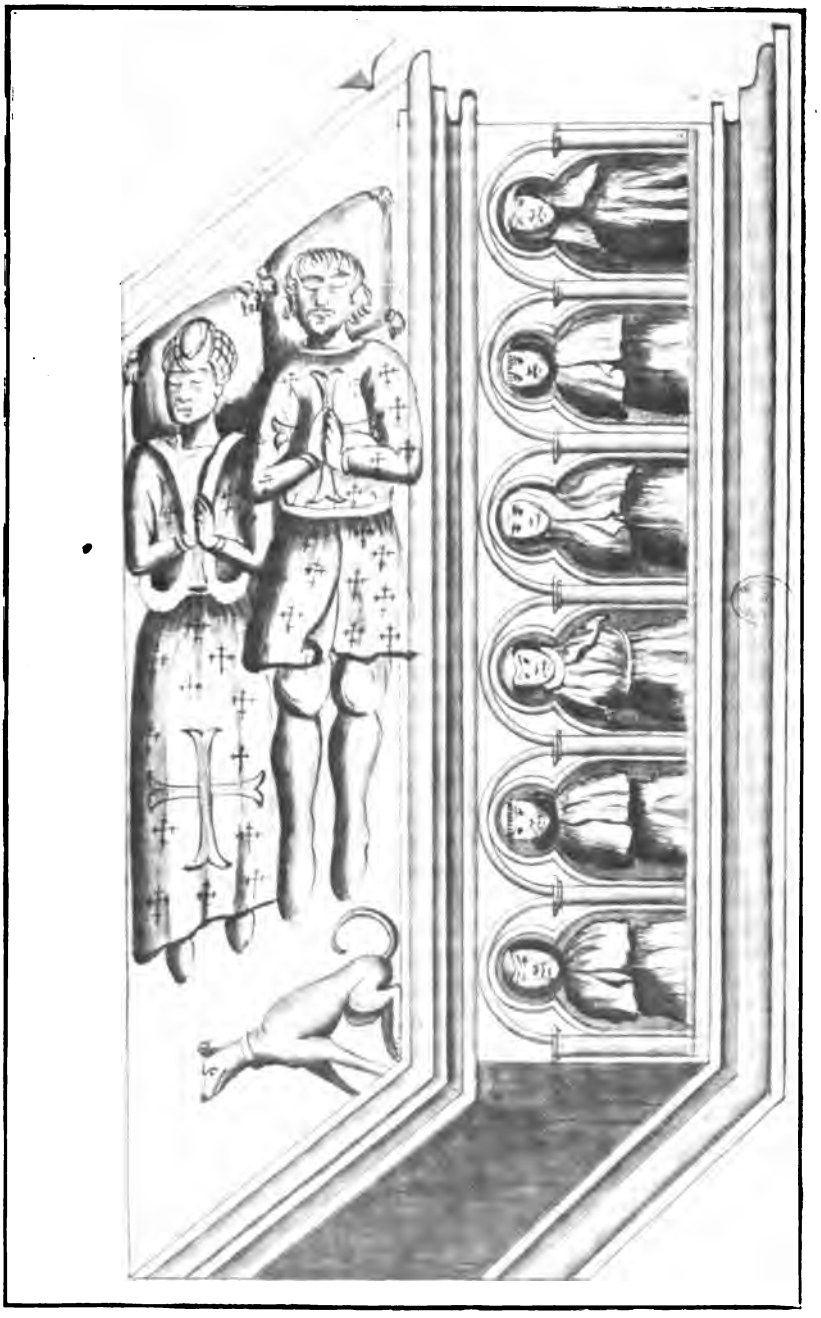

Bueil, planche VIII.

TOMBEAU DE PIERRE DE BUEIL ET DE MARGUERITE DE CHAUSSE.

(Collection Gaignières.)

Turpin, on remarquera une analogie vraiment frappante. Les arcades ogivales ont été, il est vrai, transformées en pleins cintres, les petits personnages sont informes et quelque peu grotesques, mais dans ce déplorable croquis on retrouve cependant ceux du vieux tombeau dont il nous reste une notable partie; nous avons encore presque quatre arcades sur les six qui existaient primitivement, telles que nous les montre le dessin de Gaignières (1).

Aussi, ne nous semble-t-il pas téméraire d'affirmer qu'on eût pu facilement restaurer, en le complétant, le sarcophage qui porte actuellement la fausse sainte Madeleine, y replacer la dalle de marbre noir, oubliée dans la crypte, et remettre à leur vraie place sous ce vieil enfeu, où elles ont reposé pendant trois siècles et demi, les deux belles statues de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse. On possédait tous les éléments de reconstitution du monument et la belle tête de marbre de Marguerite aurait, sans aucun doute, quitté le Musée archéologique de Tours, pour rejoindre la statue dont elle est séparée depuis plus d'un siècle ; l'arcade, qui avait jadis abrité ce tombeau, était indiquée d'une façon certaine ; nous aurions donc pu revoir presque tel qu'il était autrefois un des tombeaux les plus anciens et les plus beaux de la collégiale de Bueil. Ce qui était possible en 1883 ne le serait-il plus aujourd'hui ?

Bueil conserve encore presqu'intacte une curieuse inscription en lettres gothiques qui se trouvait *un peu au-dessus de ce mausolée appliquée au mur à la hauteur de cinq pieds et demi*, d'après Dom Housseau, et comme l'écrit Gaignières, ce marbre était *attaché au mur avec des pattes* (2). C'est une intéressante filiation de la famille de Bueil, à la fin du XIV^e^

(1) Voir planches VI et VIII.
(2) N° 5 du plan, planche VII.

siècle, au moment où Pierre de Bueil et sa femme Marguerite construisaient à Neuvy le château du Bois, dont les Bueil-Fontaines et Racan devaient conserver la seigneurie jusqu'au XVIII[e] siècle. Cette inscription, rédigée certainement assez longtemps après la date qu'elle porte (1380), par des généalogistes de la maison de Bueil, n'est pas sans contenir quelques erreurs. Ce curieux document ayant été étudié et discuté par plusieurs de nos collègues (1), nous ne nous y arrêterons pas ; le beau marbre arraché au mur de l'église a été, pendant longtemps, conservé au presbytère de Bueil ; on l'a scellé ensuite au mur de la petite sacristie de l'église Saint-Pierre ; M. le curé de Bueil se propose de le remettre dans l'église, à sa place primitive.

Un autre numéro de la collection Gaignières, le n° 53) (2), présente un second mausolée dont le sarcophage est, comme le précédent, orné d'ogives et de petits personnages ; ceux-ci sont plus nombreux, on en compte neuf, et les arcades ogivales sont ornées d'un petit trèfle qui indique une époque plus récente que la première. Sur la dalle supérieure est couchée la statue d'une dame dans laquelle on hésiterait à reconnaître notre belle Jeanne de Montejean, tellement mauvaise en est la reproduction, si la note qui l'accompagne n'était formelle (3) ; le doute n'est donc pas permis.

Le copiste de Gaignières, plus précis que celui de Dom Housseau, indique assez exactement l'emplace-

(1) Cf. l'abbé Bourassé, *Notice sur l'ancienne église collégiale de Bueil* (*Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, t. VII, p. 249 et Pièce justificative, XVIII) ; de La Ponce, *Note sur une inscription de Bueil* (*Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. IX, p. 38) et Carré de Busserolle, *Dictionnaire géograph., historique et biographique d'Indre-et-Loire*, art. Bueil, t. I[er], p. 460 (*Mém. de la Soc. arch. de Tour.*, t XXVII).

(2) Voir planche IX.

(3) Voir : Pièces justificatives, pièces II et III.

Bueil, planche IX.

TOMBEAU DE JEANNE DE MONTEJEAN.

(Collection Gaignières.)

ment de ce tombeau dans la collégiale : *sur la droite, au milieu du chœur, entre le balustre et les chaises des chanoines* (qui se trouvaient, sans aucun doute, proches du sanctuaire), *est un grand tombeau de pierre élevé de trois pieds et demy sur lequel est représenté une femme couchée, derrière la teste de laquelle est un ornement en forme de couronne, au derrière duquel est escrit : Cy gist Jehanne de Montejehan, dame de Bueil, comtesse de Sancerre, admiralle de France.* Cette inscription gravée sur une plaque de marbre, et placée *au derrière de l'ornement en forme de couronne*, avait déjà disparu au temps de Dom Housseau puisqu'il ajouta ces mots : *sans aucune inscription*, à la mention qu'il fait de ce même tombeau. Il ne reste absolument rien du cénotaphe, mais nous possédons encore, presque intacte, la superbe statue de Jeanne ; nous avons retrouvé deux écussons à ses armes sur le monument de la fausse Madeleine ; n'y voyons-nous pas aussi le dais sculpté, *l'ornement en forme de couronne*, comme le dit très improprement la note de Gaignières. Assurément, quand on compare le beau baldaquin de pierre, œuvre très gracieuse du XV^e^ siècle, qui abrite la tête de la prétendue Martine Turpin, avec cette petite boîte à cinq pans étroite et raide, et ornée d'arabesques, que le dessinateur de Gaignières nous a laissée, l'hypothèse semble hardie, bien qu'on ne puisse plus douter de l'insuffisance et de l'inexactitude de ces dessins. Aussi devons-nous apporter une autre preuve, et il nous semble la trouver dans un autre dessin de la collection Gaignières reproduit dans la très intéressante étude de M. l'abbé L. Bossebœuf sur le tombeau d'Agnès Sorel à Loches (1). Celui-là n'est certes pas de la même

(1) Cf. l'abbé L. Bossebœuf, *Le tombeau d'Agnès Sorel à Loches* (*Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. XLI, p. 113, avec planche).

On peut voir cet ornement sur d'autres dessins de la collection Gai-

main que les dessins des mausolées de Bueil ; il est beaucoup plus artistique, et on y distingue tous les détails du monument qu'il représente. Qu'on veuille bien remarquer que la dame de Beauté est morte en 1449, et la comtesse de Sancerre en 1456 ; leurs deux tombeaux sont donc contemporains et ils présentent de telles analogies qu'on peut penser que Jean de Bueil, qui a connu, on n'en peut douter, le monument de la belle Agnès, a voulu faire sculpter le tombeau de sa femme à la ressemblance de celui de la collégiale de Loches. Ne se serait-il pas adressé au même artiste ? En effet, la disposition de la statue tombale, dont la robe drapée est recouverte d'un surcot richement bordé d'hermine, et placée, sur une dalle de marbre noir, est bien la même à Bueil comme à Loches. A la tête de celle-ci on voit un dais à cinq pans, décoré d'une fine dentelle de sculpture de style flamboyant qui abrite la tête d'Agnès, et derrière ce baldaquin de pierre on distingue la plaque de marbre noir qui porte l'inscription funéraire. Ce dais est exactement semblable à celui qu'on voit encore à Bueil. Si la plaque gravée a disparu, comme on l'a vu, le dais a été heureusement conservé et on l'a fait entrer dans la composition de l'étrange monument auquel on a donné le nom de Martine Turpin. Ce genre d'ornement ne se rencontre pas très fréquemment, aussi il ne nous semble pas téméraire de penser que nous retrouvons, là encore, un fragment, fort important et fort curieux, du tombeau de Jeanne de Montejean. En outre, le Musée de la Société archéologique conserve un gracieux angelot, dont il a déjà été parlé, et qui porte le blason de Bueil et de Montejean ; c'est la preuve qu'il faisait également partie de ce même tombeau. Mais à quel endroit

gnières représentant le tombeau de Jehan de Beauvau († 1468) aux Cordeliers d'Angers et celui de N. de Chambes, abbesse du Ronceray d'Angers.

Bueil, planche X.

ANGELOT DU TOMBEAU DE JEANNE DE MONTEJEAN.

(Musée de la Société archéologique de Touraine.)

se trouvait-il ? Car non seulement Gaignières ne l'indique pas sur son dessin, mais il n'en parle pas non plus dans ses notes. Est-ce un oubli ? Peut-être, car ces notes paraissent avoir été bien hâtivement rédigées ; cependant cette omission s'explique en regardant le croquis que nous avons reproduit ; le dessinateur ne nous fait voir que deux côtés seulement du monument, celui de gauche et celui des pieds ; au côté droit, se trouvaient sans doute les écussons aux armes de la défunte, si l'on en juge par le mausolée de Louis de Bueil, qui faisait pendant à celui de Jeanne. L'angelot ne se trouvait-il pas à la tête du tombeau, comme pour présenter le blason aux visiteurs et leur désigner la personne qui reposait à cet endroit ? Il est donc très admissible qu'on ne le voie pas sur le dessin. Voici aussi encore les principaux éléments de restauration de ce remarquable monument. Nous avons la belle statue tombale fort bien conservée, le dais sculpté en pierre, assez bien restauré, pour abriter sa tête, l'angelot qui porte ses armoiries et les deux écussons bien connus ; il ne manque donc pour une complète restauration qu'un sarcophage de pierre qu'on pourrait reproduire d'après les documents de Gaignières, et c'est là le moins important au point de vue artistique. Que ne l'a-t-on compris ainsi en 1883 ?

La collection Gaignières renferme encore un autre dessin de tombeau, c'est celui de Louis de Bueil, baron de Marmande (1). Il faisait pendant à celui de Jeanne de Montejean et lui était en tout semblable, ce qui semble très probable puisque nous savons que Jean de Bueil les a fait élever tous les deux à la mémoire d'une épouse très chère et d'un frère aimé et regretté. Gaignières, comme Dom Housseau, s'accordent pour fixer l'emplacement de ce monument, *à*

(1) N° 50 et 51 (Voir planche XI).

main gauche au milieu du chœur, du côté des chaises des chanoines, etc., comme l'indique la note de Gaignières; *de l'autre côté*, dit Dom Housseau (c'est-à-dire du côté opposé à celui de Jeanne) le *mausolée, élevé de même hauteur, est le tombeau*, etc., et il continue en citant quelques vers qu'il a pu lire, avec peine, autour de la table sépulcrale et qui ne laissent aucun doute sur l'identité du personnage qui y était couché. On y retrouve le même pinacle de pierre sculptée derrière la tête de la statue, et nous savons qu'un autre angelot, semblable à celui que nous possédons, a été enlevé de l'église de Bueil; on a pu en suivre pendant quelques années les traces aujourd'hui perdues, mais il est probable que cet intéressant fragment existe encore dans quelque collection particulière ou dans quelque musée.

Hélas! de ce monument, qui, d'après une tradition populaire, passait pour la plus belle des tombes de Bueil, il ne nous reste que la seule tête de marbre, fort belle et expressive (1). Tout le reste a été brisé et perdu et toute restauration est impossible. C'est profondément regrettable, car, outre l'intérêt artistique qu'offrait ce mausolée, le personnage qu'il représentait était des plus intéressants au point de vue historique. C'est qu'en effet ce cadet de Bueil fut un vaillant parmi les meilleurs chevaliers de cette maison; il guerroya toujours avec gloire, souvent avec succès, contre les Anglais, pendant toute sa vie et jusqu'à sa mort même, puisqu'il périt à Tours, en 1446, dans une joute, véritable duel, à laquelle assistaient le roi et toute la cour de France. Le tenant du roi de France, Louis de Bueil, combattit contre le champion du roi d'Angleterre, Jehan Châlons; la lutte fut longue, elle se continua, malgré une première blessure reçue par notre compatriote, et se termina par le terrible coup

(1) Voir planche III.

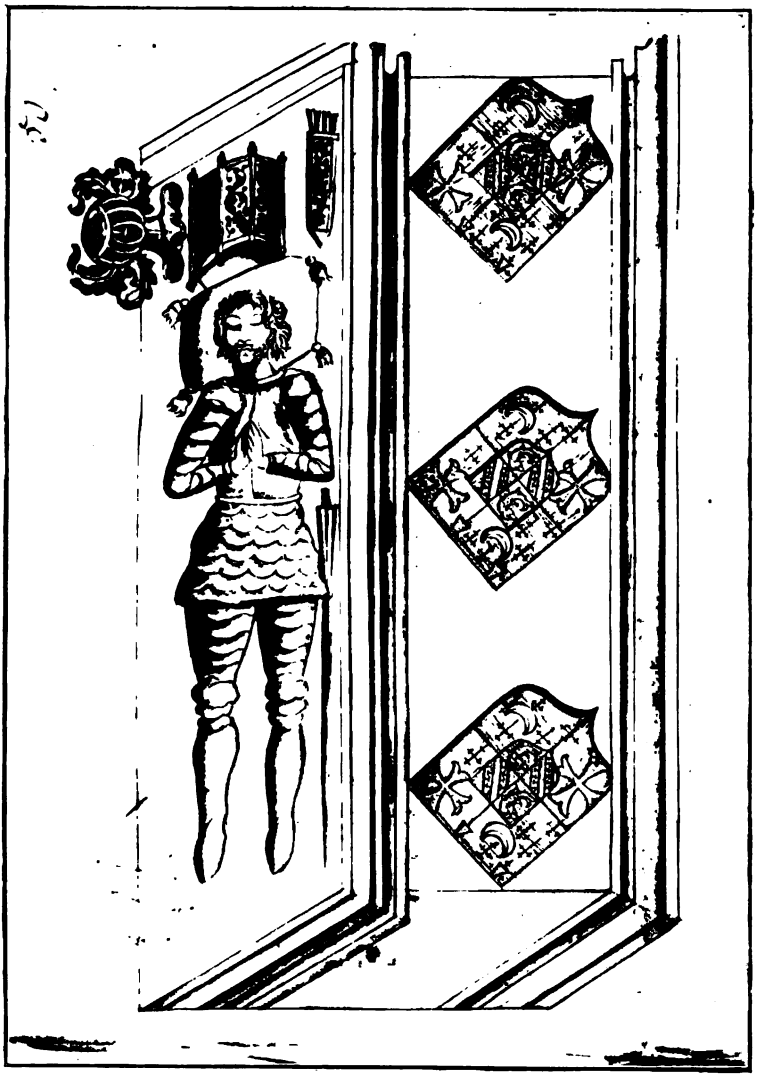

Bueil, planche XI.

TOMBEAU DE LOUIS DE BUEIL.

(Collection Gaignières.)

de lance qui traversa la poitrine du valeureux Bueil. Le combat eut lieu le dimanche 5 février ; Louis de Bueil expira quelques heures après sa blessure, et le lendemain on lui fit à la cathédrale de Tours de solennelles obsèques ; puis on partit à la lueur des torches pour Bueil, où son corps fut inhumé dans la crypte de la collégiale (1).

Mais ce vaillant chevalier mérite à un autre point de vue d'attirer notre attention et de retenir notre souvenir. C'est de ce Louis de Bueil qu'est sortie la branche cadette de Bueil, celle des barons de Fontaines et seigneurs de Racan ; il est l'ancêtre direct de notre bon poète, bien que celui-ci ait ignoré, ou, comme l'écrit M. Louis Arnould, ait feint d'ignorer cette origine (2). Louis de Bueil avait épousé Anne de Tucé, dame de Clinchamp et de Sainte-Jullitte, fille de Jeanne de Tucé et belle-fille de Beaudoin de Champagne, sire de Tucé et de la Bourdaisière, qui fut bailli des ressorts et exemptions de Touraine, conseiller et chambellan du roi, capitaine des ville et château de Tours (3). Il n'eut pas d'enfants de ce mariage (4), mais il avait eu un fils, Jacques de Bueil, seigneur de la Motte-Sonzay et du Bois, légitimé en 1462 (5). Celui-ci épousa, le 13 décembre

(1) Cf. Ms. 1434 de la Bibl. munic. de Tours, f° 298. Extraits du volume des manuscrits Harléiens au musée Britannique, à Londres (n° 69, art. 10), copie par Lambron de Lignim. Même ms., f° 64, Copie du n° 285 de la collection Lansdowne, art 43, f° 48 recto et f° 52 (Copie du xv^e^ siècle). Ms. 1436 de la Bibl. de Tours, f^os^ 16 à 27, copie par André Salmon, du n° 285 de la collection Lansdowne. *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, t. IX, p. 293.

(2) Cf. Louis Arnould, *Racan, histoire anecdotique et critique de sa vie et de ses œuvres* (1 vol. gr. in-8°, Paris, Colin, 1896).

(3) Carré de Busserolle ne le nomme pas dans son *Dictionnaire*.

(4) Anne de Tucé fit son testament en 1433 (le 4 juin) à Tours, et mourut très probablement peu de temps après.

(5) Il eut encore deux autres enfants : Thomas, légitimé en 1471, et une fille, légitimée en 1462 (P. Anselme, 3^e^ édit., t. VII, p. 849).

1458 Louise, dame de Fontaines (1), veuve de Bertrand de Beauvau (2). Leur petit-fils, Jean de Bueil (1504-1564), hérita de cette seigneurie et porta, le premier, le titre de baron de Fontaines; c'était le propre grand-père de Racan. Chalmel (3) commet donc une erreur, lorsqu'il écrit que Pierre de la Motte-Sonzay a formé la ligne des seigneurs de Racan et de Fontaines; il s'était, sans doute, inspiré du P. Anselme où on lit (4) que Jacques de Bueil était fils de Pierre de Bueil et de Marguerite de la Chaussée. M. Louis

(1) Fontaines-Guérin, baronnie d'Anjou, commune du canton de Beaufort-en-Vallée, arrondissement de Baugé (Maine et-Loire).

(2) C'est cette Louise de Fontaines, qui testa en 1496, et voulut que sa sépulture fût dans l'église Saint-Vincent de Neuvy, auprès de Jacques de Bueil, son second mari.

(3) Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. IV, p. 82.

(4) P. Anselme, *Hist. généal et chronol. de la Maison de France et des grands officiers de la couronne*, 3e édit, t. IV, p. 853. Jacques de Bueil n'était que le petit-neveu de Pierre, mais il est devenu son arrière-petit-fils et son héritier par son mariage avec Louise de Fontaines, fille de Guérin, fils d'Hardouin de Fontaines et de Marie de Bueil, fille elle-même de Pierre et de Marguerite de Chausse. Marie de Bueil, mariée à 11 ans, à Hardouin de Fontaines (appelé *René* par le P. Anselme, à la p. 853, t. VII, de son ouvrage), veuve en 1399, fut remariée en 1403 à Jean de Chateaubriand, seigneur de Saint-Chalin et des Roches-Baritaut (veuve pour la seconde fois en 1422). A la mort de Renée de Fontaines, sœur de Louise, et épouse de Jean de Daillon, la baronnie de Fontaines devait faire retour aux héritiers de Louise, suivant stipulation de son contrat de mariage avec Jacques de Bueil. Son petit-fils, Jean, ne l'obtint qu'après de longs procès avec les Daillou. — Rectifions aussi, en passant, cette autre erreur du P. Anselme qui écrit (t. VII, p. 853) que Pierre de Bueil, seigneur de la Motte-Sonzay, était le fils puîné de Jean IV, sire de Bueil, maître des arbalétriers de France, et de Marguerite Dauphine, dame de Marmande. Pierre était frère de Jean IV et fils de Jean III et d'Anne d'Avoir. Signalons aussi les mêmes erreurs dans le *Dictionnaire* de Carré de Busserolle (t. I, p. 459, art. Bueil) et dans l'*Armorial général de la Touraine* (t. I, p. 255) où le même auteur attribue à Marguerite de la Chaussée, qu'il dit femme de Pierre de Bueil, un blason (*écartelé de sable et d'argent*) qui ne ressemble en rien à celui relevé par M. Hucher sur la statue de Bueil.

Arnould a très savamment mis en relief ces erreurs et rectifié la filiation (1).

Le plus illustre des Bueil de la branche aînée, Jean V, le fondateur du second chapitre de Bueil, devait aussi reposer dans cette collégiale, qu'il avait dotée de grands revenus, et ornée de ses deux monuments les plus remarquables.

Pendant un demi-siècle, Jean de Bueil avait combattu l'ennemi héréditaire et mérité, par sa bravoure et ses hauts faits d'armes, le glorieux surnom de *Fléau des Anglais*. Son enfance fut triste ; tout jeune, il avait vu périr tous les siens à Azincourt, et il était resté seul, avec son oncle, l'évêque d'Angers, pour soutenir l'honneur du nom de Bueil ; à 18 ans, il prenait part à cette bataille de Verneuil, qui fut encore un deuil pour les armées françaises, et où il vit périr le vicomte de Narbonne, son protecteur et son maître en l'art de la guerre. Mais sa fortune se relève avec celle de la France ; disciple de Lahire, il est chargé en 1428 de défendre la ville de Tours ; on le vit la même année à Orléans sous les ordres de Dunois après la *Journée des harengs* ; il conduit, le 4 mai 1429, un convoi de vivres et d'artillerie, dans la ville assiégée.

Compagnon de Jeanne d'Arc, il est au siège d'Orléans, à la victoire du 7 mai, et prend part à la marche victorieuse sur Reims et au sacre de Charles VII. Pendant vingt ans il combat l'Anglais, puis dirige une expédition victorieuse contre les Suisses en 1444 ; le siège de Cherbourg et la prise de cette ville, en 1450, lui valent la dignité d'amiral de France, et à la tête de trente vaisseaux il investit Bordeaux qu'il fit capituler. L'année précédente, à la suite d'un long procès, il s'était vu confirmer, par le parlement de Paris, la propriété de l'important comté de Sancerre ; il était sei-

(1) Cf. Louis Arnould, *Racan, histoire anecdotique et critique de sa vie* Tableau généalogique en tête de ce volume.

gneur de Saint-Calais, baron de Châteaux, de Saint-Christophe, de Marmande, de Faye-la-Vineuse, et était rentré en possession de ses terres et seigneuries que les Anglais avaient si souvent occupées, ravagées et laissées en ruines (1) La guerre du *Bien public* fut cause d'une disgrâce, qui ne fut pas de longue durée, car Louis XI le créa, en 1469, chevalier de Saint-Michel. Quand l'heure du repos sonna pour le vaillant chevalier, il se retira dans son château de Vaujours, et charma ses loisirs en écrivant son *Jouvencel*, roman et autobiographie qui est heureusement parvenu jusqu'à nous, avec le commentaire de son fidèle écuyer et confident, Guillaume Tringant (2).

Jean V de Bueil mourut à Vaujours le 7 juillet 1478 (3); son corps transporté à Bueil y fut inhumé, mais on ne sculpta pas son image dans le marbre et la pierre, et on ne lui éleva pas le somptueux monument, qui eût été digne de ce chevalier tourangeau à la fois vaillant homme de guerre, conseiller prudent et habile et délicat écrivain. De son vivant, assurément, car la date de sa mort est restée en blanc (4), il avait fait faire par quelque *maître canon-*

(1) Après la bataille de Verneuil (1424) la ligne du Loir devint la frontière entre les possessions des Anglais et celles de la couronne de France, et c'est dans ces contrées que se trouvaient les propriétés de Jean de Bueil, exposées aux incursions de l'ennemi et aux déprédations des gens de guerre.

(2) Cf. *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant pour la Société de l'histoire de France. Introduction biographique et littéraire par Camille Favre. Texte établi et annoté par Léon Lecestre (Paris, Renouard, 2 vol in-8°, 1887-1889).

(3) Cf. *Le château de Vaujours et ses seigneurs*, par B.-C. de Morry (Vannes, imp. Lafolye, 1894), et Auvray, dans *Bibl. de l'école des Chartes*, t. 59, p. 821.

(4) Et cependant après l'érection des tombeaux de Louis de Bueil et de Jeanne de Montejean, comme on le voit par l'inscription de la dalle de cuivre, mais peut-être avant son second mariage puisque Martine Turpin n'est pas nommée et qu'il n'est parlé que de feu Jeanne de Montejean.

nier (1), suivant l'usage du temps, une dalle de cuivre, sur laquelle avait été gravée son effigie, avec son blason à chaque angle. L'inscription a été reproduite par Dom Housseau et Gaignières (2). Ce dernier en parle dans deux notes (3) et nous indique à quelle place se trouvait jadis cette tombe de cuivre ; *au milieu du sanctuaire du grand autel de l'église collégiale* (note n° 55), *proche le marchepied du maistre autel* (note n° 56), et Dom Housseau écrit, en parlant de cette même tombe de cuivre : *placée depuis peu dans le sanctuaire, et qui couvrait auparavant l'entrée d'un caveau ou sépulture, contient cette épitaphe qu'on ne peut lire en entier... car une partie est couverte par le marchepied de l'autel.* Voilà qui est très précis. Reste à savoir où était exactement l'autel, à quel endroit se terminait le sanctuaire et commençait le chœur. Nous n'avons aucune donnée absolument certaine, mais il est probable que l'ancien sanctuaire devait occuper les cinq pans de l'abside, et nous avons indiqué sur le plan, par un pointillé, cette limite très vraisemblable (L'autel aurait été au centre, n° 11 du plan).

En résumé, sur les onze tombes seigneuriales de Bueil, on sait où se trouvaient quatre d'entre elles, et nous pensons ne nous être pas beaucoup éloigné de la réalité en indiquant ces emplacements sur un plan de la collégiale (4). Le n° 1 indique l'enfeu où se trouvait certainement le mausolée de Pierre de Bueil

(1) Serait-ce Jehan Bellamy, le maître fondeur qui a fourni à Bueil des chandeliers de cuivre ?

(2) Voir : Pièces justificatives (Pièces II et III).

(3) Carre de Busserolle dans son *Dictionnaire*, t. I, p. 459 (Art. Bueil) semble croire qu'il y avait deux tombes de cuivre. C'est une seule et même dalle que Gaignières a décrite dans deux notes différentes.

(4) Ce plan (planche VII) a été établi d'après celui de M. Guérin, architecte, conservé aux archives d'Indre-et-Loire (réduit de moitié) (Adm. comm. Bueil, 1861-1901).

et de Marguerite de Chausse, enfeu qui est aujourd'hui occupé (provisoirement nous l'espérons) par le faux tombeau de Martine Turpin. Le n° 5 montre l'endroit où était, semble-t-il, scellée la plaque de marbre qui relate la fondation du château du Bois et donne la filiation de Bueil à cette époque. Nous croyons que les tombes de Jeanne de Montejean et de Louis de Bueil devaient occuper les emplacements désignés par les numéros 2 et 3, puisque nous avons vu qu'ils étaient *au milieu du chœur, l'un à droite, l'autre à gauche, du côté*, c'est-à-dire, non loin, *des chaises des chanoines* (lesquelles devaient être devant le sanctuaire). En outre, l'inscription de la tombe de cuivre de Jean de Bueil précise que Jeanne de Montejean, sa femme, et Louis de Bueil, son frère, *gisent auprès de lui... dont vous voiez les sépulcres*, ce qui désigne assurément les monuments, et Dom Housseau, nous ayant prévenus que cette lame de cuivre *couvrait auparavant l'entrée d'un caveau*, confirme ainsi la situation de ces deux tombeaux de chaque côté de l'entrée de la cave sépulcrale. A la fin du XVII[e] siècle, cette dalle avait été reportée dans le sanctuaire, vraisemblablement à l'endroit que nous indiquons sous le n° 4.

Les deux têtes anonymes, en marbre blanc, que conserve le Musée archéologique de Tours, appartenaient à des mausolées moins remarquables, sans doute, que ceux dont on nous a laissé la description, mais assez beaux cependant, à en juger par ce qui en reste. Pendant de longues années on a pu voir, dans la première église de Bueil, une tête en pierre calcaire à la physionomie jeune et douce, aux longs cheveux bouclés, et encore adhérente au coussin sur lequel elle reposait. Elle gisait sur le pavé avec quelques autres fragments de sculpture; mais il y a trois ou quatre ans tous ces débris ont disparu, et c'est fort regrettable, car bien que cette tête ne présentât

qu'un médiocre intérêt artistique, elle donnait une idée de ce qu'étaient, à Bueil, les monuments d'ordre secondaire. Voici donc sept des monuments de Bueil dont quelque partie, au moins, est venue jusqu'à nous; les quatre autres étaient sans doute plus simples, ou leur place dans l'église les dissimulait aux yeux des voyageurs. Trois de ces tombeaux devaient occuper les enfeus, qui existent encore dans l'abside, cachés par une simple cloison ; trois autres pouvaient avoir trouvé place dans les murs, au midi sous l'arcature (n° 7 du plan) et dans la muraille septentrionale aux numéros 9 et 10, qui semblent avoir eu jadis des arcades voûtées; enfin, si l'enfeu n° 6 est de construction ancienne, on pourrait y voir la place de la onzième tombe.

Il serait assurément téméraire, en l'absence de tout document probant, d'essayer de dresser la liste des treize membres de la famille de Bueil qui reposaient dans la crypte en leurs cercueils de plomb, et dont le vandalisme révolutionnaire est venu troubler le repos. Nous n'avons de certitude que pour Pierre de Bueil et Marguerite sa femme, Louis de Bueil, Jean V, et sa première femme, Jeanne de Montejean, soit cinq noms sur les treize que nous voudrions connaître. Cependant nous pensons qu'il faudrait les chercher parmi les proches de Jean V, et entre 1390 et la fin du XV^e^ siècle (ou les premières années du XVI^e^), car la nécropole de Bueil semble ne s'être plus rouverte après cette époque. Jean III, mort après 1406, et Anne d'Avoir, ont pu être inhumés à Bueil, mais c'est fort douteux. Jean IV n'est certainement pas venu y reposer, car son corps n'a pas été retrouvé sur le champ de bataille d'Azincourt (1).

(1) Comme on le sait par une pièce de 1416 où sa veuve, Marguerite Dauphine, dame de Rillé et de la Roche-Clermault, déclare qu'elle n'a eu aucune nouvelle de son mari depuis qu'il est parti pour

Guillaume fut également tué à Azincourt ; Hardouin fut inhumé dans sa cathédrale d'Angers, et leurs sœurs furent certainement déposées dans les sépulcres de leurs époux, ou dans les monastères qu'elles fondaient ou qu'elles dotaient, comme cette Marie de Bueil, dame de Crénon, dont on voit le superbe mausolée dans l'église de Château-l'Hermitage (1). Mais il est très probable que Jean V fit porter à Bueil les dépouilles mortelles des deux enfants qu'il avait eus de son second mariage avec Martine Turpin, Louis, né à Vaujours en 1458, et Françoise, tous deux morts jeunes ; son troisième enfant, Edmond, mourut en Italie, en 1495, et ne fut sans doute pas ramené en France.

On chercherait probablement en vain les traces des sépultures du fils et du petit-fils de Jean V, les derniers de la branche aînée qui furent peut-être inhumés à Bueil (2), car ceux de la branche cadette avaient, comme on l'a vu plus haut, leur cave sépulcrale à Neuvy.

Résumer ce que nos devanciers ont écrit sur Bueil, démontrer ce qu'on eût dû faire, ce qu'on pourra

accompagner le Roi, en Picardie, contre les Anglais. — L'anniversaire de la mort de Jean IV se célébrait le 8 des *nones* de novembre (ce qu'il faut lire *kalendes*), soit le 25 octobre, date de la bataille d'Azincourt. Cf. Ms. 1279 de la Bibl. munic. de Tours, f° 66, Martyrologe de Saint-Julien.

(1) Commune du canton de Pontvallain, arr. de la Flèche (Sarthe).

(2) On lit cependant, aux registres paroissiaux de Vaas, la mention de la mort de Jean VIII de Bueil, décédé à Vaujours, le dimanche onze janvier 1665. « En luy, est-il écrit, finist par la ligne masculine, la maison de Bueil. *Gist à Büeil* ». Ces derniers mots sont formels ; sont-ils exacts ? Il est toutefois permis d'en douter, car les registres de Bueil (qui commencent à 1604) ne mentionnent la sépulture d'aucun seigneur de Bueil. En outre, Martin Marteau, Dom Housseau, Gaignières, laissent entendre que la crypte de Bueil servait *autrefois* de sépulture, mais n'ont pas l'air de croire qu'on s'en servait encore à l'époque où ils écrivaient ou à une époque rapprochée. Aussi tout permet de croire qu'aucun membre de la famille de Bueil n'a été inhumé à Bueil depuis le commencement du XVI^e^ siècle.

encore tenter pour rendre à la collégiale, non son ancienne splendeur, ce n'est plus en notre pouvoir, mais un reflet de son glorieux passé, tel a été le but de cette modeste étude.

M. l'abbé Bourassé, président de la Société archéologique de Touraine, il y a un demi-siècle, rendant compte à ses collègues des travaux de l'année 1855-56, exprimait le regret que la Société eût échoué dans son dessein de rétablir le monument des Bastarnay dans l'église de Montrésor. Les années ont passé, le vœu du savant abbé Bourassé est devenu une réalité, et une intelligente et habile restauration permet maintenant au touriste, comme à l'archéologue, d'admirer le superbe mausolée rétabli dans la charmante église de Montrésor. Nous souhaitons vivement qu'il en soit de même pour la vieille collégiale de Bueil.

Louis R. Martinière.

PIECES JUSTIFICATIVES

PIÈCE I

Extraits de Martin Marteau.

A une petite demi-lieue de Villebourg, tirant vers l'orient, est situé le célèbre et noble bourg de Bueil, qui porte le nom des très illustres comtes de Sancerre et de Maran, qui y ont fait bastir autrefois une très belle église collégiale où ils ont marqué leurs sépultures, comme nous dirons autre part (1) . . . . . .

Or les comtes de Sancerre et de Maran ont autrefois fait bastir à Bueil une église collégiale de chanoines dans laquelle ils ont marqué leurs sépultures, comme font encore foi les superbes tombeaux et la cave où leurs corps reposent dans du plomb sur des tresteaux qui y paraissent.

La dite église possède de très précieuses reliques qui la rendent signalée par les pèlerinages des personnes qui y accourent de toutes parts, particulièrement un beau morceau de la vraye croix, une phiole du laict de la sainte Vierge (2), un berceau des SS. Innocens, tuez par Hérodes, où il y en a trois (3); huit chefs de saints inconnus excepté

(1) *Le Paradis délicieux de la Touraine*, par le R. P. Martin Marteau de Saint-Gatien, prédicateur carme tourangeau ; édition de M. D.C. LXI, dédiée à Mgr Victor le Bouthillier, archevêque de Tours, 1er parterre, p. 70 et 71.

(2) Entre Jérusalem et Bethléem, plus près de cette dernière ville, est une grotte qui, d'après une très ancienne tradition, servit d'abri momentané à la sainte Famille. La sainte Vierge y allaita l'Enfant Jésus, d'où son nom de *Grotte du lait*. Les pèlerins de Terre-Sainte, depuis les temps les plus reculés, visitent cette grotte et joignent de petits morceaux de cette pierre blanche aux reliques qu'ils emportent de tous les Lieux-Saints. Il est donc plus que probable que la fiole de Bueil ne contenait pas autre chose que quelques fragments de cette pierre, qui a, en effet, la blancheur du lait.

(3) C'est à cause de ces reliques que la collégiale a été placée sous le vocable des Saints-Innocents, et que le Chapitre devait entretenir une psallette de trois enfants de chœur.

un des trois Roys qui vinrent adorer Notre-Seigneur, de saint Didier, ou Disier, de sainte Colombe et de saint Marcou, abbé et confesseur, que deffunct M. Louys de Viau, seigneur de Dissay, y a apporté de Saint-Disier, sur les bords de la Lorraine, revenant victorieux avec M. Louys de Bueil, comte de Sancerre, d'une bataille contre l'empereur Charles-le-Quint (1).

Il y a aussi un dentier de sainte Apolline, un os de sainte Marguerite, et plusieurs autres reliques que les seigneurs de Bueil y ont apporté, en retournant chargés de palmes et de lauriers des signalez combats qu'ils ont entrepris pour la gloire de Dieu, le soutient de la Religion catholique et le service du roy, dont quantité de vieils drapeaux attachez aux murailles de la dite église en rendent asseuré témoignage. Enfin, dans l'église de la paroisse il y a une partie du chef de saint Blaise (2).

Pièce II

Extraits de Dom Housseau.

F° 1 Beüil : Il y a plusieurs reliques fort estimées que les comtes de Sancerre ont rapportées de leurs expéditions militaires.

F° 3 [Tombeau de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse]. Dans l'église collégiale de Bueil, on voit plusieurs tombeaux des anciens seigneurs de cette célèbre Maison. Au mur méridional, entre l'autel et le chœur, il y a un tombeau élevé d'environ trois pieds, qui porte la figure d'un chevalier avec cette inscription :

Cy gist Pierre de Bueil, chevalier, seigneur du Boys et de la Mote de Sonsay, lequel seigneur trépassa le.... l'an 14... et au dessous ces mots : Cy gist dame Marguerite, sa femme, laquelle dame trépassa le.... l'an 14.. Priez Dieu pour l'âme d'eux.

Un peu au-dessus de ce mausolée, sur une plaque de

(1) Louis de Bueil († 1563), arrière-petit-fils de Jean V, défendit la ville de Saint-Dizier, assiégée par Charles-Quint, en 1544.

(2) Même ouvrage, 2e parterre, p. 54.

marbre, appliquée au mur, à la hauteur de cinq pieds et demi, on lit cette inscription : L'an 1380.... (*Cette inscription, souvent étudiée et discutée, est si connue qu'il est inutile de la reproduire encore ; voir ci-dessus p. 268, note 1*).

F^os^ 3 et 4 [Tombe de Jean V de Bueil]. Une tombe de cuivre placée depuis peu dans le sanctuaire, et qui couvrait auparavant l'entrée d'un caveau ou sépulture, contient cette épitaphe, qu'on ne peut lire en entier :

Cy gist sous cette lame, messire Jehan de Bueil, dont Dieu ait l'âme, chevalier, comte de Sancerre et baron de Chasteaux en Anjou, mari de Madame Jehanne de Mont-Jehan, frère aisné germain de feu Louis de Bueil, escuier, baron de.... (en note : *cet endroit est couvert par le marche-pied de l'autel*) [se] pulture lesquels vous prient, supplient et requièrent qu'il vous plaise prier Dieu pour l'âme d'eulx, lequel chevalier trépassa le.... jour de.... 14..

[Mausolée de Jeanne de Montejean]. Au côté droit, il y a une tombe élevée de quatre pieds, ou environ, sur laquelle est couchée la figure d'une dame, sans aucune inscription.

[Tombeau de Louis de Bueil]. De l'autre côté, le mausolée élevé de même hauteur est le tombeau d'un seigneur de Bueil. On lit autour de la table ces vers dont on n'a pu lire qu'une partie :

La renommée chef d'œuvre de nature
Or en droit gist soubs cette sépulture
Jadis extrait d'excellente noblesse
Soubmis à mort par l'autres aventure
De fortune qui de sa nourriture
. . . . . .
. . . . . .
En février fut vingt et quatrième
Occis... cy jour... pour que lieu notable
L'an IIII^c^ mil et quarante six
Du noble écuier de renom
Auquel Dieu veuille pardonner
Et en son paradis part donner
Amen.

Dans la tribune élevée au-dessus du chœur, on voit des

enseignes des XIV, XV et XVI[e] siècles, avec un casque ; ce sont, sans doute, les trophées de nos anciens seigneurs de Bueil qui se sont distingués dans les armées au service de nos rois, pour qui une quantité prodigieuse de ces héros ont répandu leur sang après avoir occupé les premières charges aux armées (1).

Pièce III

Dessins et Notes de la collection de Gaignières.

[Tombeau de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse, sa femme, ci-dessus planche VIII]. Dans l'église collégiale de Bueil, à main droite dans le chœur, est un grand tombeau enclavé dans le mur de même hauteur (2), sur lequel sont couchés un homme et une femme, l'homme est armé et des écussons autour, avec cette épitaphe :

Cy gist Pierre de Bueil, chevalier, sgr du Bois et de la Mothe-Sonzay, lequel trépassa l'an 1440, le...

Cy gist Dame Marguerite (de Chausse), sa femme, laquelle trépassa l'an 1400.... priez Dieu pour l'âme d'eux.

Et à costé dudit tombeau est escrit sur un marbre, en lettres gotiques, ce marbre attaché au mur avec des pattes : L'an 1380, Pierre de Bueil et Marguerite de Chausse, sa femme commencèrent le chastel du Bois (*Suite de l'inscription connue*) (3).

N° 50 : [Dessin du tombeau de Louis de Bueil ; ci-dessus planche XI].

N° 51 : Dans l'église collégiale de Bueil, à main gauche, au milieu du chœur, du costé des chaises des chanoines, est un grand tombeau sur lequel est représenté un sei-

(1) Bibl. municipale de Tours, ms. 1436, fol. 1 à 4, copie par André Salmon d'après la collection de Dom Housseau conservée à la Bibl. nationale, t. XXI, 2e partie, fol. 71.

(2) C'est-à dire de la même hauteur que le tombeau dont Gaignières a parlé précédemment et qui devait être celui de Jeanne de Montejean.

(3) Bibl. nationale, Cabinet des Estampes, Tombeaux, Pe. 2, page 64, n° 3860.

gneur que l'on croit estre Louis de Bueil, baron de Marmande. Il est armé et ses armes brisées d'un lambel.

N° 53 : [Dessin du tombeau de Jeanne de Montejean ; ci-dessus planche IX].

N° 54 : Dans l'église collégiale de Bueil, sur la droite au milieu du chœur, entre le balustre et les chaises des chanoines, est un grand tombeau de pierre, élevé de trois pieds et demy sur lequel est représenté une femme couchée, derrière la teste de laquelle est un ornement en forme de couronne, au derrière duquel est escrit :

Cy gist Jehanne de Montejehan, dame de Bueil, comtesse de Sancerre, admiralle de France, priez Dieu pour l'âme d'icelle s'il vous plaist.

N° 55 : [Tombe de Jean V de Bueil].

Au milieu du sanctuaire du grand autel de l'église collégiale de Bueil est escrit sur une grande tombe de cuivre :

Cy gist sous cette tombe M^re^ Jean de Bueil, dont Dieu ait l'âme, Ch^r^, comte de Sancerre et baron de Chasteaux en Anjou, mary de feu Madame Jeanne de Montejehan, frère aisné germain de feu Louis de Bueil, baron de Marmande, qui gist (1) auprès de luy dont vous voiez les sépulcres, lesquels vous presens, supplie et requerre (2) qu'il vous plaise prier Dieu pour l'âme d'eux, lequel (3) trépassa le.... jour de.... mil quatre cent....

N° 56 : Dans l'église de Bueil, une plaque de cuivre jaune proche le marchepied du maistre autel, chargée d'une figure d homme qui est Jehan de Bueil, comte de Sancerre et dame Jeanne.... mort 1400 ; ayant les bras croisez, les armes de Bueil aux 4 coins de la plaque (4).

(1) *Lisez :* qui gisent.
(2) *Lisez :* pressent, supplient et requièrent.
(3) Jean de Bueil.
(4) Bibl. nationale, Département des manuscrits, Pièces originales 549, dossier Bueil.

L'ÉGLISE SAINT-SYMPHORIEN

A TOURS

I. — Les Origines

S'il est impossible de contester la très haute antiquité de l'église primitive de Saint-Symphorien, il est bien plus difficile d'assigner une date précise à sa fondation.

Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (1), en attribue la construction à saint Eufrône, évêque de Tours au milieu du VI^e^ siècle, et son assertion a été acceptée sans contrôle par tous ceux qui ont écrit après lui l'histoire de notre pays. C'est ainsi que les abbés Bourassé (2) et Chevalier (3) et M. Mabille (4) l'ont reproduite après lui dans différents ouvrages.

Cette affirmation de Chalmel est basée sur un texte de Grégoire de Tours, texte assez ambigu à la première lecture, mais qui s'explique facilement quand on l'examine de plus près :

« *Eo tempore et basilica beati Symphoriani Augustidinensis martyris ab Eufronio presbytero ædificata est. Et ipse Eufronius hujus deinceps urbis*

(1) *Histoire de Touraine*, t. III, p. 539.

(2) *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine*, p. 15.

(3) *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 172.

(4) *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 136.

episcopatum sortitus est (1) ». « Dans ce temps-là (au temps de la construction de la basilique de Saint-Martin), la basilique du bienheureux Symphorien, martyr d'Autun, fut bâtie par le prêtre Eufrône. Ce même Eufrône fut plus tard évêque de cette ville. » De quelle ville est-il question ?

Si saint Grégoire avait écrit seulement l'histoire de son église, on pourrait en conclure qu'il s'agit ici de la cité de Tours ; mais notre savant évêque raconte l'histoire de son époque et il y mentionne une foule de faits arrivés dans des localités éparses sur tout le territoire de la France actuelle. Or il s'agit évidemment ici d'Autun et de la basilique de Saint-Symphorien qui existe dans cette ville.

Bien que le terme de basilique fut souvent employé pour désigner une paroisse, il semblerait passablement exagéré appliqué à l'église tourangelle, et d'ailleurs la fin de la phrase ne laisse aucun doute sur la pensée de l'historien. Eufrône fut réellement évêque d'Autun et c'est de là qu'il envoya à saint Perpet une table de marbre destinée à recouvrir le tombeau de saint Martin.

Dans un testament, dont l'authenticité a été mise en doute, il est vrai, saint Perpet appelle Eufrône « son collègue dans l'épiscopat ». Celui-ci était donc évêque à cette époque. Saint Perpet n'aurait pas pu appeler *son collègue* un successeur, qui, chose presque impossible, aurait vécu en même temps que lui.

De plus saint Perpet mourut en 490 et saint Eufrône, le nôtre, monta sur le siège de Tours en 548 et mourut en 573. En le supposant octogénaire, il n'était pas encore né lors du décès de saint Perpet. L'erreur est donc manifeste et Eufrône de Tours n'est point le fondateur de l'église de Saint-Symphorien.

Palustre, qui le premier combattit l'opinion de

(1) *Histoire des Francs*, liv. II, chap. XIV.

Chalmel et de ses successeurs (1), attribue avec plus de vraisemblance cette fondation à saint Perpet lui-même. Il va jusqu'à hasarder une date : 466. Mais cette assertion est basée sur des raisons de convenance, sur des déductions sans fondement certain puisqu'aucun texte ne vient les confirmer.

« C'est par amitié pour Eufrône d'Autun que saint Perpet aurait mis le nouveau temple sous le vocable de saint Symphorien », dit Palustre. Qu'Eufrône fut l'ami de Perpet, nous voulons bien l'admettre ; il y eut entre eux échange de bons procédés. Eufrône envoya une table de marbre à son collègue pour recouvrir le tombeau de saint Martin, ce qui témoigne seulement d'une dévotion spéciale pour le grand Thaumaturge. Perpet, en retour, lui légua son reliquaire d'argent et un manuscrit des Evangiles écrit par saint Hilaire de Poitiers. C'est tout ce que nous savons de leurs relations.

La dévotion d'Eufrône à saint Martin s'explique facilement par ce fait que notre grand apôtre parcourut à plusieurs reprises le pays éduen et y accomplit plusieurs miracles éclatants.

Celle de saint Perpet pour le glorieux martyr d'Autun ne saurait être expliquée par des motifs de réciprocité ni même d'amitié. Nous trouvons, en effet, la fête de saint Symphorien classée parmi les plus solennelles dans le calendrier de l'église de Tours au v^e^ siècle. Elle est célébrée avec une pompe spéciale ; elle a des vigiles, comme celles de saint Pierre, de saint Hilaire, de saint Martin, etc. Ces honneurs liturgiques ne sauraient être justifiés par des raisons personnelles. Il faut en chercher les causes ailleurs, dans l'histoire même du saint.

Saint Symphorien était un jeune patricien d'Autun, d'une des familles les plus considérables de cette

(1) *Bulletin monumental*, vol. 39, année 1873, p. 48 et suivantes.

ville. Il fut martyrisé à l'âge de 20 ans. Comme on le conduisait au supplice, sa mère, montée sur le mur qui dominait l'une des portes de la ville, l'encouragea à braver la mort pour le Christ. Il eut la tête tranchée le 22 août, vers l'an 180. Les actes de ce martyr sont considérés comme authentiques par tous les critiques.

L'héroïsme de la mère, plus encore que le courage du fils, avait vivement frappé l'imagination populaire et c'est ce qui explique les honneurs rendus de très bonne heure au jeune martyr, le rang élevé occupé par sa fête dans les martyrologes et enfin le nombre très considérable d'églises qui portent son nom. Il y en a onze en Touraine.

La dévotion de saint Perpet pour le saint Autunois avait donc des raisons plus élevées que de simples considérations d'amitié. Et il est bien évident que nous ne pouvons pas nous appuyer sur un semblable motif pour expliquer la fondation de l'église qui nous occupe et surtout pour lui assigner une date. Nous resterions donc sur ce point dans une incertitude complète si nous n'avions d'autres raisons de penser qu'elle existait avant saint Perpet.

Les Romains avaient coutume d'élever des temples aux carrefours des chemins, aux têtes des ponts, etc. Un de ces édicules existait très probablement à *Briga* (actuellement Saint-Barthélemy), au point de jonction des voies romaines qui descendaient ensuite vers Tours. Saint Martin détruisit là une chapelle consacrée à un faux martyr, qui n'était autre qu'un voleur et probablement Mercure, le dieu des marchands.

Un édifice de même genre, également consacré à Mercure, existait dans l'enceinte de *Cesarodunum*, près du passage de la Loire (1). Il est vraisemblable

(1) Giraudet, *Histoire de la ville de Tours*, t. I, p. 25.

qu'il en était de même sur la rive opposée. Les dangers que présentait la navigation du fleuve donnent à cette supposition une grande probabilité. Or l'emplacement de ce *fanum* devait être celui de l'église actuelle.

Les historiens de saint Martin ne nous parlent pas, il est vrai, d'un temple en cet endroit ; mais ils ne mentionnent pas davantage ceux de la ville voisine, dont l'existence est pourtant certaine. Il est à remarquer d'ailleurs qu'ils sont très sobres de détails sur la topographie de la Touraine ; leur silence ne peut donc être allégué comme une preuve contraire à notre opinion.

Ce *fanum* dut être désaffecté ou détruit de bonne heure. Le grand évêque n'eût certainement pas souffert que les faux dieux fussent adorés en un lieu où il passait si souvent pour aller à Marmoutier.

A cette époque la religion chrétienne avait fait dans nos contrées de véritables progrès : la persécution avait cessé et le culte nouveau pouvait s'exercer à l'aise. Le centre de la vie religieuse était désormais à Tours même. Mais il ne faut pas oublier que le christianisme avait pris naissance sur la rive droite, qu'il existait là une communauté importante à laquelle la grotte de saint Gatien ne suffisait plus depuis que cette communauté s'était accrue et n'avait plus besoin de se cacher. Esclaves et colons des villas voisines, bateliers préposés à la garde et à l'entretien du pont et au passage du fleuve quand la crue ou la tempête avaient endommagé le pont lui-même, marchands attirés par le voisinage de Marmoutier et le va-et-vient des voyageurs et des pèlerins, Gaulois d'*Altionus*, etc., tout cela formait une population d'une certaine importance à laquelle une église était nécessaire. Cette église dut s'élever à la place du temple de Mercure.

Ce n'est là, il est vrai, qu'une hypothèse à laquelle

manque la certitude que donne un document contemporain; mais c'est une hypothèse qui s'appuie sur des raisons assez sérieuses pour qu'il convienne de lui accorder un certain degré de vraisemblance.

Une église existait en cet endroit au temps de saint Perpet. Nous en trouvons la preuve dans une charte de 908, sous le règne de Charles le Simple, conservée à la Bibliothèque nationale (1).

A cette époque, une contestation s'éleva entre Pierre, économe et hôtelier de Marmoutier, et Adalelmus, curé de Saint-Symphorien, au sujet de certaines dîmes que Pierre prétendait lui appartenir.

Adalelmus établit que, dans les temps anciens, saint Perpet avait enrichi l'église de Saint-Symphorien des dîmes des villas dont il donne les noms : *Bria*, *Vitriacus*, *Mortarios*, *Mons Theobertus*, *tout le port de la Loire appartenant à Marmoutier*, *Bauciacus* et *Mosteriolos* appelé aussi *Caluciacus* ; que tous les successeurs de saint Perpet avaient confirmé cette donation, etc.

Le différend fut porté devant l'archevêque de Tours Herbernus, qui donna raison au curé de Saint-Symphorien.

Nous voici donc en présence d'un fait certain : saint Perpet dota l'église de Saint-Symphorien; donc elle existait de son temps. L'avait-il bâtie ? C'est possible, mais la charte n'en dit rien, et l'opinion que nous avons émise plus haut nous paraît plus probable. En tout cas il constitua la paroisse.

A ce titre, la pièce que nous étudions en ce moment est des plus importantes et des plus curieuses. Si en effet nous examinons la liste des localités citées par Adalelmus, nous retrouvons une grande partie du territoire de la paroisse actuelle.

Briga est actuellement Saint-Barthélemy ; *Vitri-*

(1) Cf. Bibliothèque de Tours, fonds Salmon, ms. 1224, f. 238-242.

acus est le territoire au nord de ce hameau, maintenant désigné sous une foule d'appellations différentes; *Mortarios* est le Mortier ; *Mons Theobertus* ne se retrouve sous aucun des noms de notre carte; mais le vocable *Mons* fait tout d'abord penser au seul endroit de la commune qui puisse porter ce nom : Monsoudun situé sur une colline bornée par la vallée des Naudins et le val de Vaudour ; il est fort probable que la finale: *Theobertus*, qui semble bien avoir été le nom d'un ancien propriétaire, a été changée dans le cours des âges en une autre terminaison : Oudun désignant peut-être quelque nouveau possesseur. Et ce qui rend notre conjecture plus vraisemblable c'est que nous avons, dans le voisinage immédiat de Monsoudun, le clos Ribert qui paraît être une corruption de Thibert.

La Loire borne au sud ce territoire.

En descendant vers l'ouest nous rencontrons *Bauciacus*, Bezay, actuellement Boisdenier (n° 3 du quai Paul-Bert), où l'on a découvert les ruines d'une villa romaine ; et enfin *Mosteriolos* ou *Caluciacus*, qui est certainement Cluchat. Ce nom, inconnu aujourd'hui, existait encore dans la seconde partie du XVII^e^ siècle. Nous le trouvons en 1659 comme celui d'un ancien fief appartenant à Charles Pequinot, lieutenant particulier au siège présidial de Tours (1). Il était situé sur les limites des paroisses de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr, un peu au-dessus de la Chanterie qui dépendait de *Bauciacus*.

La paroisse constituée par saint Perpet aurait donc eu pour limites : au sud la Loire, à l'est et à l'ouest à peu près les bornes actuelles et au nord le ruisseau de Mié.

Dans notre document, il n'est pas question de l'église, mais uniquement de dîmes, d'une dotation destinée à faire vivre le nouveau centre religieux.

(1) Bétancourt, *Noms féodaux*, t. II, 739.

Ces fondations étaient rendues nécessaires par les décisions de plusieurs Conciles.

« Primitivement la communauté épiscopale était en effet seule propriétaire, mais, lorsque les églises rurales furent établies, cette masse se divisa. L'évêque dut assigner à ces églises quelques biens déterminés pour l'entretien du clergé et les frais du culte. Le Concile d'Arles (452) mentionne avec précision l'usage suivi par les évêques de doter les églises qu'ils élevaient sur leurs domaines. En 506, le Concile d'Agde parle des biens-fonds possédés par les paroisses rurales. Ainsi, dès la deuxième moitié du v^e^ siècle, l'église rurale a son patrimoine ; elle peut acquérir des bois, des terres, des vignes, etc. Déjà même s'établit la règle qu'aucune église ne peut être fondée sans sa charte de dotation.

« La personnalité civile des paroisses ne fut pas une création du droit. Elle résulte d'un ensemble d'usages que la législation ecclésiastique et le droit impérial se bornèrent à reconnaître (1). »

Si Palustre avait connu la charte de 908 et les canons de ces deux Conciles, il n'eût pas manqué d'en tirer un sérieux argument en faveur de sa thèse. Cette connaissance ne modifie pourtant pas notre opinion. Saint-Symphorien n'est pas indiqué, il est vrai, par saint Grégoire de Tours dans la liste des paroisses fondées par saint Martin et ses successeurs antérieurement à la seconde moitié du v^e^ siècle. Mais ne pourrait-on pas en donner cette raison que saint Gatien lui-même avait établi la première et la seule de ses paroisses en cette localité, puisque c'est ici qu'il a prêché l'Evangile et qu'il a passé la plus grande partie de son existence?

Notre document prouve surtout la parfaite soumission de saint Perpet aux décisions ecclésiastiques et la

(1) Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales*, p. 65-66.

nécessité reconnue par lui de donner une complète autonomie à des centres religieux que l'extension du christianisme forçait à créer partout sur tous les points du diocèse. Mesure fort sage d'ailleurs, qui, tout en laissant à l'évêque le haut domaine sur toutes les possessions du clergé, déchargeait l'administration centrale d'un fardeau devenu trop lourd pour elle à mesure que la piété des fidèles multipliait les donations et les legs.

Il constate que l'église de Saint-Symphorien existait à cette époque, mais il ne dit pas qu'elle n'existait point auparavant. Son silence même est presque une preuve en faveur de notre opinion.

Cette charte était d'autant plus digne de notre attention qu'elle fixe deux points importants de notre histoire locale : 1° une date certaine à laquelle l'église existait déjà ; 2° la délimitation de la paroisse de Saint-Symphorien à cette époque reculée de nos annales.

Elle nous apprend encore qu'avant le x^e^ siècle, Saint-Symphorien était desservi par les moines de Marmoutier, qu'il y avait là un curé en titre et que la paroisse avait une constitution autonome et des revenus, dont il est impossible d'évaluer le chiffre même approximativement, mais qui ne laissaient pas d'être assez considérables.

Il serait intéressant de savoir quelle était la forme et quelles étaient les dimensions de cette église primitive. Nous ne connaissons rien de précis sur ce sujet.

Il ne semble pas impossible de le conjecturer pourtant, d'après Grégoire de Tours et les quelques monuments qui nous restent de cette époque lointaine.

Nous avons en Touraine un certain nombre de temples qui gardent dans leur construction les caractères d'une très ancienne architecture. Perrusson, Cravant,

Rivière, Pont-de-Ruan, pour ne parler que de ceux qui peuvent avoir des analogies avec Saint-Symphorien, présentent, dans leur disposition primitive, la forme d'un quadrilatère allongé, terminé par une abside semi-circulaire voûtée comme un four, et précédé d'une cour ou préau. Dans cette cour se trouvait une fontaine destinée aux ablutions, fontaine qui fut plus tard remplacée par les bénitiers. Cette cour, ainsi que l'abside, ont généralement disparu dans les remaniements postérieurs.

La nef, construite en petit appareil, était ordinairement couverte en bois. La chapelle bâtie par saint Brice sur le tombeau de saint Martin avait une voûte de ce genre assez élégante pour que saint Perpet désirât la conserver; il l'utilisa dans une autre église qu'il fit construire.

Il n'y avait pas de clocher, mais une simple loge en bois recouverte d'une toiture et dans laquelle les cloches étaient suspendues. On les mettait en branle de l'intérieur à l'aide de cordes passées dans des ouvertures ménagées à cet effet.

Le peuple prenait une part très active à la construction de ces temples. S'il n'en faisait pas tous les frais, il y contribuait en fournissant la main-d'œuvre. En racontant l'érection de la Basilique de Saint-Martin, saint Grégoire nous montre les fidèles portant les pierres, charriant le sable, et s'attelant aux colonnes qu'ils traînaient jusqu'à l'endroit désigné.

Il ne semble pas douteux que l'église de Saint-Symphorien fut bâtie dans ce style, général à cette époque, et qui fut employé par saint Perpet, dans des dimensions beaucoup plus vastes, pour la Basilique de Saint-Martin.

Nous ignorons par quelles péripéties passa ce monument très simple, ornement de l'antique faubourg. Nous savons seulement qu'il fut incendié par les Nor-

mands en 853. Il fut sans doute réparé puisque nous le voyons de nouveau détruit par les mêmes pirates, cinquante ans plus tard, en 903.

II. — L'ÉGLISE ACTUELLE

L'église de Saint-Symphorien est loin de former un tout homogène ; elle a été construite ou agrandie à des époques successives et présente une variété de styles qu'il convient d'étudier séparément.

A. — *L'église du* XII^e^ *siècle.*

Pour quelles raisons l'église fut-elle reconstruite à cette époque ? Nous ne le savons pas. Le bâtiment primitif, incendié à plusieurs reprises par les Normands, réparé à la hâte, et par là-même très sommairement, tombait sans doute en ruines.

D'autre part, le faubourg s'était enrichi par suite de la construction du pont, et l'esprit religieux du temps devait faire désirer aux fidèles un temple plus en rapport avec leurs ressources et avec leur foi.

On a parlé d'accroissement de la population. Cette raison, si plausible qu'elle soit, ne nous semble pas avoir influé beaucoup sur la décision prise. L'église du XII^e^ siècle était petite (vingt-cinq mètres de long sur six de large). Ces dimensions devaient être, à peu de chose près, celles de la construction primitive. Et nous croirions même volontiers que le nouveau temple fut édifié sur les fondations anciennes.

En effet, dans le sol formé d'alluvions qui constitue l'étroite vallée s'étendant entre la Loire et le coteau, il faut creuser à une grande profondeur pour trouver le roc, ou tout au moins une assise assez ferme pour supporter un édifice aussi lourd qu'une église. On en eut la preuve lors de la construction moderne des con-

treforts du sud et de celle du presbytère (1). Ce sol est en outre très perméable et le niveau de l'eau,

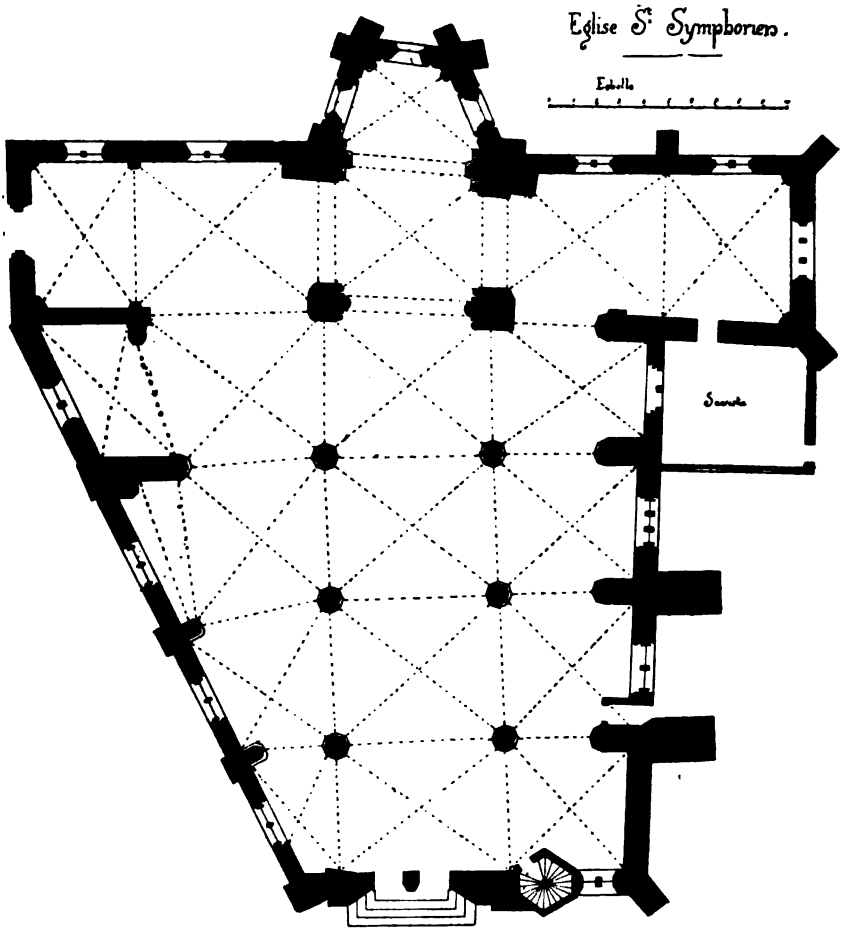

PLAN DE L'ÉGLISE

(1) Ce presbytère se trouvait à l'emplacement occupé actuellement par la petite place au sud de l'église; il a été démoli en 1908.

dépendant des variations du fleuve, y change constamment.

Or, il ne semble pas que la partie centrale de l'église ait jamais subi de tassements. Il n'en a pas été de même pour la partie sud construite sur des fondations neuves, à laquelle il a fallu faire, au milieu du siècle dernier, de coûteux travaux de consolidation. La partie nord, il est vrai, n'a pas souffert; mais plus rapprochée du coteau, elle a rencontré le roc plus vite.

L'architecte de la nouvelle église dut donc songer tout naturellement à utiliser ce qui existait avant lui, cette partie de l'édifice qui, vieille déjà de plus de six cents ans, n'avait pu être ébranlée par aucun cataclysme; il démolit jusqu'au ras du sol les murs condamnés du temple primitif, et sur les fondations anciennes il édifia un monument nouveau.

L'abside et le chœur dénotent une église de petites dimensions; trois travées, ajoutées à celles qui existent encore, nous reportent, vers l'ouest, aux deux premiers piliers de la nef actuelle. Elle n'avait pas de transept. Les contreforts qui soutenaient les piliers de l'abside existent encore; ils ont été conservés et utilisés dans les constructions plus récentes. Ceux qui soutenaient les piliers du chœur ont été nécessairement détruits, mais la trace du sommet de l'un d'eux est encore nettement visible sur le pilier du nord. Il n'est pas douteux qu'il y en ait eu des deux côtés.

Le plan de cette église était donc très simple; il présentait un rectangle allongé terminé par une abside polygonale légèrement inclinée vers le sud (1). Cette

(1) Le plan donné par Palustre dans le *Bulletin monumental*, p. 55, est fautif en ce qu'il fait de l'intérieur de cette abside un rectangle régulier alors que cette partie est nettement polygonale. Il n'a pas tenu compte non plus de l'inflexion vers le sud qui est nettement marquée dans notre plan. M. Enlart (*Manuel d'archéologie française*, t. I, *Architecture religieuse*, p. 224, n° 1), trompé par le plan de Palustre qu'il reproduit, ajoute ce commentaire : « A S.-Symphorien de Tours (XII^e siècle), un rectangle s'inscrit dans un extérieur en trapèze ». Ce qui est manifestement faux.

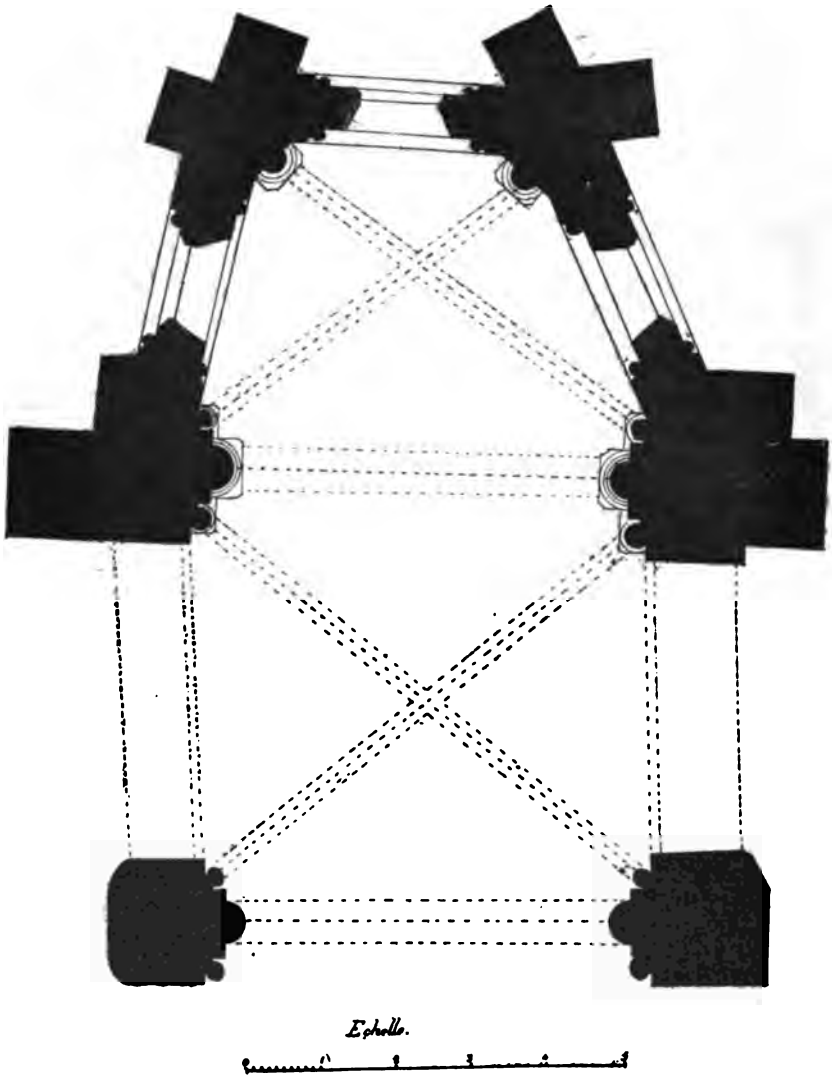

PLAN DE L'ABSIDE ET DU CHŒUR (XII^{e} SIÈCLE)

inclinaison, qui semble étrange au premier abord, n'a cependant rien d'anormal; on la retrouve dans un grand nombre d'églises. Il ne faut donc pas l'attribuer, comme on l'a fait quelquefois, à une erreur de l'architecte, mais bien plus probablement à une raison mystique. Dans le symbolisme religieux, l'église est le corps du Christ : la déviation de l'axe de l'abside rappelle l'inclinaison de la tête du divin Supplicié sur son épaule quand il a rendu le dernier soupir.

Le tracé polygonal du chevet, qui devint plus tard une règle absolue, est fort rare à l'époque romane. On ne le rencontre nulle part en Touraine dans les églises antérieures à la première moitié du XII^e^ siècle. Cravant, Restigné, Pont-de-Ruan, etc., avaient toutes des absides circulaires. Il indique donc sûrement un édifice postérieur à cette époque. Cette raison, jointe à plusieurs autres tirées du caractère architectonique, a conduit Palustre à placer la construction de cette église entre 1140 et 1160 (1).

Les piliers qui supportent les voûtes paraissent lourds et massifs. Ils le sont beaucoup plus en apparence qu'en réalité. Si nous considérons en effet que le niveau du sol a été exhaussé de deux mètres, probablement au XV^e^ siècle, et que les piliers qui existent encore étaient reliés par une muraille, aujourd'hui disparue, qui ne leur laissait qu'un relief de soixante-dix à soixante-quinze centimètres, nous trouvons que la lourdeur disparaît pour leur laisser une harmonieuse élégance.

Ces piliers se composent d'une colonne centrale à demi engagée, flanquée, à droite et à gauche, de colonnettes simplement adossées. La base consistait en un gros tore rattaché aux angles de la plinthe par des griffes ou pattes, qui donnaient à l'ensemble du support une singulière apparence de force.

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 57.

Les chapiteaux, tous pris dans la même assise, se composent d'un épais tailloir aux larges moulures, décoré à sa partie supérieure d'une rangée de dents de scie. L'ornementation des deux qui nous restent de la décoration primitive diffère complètement. La corbeille de celui du sud en entier et celles des deux colonnettes de celui du nord présentent des feuillages empruntés à la flore tourangelle : plantain, arum, végétation aquatique, etc. Ces feuillages sont très élégamment fouillés et décorés de peintures que la disparition du badigeon qui les recouvrait a remises au jour. Les couleurs : verte, rouge et violette, sont altérées sans doute, mais assez fraîches encore.

La corbeille centrale du chapiteau du nord est ornée de sirènes aux mains refermées sur leurs longues chevelures. Ces sirènes symbolisaient la volupté. Les nôtres, groupées deux à deux, s'enlèvent vigoureusement sur la peinture jaune du fond, en une saillie qu'accentue encore la couleur rouge et verte de leur corps.

L'ogive est nettement accusée dans les nervures de la voûte. Les arcs doubleaux, très vigoureux, sont refouillés aux angles par un boudin. La même ornementation se reproduit sur les formerets et sur les ogives.

Trois baies cintrées, largement ébrasées à l'intérieur et à l'extérieur pour mieux laisser pénétrer la lumière, éclairent l'abside. Leur seconde archivolte s'appuie sur des colonnettes aux chapiteaux feuillagés. Cette dernière est encadrée, à l'extérieur, d'un cordon mouluré décoré de zigzags. La fenêtre se termine, à droite et à gauche, par un cavet orné de fleurons en étoiles. Ces baies devaient se répéter identiquement dans chacune des quatre travées, qui constituaient l'ancien édifice.

Les trois pans coupés de l'abside ont été pendant

très longtemps masqués par un lourd retable semi-circulaire élevé au XVII[e] siècle. Ce rétable disparut en 1869. Les inondations successives de la Loire avaient dégradé cette partie de l'église et il fallut procéder à de sérieuses réparations. « En démolissant le rétable, on s'aperçut que tous les chapiteaux avaient été mutilés, les arcs entaillés, les fenêtres gravement endommagées, le sanctuaire n'avait pour ainsi dire, plus de forme et la partie sculpturale était à refaire en entier (1). »

L'architecte, M. Guérin, était passé maître en fait de restaurations de ce genre ; il sut heureusement s'inspirer de ce qui existait encore pour rendre à l'abside l'aspect qu'elle devait avoir primitivement.

Un tableau, fort mauvais d'ailleurs, représentant *l'Adoration des bergers*, est le seul vestige qui nous reste du rétable d'autrefois (2). A défaut d'autres raisons, il suffirait pour nous faire applaudir à sa disparition.

« L'extérieur de l'abside nous offre une disposition originale. Les contreforts d'angles placés en équerre et retraités fortement aux deux tiers de leur hauteur se fondent dans la construction principale en accusant toutefois une légère saillie curviligne qui donne à chaque pan coupé une forme concave très sensible à l'œil. Au-dessus, la tablette de pierre, qui sert d'égout à la couverture et s'appuie sur des corbeaux saillants posés entre la dernière rangée de moëllons, bien loin de suivre cette inflexion, présente au contraire une rigidité d'aspect vraiment remarquable, et tout cet ensemble affecte une singulière apparence de fermeté. Les corbeaux, au nombre de vingt-cinq, se divisent en deux catégories bien distinctes. Douze d'entre eux ne sont que l'imitation évidente d'un bout de solive

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 58.
(2) Ce tableau est actuellement placé près de la porte du nord.

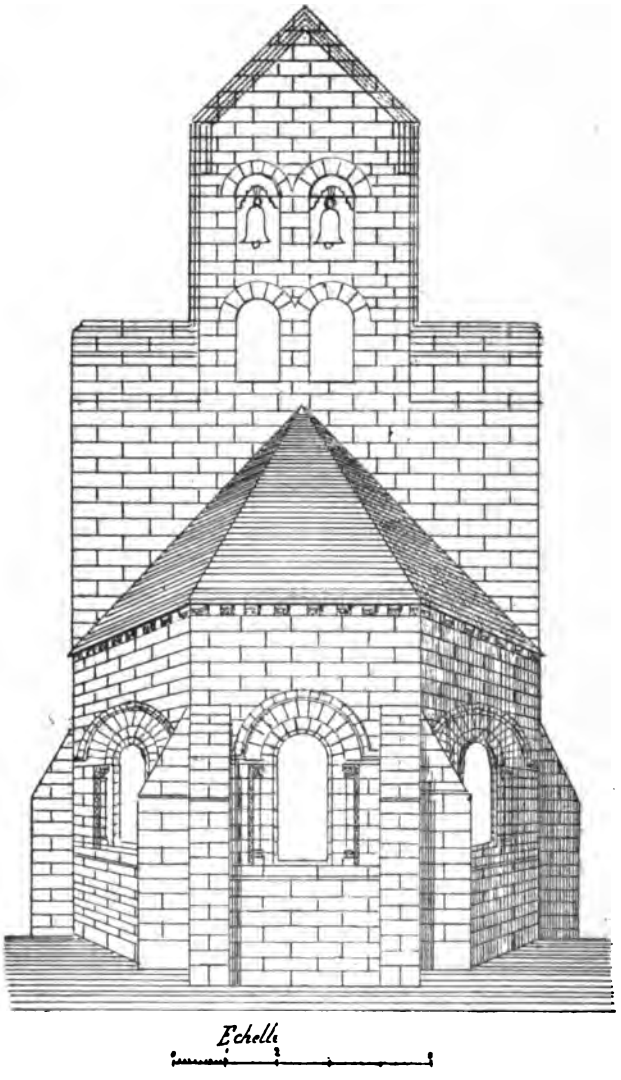

VUE EXTÉRIEURE DE L'ABSIDE ET DE L'ANCIEN CLOCHER

ouvrée, tandis que les treize autres nous présentent des têtes d'hommes ou d'animaux. Ces dernières, il est vrai, sont peu nombreuses et symbolisent: avec le lion, l'orgueil et la colère; avec le porc, la dégoûtante impureté. Ces deux vices grossiers, nettement caractérisés, appellent tout naturellement l'attention; mais nous ne voulons pas nous arrêter sur toutes ces figures plus ou moins grimaçantes, sur ces têtes bouffies forcées dans tous leurs traits, sur ces faces de satyres, auxquelles il ne manque ni les longues oreilles, ni le large rictus (1). »

Nous avons découvert une inscription en lettres romanes sur un de ces corbeaux, du côté du nord. On y lit *Améa* ou peut-être *Amen*. N'y aurait-il pas là un débris d'une dalle funéraire utilisée par le constructeur de l'église ?

Si nous regardons celle-ci du côté de la rue du Vieux-Calvaire, nous remarquons un pan de mur, percé de quatre fenêtres aux trois quarts murées, qui s'élève au-dessus du toit de l'abside. On ne peut l'apercevoir du côté opposé parce qu'il est complètement masqué par la charpente et le toit de la nef, mais il est parfaitement visible dans les combles.

Ce pan de mur, autrefois isolé, n'est autre chose que l'ancien clocher du XII^e^ siècle. Son fronton triangulaire, ses pans et les deux rampants qui l'appuient sont moulurés. Il s'élève au-dessus du grand arc du chœur. A l'intérieur, un double escalier de quatre marches, prenant naissance un peu au-dessous des fenêtres inférieures, conduit à un palier central, d'où un nouvel emmarchement perpendiculaire au premier menait sur la voûte de la nef. A l'est, deux portes s'ouvrent sur le comble de l'abside.

De profondes rainures, creusées par les cordes dans la pierre tendre, à la suite d'un long frottement,

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 59.

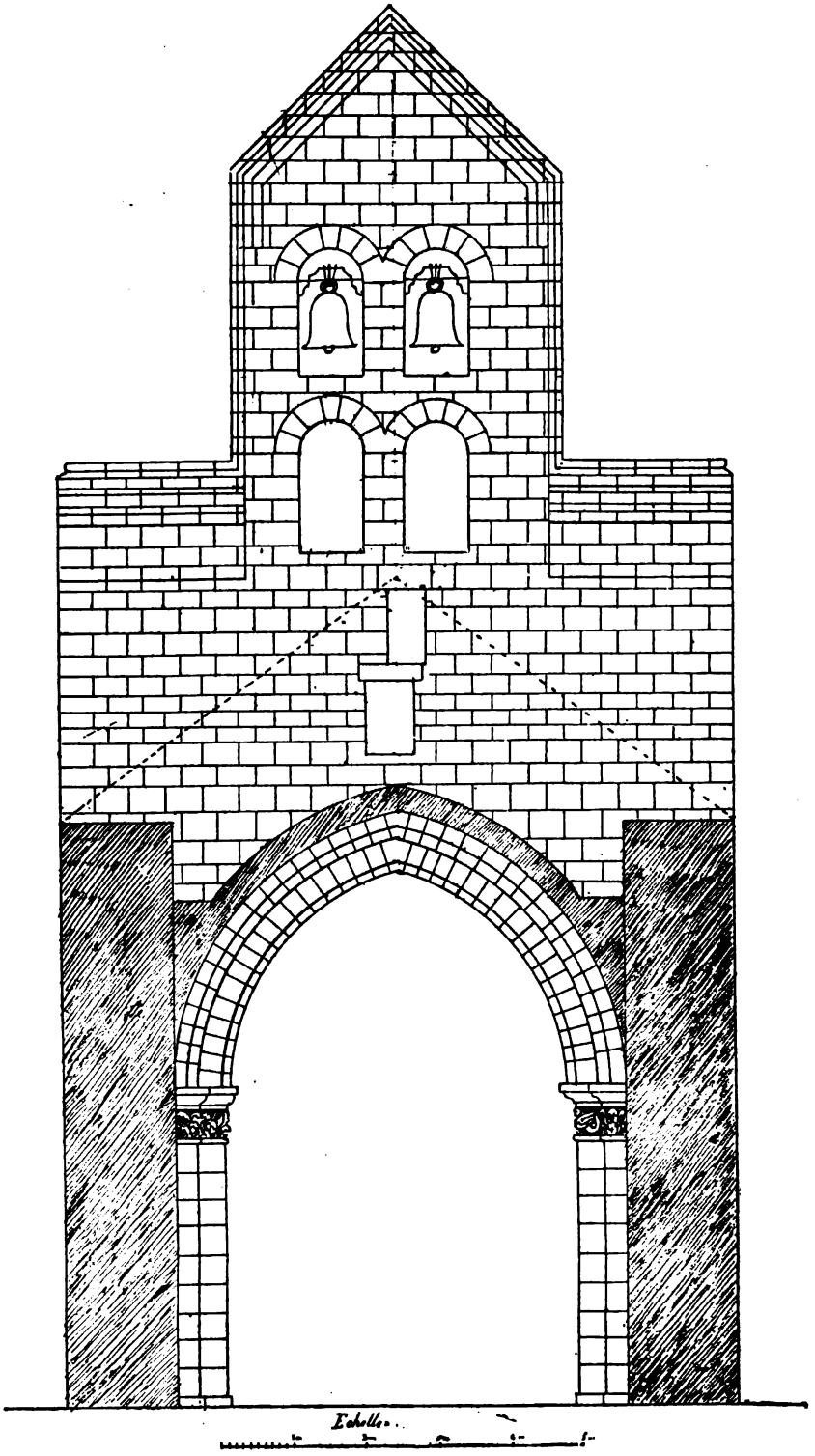

COUPE NORD-SUD DE L'ANCIEN CLOCHER

indiquent que chacune des deux fenêtres supérieures était munie d'une cloche assez petite, dont le mouton était supporté par des corbeaux, aujourd'hui disparus, mais dont on relève la trace dans la maçonnerie.

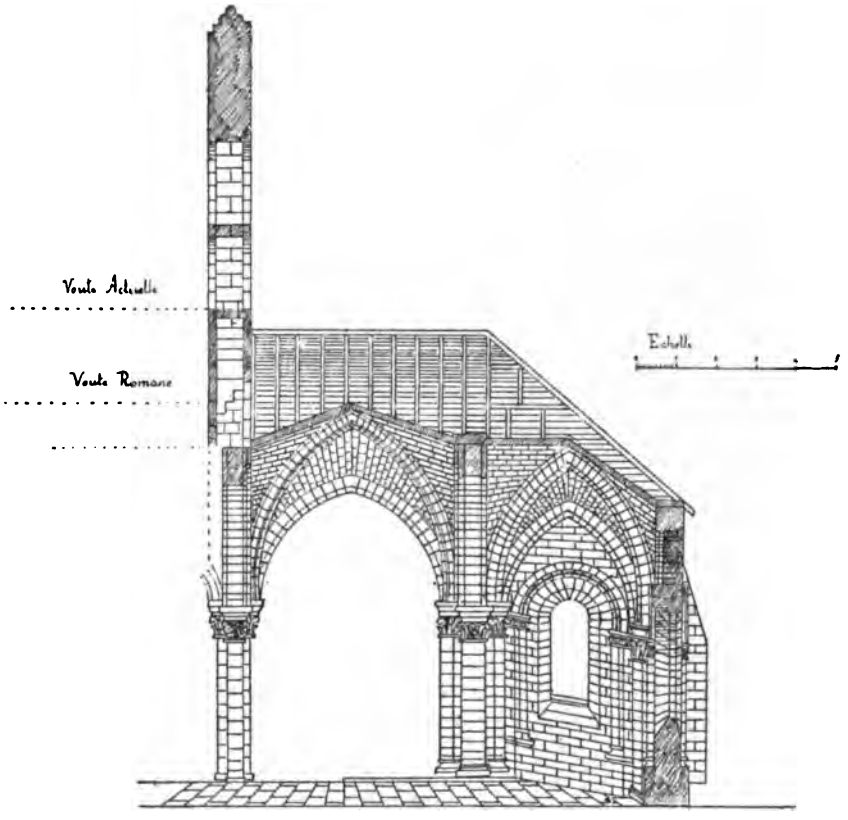

COUPE EST-OUEST DE L'ABSIDE ET DU CHOEUR

Les fenêtres furent murées le 25 mars 1784 par ordre de M. Paul Michau, curé de Saint-Symphorien. « Dans le pignon, au levant et aux ouvertures où étaient entiennement les cloches, l'entrepreneur a

fourni à chacune fenêtre un appui en pierre de trois pieds de hauteur sur deux pieds quarrés, ce qui fera pour les quatre ouvertures deux tiers de toises de maçonnerie (1). »

Ces simples arcades destinées à recevoir les cloches étaient autrefois très communes dans notre pays. Elles ont aujourd'hui à peu près disparu. Nous en retrouvons pourtant quelques spécimens à Pont-de-Ruan, Couziers, Mazières, etc.

B. — *L'église du* XV^e^ *siècle.*

Au commencement du XV^e^ siècle, la population du faubourg de Saint-Symphorien avait considérablement augmenté ; l'église était devenue trop petite et il devenait nécessaire de l'agrandir.

Mais s'il est aisé de constater le fait, il l'est beaucoup moins de suivre le développement de cet agrandissement, qui n'eut pas lieu tout d'un coup, mais successivement et à des époques assez rapprochées.

On résolut d'abord de conserver en grande partie l'édifice du XII^e^ siècle. Nous avons vu dans quelles conditions eut lieu cette conservation. Palustre, qui étudia assez sérieusement le vaisseau actuel en 1873, établit ainsi l'ordre des constructions nouvelles : le collatéral du sud, quelques années plus tard la grande nef, et enfin le collatéral du nord. Mais cet ordre, passablement arbitraire, nous semble bien difficile à admettre.

Il est évident pour nous que les piliers centraux occupent le même emplacement que ceux du XII^e^ siècle. Ils ont été élevés sur les mêmes fondations, reconstruits de toutes pièces et non retaillés comme les deux qui existent encore. Si cette reconstruction fut postérieure à celle du collatéral, où donc l'architecte appuya-t-il

(1) Archives d'Indre-et-Loire, G. 971.

les voûtes de celui-ci ? Les caractères architectoniques étant les mêmes, il nous semble naturel de conclure que ces deux parties de l'église sont de la même époque.

Quel fut le plan primitif ?

Le niveau des rues voisines s'étant sensiblement relevé, on dut se préoccuper d'abord de niveler le sol et c'est ainsi que nous pouvons expliquer l'enfouissement de la base des piliers romans, dont la hauteur fut ainsi diminuée d'à peu près deux mètres.

Le projet comportait — la construction d'une grande nef centrale, ayant à peu près les mêmes dimensions que l'ancienne, mais allongée d'une travée — et d'une autre plus petite au midi.

La nef centrale devait être beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est actuellement. Si nous examinons en effet les combles de l'édifice, nous remarquons sur le mur du nord, sans doute le premier construit, la trace de colonnes qui continuent celles de l'intérieur de l'église. Nous trouvons là des amorces de nervures; formerets, doubleaux, ogives sont nettement indiqués.

La naissance de ces arcs est à 12^{m}60 au-dessus du pavé tandis que les chapiteaux actuels sont seulement à 8^{m}40. La hauteur des voûtes qui est de 12^{m}80 se serait ainsi trouvée reportée à 17^{m}. Ces indications n'existent que pour les deux premières travées; elles manquent du côté du sud.

A quoi faut-il attribuer ces repentirs ? Très probablement à cette circonstance que l'architecte se trouva dans l'impossibilité d'élever des contreforts assez puissants pour soutenir ses voûtes Du côté du nord en effet, le terrain lui était strictement mesuré. Il ne pouvait ni empiéter sur la voie publique trop peu large en cet endroit, ni la reculer aux dépens des maisons resserrées entre la rue et le coteau. Même en admettant le système de contreforts intérieurs

adopté pour la nef du sud, ceux-ci n'auraient pas pu avoir, au moins pour les deux dernières travées, une masse assez solide pour résister à la poussée des voûtes. Peut-être aussi le collatéral du nord était-il venu, au cours de la construction, s'ajouter au plan primitif. Il ne semble pas en effet beaucoup postérieur à l'autre et nous y remarquons des tâtonnements qui justifient notre hypothèse. Quoi qu'il en soit, l'artiste fut obligé de modifier son projet et de s'arrêter à la hauteur actuelle.

Au levant, le bas-côté ne dépassait pas les gros piliers du chœur. L'arc qui le termine se continue en effet dans les combles, où il est surmonté et épaulé par un mur en appareil régulier qui ne laisse aucun doute sur ce point. Il est donc probable que, de ce côté du moins, on avait conservé la fenêtre romane qui éclairait le chœur.

« Toute cette partie de l'église, dit Palustre, porte le cachet bien marqué de la dernière période ogivale. Tous les arcs s'y montrent amaigris, uniformes dans leur coupe. Les piles ne dérobent plus, comme à l'époque précédente, leur noyau central, derrière un revêtement de colonnettes, mais resserrées à leur partie supérieure par une sorte de bague, singulier amoindrissement des beaux chapiteaux qui les couronnaient jadis, elles confondent leur profil avec celui des archivoltes et leur section est identique à celle de toutes les nervures prismatiques réunies en faisceau et prolongées jusqu'au niveau du sol. Enfin, suivant un plan original et particulier à quelques églises du midi, les contre-forts, placés à l'intérieur, séparent autant de chapelles comprises sous la même voûte que le collatéral et éclairées par des fenêtres aux traceries flamboyantes » (1). Ces fenêtres occupent la plus grande partie du mur de remplissage élevé sous les formerets.

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 62.

La grande nef ne possède aucun moyen de recevoir le jour extérieur. On a fait à ce sujet à l'architecte un reproche qu'il ne mérite pas. On s'en fût rendu compte si on avait fait attention à sa conception première, qui comportait certainement des fenêtres au-dessus du toit du collatéral. Obligé d'abaisser ses voûtes, il ne trouva plus la place nécessaire aux ouvertures projetées, et il dut les remplacer par les surfaces plates et nues, qui laissent la partie haute du temple dans une demi-obscurité.

Un fait, qui reste pour nous inexplicable, est la présence, dans le mur du sud, de trois fausses fenêtres aux linteaux droits appareillés. Ces fenêtres, que rien ne dénote à l'intérieur de l'église, ne sont pas dans l'axe des arcs, mais rejetées à droite et à gauche près des piles. Leur raison d'être se comprend d'autant moins qu'elles ont dû, presque de tout temps, être masquées par le toit.

La lourde et disgracieuse toiture actuelle ne semble pas en effet avoir toujours existé. Nous relevons dans les murailles de la grande nef des ouvertures destinées à recevoir les chevrons du toit primitif. Ces ouvertures se trouvent à $2^{m}60$ au-dessous du niveau supérieur du mur. Au-dessus, l'appareil régulier accuse une destination extérieure. Cette disposition devait donner à l'aspect général de l'église une plus grande apparence de légèreté. Les corbeaux qui supportent la toiture moderne ont été manifestement ajoutés à une époque postérieure.

L'église devait être fermée du côté du nord par un mur plein. Les arcs, en plein cintre de ce côté alors qu'ils sont en tiers-point au sud, indiquent un remaniement, qui eut lieu lors de la construction du second collatéral.

Signalons enfin l'irrégularité de la nef du sud. Sa largeur qui est de $6^{m}70$ à sa naissance au levant dimi-

nue graduellement sans raison apparente. Au couchant, elle n'a plus que 4m80.

Nous avons déjà remarqué la disposition spéciale des contreforts placés à l'intérieur. Ils se continuent au-dessus de la voûte, évidés par une ouverture en quart de cercle dont l'arc vient s'appuyer sur le mur de la nef centrale. Ils se terminent au-dessus du toit par deux frontons moulurés et superposés. Le fronton supérieur est orné de fleurons et de têtes de chimères.

Ces arcs ont subi un tassement dont les traces sont encore très visibles. Palustre, très sévère pour notre architecte, n'hésite pas à mettre cet accident sur le compte de la maladresse de ce dernier. Notre savant compatriote prétend, en effet, que celui-ci « a eu le tort, au lieu de laisser le dernier claveau libre, d'engager dans la muraille la tête de ses étrésillons, qui naturellement se sont brisés et ont perdu toute leur force au premier tassement » (1). C'est possible, mais nous croyons plutôt que l'artiste a été victime de circonstances qui devaient avoir raison des précautions les plus minutieuses : la mobilité du sol accrue par les inondations de la Loire. C'est en effet à la suite des grandes crues du siècle dernier que le tassement se manifesta d'une façon inquiétante. On remédia immédiatement au mal par un vigoureux chainage et par l'addition de massifs contreforts extérieurs.

Est-ce un accident du même genre qui nécessita en 1761 d'assez coûteuses réparations aux deux premiers piliers de l'église du xve siècle ? Nous trouvons dans les archives de la Fabrique le récit d'une contestation qui s'éleva au sujet du payement de ces réparations. Elles avaient été adjugées moyennant 1630 livres à un sieur Habert, maçon. Celui-ci, son travail achevé, réclamait de l'argent. Les experts avaient constaté

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 63.

que, malgré certains défauts qui ne nuisaient en rien à la solidité de l'édifice, l'ouvrier avait consciencieusement rempli ses engagements. Tous étaient d'accord sur la nécessité de payer ; mais qui devait le faire ?

La législation alors en vigueur divisait l'église en deux parties : le chœur, réservé aux décimateurs et la nef occupée par les autres paroissiens. Chacune de ces classes était chargée de l'entretien de la partie du temple qui lui était dévolue. La loi était très nette et ne paraissait devoir donner lieu à aucune difficulté.

Or, à Saint-Symphorien, il y en avait une. Où commençait le chœur ? Les fabriciens, bourgeois habitant le faubourg et manants de la campagne, prétendaient qu'il commençait aux deux piliers en question et que, par conséquent, la dépense incombait aux décimateurs. Ceux-ci affirmaient le contraire. Le chœur, disaient-ils, a été allongé pour la commodité des habitants ; l'ancien est facilement reconnaissable à la différence des voûtes (partie du XII^e^ siècle) ; donc nous ne devons rien. L'ouvrier fut contraint de demander un arbitrage. Les arbitres donnèrent raison aux décimateurs, et les habitants bien tenants, c'est-à-dire les propriétaires, furent condamnés à solder la note, conjointement avec la Fabrique, selon les ressources de celle-ci (1).

C. — *L'église du* XVI^e^ *siècle.*

L'église du XV^e^ siècle ne tarda pas à être insuffisante et de nouveaux agrandissements furent jugés indispensables. Il semble même que ces agrandissements avaient été prévus à cette époque, mais que l'architecte avait été arrêté par une difficulté spéciale : la rue, qui ne lui permettait pas de s'étendre au nord autant qu'il l'aurait souhaité. Peut-être n'eût-il pas été impossible de trouver les quelques mètres qui lui

(1) Archives d'Indre-et-Loire, G. 971.

étaient nécessaires, mais il eût fallu reculer les maisons voisines et pour cela les acheter et les démolir. Fut-il arrêté par une question de voirie ou par une question de dépense ? nous l'ignorons. En fin de compte il se détermina à exécuter le plan que nous avons sous les yeux. L'architecte de Saint-Eustache, à Paris, devait être arrêté par les mêmes difficultés et les résoudre de la même façon.

Nous ne croyons pas pourtant qu'il ait adopté cette solution d'abord. Cette partie de l'église nous présente la trace de tâtonnements nombreux et qui indiquent qu'elle ne fut pas construite tout d'une pièce. On dut commencer par le transept. Le mur qui ferme celui-ci du côté du couchant était en effet épaulé par un contrefort, qui existe encore, arrondi à sa partie inférieure, mais carré et tel qu'il devait être primitivement, dans les combles. Le pilier qui termine ce mur à l'intérieur de l'église, aussi bien que le pilier suivant, offrent le même profil, à la base et au fût, que ceux de la grande nef et du collatéral du sud ; ils paraissent donc être de la même époque. On s'expliquerait difficilement qu'ils n'aient pas été construits pour résister à la poussée des grandes voûtes (1).

La seconde travée, celle où se trouve aujourd'hui la chapelle du Sacré-Cœur, fut ajoutée ensuite. Nous en avons la preuve dans son mur appareillé, dans le contrefort de son angle nord et enfin dans l'existence d'une fenêtre en plein cintre, élégamment moulurée, qui se voit encore au-dessus des voûtes.

Le reste du bas-côté fut construit un peu plus tard, probablement en même temps que le transept du sud, comme nous l'indique le profil des colonnes fort différent de celui de toutes les autres.

(1) Dans une note de 1661, Simon Denys dit formellement que son père Jacques Denys lui a rapporté que Mathurin et Pierre Denys, son frère, avaient fait bâtir la croisée de l'église de Saint-Symphorien du côté du faubourg (Voir plus bas p. 335, note 2).

Ce collatéral nous réserve encore une autre surprise. Les fenêtres sont ogivales, quoique d'un gothique moins pur que celles du sud, mais les voûtes sont partout en plein cintre. Il en est de même des grandes ouvertures pratiquées dans le mur de la nef principale, qui accusent ainsi une accommodation postérieure à celle du côté opposé dont les arcs sont en tiers-point. Le travail en est fort grossier : les nervures s'attachent à des hauteurs inégales; elles s'enchevêtrent sans symétrie les unes dans les autres ; les cintres sont irréguliers, les moulures lourdes, les sculptures à peine ébauchées; elles sont l'œuvre d'ouvriers peu exercés dans leur art. Et pourtant, malgré ces nombreux défauts, l'ensemble ne manque pas de grâce et dénote chez l'architecte du XVI^e^ siècle une véritable habileté.

La largeur du collatéral, qui est de 12^m^15 à l'est, est seulement de 1^m^50 à l'extrémité opposée.

A l'extérieur, les saillies des contreforts sont à peine accentuées ; la toiture est formée par une série de combles à double pente, perpendiculaires au vaisseau central et formés par des pignons accolés. Les eaux pluviales, provenant de cette toiture et de celle de l'église, sont reçues dans des chêneaux à forte pente, parallèles aux murs de refend, et se déversent dans la rue par de longues gargouilles la plupart mutilées.

L'église fut enfin complétée par la construction du transept sud, qui lui donna sa physionomie définitive, celle qu'elle conserve encore aujourd'hui. Ici l'ogive a complètement disparu et le plein cintre règne en maître dans la voûte et dans les fenêtres. Les deux transepts ont sensiblement les mêmes dimensions.

D. — *L'Ornementation.*

L'ornementation intérieure de l'église de Saint-Symphorien, sans être considérable, ne laisse pas

de présenter un certain intérêt. Jadis des peintures couvraient les murs presque partout ; des sculptures, dont quelques-unes sont fort élégantes, décoraient les clefs de voûte et les culs-de-lampe qui terminent les colonnettes. Cette ornementation disparut en partie vers le milieu du XVIII[e] siècle.

Cette église ne devait, pas plus que les autres, échapper à la rage de badigeon qui sévissait un peu partout. L artisan de cette œuvre fut l'abbé Gayraud. Le 27 décembre 1763, le Conseil de Fabrique lui accorda l'autorisation de faire blanchir l'église à condition qu'il payerait la moitié des frais (1). Une épaisse couche de lait de chaux fut donc étendue sur les murs, recouvrant les peintures et les inscriptions, empâtant les détails délicats des sculptures. Un travail long et minutieux est désormais nécessaire pour les remettre au jour. Ce travail, exécuté en partie, nous réservait d'heureuses surprises, mais aussi des déceptions.

Nous avons parlé des chapiteaux de l'église romane ; celle-ci ne possédait aucun autre ornement.

La décoration de la grande nef est très sobre. Les anciens chapiteaux des colonnes, rapportés après la construction de celles-ci, consistent en un simple motif de feuillage qui se répète uniformément. Les panneaux qui surmontent les arcs sont nus ; aucune des clefs de voûte ne mérite de retenir particulièrement l'attention. Dans les deux premières travées, des écussons assez élégants sont recouverts d'un badigeon cachant peut-être des inscriptions intéressantes. La grande hauteur à laquelle ils sont placés n'a pas permis de les atteindre. La troisième clef a été ouverte, en 1784, par ordre de M. l'abbé Michau, pour donner passage aux cloches. Elle est fermée par un panneau de chêne massif sculpté et doré. Des anges supportent de leurs bras levés un ornement disparu, sans doute une couronne. Leur

(1) Archives d'Indre-et-Loire, G. 971.

facture accuse la fin du XVII[e] siècle. Nous ne savons pas d'où provient ce panneau qui fut certainement donné pour l'usage auquel il sert actuellement.

Une fresque d'un assez joli travail, représentant le martyre de saint Symphorien, a été peinte en 1878 sur la muraille qui surmonte le grand arc du chœur ; elle est l'œuvre du peintre tourangeau Grandin. De chaque côté des culs-de-lampe, animaux fantastiques, supportent la retombée des arcs doubleaux de la grande nef.

Le collatéral du sud nous offre l'ornementation la plus variée et la plus intéressante. La première chapelle du côté du levant est aujourd'hui consacrée à saint Joseph. Elle porte la date de la construction de l'autel et de son rétable : 1654. La clef de voûte est formée par un écusson, deux anges soutiennent une roue : or sur fond d'azur. Cette roue avait fait penser que ce lieu était autrefois dédié à sainte Catherine ou à sainte Marguerite, ou bien encore que la chapelle avait été édifiée par un des nombreux corps d'état qui avaient des représentants dans le faubourg. Un grattage du badigeon a mis au jour des inscriptions dont l'une au moins explique en partie le mystère. Nous lisons en effet autour de l'écusson : *Seigneur de Bouteroue*. La roue n'est donc ici qu'un symbole. Sur la voûte même étaient peintes des banderoles portant une inscription dont l'humidité a malheureusement détruit la partie la plus intéressante. Nous pouvons seulement lire : *ceste voute priez Dieu pour* ; puis un chiffre : *41*... c'est-à-dire la fin d'une phrase qui devait être celle-ci : Un tel fit construire cette voûte, etc. Il y avait donc là une date et un nom précieux : l'un et l'autre ont disparu.

Nous connaissons l'emplacement de Bouteroue, aujourd'hui Boutrou, à l'intersection des chemins de Belle-Isle et de Saint-Barthélemy ; mais nous n'avons trouvé jusqu'à présent presqu'aucun indice sur les sei-

gneurs qui habitaient ce manoir aujourd'hui complètement ruiné (1).

Deux culs-de-lampe terminent les colonnettes. L'un représente un ange en partie mutilé tenant dans sa main un phylactère ; l'autre un personnage à mi-corps et habillé : peut-être un portrait.

La seconde chapelle n'a pas actuellement de titulaire. La clef de voûte nous offre un saint Jean-Baptiste avec les initiales gothiques : R. P. I. P. La sculpture est d'une finesse remarquable ; saint Jean est debout, vêtu de la peau de chameau ou de mouton traditionnelle. Cette peau est recouverte en partie par une étoffe élégamment drapée. De la main gauche le saint tient un bâton, de la droite il montre un agneau pascal enclos en un cercle surmontant le bâton.

Les armes de l'hospice de Saint-Jean-Baptiste-des-Ponts, fondé en 1253 par Jean de Pontlevoy, portaient un saint Jean-Baptiste et un agneau. Un jeton du XVII^e^ siècle, publié par M. le Comte Ch. de Beaumont (2), nous montre le saint dans une posture un peu différente de la nôtre, mais cette différence peut s'expliquer par la nécessité du décor. Autour du jeton on lit la devise :

IEAN D. PONTLEVOI. FONDATEVR. D. LHOS. D. ST. I. B. D. PONTS. D. TOVRS.

Les initiales R. P. I. P. se rapportent certainement aux fondateurs de cette chapelle et peut-être même à des membres de la famille de Pontlevoy.

Nous avons des raisons de penser que cette chapelle était autrefois consacrée à saint Jean-Baptiste.

(1) En 1544, Thomas Roche est qualifié sieur de Bouteroue, en la paroisse de Saint-Symphorien (Archives d'Indre-et-Loire, minutes de Terreau, 12 janvier 1544, n. st.).

(2) *Les Jetons tourangeaux*, p. 62, n° 111 et pl. IV ; le jeton est à la Bibliothèque nationale ; cf. C. de Busserolle, *Dictionnaire*, t. VI, p. 297, col. 2.

Nous trouvons en effet dans les archives la mention d'une chapelle desservie sous ce vocable en l'église de Saint-Symphorien. Cette chapelle fondée dans l'hospice même, par testament de l'abbé Gervaize en 1384 (1), avait ensuite été transférée dans l'église paroissiale. Elle possédait des revenus assez considérables. Pierre Pallu, prêtre, demeurant en la paroisse de Saint-Saturnin, en était titulaire en 1783 (2).

Les culs-de-lampe représentent : à gauche une tête vomissant un flot de feuillages ; à droite une autre tête aux longs cheveux qui est probablement un portrait.

La voûte de la troisième chapelle est décorée d'une façon originale. Au milieu, sur la clef même, une rose des vents ; au midi, un blason : deux bâtons de pèlerin en sautoir avec, au milieu, une coquille de saint Jacques. Inscription : Darraz ; de chaque côté, des initiales : I. D., peut-être Jacques Darraz. Sur chaque caisson de la voûte : un bourdon avec pannetière et coquille et, tout autour, trois coquilles de pèlerin. On a toujours cru, avec beaucoup de raison ce nous semble, que cette chapelle était dédiée à saint Jacques, patron des pèlerins. La famille Darraz, dont le nom est inscrit sur l'écusson, habitait la paroisse. Un René Darraz était procureur fabricier en 1631 (3).

Dans cette travée existe une petite tribune en bois sans ornements et couronnée par une simple balustrade. Cette tribune avait été construite par M^me^ la duchesse de Rochechouart pour assister aux offices. L'emplacement était fort mal choisi d'ailleurs. Quand elle mourut, les habitants prièrent M^me^ Menou de Thibergeau d'occuper cette tribune. L'abbé Gayraud, curé de la paroisse, fit remarquer aux paroissiens réunis devant la porte de l'église, que cette dame méri-

(1) Archives d'Indre-et-Loire, G. 144.
(2) Ce M. Pallu fut curé de Rivarennes.
(3) Archives d'Indre-et-Loire, G. 971.

tait cet honneur par sa bienfaisance et sa générosité; et ceux-ci approuvèrent à l'unanimité la proposition qui leur était faite (30 septembre 1764). On accédait à cette tribune par un escalier extérieur.

La dernière chapelle, celle des fonts baptismaux actuels, a des culs-de-lampe fort élégamment sculptés. Celui de gauche est une tête de lion. Nous retrouvons cette tête à droite, sur un cartouche tenu par un angelot aux ailes éployées. Cette répétition indique peut-être la pièce principale des armes de bienfaiteurs inconnus. Le pendentif de la clef de voûte est un chevalier armé de pied en cap, mais sans casque. La main gauche tient une lance, la droite est appuyée sur un bouclier orné d'une croix. Quel est ce chevalier? Dans le testament de M. Buor, curé de la paroisse mort en 1621, nous trouvons un don de 600 livres fait « *à charge de mettre..... au pilier de saint Michel une épitaphe de cuivre le représentant* ». Il ne semble pas téméraire de penser que ce pilier de saint Michel est précisément celui qui avoisine cette chapelle et que le chevalier de la voûte n'est autre que l'archange lui-même, figuré d'ordinaire couvert d'une armure comme le champion de Dieu.

Sur le mur nous lisons une inscription de date récente : *Baptisate eos in nomine Patris, etc. ;* elle est à demi effacée. Les fonts baptismaux, ornés de jolies sculptures en bois, ont été détruits par un incendie qui consuma les orgues. Une porte, aujourd'hui murée, communiquait avec l'ancien presbytère.

Le collatéral du nord est loin de présenter la même richesse d'ornementation. Toutes les sculptures sont grossièrement travaillées et semblent l'œuvre d'ouvriers inexpérimentés (1). Nous y rencontrons d'abord,

(1) L'épitaphe en pierre de Mathurin Dénis était attachée au premier pilier, à gauche en entrant. On y voyait le casque, les brassards et l'épée de ce capitaine des gardes, tué en 1589 (Note de Simon Denis, voir plus bas, p. 335, note 2).

presque au-dessus de la tribune des orgues, un oiseau à tête humaine: les ailes sont à demi ouvertes et le corps couvert de plumes. Il semble impossible d'y voir une image du Saint-Esprit.

Dans la travée suivante, le Père éternel coiffé d'une tiare élève la main droite pour bénir ; la gauche tient un globe surmonté d'une croix. Ce n'est certes pas un artiste qui a sculpté ce motif, non plus que le suivant: un pendentif informe entouré d'une guirlande qui ne l'est pas moins.

Dans le mur formant contrefort, on remarque une niche aujourd'hui murée et qui a dû contenir une statuette; puis une excavation qui semble destinée à supporter des burettes.

Peut-être faut-il chercher ici l'emplacement d'un autel de sainte Marguerite, qui existait de ce côté de l'église. Une pièce d'archives fait mention de réparations à exécuter *à la charpente d'un petit comble, qui suit l'autel de sainte Marguerite.* Une visite dans les combles permet en effet de constater la trace de ces réparations.

La clef de voûte de la travée suivante, celle où se trouve l'autel du Sacré-Cœur, nous rappelle, par sa facture plus soignée et enfin par sa forme, celles de la grande nef. Nous avons vu ailleurs que ces deux parties de l'édifice étaient probablement de la même époque. Un écusson, au profil italien, porte quatre lettres: M. P. I. P. disposées deux à deux et qui sont certainement les initiales des noms des bienfaiteurs. La première nous indiquerait peut-être que là se trouvait l'autel de saint Martin mentionné au XVII[e] siècle.

Les voûtes des deux transepts nous présentent des décorations identiques. Dans les travées extrêmes, quatre têtes entourent un pendentif, terminé lui-même par une cinquième tête semblable aux autres. Dans celles qui font suite aux collatéraux, l'ornementation est la

même avec cette seule différence que des anges aux ailes déployées remplacent les têtes qui composent le motif voisin.

Mais les caissons qui réunissent les nervures offrent une particularité: dans le transept nord quatre colombes suspendues à la voûte ; cinq flèches, dans le transept sud. Les colombes accompagnent bien l'autel de la Sainte Vierge, qui se trouve à cette place, et semblent indiquer qu'il y a toujours été. Il est plus difficile de trouver une signification aux flèches. Pourtant nous pensons qu'elles accompagnaient l'autel de saint Sébastien, martyr, qui existait dans l'église.

Nous ignorons où se trouvait un autel consacré à la Très-Sainte-Trinité, dont une pièce d'archives nous signale l'existence. Il est probable qu'il faut y voir une désignation spéciale du maître autel.

Au fond du transept sud, se trouve un autel en marbre surmonté d'une statue de Notre-Dame de Pitié. Une représentation de ce genre figurait dans les armes des Calvairiennes dont le monastère, situé primitivement rue du Vieux-Calvaire, où il subsiste encore au n° 42, fut bâti ensuite sur le coteau, à l'emplacement où se trouve actuellement l'Ecole normale de filles. Cette statue provient-elle de ce couvent? Rien ne le prouve et la tradition semble même affirmer le contraire. Mais il est possible qu'après avoir passé entre les mains de plusieurs propriétaires, elle ait été donnée en dernier lieu à l'église paroissiale. Ce groupe, qui n'a rien de remarquable, porte la trace de mutilations réparées au milieu du siècle dernier.

E. — *Le Portail.*

L'église de Saint-Symphorien, malgré tout ce qu'elle présente d'intéressant et de remarquable, n'aurait rien qui fût digne de fixer l'attention, si on la compare à plusieurs autres monuments de la ville de

Tours. Sa façade elle-même, avec son fronton très aigu et la tourelle qui contient l'escalier du clocher, est loin d'avoir un aspect élégant, et sa perspective est rendue plus lourde encore par l'immense toit qui l'écrase. Toit et façade sont de construction relativement récente ; ils datent du commencement du XVIe siècle.

Mais ce qui met cette église hors de pair, et lui assigne une place à part parmi les monuments de notre ville, c'est son merveilleux portail, chef-d'œuvre de la Renaissance.

« C'est une des œuvres les plus remarquables que nous connaissions en ce genre, dit Palustre (1). En certaines de ses parties, il atteint les limites de la délicatesse et de la perfection. » Quelques-unes peuvent lui être comparées (Montrésor, Ussé, Oiron, etc.), aucune ne l'égale.

Dans son ensemble, ce portail présente une large et profonde voussure portée sur d'élégants pieds-droits. Cette voussure est surmontée d'un tympan triangulaire percé en son milieu d'un œil-de-bœuf rond encadré d'une légère guirlande. Un pilastre massif soutient le centre de la voûte et sépare l'ouverture en deux compartiments égaux, divisés eux-mêmes inégalement dans le sens de la hauteur : dans la partie supérieure, deux fenêtres aux nervures flamboyantes ; en bas, des portes aux arcs surbaissés. Les pilastres sont coupés par des niches dont trois renferment des statues. La ligne est sobre, harmonieuse, et d'une grande simplicité. Mais cette simplicité est rehaussée et accusée par une décoration d'une richesse et d'une prodigalité inouïes.

Rien dans cette décoration n'a été laissé au hasard ; elle a été conçue et dirigée d'après une idée maîtresse. Elle est tout un poème, une synthèse de la religion catholique, que le sculpteur a gravés dans la pierre avec une habileté consommée.

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 73.

Au-dessus du tympan on aperçoit encore les restes mutilés de trois hauts reliefs (1). Celui du milieu est à ce point dégradé qu'il semble presque impossible de discerner le personnage et de l'identifier. Ceux des côtés, sans être dans un état de conservation beaucoup meilleur, permettent cependant de distinguer deux figures de femmes. L'une, celle de droite, semble presque nue; elle est debout et inclinée dans un geste qui paraît être celui d'une humble soumission ou d'une supplication. L'autre, celle de gauche, est assise la main sur un livre ou sur une tablette. Nous n'hésitons pas à voir dans ces deux personnages la figure de la Loi ancienne et de la Loi nouvelle.

Il est très probable qu'au sommet le Père éternel était représenté dans une attitude bénissante.

Descendons sous la voussure. Au sommet du pinacle du milieu, nous remarquons la statuette mutilée d'un homme assis. Seule la partie inférieure est demeurée intacte; elle suffit pour nous faire entrevoir l'attitude générale du personnage : sans aucun doute le Christ, qui, lui aussi, bénissait.

Immédiatement au-dessous, une statue de la Sainte Vierge portant dans ses bras l'Enfant Jésus. A droite et à gauche: saint Pierre et saint Paul, les deux principaux agents de la diffusion du christianisme. Nous reviendrons plus tard sur ces trois images.

Sur les quatre petits pilastres, qui supportent l'archivolte intérieure des fenêtres, douze médaillons, disposés trois par trois, renferment les bustes des Apôtres. Les figures, dont quelques-unes sont finement taillées, sont très variées et très expressives. Une longue théorie d'angelots, aux curieuses physionomies, se déroule sur la voussure, au milieu de dauphins et de feuillages : arabesques d'un art merveilleux, d'un tra-

(1) Détruits en 1908, par un acte de vandalisme, qui a mutilé une partie de la façade.

DÉTAILS DU PORTAIL DE SAINT-SYMPHORIEN.

I. SIX APOTRES.

UNIV. OF MICH.

Détails du portail de Saint-Symphorien

II. La Couronne d'épines et les roseaux ;
la burette et le plateau de Pilate.

vail exquis, qui semblent voltiger au-dessus des personnages sacrés.

Plus bas encore, à droite et à gauche de l'arc des portes, les quatre évangélistes sont figurés par leurs emblèmes ordinaires : un ange, un lion, un bœuf, un aigle.

Le mystère fondamental de la religion chrétienne est le mystère de la Rédemption. Consommé sur le Calvaire, il se continue dans le temps par le Saint-Sacrifice de la Messe. Notre artiste va compléter son ornementation en exprimant cette double pensée par un moyen très ingénieux et très décoratif.

Il lui restait deux surfaces planes : l'une sur la face extérieure du pied droit de la voussure ; l'autre sur la face intérieure qui fait avec la première un angle droit.

Extérieurement, il a sculpté les instruments de la Passion. Chaque assise de la pierre portera un tableau qui se répétera symétriquement sur le côté opposé. Nous trouverons donc en commençant par le haut : 1° la Croix ; 2° la sainte Tunique ; la Couronne d'épines et les Roseaux ; 4° l'Ecriteau de la Croix ; 5° la Burette et le Plateau, qui servirent à Pilate pour se laver les mains ; 6° le Marteau et les Clous ; 7° la Lanterne, qui éclairait les soldats lors de l'arrestation de Jésus ; 8° et 9° deux instruments dont la mutilation de la pierre ne permet guère de spécifier la nature, probablement des paquets de verges et des torches ; 10° les Fouets ; et 11° la Colonne de la Flagellation.

Intérieurement, huit caissons octogonaux, encadrés de superbes moulures, renferment les instruments qui servent au Saint-Sacrifice de la Messe : 1° Un livre avec les quatre lettres J. H. S. M. *Jesus hominum Salvator Maria* ; 2° deux torches placées en sautoir ; 3° le plateau avec le manuterge ; 4° les burettes ; 5° le calice ; 6° un missel à la reliure richement ciselée ; 7° les chandeliers ; 8° le bénitier avec son goupillon. Ces caissons se poursuivent de chaque côté, sous l'intrados

de la voûte, ornés de roseaux, de feuillages d'une grande variété et d'un fini de travail admirable.

Pour mieux exécuter son dessin, l'artiste a voulu que l'ornementation accessoire de ces différents motifs fût identique. Instruments de la Passion et instruments de la Messe sont suspendus à un cordon, qui s'épanouit sur le champ en bandelettes gracieusement recourbées, en guirlandes de fleurs, et se termine uniformément par un groupe de fruits dont les espèces sont facilement reconnaissables.

Sur la plate-bande extérieure, ce cordon se continue d'un bout à l'autre : comme les caissons ne permettaient pas cette disposition, le sculpteur a fort élégamment résolu la difficulté : dans chacun d'eux, une tête d'angelot aux ailes étendues tient dans sa bouche le lacet auquel est suspendu le sujet principal.

L'artiste a donc interprété d'une manière admirable une idée très belle et très féconde. Mais son œuvre n'était pas achevée; il fallait donner à ces motifs une parure digne d'eux et son esprit inventif s'est donné libre carrière.

La voussure présente une triple plate-bande. Nous avons vu comment il a décoré celle de l'intrados. Restaient les deux autres. La supérieure relie les pieds-droits portant les instruments de la Passion, dont elle est séparée par deux chapiteaux. Le chapiteau de gauche nous présente en son milieu une tête de femme, flanquée de chaque côté et un peu plus bas, de deux bustes féminins qui semblent continuer une tige feuillée s'épanouissant sur le champ en légers enroulements. Celui de droite nous offre une disposition analogue avec un motif différent : au milieu, une tête de chien ; de chaque côté, des chimères ailées sortant d'un élégant rinceau dont les volutes accolées se terminent par des masques humains.

Le thème de la décoration qui s'étend sur le cintre

Détails du portail de Saint-Symphorien.

II. Les torches de la Grand'Messe (date : 1531).

UNIV. OF MICH.

est des plus simples : une M. renversée. Mais quelle richesse d'invention chez notre artiste ! Ce thème sans cesse répété ne se ressemble jamais ; les détails varient à l'infini.

Sur la plate-bande intérieure, plus large, le motif principal est une théorie d'anges, dont les têtes aux physionomies curieuses, s'épanouissent comme des fleurs à l'extrémité de tiges enroulées. Autant de claveaux, autant de têtes, différant par l'expression triste ou réjouie. Ici nous retrouvons les ornements préférés des artistes de la Renaissance : les dauphins et les fleurs ; — dauphins fantastiques dont la queue s'allonge en guirlandes fleuries ; — capricieux enroulements de feuillages stylisés, de fleurs épanouies, d'une grâce achevée et d'une inconcevable variété.

Et pour compléter cet ensemble, au-dessus du cercle extérieur de la voussure et des rampants du tympan, des S accolées et couchées se succèdent, séparées par des tiges étroites, étranglées en leur milieu.

Les pilastres extérieurs, qui supportent le tympan, sont coupés par des chapiteaux surmontés d'une niche. Le corps des chapiteaux est plan et sobrement décoré de feuillages ; mais le tailloir s'arrondit en courbe concave dont la saillie s'appuie sur des chimères à tête de femme et de lion. Le milieu se renfle en un cul-de-lampe, dont l'abaque, orné de têtes d'anges, repose sur trois volutes. Des colonnettes légères, à demi engagées dans la muraille, soutiennent un dais, qui se recourbe en une conque entourée de découpures aujourd'hui brisées, et se termine en dôme imbriqué.

Les pilastres intérieurs nous présentent une disposition analogue. Les piédestaux des trois niches qu'ils supportent, placés à la même hauteur, étaient appuyés autrefois sur des colonnettes cannelées qui n'existent plus. La partie arrondie, qui touchait à la colonne, est décorée de motifs végétaux, et entourée d'une légère

galerie découpée dont il ne reste que des traces. Des pilastres carrés soutiennent le dais en conque, dont la base présente la même galerie répétée deux fois : en haut et en bas. Mais dans chacune des dentelures de celle du haut était encadré un personnage à la tête fantastique, à l'attitude sérieuse ou comique, dont quelques-uns subsistent encore. Une lanterne, entourée de niches minuscules, surmonte cette galerie et s'arrondit en un dôme surbaissé.

La niche du milieu est semblable aux deux autres ; mais, au-dessus de la première lanterne, une seconde s'élève délicatement ajourée. Au sommet, la statuette du Christ bénissant.

Les piédestaux des pilastres sont ornés sur trois côtés de moulures en losange, au milieu desquelles un cartouche suspendu à un ruban portait une inscription aujourd'hui indéchiffrable.

Enfin les pieds-droits et les chanfreins des portes sont ornés d'arabesques d'une très grande délicatesse : guirlandes de fruits et attributs guerriers.

Les vantaux des portes datent du XVI^e^ siècle. Mutilés, empâtés de peinture, ils ne présentent aujourd'hui qu'une image effacée de ce qu'ils étaient jadis. Cependant deux bas-reliefs, disposés à la partie supérieure, méritent encore d'attirer l'attention. L'un représente saint Symphorien prêt à recevoir le martyre. A genoux, les mains jointes, il attend ; debout derrière lui, un soldat, l'épée haute, va lui asséner le coup mortel.

Dans l'autre, saint Jérôme, le solitaire de Bethléem, est à demi couché dans sa grotte, à côté du lion, qui venait parfois, dit-on, partager sa retraite.

Sur le linteau droit qui surmonte les deux portes, nous lisons une inscription en relief : *In domum Domini letantes ibimus.* Ps. CXXXI. *Nous entrerons avec joie dans la maison du Seigneur.* Le texte du psaume

Détails du portail de Saint-Symphorien.

IV. Rinceaux.

UNIV. OF MICH.

a été ici légèrement modifié par l'addition du mot : *letantes*. Une légende, dont nous parlerons plus loin, nous raconte quelle circonstance donna lieu à cette modification : l'inscription exprimerait le bonheur de deux jeunes fiancés, donateurs du portail, entrant à l'église pour s'unir à jamais. L'explication, toute poétique qu'elle soit, nous paraît assez invraisemblable. Il en est une autre, beaucoup plus simple, et partant beaucoup plus vraie.

Le verset du psaume, dont on n'a reproduit que la seconde partie, est ainsi conçu : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus. Je me suis réjoui parce qu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur.* L'artiste, n'ayant pas la place nécessaire pour le graver tout entier, a voulu néanmoins conserver l'idée principale : celle de la joie éprouvée, et il l'a résumée par le mot *letantes*.

Un peu plus bas, sur les arcs des portes, nous trouvons un quatrain dont le premier et le troisième vers sont gravés sur le champ, le second et le quatrième peints sur le chanfrein des ouvertures :

Regi sidereo jubilemus corde benigno,
Qui superis sanctum sociavit Symphorianum.
Angelicis turmis sociatus Symphorianus
Oret pro nobis pietatem cuncta Potentis.

« *Le cœur plein de piété, rendons grâces au Roi des cieux qui a placé saint Symphorien dans la société des bienheureux. Que Symphorien, vivant au milieu des chœurs angéliques, implore pour nous la bonté du Tout-Puissant.* »

Sur les claveaux qui ferment les cintres, deux personnages mutilés tiennent en leurs mains des rouleaux sur lesquels sont peintes deux autres inscriptions en lettres gothiques. Ces inscriptions sont en grande partie effacées, par le frottement d'abord, et ensuite

par une multitude de clous enfoncés dans la pierre.

Celle de droite a conservé quelques mots qui suffisent à nous faire deviner un texte de la Sainte-Ecriture dont la reconstitution n'est point malaisée. Nous le trouvons au verset 13 du chapitre XII du livre de l'Ecclésiaste : « *Deum time et mandata ejus observa : hoc est omnis homo* ». « *Crains Dieu et observe ses commandements ; tout l'homme est là.* »

L'inscription de gauche est d'une interprétation beaucoup plus difficile : nous manquons du secours que nous avons rencontré pour sa voisine. Elle a pourtant une importance capitale, puisque, par une heureuse fortune, nous pouvons y lire un nom et une date : *André Guillot..., curé de..., a faict commâcer cestuy porte, 1526.*

Disons de suite, pour en finir avec les inscriptions, que le socle de la statue de la Vierge porte ce vers :

Salve, certa salus mundi, sanctissima Virgo.
« Salut, Vierge très sainte, salut assuré du monde. »

Une dernière inscription se trouvait sur le piédestal de la statue de saint Paul. Un grattage l'a fait disparaître presque en entier, il n'en reste que trois lettres.

Cette statue de saint Paul, aussi bien que les deux autres : la sainte Vierge et saint Pierre, sont en fort mauvais état : elles menacent ruine.La Vierge est complètement mutilée ; l'Enfant Jésus qu'elle portait dans ses bras a complètement disparu. Les images des deux apôtres sont moins détériorées, mais elles portent de nombreuses traces du double vandalisme huguenot et révolutionnaire.

Palustre est très sévère pour ces statues : il les trouve « fort médiocres et tout à fait en désaccord avec la place qu'elles occupent aujourd'hui (1) ». Nous ne

(1) Palustre, *loc. cit.*, p 66.

pouvons pas souscrire à ce jugement de notre éminent compatriote. Sans être comparables à certains chefs-d'œuvre de l'école tourangelle, elles ne sont pas aussi méprisables qu'il veut bien le dire.

Postérieures au portail, puisqu'elles auraient été exécutées en 1567, elles n'ont ni l'élégance ni le fini des sculptures qui les entourent. Mais cela tient sans doute à ce qu'elles n'étaient pas destinées primitivement à la place qu'elles occupent. Le saint Paul, trop petit, a été surélevé ; la Vierge, trop large, ne pouvait entrer dans la niche où elle est placée ; il a fallu faire de fortes entailles dans les pilastres qui supportent le dôme. Le cadre qui les entoure leur fait tort. En les isolant nous leur découvrirons plus de mérites. Les proportions sont harmonieuses, les détails des draperies bien étudiés, les physionomies expressives. N'était-ce la date gravée sur leur socle, 1567, on serait tenté de les vieillir, et de les attribuer au XV^e^ siècle.

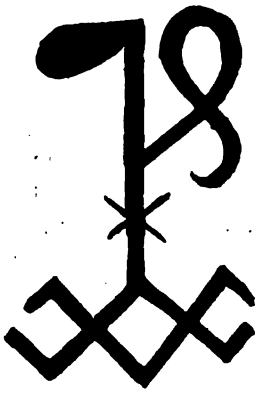

La statue du saint Pierre porte, non pas une signature, mais une marque d'ouvrier : une clef dont la tige est coupée par deux traits croisés et une poignée composée de trois losanges juxtaposés ; à droite un 8

dont la boucle inférieure est ouverte sur la gauche. Nous n'avons pu découvrir à quel artiste appartenait cette marque.

On a cru pendant longtemps que ce portail avait été construit pendant la seconde moitié du XVI^e^ siècle. On s'appuyait, pour le prouver, sur le chiffre que nous avons cité à propos des statues et sur une foule de prétendus défauts d'architecture qui n'existent pas en réalité. Palustre, qui défendait avec raison le chef-d'œuvre que d'autres s'obstinaient à dénigrer, découvrit, en 1872, une date nouvelle dont personne ne soupçonnait l'existence. Il lut dans deux petits cartouches de l'avant-dernier caisson de gauche, celui qui représente les torches dont on se sert pendant la grand' messe, le chiffre 1531. Il en conclut avec une certaine vraisemblance qu'il fallait reporter à cette époque l'érection du portail.

Il approchait de la vérité sans la connaître tout entière. Un autre archéologue, M. l'abbé Louis Bossebœuf, remarqua sur l'enroulement du claveau de la porte de gauche l'inscription que nous avons déjà citée : André Guillot.... a faict commăcer cestuy porte, 1526. La question était tranchée. Commencé en 1526, le portail fut très probablement achevé en 1531. La construction a donc duré cinq ans.

Il restait à connaître l'auteur. On crut avoir trouvé son nom dans une dernière inscription gravée à la pointe de la façade et que la hauteur à laquelle elle est placée rend très difficile à déchiffrer. On y voyait, disait-on, deux lettres : M. F. et une date indiquée, il est vrai, comme problématique, 1520. Nous avons dû chercher, à notre tour, quelle était cette inscription. Malgré tous nos efforts, nous n'avons jamais pu apercevoir que deux chiffres : 16. Il n'y a point de traces des autres et ceux qui existent n'ont pour nous aucune signification. Quant aux lettres, l'M est visible

et très profondément gravée dans la pierre. L'F n'existe pas. A la place où on a pensé l'apercevoir, il y a bien une espèce de cercle, mais on ne pourrait guère y reconnaître qu'un C un peu couché.

Il faut donc abandonner la conjecture fondée sur une lecture fautive. Il eût été bien séduisant en effet d'attribuer la paternité de ce chef-d'œuvre à Martin François, l'éminent architecte, maître des œuvres de l'église de Tours et de Saint-Martin et constructeur de la tour septentrionale de la Cathédrale. Malheureusement l'absence de l'F ôte à cette opinion toute vraisemblance.

D'ailleurs Martin François était mort en 1527 ; il n'aurait pu que donner le plan et le dessin du portail. L'a-t-il fait ? C'est possible, mais rien ne le prouve. En tout cas il n'a pas pu présider à sa construction.

La ville de Tours comptait, au commencement du XVI^e^ siècle, une véritable pléiade d'artistes de tout genre, parmi lesquels figurent un grand nombre d'architectes de talent. Il semble donc impossible de hasarder une conjecture quelque peu vraisemblable.

Signalons pourtant une curieuse coïncidence. Il existe, dans le diocèse du Mans, une église dont le portail paraît être, dans son ornementation, une copie de celui de Saint-Symphorien. Notre-Dame de Saint-Calais nous offre en effet les mêmes motifs traités d'une façon presque identique, quoique avec moins de perfection. M. Louis Froger a retrouvé le nom de l'architecte qui dirigeait en 1522 le travail de ce dernier édifice. Il s'appelait *Jacques Pèze* ou *Pezé*. Or, dans la liste des artistes tourangeaux (1), nous retrouvons un Jehan Pezé, qualifié en 1506 de maître des œuvres de maçonnerie et charpenterie de la ville de Tours. Cette similitude de nom patronymique indique, à n'en pas douter, une origine commune. La

(1) Giraudet, *les Artistes tourangeaux*, p. 340.

ressemblance du portail de Saint-Calais avec le nôtre permettrait-elle de penser que les dessins au moins de celui-ci ont été faits par un maître de cette famille? Nous n'oserions l'affirmer, surtout parce que nous ne connaissons rien des Pezé, mais nous souhaitons qu'une heureuse trouvaille nous donne la clef de cette énigme et nous révèle le nom du modeste inconnu, qui fut, à coup sûr, un grand artiste.

A qui devons-nous le portail ? « Suivant une tradition conservée jusqu'à nos jours, dit Palustre (1), nous aurions sous les yeux le cadeau véritablement royal fait à l'église Saint-Symphorien par la famille Denis, à l'occasion du mariage de l'un des siens..... Il nous est pourtant difficile de reconnaître Paul Denis, le capitaine des gardes de Henri III, dans le généreux bienfaiteur de l'église. Les quarante-trois années écoulées entre la construction du portail et l'avènement du frère et successeur de Charles IX nous semblent un temps bien long... Nous nous heurtons contre des difficultés presque insurmontables. Au reste tous les documents feraient défaut aux généalogistes qui entreprendraient cette tâche ardue, car la famille Dénis, retirée au Canada, emporta avec elle tous les papiers qui eussent pu servir à établir ses titres à la reconnaissance des habitants de Saint-Symphorien. Un de ses descendants ne daigna pas même répondre aux lettres qui lui furent adressées de Tours, etc. »

Les difficultés ne sont pas aussi insurmontables que le pensait Palustre.

D'abord la tradition existe : c'est un fait. Elle est fort ancienne puisqu'elle précise et qu'elle cite le nom d'une famille depuis fort longtemps partie de Saint-Symphorien. Il y avait donc là une indication précieuse, dont il importait de tenir compte.

Grâce à la bienveillance de M. Paul Colonnier, un

(1) Palustre, *loc. cit.*, p. 70 et 71.

de nos compatriotes, professeur à l'Université de Montréal, nous avons pu nous procurer les documents généalogiques nécessaires, et le descendant des Denis nous a, avec une parfaite complaisance, fait parvenir des notes précieuses, qui, sans trancher précisément la question, l'éclairent au moins d'un jour tout nouveau.

La famille Denis est originaire de Honfleur. C'est de cette ville que partit le capitaine Jehan Denis, un des grands explorateurs du XVI^e^ siècle. En 1504, il aborda sur les côtes du Brésil. En 1506, il publia la Charte du Grand Gouffe du Canada. Dion, dans sa *Nouvelle France*, dit qu'il fut le premier des Normands qui aborda d'une façon authentique sur la côte de Terre-Neuve.

Jehan Denis eut deux fils : Jehan, l'aîné, fut enregistré dans la fraternité de l'église Notre-Dame de Honfleur et son fils, appelé également Jehan, épousa Margaret, fille de David Forsyth, baron de Dykes en Ecosse et de Fronsac en France. Avec lui s'éteignit la branche aînée.

Le second fils de Jehan Denis 1^er^ du nom, Pierre, fut intendant des finances *à Tours* (1). — Son fils, Mathurin Denis, sieur de la Thibaudière, était capitaine des gardes du Roi. Il fut tué au combat de Saint-Symphorien (8 mai 1589) et fut enterré à Saint-Symphorien avec les plus grands honneurs militaires. Il avait épousé Marie Aubert (2).

Son fils Jacques Denis, sieur de la Thibaudière, succéda à son père dans la capitainerie des gardes du Roi. Il épousa Marie, fille de Hugues Cosnier, sieur

(1) Il était intendant de M. de Beaune, sous-intendant des finances (Note de Simon Denis, son arrière-petit-fils).

(2) Marie Aubert était native des Ponts de Tours ; elle fut, ainsi que son mari, inhumée dans l'église de Saint-Symphorien. L'épitaphe en pierre de Mathurin Denys était attachée au premier pilier de l'église à main gauche en entrant (Note généalogique sur la famille

de Bezeau (peut-être plutôt Bezay), un des cent gentilshommes du Roi.

Un descendant de cette famille, Louis Denis de Bonnaventure, habite actuellement le château d'Aytré (Charente-Inférieure) ; un autre, le vicomte Forsyth, maréchal de blason, réside à Ottawa (Canada); c'est à lui que nous devons ces notes.

Les armes de la branche cadette des Denis sont : *de gueules à une grappe de raisin d'argent.* Supports : deux cerfs au naturel. L'écu est timbré d'une couronne de comte.

La tradition repose donc sur un fondement solide. Les Denis habitaient Tours au moment de la construction du portail et ils étaient riches et puissants. Le bienfaiteur de l'église serait donc probablement Pierre Denys, l'intendant des finances.

Fit-il ce don royal à l'occasion de son mariage ou à l'occasion de celui de l'un de ses fils ? Si nous nous en rapportons à l'inscription qui donna lieu à la légende ce mariage n'était pas encore accompli au moment de l'achèvement du portail et à plus forte raison quand il fut commencé, cinq ans plus tôt, puisque le mot *ibimus* est au futur. Nous croyons que ce texte n'a rien à voir avec les intentions des donateurs, mais qu'il a une portée beaucoup plus générale, comme nous l'avons expliqué. Cette réserve faite, rien ne s'oppose à ce qu'une union projetée ou réalisée ait motivé le cadeau.

Un autre point reste pour nous inexpliqué. A la base d'une colonne, à droite de l'entrée principale, se trouve un écusson, qui doit être celui d'un insigne bienfaiteur. Ces armes, très mutilées, permettent pourtant de reconnaître une tige feuillue portant à

Denis rédigée à Québec le 13 septembre 1661 par Simon Denys, d'après une copie communiquée en 1902 par M. Jos. E. Ducros, de New-Orléans, Louisiane).

son sommet une fleur épanouie, probablement une rose. Un autre blason existait-il sur la colonne de gauche? Serait-ce là les armes de cette future épouse, dont nous ignorons le nom, à laquelle Pierre Denys aurait voulu laisser l'honneur de sa libéralité ? Mystère !

Trois conclusions paraissent découler de cette trop longue étude :

1° Une certaine : le portail fut commencé par André Guillot, curé de Saint-Symphorien, en 1526 ; 2° Une seconde, qui, sans arriver à la certitude, a tous les caractères d'une très haute probabilité : les frais de la construction furent faits par Pierre Denys, intendant des finances à Tours, ou par ses fils ; 3° Une troisième douteuse : le portail est l'œuvre d'un membre de la famille des Pezé.

Ce chef-d'œuvre de la Renaissance est actuellement dans un état de dégradation lamentable. La base, que rien ne protège, est continuellement mutilée par les enfants du faubourg ; les générations successives ont enfoncé des milliers de clous dans les parties les plus délicates des sculptures ; une épaisse couche de poussière empâte et cache les détails épargnés par le vandalisme des hommes ; partout la pierre, exposée aux intempéries des saisons, s'effrite et menace ruine. Il est à souhaiter qu'une restauration intelligente et discrète remédie promptement au mal et rende à cette admirable partie de l'église son aspect primitif.

HENRI BAS ET V. GUIGNARD.

LA FAMILLE DENYS [1]

De gueules à une grappe de raisin d'argent

La famille Denys dérive du capitaine JEHAN DENYS, de Honfleur, un des grands explorateurs du XVI[e] siècle. En 1504, il aborda aux côtes du Brésil ; en 1506, il publia la charte du Grand Gouffe, du Canada.

1. JEHAN, enregistré dans la fraternité de Honfleur, église N.-D. de Honfleur.

2. JEHAN, épouse Margaret, fille de David Forsyth, baron de Dikes, en Ecosse, et vicomte de Fronsac, en France. Il mourut sans postérité. Le blason de cette branche est : *d'argent à trois croisettes de sinople, accompagnées d'une fusée de gueules chargée de trois losanges d'or.*

PIERRE, intendant des finances à Tours, ou, selon d'autres, intendant de M. de Beaune-Semblançay, surintendant des finances.

MATHURIN, sieur de la Thibaudière, capitaine des gardes du Roi, tué à la bataille de Saint-Symphorien, 8 mai 1589. Il avait épousé Marie Aubert.

JACQUES, sieur de la Thibaudière, succéda à son père dans la capitainerie des gardes du Roi. Il épousa Marie, fille de Hugues Cosnier, sieur de Beseau, un des « cent gentilshommes du Roi », et de Françoise Jeure, dite Content.

NICOLAS, gouverneur de l'Acadie, Gaspésie et Terre-Neuve pour le roi Louis XIV (1654-1669), seigneur de Fronsac. Il écrivit l'*Histoire de l'Amérique du Nord*, en 1672. Il épousa Marguerite de la Haye, en France.

SIMON, né à Tours en 1599, capitaine dans le régiment de Carignan, receveur général pour la Compagnie de la Nouvelle-France à Québec, seigneur de Bonnaventure au Canada. Marié deux fois : à Jeanne Dubreuil, puis à Françoise Dutertre, il eut 14 enfants. C'est lui qui est l'auteur de la note généalogique de 1661.
Le descendant de cette branche est LOUIS DENIS DE LA RONDE DE BONNAVENTURE, résidant au château d'Aytré (Charente-Inférieure) (2).

JACQUES, quartier-maître général des armées du Roi, tué à la bataille de Candie, contre les Vénitiens.

HENRI, des gardes du Roi, tué à la guerre.

RICHARD DENYS DE FRONSAC gouverneur de Gaspésie.

NICOLAS DENYS DE FRONSAC mort sans postérité.

MARGUERITE DENYS DE FRONSAC épouse son cousin, le capitaine James Forsyth, baron de Dykes en Ecosse et vicomte de Fronsac en France. Le descendant actuel de cette branche est le vicomte de Fronsac, maréchal d'armes à Ottawa (Canada).

(1) Ce tableau est établi, en grande partie, d'après des notes communiquées par le Collège héraldique du Canada. Vicomte de Forsyth de Fronsac, maréchal d'armes. — (2) Sur la branche Denys de la Ronde de Bonnaventure, voyez Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 2[e] édition, t. III, p. 72-73.

TABLE DES PLANCHES

Louise Bourgeois, femme Bourcier..... 48
Angélique-Marguerite Le Boursier-Ducoudray 80
Michel Chevreul 96
Ligueil vers 1750..... 152
Armoiries de la cloche de Ligueil 154
Vue des églises de Bueil (Bueil, planche I)..... 243
Plan des églises et du chapitre de Bueil (Bueil, planche II). 248
Têtes de Louis de Bueil et de Marguerite de Chausse (Bueil, planche III)..... 250
Statue de Jeanne de Montejean (Bueil, planche IV)..... 254
Statues de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse (Bueil, planche V) 256
Tombeau prétendu de Martine Turpin (Bueil, planche VI). 260
Plan de l'église collégiale de Bueil (Bueil, planche VII).. 264
Tombeau de Pierre de Bueil et de Marguerite de Chausse, d'après Gaignières (Bueil, planche VIII)..... 266
Tombeau de Jeanne de Montejean, d'après Gaignières (Bueil, planche IX)..... 268
Angelot du tombeau de Jeanne de Montejean (Bueil, planche X)..... 270
Tombeau de Louis de Bueil, d'après Gaignières (Bueil, planche XI)..... 272
Plan de l'église de Saint-Symphorien 298
Plan de l'abside et du chœur de Saint-Symphorien..... 300
Vue extérieure de l'abside et de l'ancien clocher de Saint-Symphorien 304
Coupe nord-sud de l'ancien clocher de Saint-Symphorien. 306
Coupe est-ouest de l'abside et du chœur de Saint-Symphorien..... 307
Détails du portail de Saint-Symphorien, I. Six apôtres... 324
— II. La Couronne d'épines et les roseaux ; la burette et le plateau de Pilate 325
— III. Les torches de la grand'messe (date : 1531).... 326
— IV. Rinceaux..... 328
Marque de l'artiste. Portail de Saint-Symphorien, statue de Saint Pierre 331

TABLE

Le Cloître ou Préau de Saint-Gatien, par L. Bosseboeuf 1-31
L'Enseignement des sages-femmes en Touraine, par le Dr Louis Dubreuil-Chambardel 33-127
Le Grand Moulin de Ballan, par L. Langlois 129-149
La Baronnie de Ligueil de 1585 à 1780, d'après les registres paroissiaux, par Jacques Rougé 151-241
La Collégiale de Bueil et ses tombeaux, par Louis R. Martinière 243-286
L'Eglise Saint-Symphorien à Tours, par Henri Bas et V. Guignard 287-339
Table des planches 341
Table 343